



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

sous tutelle du ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires et du secrétariat d'État chargé de la Mer
et de la Biodiversité

Mai 2024



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

PÉRIMÈTRE

Établissement public, opérateur : quelques rappels

Établissement public

Un établissement public (EP) est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie. Il est placé sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune).

Les établissements publics sont soumis à **trois principes** :

- **l'autonomie** : ils sont dotés de la personnalité morale, leur organisation est très variable (conseil d'administration, président, directeur, etc.) et ils disposent d'un budget propre (subventions de l'État ou des collectivités territoriales, redevances des usagers, emprunts) ;
- **le rattachement à un niveau de l'administration** (État, région, département ou commune) : afin de compenser leur autonomie ils sont soumis à un contrôle dont les modalités peuvent varier. Certains EP sont nationaux (rattachés à l'État), d'autres locaux (rattachés à une commune, un département ou une région) comme les centres communaux d'action sociale (CCAS). Mais un établissement public local peut aussi avoir un champ d'action à l'échelle nationale ;
- **la spécialité** : les compétences des EP sont clairement énumérées et délimitées dans les textes.

Opérateur de l'État

Est un statut budgétaire attribué par le ministère du Budget à un organisme, quelle que soit sa forme juridique (établissement public, service à compétence nationale, association...), dès lors qu'il est financé majoritairement par des subventions ou des taxes affectées, ou porteur d'enjeux importants pour l'État.

La notion d'opérateur de l'État structure le cadre de gouvernance budgétaire des entités majoritairement financées par des subventions de l'État ou des taxes affectées et porteuses d'enjeux importants pour l'État. Un organisme qui respecte les critères de qualification suivants peut être intégré dans la liste des opérateurs de l'État :

- une activité de service public qui puisse explicitement se rattacher à la mise en œuvre d'une politique définie par l'État et identifiée dans la nomenclature budgétaire par destination selon la répartition en mission-programme-action ;
- un financement assuré majoritairement par l'État directement sous forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales. Ceci n'exclut pas la possibilité pour l'opérateur d'exercer des activités marchandes à titre subsidiaire ;
- un contrôle direct par l'État qui ne se limite pas à un contrôle budgétaire ou économique et financier mais doit relever de l'exercice d'une tutelle ayant capacité à orienter les décisions stratégiques, que cette faculté s'accompagne ou non de la participation au conseil d'administration.

Il est également possible de qualifier d'opérateur de l'État un organisme ne répondant pas à tous les critères ci-dessus, mais considéré comme porteur d'enjeux importants pour l'État. Ainsi, d'autres critères peuvent être pris en compte, tels que :

- le poids de l'organisme dans les crédits ou la réalisation des objectifs du ou des programmes qui le financent ;
- l'exploitation ou l'occupation de biens patrimoniaux remis en dotation ou mis à disposition par l'État ;
- l'appartenance au périmètre des organismes divers d'administration centrale (ODAC) ;
- la présence de la direction du budget au sein de l'organe délibérant prévue par les statuts de l'organisme.

C'est sur la base de l'ensemble de ces critères permettant de caractériser la proximité de l'établissement par rapport au budget et aux missions de l'État qu'un organisme est qualifié d'opérateur de l'État.

Source : Jaune « opérateurs de l'État du PLF 2024 »
www.budget.gouv.fr

Statuts des établissements publics

Les critères de distinction d'un EPIC et d'un EPA ont été fixés par le Conseil d'État (CE, 16 nov. 1956, rec. p. 434).

Un établissement public sera un EPIC si trois critères sont réunis :

- l'objet du service est la production et la commercialisation de biens ou de services ;
- les ressources sont des redevances payées par les usagers ;
- les modalités de fonctionnement sont similaires à celles d'une entreprise privée.

Si l'un des critères fait défaut, l'établissement public sera qualifié d'EPA.

Un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est une personne morale qui remplit une mission d'intérêt général par délégation, mais qui fonctionne selon les mêmes règles que les sociétés de droit privé. Ses agents sont des salariés de droit privé, soumis au code du travail (à l'exception du directeur et de l'agent comptable). Ses actes relèvent du droit privé, et l'EPIC n'est en principe pas soumis au code de la commande publique. Les litiges seront portés devant le juge judiciaire.

Exemples d'EPIC : ADEME, établissements publics d'aménagement.

Un établissement public administratif (EPA) est une personne morale qui remplit une mission d'intérêt général. Ses agents sont fonctionnaires ou agents contractuels de droit public. L'EPA prend des actes administratifs, signe des contrats administratifs, et est soumis au code de la commande publique. Les litiges relèvent de la compétence du juge administratif.

Exemples d'EPA : Météo France, Cerema, ANAH.

D'autres types d'établissements ont par la suite été créés. Ils peuvent être considérés comme des sous-ensembles de la catégorie des EPA.

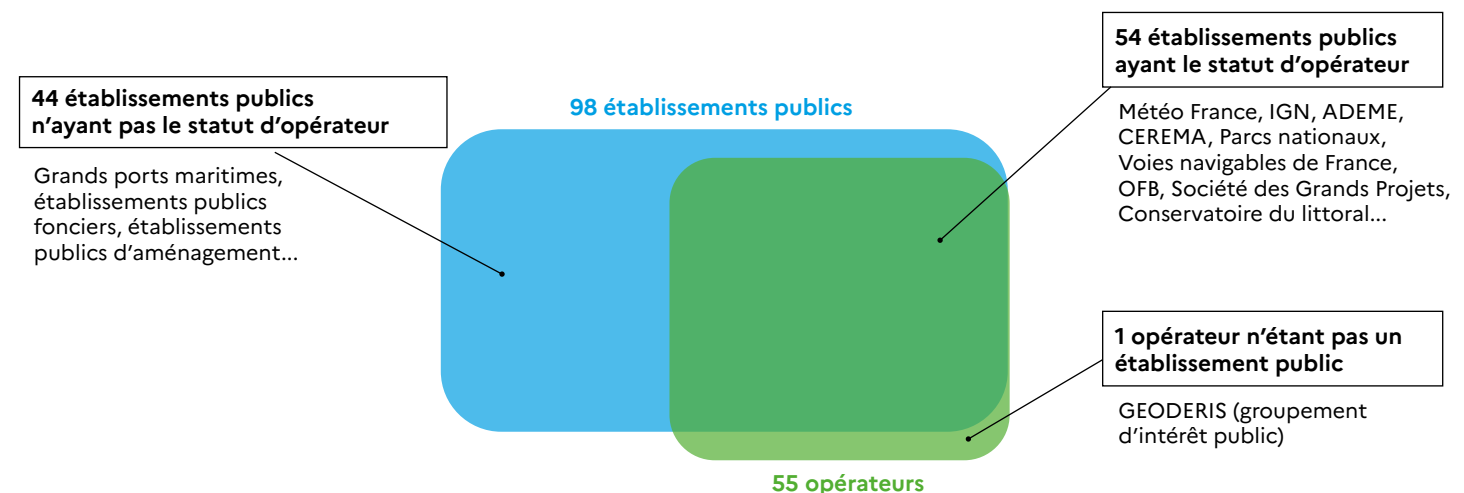
Un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) est un établissement public national d'enseignement supérieur et de recherche, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Les enseignants sont représentés au conseil d'administration. Ses agents relèvent du droit public, et ses actes sont soumis au code de la commande publique. Les litiges relèvent de la compétence du juge administratif.

La qualification de « grand établissement » peut être reconnue à des établissements de fondation ancienne présentant des spécificités liées à leur histoire, ou à des établissements dont l'offre de formation ne comporte pas la délivrance de diplômes pour les trois cycles de l'enseignement supérieur.

Exemples d'EPSCP : ENTPE, ENSM.

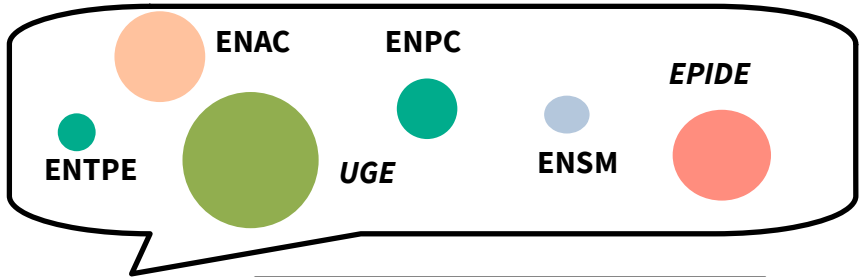
Exemples d'EPSCP - grand établissement : ENAC, ENPC.

Les organismes sous tutelle du MTECT en 2024

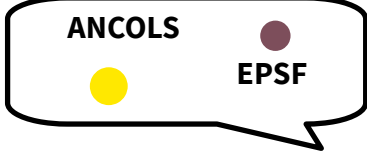


Typologie d'intervention des établissements publics* sous tutelle ou cotutelle du MTECT

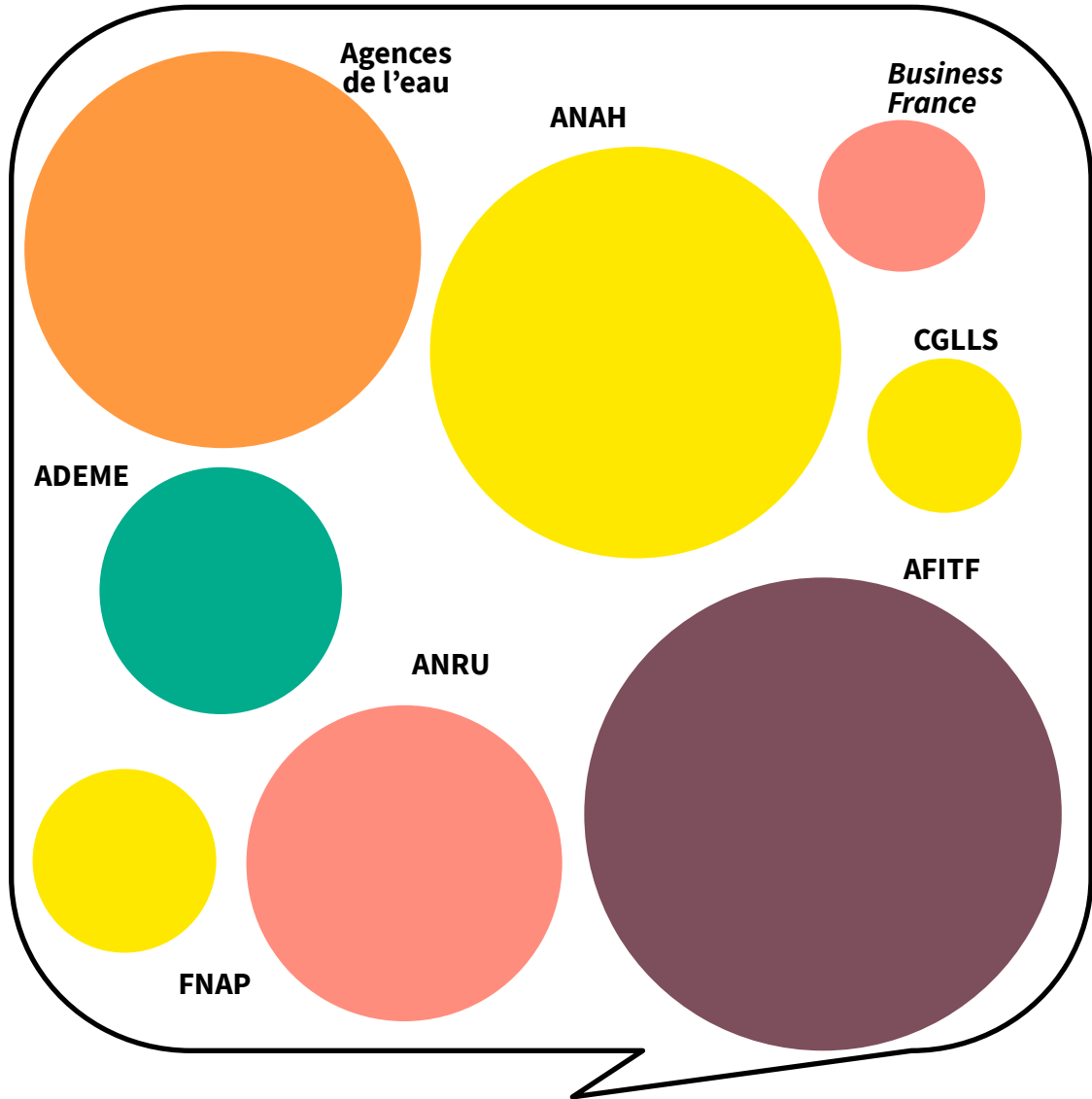
FORMATION



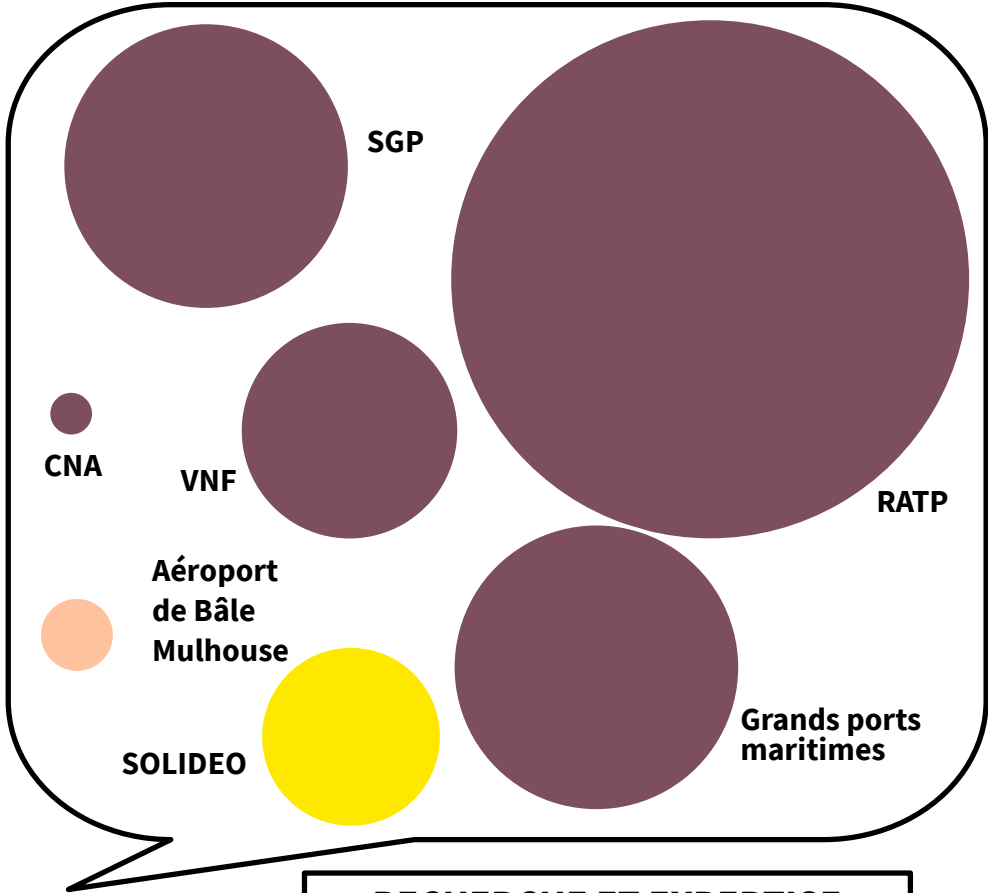
CONTRÔLE



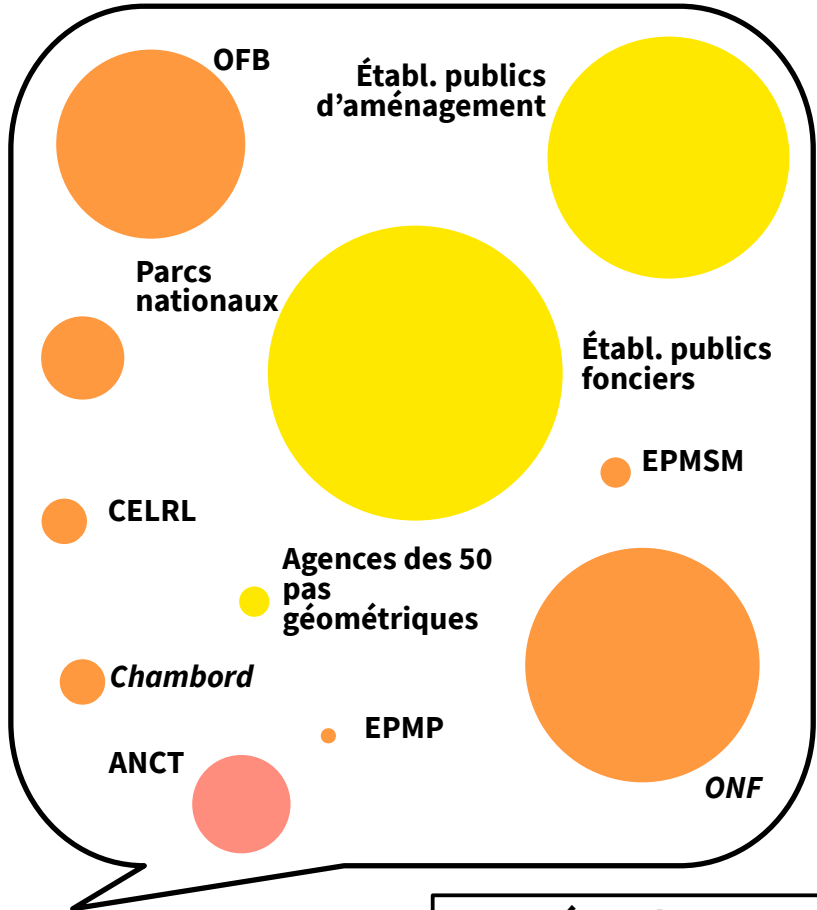
GESTION D'AIDES



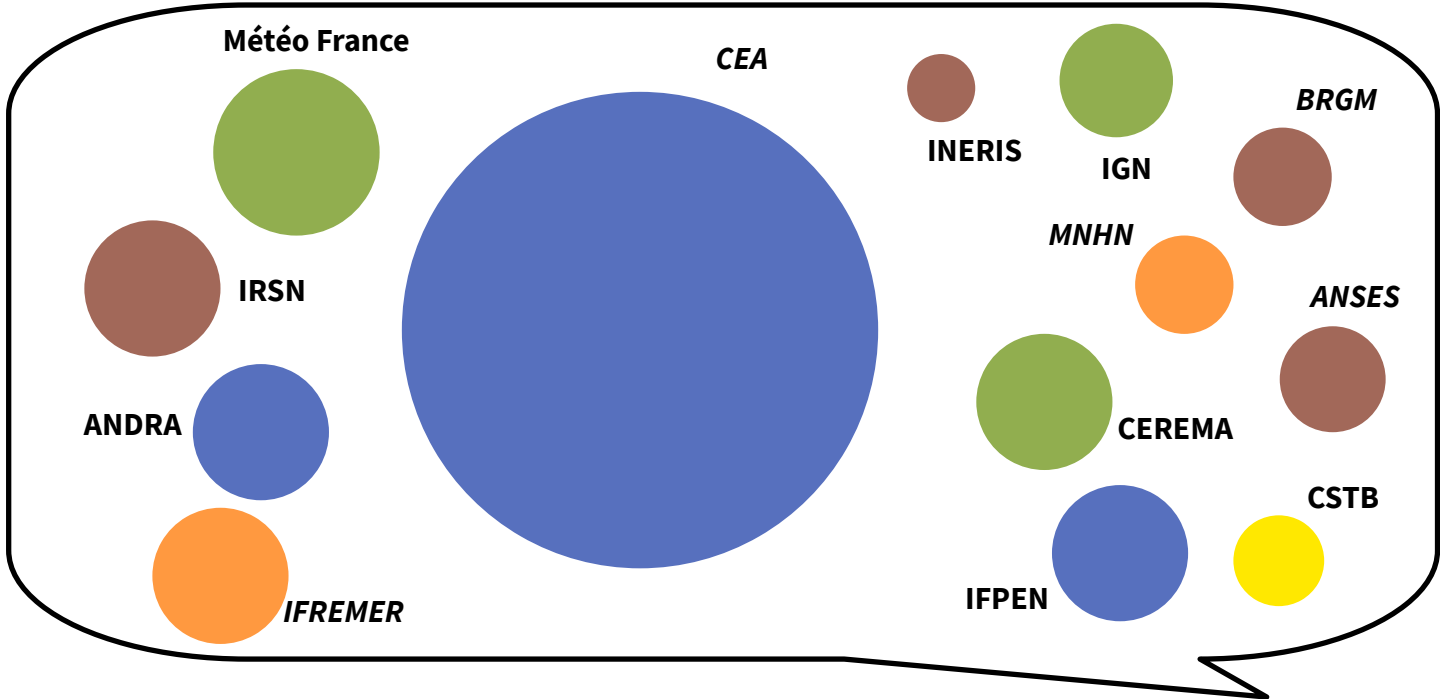
GESTION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES



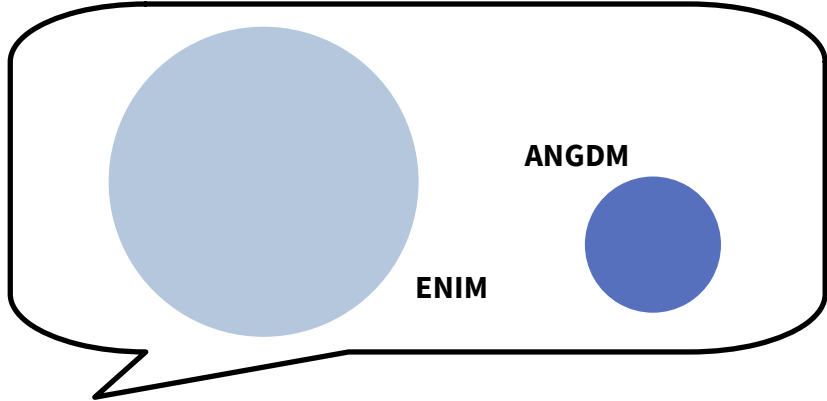
VALORISATION DU TERRITOIRE



RECHERCHE ET EXPERTISE



GESTION D'AIDES SOCIALES



Légende

Direction de tutelle

- CGDD
- DGPR
- DGALN/DEB
- DGALN/DHUP
- DGCL
- DGEC
- DGITM
- SG
- DGAC
- DGAMPA

Budget

500 M€

100 M€

(Référence : budget initial 2024)

Nom en italique : le MTECT est tutelle secondaire

*Typologie non exhaustive en raison de la taille modeste de certains EP

Récentes évolutions du périmètre



1^{er} janvier 2020 : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 entérine la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un groupe public unifié dans le domaine du transport ferroviaire et de la mobilité. Il réunit les anciens EPIC **SNCF Mobilités** et **SNCF Réseau** et leurs filiales. Le groupe retrouve donc sa forme de société, et les trois EPIC sortent du champ du périmètre des établissements publics sous tutelle.

1^{er} janvier 2020 : l'**Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)** est créée. Elle fusionne le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, et l'Agence du numérique. Elle a pour objectif de constituer une fabrique à projet qui déclinera dans les territoires les programmes d'appui nationaux, et de proposer un accompagnement sur mesure aux collectivités.

1^{er} janvier 2020 : l'**Office français de la biodiversité (OFB)** est créé. Il fusionne l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il a pour objectif de rassembler des expertises pour lutter pour la protection de la nature, et d'assurer un ancrage dans les territoires pour agir à l'échelle locale.

1^{er} janvier 2020 : l'**Université Gustave Eiffel (UGE)** est créée. Elle fusionne 6 établissements de formation et de recherche, dont l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

1^{er} janvier 2020 : l'**Établissement public du Mont-Saint-Michel** est créé. Il a pour objectif de coordonner la gestion et le développement du site.

1^{er} avril 2020 : la loi d'orientation des mobilités, a modifié le statut de la **Société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE)**. Désormais établissement public local, elle est placée sous la tutelle des collectivités territoriales, elle sort du périmètre des établissements publics nationaux.

1^{er} juin 2021 : le **grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**, dit HAROPA Port, est créé. Il fusionne les grands ports maritimes du Havre et de Rouen, et le port autonome de Paris. HAROPA Port constitue désormais le premier port de France et le cinquième port nord-européen.

1^{er} janvier 2022 : l'**établissement public du Mont-Saint-Michel** entre dans le périmètre des opérateurs de l'État.

27 décembre 2023 : la Société du Grand Paris devient la **Société des Grands Projets**

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PAR MINISTÈRE

Liste des établissements publics nationaux placés sous la tutelle du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires			
Établissement public	Statut	Direction de tutelle	Page
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Sui generis	DGAC	80
Agence de l'eau Adour-Garonne	EPA	DGALN/DEB	86
Agence de l'eau Artois-Picardie	EPA	DGALN/DEB	88
Agence de l'eau Loire-Bretagne	EPA	DGALN/DEB	90
Agence de l'eau Rhin-Meuse	EPA	DGALN/DEB	92
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	EPA	DGALN/DEB	94
Agence de l'eau Seine-Normandie	EPA	DGALN/DEB	96
Agence de financement des infrastructures de transports de France	EPA	DGITM	42
Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe	EPIC	DGALN/DHUP	138
Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique	EPIC	DGALN/DHUP	140
Agence nationale de la cohésion des territoires	EPA	DGCL	210
Agence nationale de l'habitat	EPA	DGALN/DHUP DGEC	142
Agence nationale de contrôle du logement social	EPA	DGALN/DHUP	144
Agence nationale pour la rénovation urbaine	EPIC	DGCL	212
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	EPA	DGPR	220
Agence de la transition écologique*	EPIC	SG/STMAR	14
Bureau de recherches géologiques et minières	EPIC	DGPR	222
Business France	EPIC	DGCL	214
Caisse de garantie du logement locatif social	EPA	DGALN/DHUP	146
Caisse nationale des autoroutes	EPA	DGITM	44
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EPA	CGDD	22
Centre scientifique et technique du bâtiment	EPIC	DGALN/DHUP	148
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	EPIC	DGEC	36
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	EPA	DGALN/DEB	98
Domaine national de Chambord	EPIC	DGALN/DEB	100
École nationale de l'aviation civile	EPSCP	DGAC	82
École nationale des ponts et chaussées	EPSCP	SG/STMAR	16
École nationale supérieure maritime	EPSCP	DGAMPA	206
École nationale des travaux publics de l'État	EPSCP	SG/STMAR	18
Établissement national des invalides de la marine	EPA	DGAMPA	204
Établissement public d'aménagement Alzette-Belval	EPIC	DGALN/DHUP	150
Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique	EPIC	DGALN/DHUP	152
Établissement public d'aménagement Euroméditerranée	EPIC	DGALN/DHUP	154
Établissement public d'aménagement du Mantois-Seine-Aval	EPIC	DGALN/DHUP	156
Établissement public d'aménagement Nice Écovallée	EPIC	DGALN/DHUP	158
Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont	EPIC	DGALN/DHUP	160
Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay	EPIC	DGALN/DHUP	162

* MTECT-MEFSIN

Établissement public	Statut	Direction de tutelle	Page
Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne	EPIC	DGALN/DHUP	164
Établissement public d'aménagement de Sénart	EPIC	DGALN/DHUP	166
Établissement public chargé de l'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	EPIC	DGALN/DHUP	168
Établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)	EPIC	DGALN/DHUP	170
Établissement public foncier d'aménagement de Guyane	EPIC	DGALN/DHUP	172
Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte	EPIC	DGALN/DHUP	174
Établissement public foncier de Bretagne	EPIC	DGALN/DHUP	176
Établissement public foncier de Grand-Est	EPIC	DGALN/DHUP	178
Établissement public foncier des Hauts-de-France	EPIC	DGALN/DHUP	180
Établissement public foncier d'Île-de-France	EPIC	DGALN/DHUP	182
Établissement public foncier de Normandie	EPIC	DGALN/DHUP	184
Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine	EPIC	DGALN/DHUP	186
Établissement public foncier d'Occitanie	EPIC	DGALN/DHUP	188
Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes	EPIC	DGALN/DHUP	190
Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPIC	DGALN/DHUP	192
Établissement public foncier de la Vendée	EPIC	DGALN/DHUP	194
Établissement public pour l'insertion dans l'emploi	EPA	DGCL	216
Établissement public du Marais Poitevin	EPA	DGALN/DEB	102
Établissement public du Mont-Saint-Michel	EPIC	DGALN/DEB	104
Établissement public de sécurité ferroviaire	EPA	DGITM	46
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin	EPA	DGITM	48
Fonds national des aides à la pierre	EPA	DGALN/DHUP	196
Grand Paris Aménagement	EPIC	DGALN/DHUP	198
Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine	EPIC	DGITM	50
Grand port maritime de Bordeaux	EPIC	DGITM	52
Grand port maritime de Dunkerque	EPIC	DGITM	54
Grand port maritime de la Guadeloupe	EPIC	DGITM	56
Grand port maritime de la Guyane	EPIC	DGITM	58
Grand port maritime de Marseille	EPIC	DGITM	60
Grand port maritime de la Martinique	EPIC	DGITM	62
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	EPIC	DGITM	64
Grand port maritime de La Réunion	EPIC	DGITM	66
Grand port maritime de La Rochelle	EPIC	DGITM	68
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	EPIC	DGALN/DEB DGAMPA	106
Institut national de l'environnement industriel et des risques	EPIC	DGPR	224
Institut national de l'information géographique et forestière	EPA	CGDD	24
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	EPIC	DGPR	226
Météo France	EPA	CGDD	26
Muséum national d'histoire naturelle	EPSCP	DGALN/DEB	108
Office français de la biodiversité	EPA	DGALN/DEB	110
Office national des forêts	EPIC	DGALN/DEB	112
Parc amazonien de Guyane	EPA	DGALN/DEB	114
Parc national des Calanques	EPA	DGALN/DEB	116

Parc national des Cévennes	EPA	DGALN/DEB	118
Parc national des Écrins	EPA	DGALN/DEB	120
Parc national de forêts	EPA	DGALN/DEB	122
Parc national de la Guadeloupe	EPA	DGALN/DEB	124
Parc national du Mercantour	EPA	DGALN/DEB	126
Parc national de Port-Cros	EPA	DGALN/DEB	128
Parc national des Pyrénées	EPA	DGALN/DEB	130
Parc national de La Réunion	EPA	DGALN/DEB	132
Parc national de la Vanoise	EPA	DGALN/DEB	134
Port autonome de Strasbourg	EPIC	DGITM	70
Régie autonome des transports parisiens	EPIC	DGITM	72
Société des Grand Projets	EPIC	DGITM	74
Société de livraison des ouvrages olympiques	EPIC	DGALN/DHUP	200
Université Gustave Eiffel	EPSCP	CGDD	28
Voies navigables de France	EPA	DGITM	76

Liste des établissements publics nationaux placés sous la tutelle du MTECT et du MEFSIN			
Établissement public	Statut	Direction de tutelle	Page
Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs	EPA	DGEC	32
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	EPA	DGEC	34
Agence de la transition écologique*	EPIC	SG/STMAR	14
IFP Énergies nouvelles	EPIC	DGEC	38

* MTECT-MEFSIN

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PAR DIRECTION DE TUTELLE



Secrétariat général - SG

Service du Pilotage et de l'Évolution des Services - STMAR	
Agence de la transition écologique	14
École nationale des ponts et chaussées	16
École nationale des travaux publics de l'État	18



Commissariat général au développement durable - CGDD

Service de la Recherche et de l'Innovation - SRI	
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	22
Institut national de l'information géographique et forestière	24
Météo France	26
Université Gustave Eiffel	28



Direction générale de l'énergie et du climat - DGEC

Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs	32
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	34
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	36
IFP Énergies nouvelles	38



Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités - DGITM

Agence de financement des infrastructures de transports de France	42
Caisse nationale des autoroutes	44
Établissement public de sécurité ferroviaire	46
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin	48
Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine	50
Grand port maritime de Bordeaux	52
Grand port maritime de Dunkerque	54
Grand port maritime de la Guadeloupe	56
Grand port maritime de Guyane	58
Grand port maritime de Marseille	60

Grand port maritime de la Martinique	62
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	64
Grand port maritime de La Réunion	66
Grand port maritime de La Rochelle	68
Port autonome de Strasbourg	70
Régie autonome des transports parisiens	72
Société des Grands Projets	74
Voies navigables de France	76



Direction générale de l'aviation civile - DGAC

Aéroport de Bâle-Mulhouse	80
École nationale de l'aviation civile	82



Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN

Direction de l'eau et de la biodiversité	
Agence de l'eau Adour-Garonne	86
Agence de l'eau Artois-Picardie	88
Agence de l'eau Loire-Bretagne	90
Agence de l'eau Rhin-Meuse	92
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	94
Agence de l'eau Seine-Normandie	96
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	98
Domaine national de Chambord	100
Établissement public du Marais Poitevin	102
Établissement public du Mont-Saint-Michel	104
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	106
Muséum national d'histoire naturelle	108
Office français de la biodiversité	110
Office national des forêts	112
Parc amazonien de Guyane	114
Parc national des Calanques	116
Parc national des Cévennes	118
Parc national des Écrins	120
Parc national de Forêts	122
Parc national de la Guadeloupe	124

Parc national du Mercantour	126
Parc national de Port-Cros	128
Parc national des Pyrénées	130
Parc national de La Réunion	132
Parc national de la Vanoise	134

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	
Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe	138
Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique	140
Agence nationale de l'habitat	142
Agence nationale de contrôle du logement social	144
Caisse de garantie du logement locatif social	146
Centre scientifique et technique du bâtiment	148
Établissement public d'aménagement Alzette-Belval	150
Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique	152
Établissement public d'aménagement Euroméditerranée	154
Établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval	156
Établissement public d'aménagement Nice Écovallée	158
Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont	160
Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay	162
Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne	164
Établissement public d'aménagement de Sénart	166
Établissement public chargé de l'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	168
Établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)	170
Établissement public foncier d'aménagement de Guyane	172
Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte	174
Établissement public foncier de Bretagne	176
Établissement public foncier de Grand-Est	178
Établissement public foncier des Hauts-de-France	180
Établissement public foncier d'Île-de-France	182
Établissement public foncier de Normandie	184
Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine	186
Établissement public foncier d'Occitanie	188
Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes	190
Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur	192
Établissement public foncier de la Vendée	194
Fonds national des aides à la pierre	196
Grand Paris Aménagement	198
Société de livraison des ouvrages olympiques	200



Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - DGAMPA	
École nationale supérieure maritime	204
Établissement national des invalides de la marine	206



Direction générale des collectivités locales - DGCL	
Agence nationale de la cohésion des territoires	210
Agence nationale pour la rénovation urbaine	212
Business France	214
Établissement pour l'insertion dans l'emploi	216



Direction générale de la prévention des risques - DGPR	
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	220
Bureau de recherches géologiques et minières	222
Institut national de l'environnement industriel et des risques	224
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	226

Légende icones

↓ Téléchargement de documents sur le site 🛒 Achats sur le site

LinkedIn

TikTok

Twitter (X)

Vimeo

Facebook

Daylimotion

Instagram

Calaméo

Youtube

Soundcloud

Flickr

Threads

Ausha



Secrétariat général/SG

Service de la transformation ministérielle et de l'animation des réseaux



- Agence de la transition écologique - ADEME
- École nationale des ponts et chaussées - ENPC
- École nationale des travaux publics de l'État - ENTPE

Agence de la transition écologique



Identité

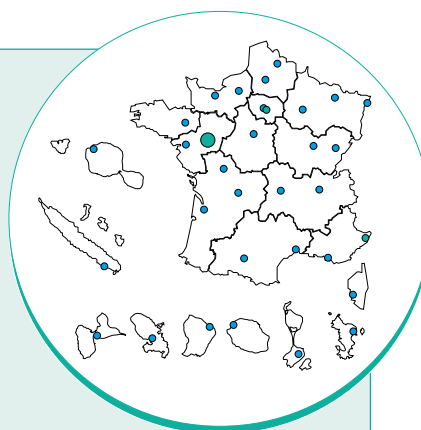
Adresse : 20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 Angers cedex 01.

Site web : www.ademe.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 3 sites pour les services centraux à : **Angers, Montrouge et Valbonne** ;
- 17 **directions régionales** (13 en métropole et 4 en outre-mer). Cela représente 26 implantations (certaines directions disposent de plusieurs sites) sur l'ensemble du territoire ;
- 3 représentations dans les territoires d'outre-mer : **Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon**.



Activités

MISSIONS

L'ADEME est l'un des opérateurs clés de l'État pour la transition écologique et énergétique. Elle œuvre pour un modèle de société économe en ressources, plus sobre en carbone comportant un impact soutenable sur l'environnement. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public. Le financement des projets est principalement concentré dans les domaines suivants :

- énergie, changement climatique et qualité de l'air : énergies renouvelables et de récupération et réseaux, bâtiment, urbanisme, mobilité et transports, efficacité énergétique dans la production, qualité de l'air, gestion durable des sols, décarbonation de l'industrie, changement climatique ;
- économie circulaire et réduction des pollutions : production et consommation durables, déchets, sites et sols pollués, filières REP.

ACTUALITÉS

- L'ADEME est fortement mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre du plan France 2030 : pilotage d'appel à projets relatifs à la décarbonation de l'industrie, de soutien à l'innovation des PME, etc.
- Préparation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2027.

PERSPECTIVES

6 axes prioritaires en 2024 :

- la modélisation des effectifs ;
- travailler sur l'efficacité carbone de l'euro investi ;
- accélérer la décarbonation ;
- cultiver les valeurs prêtées à l'Ademe et le sens de l'action ;
- mobiliser les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités ;
- renforcer la prospective.

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création : 1990

Texte(s) de référence

Articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement

Président-directeur général

Sylvain Waserman

Conseil d'administration (28 membres) :

- 1 sénateur et 1 député ;
- 10 représentants de l'État ;
- 1 représentant de l'ANCT ;
- 4 représentants des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre ;
- 5 personnalités qualifiées ou représentants d'associations de protection de l'environnement agréées ;
- 6 représentants des personnels.

Commissaire du Gouvernement

Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Contrôleur budgétaire

Marc Fosseux

Parité au sein des instances délibératives

L'établissement est soumis à l'article 6-1 de la loi de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983 (loi DSP)

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 428 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 97 %
- Autres statuts : 3 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'environnement, de l'énergie et de la recherche - MTECT (tutelle principale), MEFSIN et MESR

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

SG/STMAR/STAR3 - Bureau du pilotage des tutelles des établissements publics

Opérateur de l'État

Oui (programme 181 : prévention des risques)

Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 1,2 Md€
 - personnel : 111,9 M€
 - intervention : 892,6 M€
- Recettes : 1,1 Md€
 - SCSP : 838,7 M€
 - recettes propres : 39,5 M€

Effectifs

- 1 065 ETPT sous plafond
- 270 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité en 2022

- 5 892 projets de transition écologique soutenus ;
- 2,8 Md€ d'engagements réalisés ;
- 398 entreprises engagées dans la démarche ACT d'évaluation de leur stratégie climat ;
- 2,9 M de pages vues pour la rubrique « Particuliers » sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr>.

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le préfet de région est délégué territorial de l'ADEME.

Partenariats structurants

- L'ADEME a engagé une politique partenariale particulièrement dynamique ;
- Elle est membre du réseau scientifique et technique du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Les établissements de recherche et d'expertise, comme le **BRGM**, l'**IRSN**, l'**INERIS**, le **CSTB**, l'**ANCT**, les agences de l'eau et Météo France sont engagés dans des conventions de partenariat avec l'ADEME ;
- Les écoles telles que l'**ENPC** et l'**ENTPE**, ont aussi noué des liens avec l'Agence, notamment dans le cadre de laboratoires de recherche ;
- L'ADEME travaille également avec des familles d'établissement comme les agences de l'eau, les parcs nationaux, les établissements publics fonciers et d'aménagement ainsi que les grands ports maritimes ;
- Pour remplir ses missions, l'ADEME est amenée à signer des conventions de partenariat avec les conseils régionaux, conseils généraux, EPCI, associations, bureaux d'études, entreprises, organismes consulaires, organisations professionnelles ;
- Depuis 2020, l'ADEME accompagne l'ANCT pour répondre aux besoins spécifiques des territoires par le biais d'un conventionnement. La convention-cadre 2023-2027 entre l'ANCT et l'ADEME a été présentée au salon des maires le 22 novembre 2023.



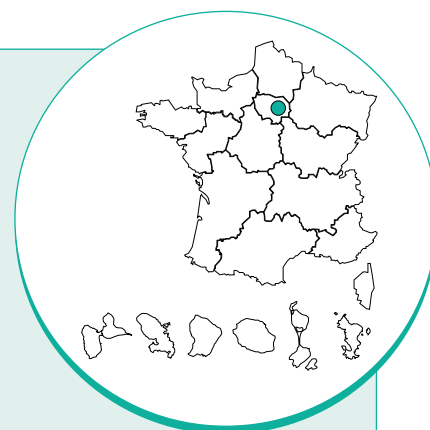
École nationale des ponts et chaussées



Identité

Adresse : 6 et 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs-sur-Marne - 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site web : www.ecoledesponts.fr



Activités

MISSIONS

L'École nationale des ponts et chaussées assure la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement et de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement.

Dans ses domaines de compétence, l'École mène des actions de recherche académique et partenariale dont l'ambition est de réussir la transition écologique et énergétique. Ces activités, exercées sur le plan national et international, servent à la fois l'avancée et la diffusion des connaissances et le soutien au développement économique et répondent à 9 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Elle forme des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau pour l'administration (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) et les entreprises. Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées valant grade de master, des diplômes de master ainsi que le diplôme de docteur. Elle accueille chaque année environ 2 000 élèves dont 30 % de femmes et environ 5 % de fonctionnaires et 746 élèves étrangers dont 193 en formation et 5 940 stagiaires en formation continue.

ACTUALITÉS

▪ Conception en 2023 avec les services du ministère de tutelle d'un module de formation « Mobiliser les travaux du GIEC dans sa pratique professionnelle » à destination des agents publics et accessible depuis la plateforme Mentor.

▪ Poursuite de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 signé en avril 2022.

PERSPECTIVES

▪ Intégration de l'ENPC dans l'établissement public expérimental dans le cadre de la modification du décret statutaire de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris).

▪ Obtention du label DD&RS (développement durable et responsabilité sociétale) courant 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 58,9 M€
 - personnel : 40,4 M€
- Recettes : 55,3 M€
 - SCSP : 29,9 M€

Effectifs

- 311 ETPT sous plafond
- 182 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 249 diplômes d'ingénieur délivrés en 2021 ;
- 12 laboratoires de recherche dont 6 en commun avec le CNRS ;
- 304 chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- 687 doctorants et post-doctorants ;
- 46 accords de double diplôme avec des universités de 25 pays ;
- 10,3 M€ de recettes recherche partenariale dont 56 % en direct avec les entreprises.



Organisation

Forme juridique

Établissement public scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

Date de création

1747

Texte(s) de référence

Décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées

Directeur général

Anthony Briant

Président du Conseil d'administration

Benoît de Ruffray

Conseil d'administration (24 membres) :

- 5 membres de droit représentant les tutelles ;
- 9 personnalités qualifiées dont 2 représentants de l'association des anciens élèves ;
- 10 représentants élus (professeurs, autres enseignants et chercheurs, personnel administratif et technique et élèves).

Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

501 agents

Âge moyen

41 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 32 %
- Contractuels de droit public : 68 %



Partenariats

Partenariats structurants

Entre entreprises et organismes publics, l'ENPC a de très nombreux partenaires, aussi bien au niveau national qu'international.

Pour n'en citer que quelques-uns : Eiffage, Eurotunnel, Bouygues construction, Microsoft, Agence française de développement, [ADEME](https://www.ademe.fr/), Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé du développement durable - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

SG/STMAR/STAR4 - Bureau des établissements d'enseignement supérieur

Opérateur de l'État

Oui (programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »)

École nationale des travaux publics de l'État

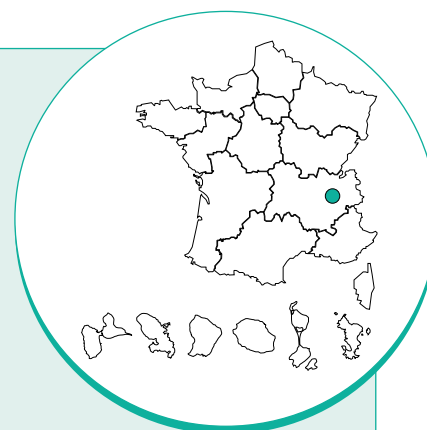


ENTPE

Identité

Adresse : 3 rue Maurice Audin - 69518 Vaulx-en-Velin

Site web : www.entpe.fr



Activités

MISSIONS

L'École nationale des travaux publics de l'État assure le recrutement et la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement, d'expertise, d'étude, d'administration, de recherche ou d'enseignement, dans les domaines de l'équipement, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires, de la construction, des transports, de l'énergie et du climat, de l'environnement et du développement durable.

Elle délivre des titres et des diplômes d'ingénieur équivalents au grade de master, des doctorats en mécanique, énergétique, génie civil, acoustique, et des certificats d'études supérieures. Elle accueille chaque année plus de 900 étudiants dont plus de 700 en cycle ingénieur avec la confirmation d'un intérêt de plus en plus équilibré entre filière fonctionnaire et civile, et dispense une offre de formation continue technique qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de la transition écologique et énergétique, et destinée aux secteurs publics et privés.

Les ingénieurs et docteurs formés à l'ENTPE sont en capacité de répondre aux besoins de compétences en environnement et aménagement. Ils sont en mesure de porter la vision du développement durable et de contribuer à améliorer la compétitivité française dans la croissance verte.

Dans les domaines de sa compétence, l'école mène des actions de recherche à travers cinq laboratoires de recherche propres ou communs à d'autres organismes dans lesquels travaille une centaine de doctorants. Elle participe à la diffusion des connaissances et conduit des actions internationales.

ACTUALITÉS

- Ouverture depuis la rentrée scolaire 2023-2024 d'un Bachelor en 3 ans par apprentissage « transition écologique et territoires ».
- Label DD&RS (développement durable et responsabilité sociétale) début 2023 pour 4 ans.

PERSPECTIVES

- Révision du décret statutaire de l'école.
- Engagement d'une nouvelle tranche de travaux de rénovation énergétique dans le cadre du contrat de plan État-région.

Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 28,7 M€
 - personnel : 18,7 M€
- Recettes : 26,5 M€
 - SCSP : 23,9 M€
 - recettes propres : 1,6 M€

Effectifs

- 185 ETPT sous plafond
- 40 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 43 % des élèves ingénieurs sont des femmes ;
- 48 % des élèves ingénieurs sont dans la filière fonctionnaire ;
- 235 ingénieurs diplômés chaque année ;
- 95 doctorants dont 38 % de nationalité étrangère ;
- 65 % des cours sont en lien avec la transition écologique et solidaire.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

200 agents

Âge moyen

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels de droit public : 34 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'équipement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

SG/STMAR/STAR4 - Bureau des établissements d'enseignement supérieur

Opérateur de l'État

Oui (programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable)

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Date de création

1954

Texte(s) de référence

Décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'École nationale des travaux publics de l'État

Directrice générale

Cécile Delolme

Présidente du Conseil d'administration

Élisabeth Crépon

Conseil d'administration (35 membres) :

- 21 membres extérieurs nommés par le ministre de tutelle :
 - 4 membres issus des employeurs des ingénieurs TPE ;
 - 2 représentants des employeurs privés ;
 - 1 membre désigné par le CNFPT ;
 - 1 représentant des collectivités territoriales ;
 - 1 membre désigné par le ministère des armées ;
 - 5 personnalités représentant l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - 6 personnalités issues des associations, des organisations syndicales ou siégeant à titre personnel ;
 - 1 membre désigné à titre personnel par le ministre chargé de l'environnement ;
- 14 membres élus :
 - 4 enseignants dont l'ENTPE n'est pas l'employeur principal ;
 - 4 chercheurs et enseignants internes ;
 - 2 personnels administratifs et techniques ;
 - 4 membres élus représentant les doctorants, les étudiants de 3^e année, de 2^e année et de 1^{re} année.

Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

Partenariats

Partenariats structurants

L'ENTPE entretient des relations privilégiées avec plusieurs partenaires publics et privés qui sont associés de manière étroite aux activités et à la vie de l'école ;

Pour n'en citer que quelques-uns : Bouygues, Eiffage, Eurovia, Île-de-France Mobilités, Transdev, Vinci, [VNF](#), etc.



Commissariat général au développement durable /CGDD

Service de la recherche et de l'innovation



- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA
- Institut national de l'information géographique et forestière - IGN
- Météo France
- Université Gustave Eiffel - UGE



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Identité

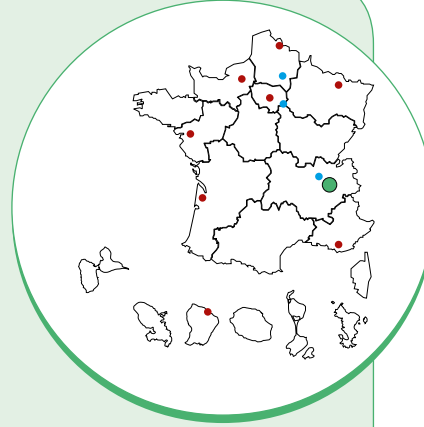
Adresse : Cité des mobilités 25 avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 Bron Cedex

Site web : www.cerema.fr



Implantations régionales ou territoriales : le Cerema est implanté sur 32 sites :

- Siège social : **Bron**
- 3 directions techniques : **Sourdun, Compiègne, Lyon.**
- 10 directions territoriales : **Lille, Rouen, Saint-Mandé, Bron, Metz, Saint-Médard-en-Jalles, Aix-en-Provence, Nantes, Toulouse, Fontenay-sous-Bois, Cayenne.**
- Autres sites : Trappes, Strasbourg, Nancy, Clermont-Ferrand, Autun, L'Isle-d'Abeau, Antipolis, Blois, Saint-Quentin, Sequedin, Montpellier, Angers, Saint-Brieuc, Bordeaux, Coconi, Sainte-Clotilde, Brest, Marne-la-Vallée.



Activités

MISSIONS

Le Cerema est un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires ayant pour mission de :

- contribuer à la connaissance et à l'observation des territoires ainsi qu'à la réflexion prospective sur les enjeux et les risques auxquels ceux-ci sont exposés ;
- mener les actions de recherche et développement correspondant aux besoins locaux ;
- concourir à l'élaboration de la réglementation technique et des règles de l'art ;
- contribuer au développement de nouveaux modes de mobilité durables et sécurisés ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de territoires, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, de transition écologique ou de revitalisation ;
- contribuer à la gestion du patrimoine des infrastructures de transport et du patrimoine immobilier des acteurs publics.

ACTUALITÉS

En application de la loi 3DS, la modification statutaire de l'établissement par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 a introduit la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'adhérer à l'établissement, de façon à pouvoir, sous certaines conditions, bénéficier de façon simplifiée de l'expertise du Cerema. Ce nouveau cadre réforme profondément la gouvernance de l'établissement. Depuis 2023, une partie des administrateurs du conseil d'administration sont issus des collectivités territoriales et élus par les collectivités adhérentes.

PERSPECTIVES

Les adhésions des collectivités à l'établissement se poursuivent.

Le Cerema est engagé dans de grands programmes nationaux. Ainsi dans le cadre du Plan Tourisme - Destination France-, les opérations Sentier de Nature, France vue sur Mer et Port de plaisance - bases nautiques ont été attribuées au Cerema. Ces opérations sont prévues pour une réalisation d'ici fin 2025.

Le Cerema pilote le Programme national Ponts, financé dans le cadre de [France Relance](#) à hauteur de 40 M€ sur la période 2021-2023. Les communes volontaires bénéficient localement d'une visite de recensement de leurs ponts par un bureau d'études privé missionné par le Cerema et reçoivent un carnet de santé de chacun de leurs ouvrages. Le Cerema met ainsi à disposition une vision nationale de patrimoine d'ouvrages d'art des petites collectivités.

Ce programme a bénéficié d'abondements supplémentaires pour 2023 et 2024 afin d'élargir le recensement et l'évaluation de l'état des ouvrages à de nouvelles communes et d'amorcer un dispositif de soutien des communes les plus fragiles dans la réalisation des travaux nécessaires à la réparation de leurs ouvrages les plus dégradés.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 325,7 M€
 - personnel : 217,9 M€
- Recettes : 289,2 M€
 - recettes propres : 56,3 M€
 - SCSP : 193,8 M€

Effectifs

- 2 505 ETPT sous plafond
- 122 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Fin 2023 l'établissement comptait plus de 830 collectivités adhérentes.
- Depuis 2021, 11 540 communes en métropole ont bénéficié du Programme national Ponts ainsi que 39 communes en Outre-mer ; au 1^{er} trimestre 2023, 45 000 ouvrages étaient recensés. L'extension de ce programme prévoit l'appui de 4 000 nouvelles communes.
- Environ 100 publications éditoriales sont produites chaque année et plus de 3 000 éditions Cerema sont en accès libre sur le site de l'établissement.
- Pour 2024, le Cerema prévoit de consacrer : 37 % de sa subvention au domaine des infrastructures de transport, 19 % à la mobilité, 22 % à l'environnement et aux risques, 8 % à l'expertise ingénierie territoriale.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le Cerema travaille en lien avec les DREAL, les DIR et les DIRM ainsi que les DDT(M). Ces services sont représentés dans sa gouvernance (conseil stratégique, comités d'orientation territoriaux) et sont consultés dans le cadre de la programmation annuelle des activités.

Partenariats structurants

Plusieurs conventions cadres de partenariat ont été signées notamment avec :

- [l'Agence nationale de la cohésion des territoires](#) (ANCT) ;
- [l'Institut national de l'environnement industriel et des risques](#) (INERIS) ;
- l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ;
- Efficacity ;
- l'Agence française de développement (AFD) ;
- l'Association des maires de France (AMF) ;
- l'Association Régions de France ;
- l'Assemblée des départements de France (ADF).

Plusieurs dizaines de projets de partenariat ont été engagés avec :

- les collectivités territoriales de tous les niveaux (régions, départements, métropoles, intercommunalités, communes ...) ;
- leurs établissements publics : ports maritimes, groupements de syndicats et de fédérations professionnelles.



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

1^{er} janvier 2014

Texte(s) de référence

- Loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 (articles 44 à 52) portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports
- Décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema
- Décret n°2022-897 du 16 juin 2022 modifiant le statut du Cerema

Directeur général

Pascal Berteaud

Présidente du Conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

Conseil d'administration (35 membres) :

- 7 représentants de l'État,
- 20 représentants des collectivités et de leurs groupements,
- 3 personnalités qualifiées,
- 5 représentants du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Contrôleur budgétaire

Marc Fosseux (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

2 530 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 38 %
- Hommes : 62 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 82 %
- Contractuels de droit public : 17 %
- Apprentis : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement durable, de l'urbanisme et des transports - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « expertise, information géographique et météorologie »)



Institut national de l'information géographique et forestière



Identité

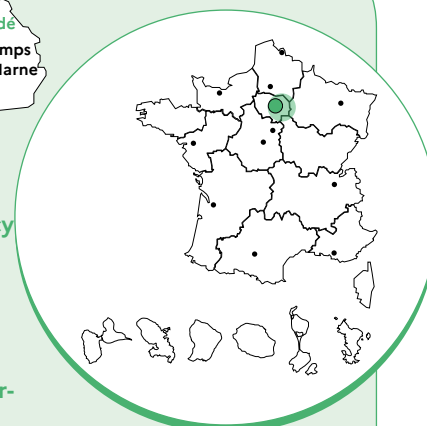
Adresse : 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé cedex.

Site web : www.ign.fr



Implantation régionales ou territoriales

- Point de vente Géoroom (et siège) à **Saint-Mandé** ;
- École nationale des sciences géographiques à **Champs-sur-Marne** ;
- Directions territoriales (**Lyon, Nantes** et son agence de **Caen, Aix-en-Provence, Nancy** et son agence de **Lille et Bordeaux**) ;
- Service de l'imagerie et de l'aéronautique à **Beauvais-Tillé** ;
- Service de l'imagerie spatiale à **Toulouse** ;
- Site logistique et patrimonial à **Villefranche-sur-Cher** ;
- Service de l'information statistique forestière et environnementale à **Nogent-sur-Vernisson**.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 192,5 M€
 - personnel : 121,2 M€
- Recettes : 184,9 M€
 - SCSP : 90,2 M€

Effectifs

- 1 422 ETPT sous plafond
- 63 ETPT hors plafond



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

26 juin 1940 - Institut Géographique National

Texte(s) de référence

Décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Directeur général

Sébastien Soriano

Présidente du Conseil d'administration

Emmanuelle Prada-Bordenave

Conseil d'administration (24 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants de la filière forestière ;
- 6 représentants des personnels.

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Grâce à ses implantations régionales, l'IGN interagit avec les services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, plateformes régionales d'information géographique.

Les comités régionaux de programmation permettent de connaître et de mieux répondre aux besoins de chacun des territoires, tout en assurant une cohérence nationale.

Partenariats structurants

En septembre 2016, l'IGN a renouvelé pour 7 ans l'accord-cadre conclu avec la direction générale de l'armement du Ministère des Armées. Cet accord cadre IGN-Défense prend en compte les besoins futurs du ministère des armées et se traduit par un élargissement du périmètre d'intervention de l'IGN.

En 2019, ce partenariat a été renforcé par la participation de l'IGN à un programme de défense multinational visant à partager la production d'un modèle numérique de terrain mondial à partir de données issues de satellites radar.

Dans le secteur agricole, la réglementation communautaire a institué l'obligation de localiser et d'identifier les parcelles agricoles dans tous les États-membres. La France a mis en place, depuis 2002, le registre parcellaire graphique (RPG), système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles (îlots).

Depuis 2014, le ministère de l'agriculture s'appuie sur l'IGN pour procéder à la mise à jour de ces îlots permettant de calculer le montant des aides à la surface sur la base de la télé-déclaration opérée pour les exploitants.

À compter de 2020, à la demande du MASA, l'IGN se mobilise pour constituer une couche des « îlots de référence » satisfaisant les nouveaux critères de la Commission Européenne, notamment la mise à jour par l'administration.



Activités

MISSIONS

- **Acquérir** : imagerie aérienne, imagerie satellitaire, géodésie, inventaire forestier.
- **Produire** : l'IGN produit, coproduit, qualifie et diffuse des données souveraines (tant pour ses besoins propres que pour les besoins des porteurs de politiques publiques et des acteurs de l'information géographique) avec de nouvelles méthodes et outils de production (lidar, approche collaborative pour mutualiser la collecte des données).
- **Diffuser** : [Géoportail](#), [IGNrando](#) (boutique, portail, application mobile), Géoroom (édition de cartes et posters au format papier), site « [Remonter le temps](#) » (comparaison de données géographiques du passé et du présent), accès aux données et produits géodésiques en ligne.
- **Utiliser** : appui des politiques publiques pour la prévention des risques naturels, l'agriculture et la forêt, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la défense et la sécurité.
- **Enseigner** : maintenir un niveau de compétence élevé au travers de la formation pour disposer d'une expertise reconnue à l'échelle européenne. Rôle central de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG).

ACTUALITÉS

Le nouveau modèle économique basé sur la réalisation de « grands projets » verra en 2024 la concrétisation de la Géoplateforme, structure novatrice d'hébergement et de partage des données géolocalisées, répondant notamment aux enjeux de souveraineté des données de l'État face aux géants de l'Internet.

La transformation de l'établissement se poursuivra avec la signature attendue fin 2024 d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) qui intégrera dans un document unique à la fois des aspects stratégiques (atteindre des objectifs « métiers ») mais également un volet financier concernant l'emploi des moyens dévolus à l'IGN.

L'année 2024 marque également le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration qui arrivera à échéance le 23 septembre.

PERSPECTIVES

À plusieurs titres, l'année 2024 peut être considérée comme une année charnière au cours de laquelle les choix opérés il y a plusieurs années produisent enfin des effets visibles qui déterminent la validité et la robustesse du nouveau modèle économique : l'arrivée à maturité de plusieurs grands projets ([Géoplateforme](#), [Lidar HD](#)), la réussite d'une stratégie orientée prioritairement vers l'appui aux politiques publiques sont des indicateurs de la justesse de la politique menée à l'IGN et offrent des perspectives d'évolution intéressantes pour les années à venir.



Ressources humaines

Effectifs physiques (au 31 décembre 2022)

1 629 agents

Âge moyen (au 31 décembre 2021)

46 ans

Profil des effectifs (au 31 décembre 2021)

- Femmes : 35 %
- Hommes : 65 %

Statut du personnel (au 31 décembre 2021)

- Fonctionnaires : 48 %
- Contractuels de droit public : 22 %
- Ouvriers d'État : 30 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement durable et des forêts - MTECT (tutelle principale), MASA

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « Expertise, information géographique et météorologie »)



Météo France



Identité

Adresse : 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé cedex

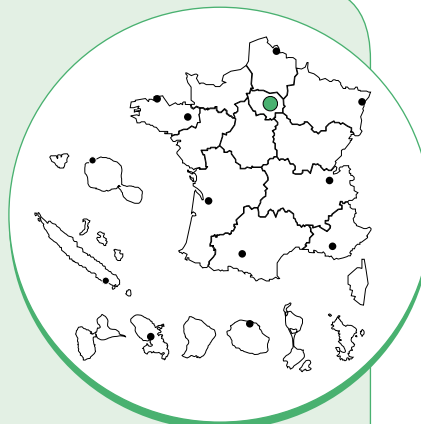
Site web : www.meteofrance.com



Implantations régionales ou territoriales : les services territoriaux sont organisés en sept directions interrégionales en métropole (**Lille, Strasbourg, St-Mandé, Rennes, Bordeaux, Lyon, Aix-en-Provence**) et quatre outre-mer (**Fort-de-France, Saint-Denis, Nouméa et Papeete**) auxquelles sont rattachés les différents centres départementaux et stations aéronautiques.

Le site de **Toulouse** regroupe la direction de la production, la direction technique et la direction des systèmes d'observation. Le site comprend aussi le centre national de recherches météorologiques et la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, fruit de la fusion en 2020 de l'école nationale de la météorologie avec la direction de la recherche.

L'établissement compte également un site spécifique à **Lannion** dédié aux satellites d'observation météorologiques.



Activités

MISSIONS

Météo-France a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il est aussi chargé de contribuer au plan international, à la mémoire et à la prévision du changement climatique. Météo-France participe par ses activités de recherche et de développement, dans le cadre national ou dans celui de programmes internationaux, à l'amélioration de l'observation et de la connaissance de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux naturels, les activités humaines et le climat.

L'établissement exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il exerce un rôle d'expertise auprès des services chargés en métropole et outre-mer de la sécurité civile, de la prévention des risques majeurs et de la sûreté nucléaire et il assure, s'il y a lieu dans le cadre de conventions, la satisfaction des besoins exprimés.

Il assure, dans les domaines de sa compétence, la satisfaction des besoins du ministère des Armées.

ACTUALITÉS

- Renouvellement le 5 septembre 2023 du conseil d'administration et le 18 octobre 2023 de Virginie Schwarz dans ses fonctions de présidente-directrice générale de Météo France.
- Diffusion gratuite et réutilisation libre des données publiques de Météo France au 1^{er} janvier 2024.
- Lancement le 2 juin 2023 et mise en opérationnel de la météo des feux et des forêts dans le cadre du renforcement de l'appui aux services de lutte contre les incendies de forêt et de végétation.

- Bascule de la nouvelle chaîne de production dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de la prévision.

PERSPECTIVES

- Réalisation de l'assistance aux JOP de Paris 2024.
- Préparation du renouvellement des moyens de calcul intensif à horizon 2025.
- Poursuite de l'enrichissement (bulletins départementaux) et du déploiement de la nouvelle Vigilance.
- Fin du déploiement des bouées météorologiques ancrées en Méditerranée permettant de mieux anticiper les événements pluvio-orageux intenses.
- Poursuite de la mise en conformité des services de la navigation aérienne aux exigences européennes.
- Réalisation en 2024 de sessions de sensibilisation au changement climatique et à la transition écologique des élus de chaque département.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 420,7 M€
 - personnel : 250,8 M€
- Recettes : 400,1 M€
 - SCSP : 194,6 M€
 - recettes propres : 127,4 M€

Effectifs

- 2 632 ETPT sous-plafond
- 100 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 2 supercalculateurs déployés à Toulouse avec un facteur de gain applicatif prévu de 5,6 ;
- En 2022, 70 épisodes de vigilance orange ou rouge ont été activés, dont 4 épisodes en métropole de niveau rouge (2 pour pluie-inondation et 2 pour canicule) ;
- Concernant le nouveau dispositif de la météo des forêts mis en œuvre durant la saison estivale 2023 :
 - le niveau jaune a été activé au moins une fois pour 84 départements et le niveau orange a été activé pour 22 départements. Quant au niveau rouge, il a été atteint 6 fois pour 2 départements du Sud-Est ;
 - 15 000 visiteurs par jour en moyenne ont visité la page « [Météo des forêts](#) » du site internet.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

2 586 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 31 %
- Hommes : 69 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 90 %
- Contractuels de droit public : 7 %
- Ouvriers : 3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « expertise, information géographique et météorologie »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1993

Texte(s) de référence

Décret n° 93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France, modifié par le décret n° 2020-1021 du 7 août 2020

Présidente-directrice générale

Virginie Schwarz

Conseil d'administration (19 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants de personnels.

Contrôleur budgétaire

Maité Candoni (contrôle budgétaire)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Météo-France exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il produit des avertissements pluies intenses à l'échelle des communes (APIC). Ce dispositif permet d'alerter les mairies et les préfectures lorsque des précipitations exceptionnelles sont observées par le réseau radar de Météo-France sur une commune donnée.

Partenariats structurants

- Pouvoirs publics :** Météo-France travaille en partenariat étroit avec le ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens, et avec le ministère des Armées dans le cadre de son action de soutien aux forces armées françaises. En tant que prestataire exclusif de services pour l'espace aérien français, l'établissement collabore étroitement avec la DGAC.

- Partenariats scientifiques et techniques :** Météo-France est membre du réseau scientifique et technique du MTECT et a développé de nombreux partenariats (**IRSN, CEA, CNRS, CNES** dans le cadre de l'infrastructure de recherche SAFIRE (avions français de recherche sur l'environnement)).

- Partenariats internationaux :** sur le plan européen, Météo-France collabore avec les autres services météorologiques nationaux dans le cadre de sa participation, d'une part, aux organisations intergouvernementales EUMETSAT et CEPMMT et, d'autre part, au groupement d'intérêt économique EUMETNET.

- L'établissement contribue avec le CNRM au projet d'intégration européenne des infrastructures de recherche aéroportées pour l'environnement et participe aux volets atmosphère, climat et milieu marin du programme européen Copernicus.

- Au niveau mondial, Météo-France collabore avec l'OMM. L'établissement fait également partie depuis fin 2020 du consortium ACCORD dont le principal objectif est d'améliorer la prévision numérique du temps à haute résolution et à courte échéance.



Université Gustave Eiffel



Identité

Adresse : 5 boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454 Marne-la-Vallée

Site web : www.univ-gustave-eiffel.fr/

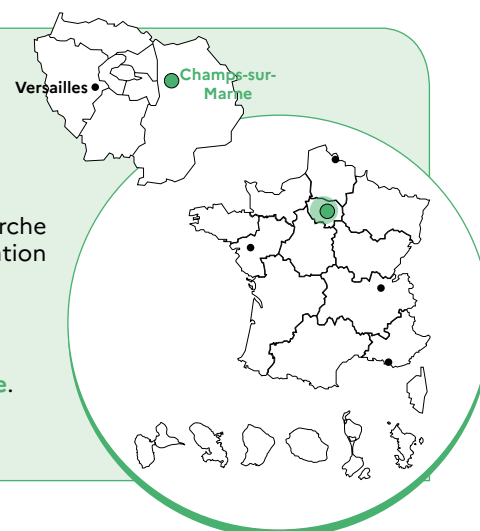


Implantations régionales ou territoriales :

▪ 2 établissements-composantes, 2 écoles-membres, 23 composantes de recherche (des laboratoires, des départements, des équipes, des instituts), 6 unités de formation et de recherche (UFR), 6 instituts.

Répartis sur plusieurs campus implantés sur le territoire national dont :

- la Cité Descartes, aux portes de Paris ;
- des campus régionaux à **Lille**, **Lyon**, **Nantes**, **Versailles-Satory** et **Salon-Marseille**.



Activités

MISSIONS

L'Université Gustave Eiffel œuvre dans de nombreux domaines de recherche. En particulier, elle représente un quart de la recherche française sur les villes de demain et regroupe des compétences pluridisciplinaires pour conduire des recherches de qualité au service de la société, proposer des formations adaptées au monde socio-économique et accompagner les politiques publiques.

Les principales missions de l'établissement sont :

- la formation initiale et continue, avec une forte spécificité pour la formation par apprentissage ;
- la recherche (fondamentale et appliquée) et l'innovation ;
- l'expertise, l'appui aux politiques publiques et la normalisation ;
- l'ouverture à la société et la coopération internationale.

ACTUALITÉS

- L'année 2023 a été une année de continuité dans l'installation de l'Université, créée au 1^{er} janvier 2020. La gouvernance provisoire a laissé place à une gouvernance désormais installée, le règlement intérieur de l'Université a également été voté en 2024.
- Le COP 2023-2025 a été voté lors du CA de décembre 2023, et sera signé au cours des prochaines semaines de l'année 2024 par le MTECT et l'UGE.
- Enfin, l'Université a lancé sa campagne de sortie de l'expérimentation avec l'intégration de ce point à l'ordre du jour du CSA, du Cac et du CA. Des échanges avec la DGESIP (MESRI) sont en cours pour mandater le HCÉRES.

PERSPECTIVES

Objectif de pérenniser l'université dans sa forme actuelle. Pour cela, l'UGE a lancé fin 2023 une demande d'évaluation par le Hcéres en vue d'une sortie du statut d'établissement expérimental au 1^{er} janvier 2025. En cas d'évaluation positive par le Hcéres (formulée dans le cadre d'un rapport d'évaluation, faisant suite au rapport d'auto-évaluation de l'établissement et d'une visite du comité d'experts), un autre avis sera alors demandé explicitement aux CSA des établissements fondateurs, au Cac et aux CA fin 2024 sur une éventuelle sortie d'expérimentation, qui se traduira par une publication des décrets.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 317,4 M€
 - personnel : 222,5 M€
- Recettes : 291,4 M€
 - SCSP : 177,1 M€

Effectifs

- 1 875 ETPT sous plafond
- 980,8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 17 000 étudiants dont 22 % d'étudiants en apprentissage ;
- 6 établissements ;
- 12 sites ;
- 250 enseignantes et enseignants ;
- 320 enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs ;
- 550 chercheuses et chercheurs.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Date de création

1^{er} janvier 2020

Texte(s) de référence

Décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts

Président du Conseil d'administration

Gilles Roussel

Conseil d'administration (35 membres) :

- le président ;
- 15 élus ;
- 11 membres de droit dont 6 représentants de l'État ;
- 8 personnalités extérieures.

Contrôleur budgétaire

Recteur de la région académique Île-de-France

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

2 880 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 47 %
- Hommes : 53 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DIR Centre Est : expertise ou une action inscrite sur la durée avec la DIRIF pour la régulation d'accès des voiries du réseau routier national en Île-de-France ;
- Accompagnement de la DRIEA dans le choix méthodologique d'un simulateur régional de la mobilité ;
- Convention de recherche et de valorisation plurianuelle avec le STAC ;
- Participation au comité scientifique du CETU ;
- Collaboration avec le STRMTG sur des projets de recherche en sécurité des usagers des transports guidés.

Partenariats structurants

- Conventions de partenariat avec le Cerema, l'**IRSN**, le **CEA**, **Météo-France** et l'**IGN**. Convention à venir avec le CNRS ;
- Membre du Réseau scientifique et technique du MTECT ;
- Relations historiques avec le ministère de l'Intérieur dans le domaine de la sécurité routière. Une convention avec la Gendarmerie Nationale va être signée prochainement ;
- Contrats-cadre en cours avec des entreprises : Soléanche, SNCF, Merce, Colas, CERTIFER, EDF, OSMOS ;
- Implication dans plus de 50 projets partenariaux européens ;
- L'UGE coordonne une alliance de 6 universités européennes, qui partagent l'ambition de développer une nouvelle génération d'apprenants, de producteurs de connaissances et d'innovateurs pour les villes et sociétés futures.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'enseignement supérieur, du développement durable, de la recherche et de la culture - MESR (tutelle principale), MTECT, Ministère de la culture

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

Opérateur de l'État

Oui (programme 150 : « formations supérieures et recherche universitaire »)



Direction générale de l'énergie et du climat/DGEC



- Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs - ANGDM
- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - ANDRA
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA
- Institut français du pétrole et des énergies nouvelles - IFPEN



Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs



Identité

Adresse : 1-3 avenue de Flandre 75019 Paris

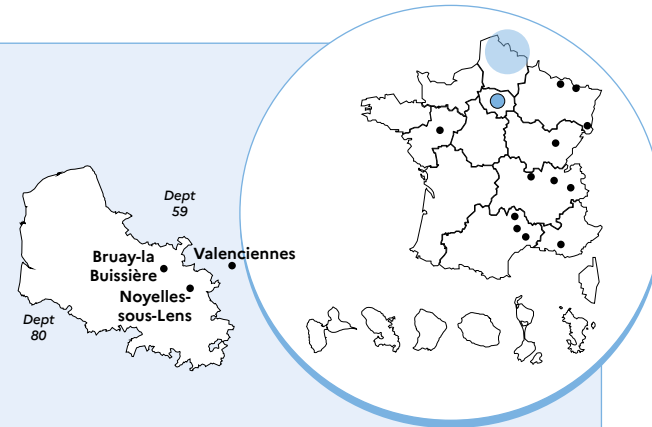
Site web : www.angdm.fr



Implantations régionales ou territoriales : 16 implantations dont trois directions en régions :

- Direction Nord : **Noyelles Sous Lens**
 - Sites Nord : **Paris, Trelazé, Bruay-la-Buissière, Valenciennes**
- Direction Est : **Freyming**
 - Sites Est : **Hayange, Wittelsheim**
- Direction Grand Sud : **Montceau-Les-Mines**
 - Sites Grand Sud : **Alès, Saint-Etienne, La Mure, Gardanne, Carmaux, Decazeville, Saint-Eloy-Les-Mines**

En sus, l'ANGDM organise des permanences dans une vingtaine d'autres sites.



Activités

MISSIONS

- Garantir au nom de l'État, en cas de cessation définitive d'activité d'une entreprise minière ou ardoisière, l'application des droits sociaux des anciens agents de cette entreprise (prestations de logement et de chauffage, allocations de raccordement et de retraite anticipée, etc.).
- Assumer les obligations de l'employeur en lieu et place des entreprises minières et ardoisières ayant cessé définitivement leur activité, à l'égard des anciens salariés en dispense d'activité ou mis à disposition de différents organismes ou de l'État.
- Déterminer les orientations et assurer la gestion de l'action sanitaire et sociale individuelle du régime minier de sécurité sociale.

ACTUALITÉS

- Vote par le conseil d'administration du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2024-2027.
- Adoption du schéma directeur des systèmes d'information couvrant la même période.
- Transfert des archives de l'ANGDM aux archives départementales.
- Poursuite des travaux de codification des processus internes de l'agence.

PERSPECTIVES

- Mise en place du nouveau site Internet.
- Rédaction de nouvelles stratégies prévues dans le COP 2024-2027 dans les domaines d'intervention de l'agence : stratégie de l'accompagnement social, stratégie relative aux échanges avec les bénéficiaires.
- Réflexion sur l'offre de logement adaptée dans le contexte du parcours résidentiel.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 267,9 M€
 - personnel : 19,6 M€
 - intervention : 242,1 M€
- Recettes : 260,9 M€
 - SCSP : 12,6 M€
 - recettes propres : 3,1 M€

Effectifs

- 116 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond (programme 174)
- 130,5 ETPT hors plafond (action sanitaire et sociale)

Chiffres-clés d'activité en 2022

- 75 459 personnes perçoivent des prestations d'avantages en nature et de pré retraite ;
- 16 541 bénéficiaires du logement nature ;
- 17 559 bénéficiaires de prestations de l'action sanitaire et sociale ;
- Age moyen des bénéficiaires : 77 pour les ayants droit, 85 pour les réversions ;
- En 2022, 264,1 M€ de prestations dont 242,6 M€ de prestations de l'État et près de 21,4 M€ en action sanitaire et sociale.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

2004

Texte(s) de référence

- Loi n° 2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines
- Décret n° 2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

Directeur général

Laurent Bergeot

Président du Conseil d'administration

François Maury

Conseil d'administration (14 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des anciens mineurs et ardoisiers désignés par leurs organisations syndicales représentatives ;
- 5 personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique et sociale.

Commissaire du Gouvernement

Timothée Furois, sous-directeur des marchés de l'énergie et des affaires sociales

Contrôleur budgétaire

Maité Candoni (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

269 agents

Âge moyen

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 79 %
- Hommes : 21 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 100 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés des mines et du budget - MEFSIN-MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE

Opérateur de l'État

Oui (programme 174 : « Énergie, climat et après-mines »)



Partenariats

Partenariats structurants

- ANAH** (Lorraine) ;
- Association française des aidants ;
- Caisse autonome de sécurité sociale dans les mines ;
- Bailleurs sociaux dont Maisons et Cités, CDC Habitat Sainte-Barbe et SIA ;
- Partenariats dans le cadre de l'ERBM (engagement pour le renouvellement du bassin minier).



Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs



Identité

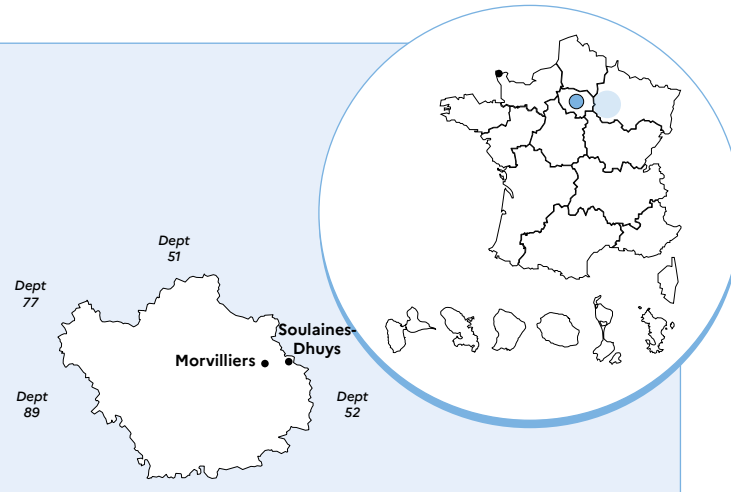
Adresse : 1-7 rue Jean Monnet 92290 Châtenay-Malabry

Site web : www.andra.fr



Implantations régionales ou territoriales : 3 centres de stockage :

- centre de stockage Manche à **Beaumont-Hague** ;
- centre industriel de l'Aube à **Morvilliers** ;
- centre industriel de la Meuse/Haute-Marne à **Soulaines-Dhuys**.



Activités

MISSIONS

- Garantir au nom de l'État, en cas de cessation définitive d'activité d'une entreprise minière ou ardoisière, l'application des droits sociaux des anciens agents de cette entreprise (prestations de logement et de chauffage, allocations de raccordement et de retraite anticipée, etc.).
- Assumer les obligations de l'employeur en lieu et place des entreprises minières et ardoisières ayant cessé définitivement leur activité, à l'égard des anciens salariés en dispense d'activité ou mis à disposition de différents organismes ou de l'État.
- Déterminer les orientations et assurer la gestion de l'action sanitaire et sociale individuelle du régime minier de sécurité sociale.

ACTUALITÉS

- L'Andra a déposé le dossier de demande d'autorisation de création (DAC) du projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs (Cigéo) le 16 janvier 2023. En 2023, le Conseil d'État a également confirmé la validité des décrets de déclaration d'utilité publique du projet et de son inscription parmi les opérations d'intérêt national.
- S'agissant du centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires), dédié aux déchets radioactifs de très faible activité, l'Andra a déposé une demande d'autorisation environnementale pour augmenter la capacité actuelle de stockage autorisée (projet ACACI) le 7 avril 2023. Une enquête publique aura lieu dans les prochains mois auprès des citoyens et des collectivités locales.

PERSPECTIVES

- S'agissant du projet Cigéo, l'année 2024 sera consacrée à la poursuite de l'instruction du dossier de DAC, au dépôt par l'Andra du dossier réglementaire (DR0), nécessaire au démarrage des premiers travaux d'archéologie et opérations de caractérisation et géotechnique, et au dépôt du dossier d'enquête parcellaire pour acquérir les derniers terrains nécessaires à la construction et à l'exploitation de Cigéo.
- S'agissant des autres centres de stockage exploités par l'Andra, l'année 2024 sera notamment consacrée à l'instruction du nouveau rapport de sûreté du centre de stockage de l'Aube (CSA) ainsi qu'aux suites à donner à l'instruction du réexamen de sûreté du centre de stockage de la Manche (CSM). L'Andra prévoit également de négocier avec les producteurs de déchets un nouveau contrat de prise en charge des déchets au Cires pour la période 2024-2028. Une enquête publique doit enfin avoir lieu en vue de la demande d'autorisation d'extension de la capacité de stockage du Cires (Projet ACACI).



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 308,1 M€
 - personnel : 87,6 M€
- Produits : 329 M€
 - SCSP : 3 M€

Effectifs

- 265 ETPT sous plafond
- 556 ETPT hors plafond



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1991

Texte(s) de référence

Article L. 542-12 du code de l'environnement ainsi que R. 542-1 à 19 du même code

Directeur général

Pierre-Marie Abadie

Président du Conseil d'administration

Adolphe Colrat

Conseil d'administration (23 membres) :

- 1 député et 1 sénateur désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) ;
- 6 représentants de l'État ;
- 7 personnalités qualifiées dont 2 désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires, 2 proposées par le ministre chargé de l'environnement, 1 au titre de la recherche et 2 élus locaux ;
- 8 représentants des personnels.

Commissaire du Gouvernement

Sophie Murlon, directrice général de l'énergie et du climat

Contrôleur budgétaire

Jean-Pascal Codine (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

706 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 42 %
- Hommes : 58 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 99 %
Fonctionnaires détachés : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'énergie, de la recherche et de l'environnement - MEFSIN (tutelle principale), MTECT, MESR

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD4/4A - Bureau politique publique et tutelles de la sous-direction de l'industrie nucléaire

Opérateur de l'État

Oui (programme 174 : « Énergie, climat et après-mines »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relation avec les services déconcentrés de l'État dans les territoires d'implantations des centres de stockage relevant de la catégorie des Installations classées pour la protection de l'environnement ou des Installations nucléaires de base (préfecture de la Meuse notamment).

Partenariats structurants

▪ Dans le cadre du programme dédié à l'innovation dans la gestion des déchets radioactifs, l'Andra intervient depuis 2021 en tant qu'appui technique de Bpifrance concernant l'appel à projets « solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond ». À l'issue de cet appel à projets, 40 projets ont été déclarés lauréats. Ils représentent un montant de 134,9 M€ d'investissements et sont portés par des petites et grandes entreprises de la sphère publique et privée. Le soutien de l'État à ces projets s'élève au total à 72 M€.

- L'année 2023 a été marquée par la signature du contrat de collaboration avec Bpifrance conduisant à la facturation de l'appui technique à la sélection des projets pour un montant de 593 k€ hors taxes ainsi que le démarrage du suivi technique des projets sélectionnés pour 5,2 k€.



Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives



Identité

Adresse : 25 rue Leblanc - Immeuble le Ponant D - 75015 Paris.

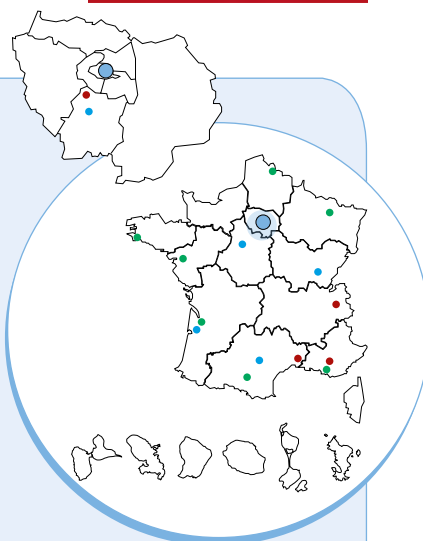
Site web : www.cea.fr



Implantations régionales ou territoriales : le CEA dispose de neuf centres de recherche sur l'ensemble du territoire :

- quatre centres de recherche civils à **Cadarache, Grenoble, Marcoule et Paris-Saclay** ;
- cinq centres de recherche de défense à **Bruyères-le-Châtel, Cestas, Le Ripault, Valduc et Gramat** ;
- et de 7 plateformes régionales de Transfert technologique regroupées au sein de l'Institut « CEA Tech en région » :

- Hauts-de-France : **Lille**
- Grand Est : **Metz**
- Sud PACA : **Cadarache et Gardanne**
- Occitanie Pyrénées-Méditerranée : **Toulouse**
- Nouvelle-Aquitaine : **Bordeaux**
- Pays de la Loire : **Nantes**
- Bretagne : **Quimper**



Activités

MISSIONS

Le CEA est un établissement de recherche à vocation technologique qui intervient dans trois grands domaines d'activité :

- les énergies décarbonées avec le nucléaire civil et les nouvelles technologies de l'énergie (hydrogène, solaire, photovoltaïque, biomasse) ;
- les technologies pour l'information (micro-électronique, logiciel) et la santé (imagerie médicale) ;
- la défense.

Le CEA conduit des programmes de recherche en vue d'accroître la connaissance scientifique et de stimuler l'innovation et les transferts de technologies dans un certain nombre de domaines spécifiques représentant des enjeux stratégiques et sociétaux majeurs.

ACTUALITÉS

S'agissant de la transition énergétique et des activités nucléaires civiles, l'actualité principale de l'année 2023 est la poursuite des investissements pour finaliser la construction du réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH). Cette finalisation a été confirmée par le Conseil de politique nucléaire du 19 juillet 2023. Le CEA a également soutenu la création de cinq start-ups issues de ses équipes dans le domaine du nucléaire innovant. En parallèle, les travaux sur le programme de petit réacteur modulaire français Nuward® se sont poursuivis.

Dans le domaine des nouvelles technologies pour l'énergie, le CEA poursuit ses recherches contribuant au développement des énergies renouvelables dans l'objectif de concourir à un mix énergétique décarboné. Il est coordinateur de plusieurs programmes et équipements prio-

ritaires de recherche (PEPR) en lien avec la transition énergétique. L'année 2023 a ainsi permis d'avancer vers une production française d'électrolyseur de forte puissance.

Dans le domaine de la microélectronique, le CEA a, dans le cadre du projet NextGen FD-SOI, procédé aux premières séries d'investissement.

PERSPECTIVES

Thématiques transversales :

- priorité à la sûreté et la sécurité ;
- promotion des meilleures pratiques de la recherche ;
- renforcement des liens avec les partenaires académiques ;
- ouverture vers les sciences humaines et sociales.

Axes stratégiques :

- renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation ;
- être un catalyseur de la transition énergétique ;
- s'affirmer comme un acteur clé de la transition numérique ;
- promouvoir l'usage des technologies au service de la médecine du futur ;
- conduire une recherche d'excellence en soutien des missions ;
- avoir une exigence forte dans les activités d'assainissement-démantèlement de ses installations.



Chiffres

Budget 2024

- Charges (secteur civil) : 3 477,6 M€
 - personnel : 1 066 M€
- Produits (secteur civil) : 3 477,6 M€
 - subvention civile : 1 228 M€
- Charges (secteur défense) : 2 914,4 M€
 - personnel : 413,6 M€
- Produits (secteur défense) : 2 916,4 M€
 - subvention défense : 2 806 M€

Effectifs

- 17 056 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

- 4 679 publications scientifiques ;
- 1 528 doctorants ;
- 652 dépôts de brevets prioritaires au nom du CEA ;
- plus de 700 partenaires industriels ;
- 236 start-up technologiques créées depuis 1972.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, technique et industriel, relevant de la catégorie des établissements publics à caractère industriel et commercial

Date de création

1945

Texte(s) de référence

Articles L. 332-1 à L. 332-7 et R. 332-1 à R. 332-14 du code de la recherche

Administrateur général

François Jacq

Conseil d'administration (18 membres) :

- 7 représentants de l'État (dont l'administrateur général) ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants des personnels.

Contrôleur budgétaire

Cyril Bouyeure (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives :

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

21 433 agents

Âge moyen

43 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 34 %
- Hommes : 66 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'énergie, de la recherche, de l'industrie et de la défense - MESR (tutelle principale) - MEFSIN (tutelle secondaire)

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD4/4A - Bureau politique publique et tutelles de la sous-direction de l'industrie nucléaire

Opérateur de l'État

Oui

- Programme 172 (« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »)
- Programme 190 (« Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable »)
- Programme 191 (« Recherche duale (civile et militaire) »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Installations classées pour la protection de l'environnement du CEA soumises au contrôle des DREAL.

Partenariats structurants

Le CEA a signé avec Orano des accords sur la fabrication d'aimants nécessaires à son activité relative aux combustibles et des travaux de R&D sur les solutions numériques pour moderniser ses sites industriels.

Le CEA participe au programme d'investissement d'avenir (PIA puis [France 2030](#)) et reçoit à ce titre une subvention pour financer le projet RJH.

Le CEA participe par ailleurs au titre de France 2030 à divers projets de R&D avec un ensemble de partenaires de la filière nucléaire sur les solutions pour la gestion des déchets et sur l'accompagnement et le soutien d'acteurs industriels pour les réacteurs nucléaires innovants.

Le CEA a mis en place deux partenariats dans le domaine de la production solaire avec la société Carbon, producteur de solutions photovoltaïques bas carbone, et ECM, équipementier, basée sur les technologies cellules TOPCon.

Le CEA a signé des partenariats structurants avec les industriels SYMBIO et STELLANTIS pour le développement de piles à combustible PEMFC (*Proton Exchange Membrane Fuel Cell*) pour la mobilité lourde ou intensive.

Dans le cadre de France 2030, le CEA a renforcé sa collaboration avec le CNRS dans le cadre de PEPR co-pilotés et co-animés (hydrogène, batteries...).



Institut Français du Pétrole et des Énergies nouvelles



Identité

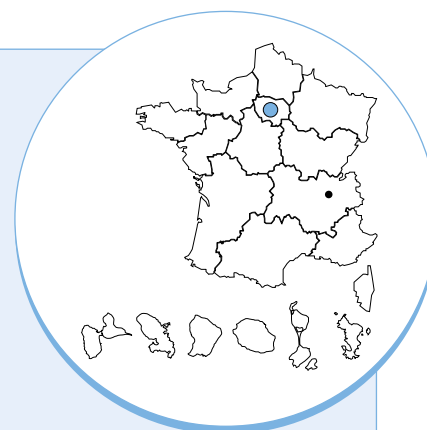
Adresse : 1-4 avenue de Bois-Préau 92852 Rueil-Malmaison

Site web : www.ifpenergiesnouvelles.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Établissement de **Rueil-Malmaison** (92) ;
- **Solaize** (69).



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 295 M€
 - personnel : 159,7 M€
- Produits : 281,6 M€

Effectifs

- 1 678 ETPT sous plafond
- 100 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Environ 1 100 chercheurs et techniciens au service de la R&I
- Environ 70 titulaires d'une HDR
- 3^e déposant de brevets parmi les établissements publics de recherche français avec 138 premiers dépôts de brevets en 2022 (INPI)



Organisation

Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

Date de création

1944

Texte(s) de référence

Articles L. 144-2 à L. 144-7 et R. 144-2 à R. 144-23 du code de l'énergie

Président-directeur général

Pierre-Franck Chevet

Conseil d'administration (16 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 10 personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines d'activité de l'établissement ;
- 2 représentants des personnels.

Commissaire du Gouvernement

Nicolas Clausset, adjoint au directeur de l'énergie

Contrôleur budgétaire

Cyril Bouyeure (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (Sauvadet)



Activités

MISSIONS

IFPEN est un établissement public de recherche à caractère industriel et commercial, dont l'action dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement vise au développement des technologies et matériaux du futur au travers de :

- la réalisation directe ou indirecte d'études et de recherches dans les domaines scientifiques et techniques et la valorisation sous toutes formes de leurs résultats ;
- la formation de personnes capables de participer au développement des connaissances, à leur diffusion et à leur application ;
- l'information des administrations, de l'industrie, des techniciens et des chercheurs sur les connaissances scientifiques et les techniques industrielles.

ACTUALITÉS

IFPEN accélère les transformations engagées au niveau de ses programmes de recherche et innovation vers les NTE et l'économie circulaire, en phase avec l'évolution du monde de l'énergie, et au service des enjeux et défis de la transition écologique.

En partenariat étroit avec les milieux industriels et académiques français, européens et internationaux, IFPEN développe sa mission de R&I au travers des priorités stratégiques : Climat, environnement et économie circulaire ; Énergies renouvelables ; Mobilité durable - soutenues par sa recherche fondamentale transverse. Ses activités Transports Énergie et Ressources Énergétiques bénéficient du label Carnot du MESR.

IFPEN est impliqué dans les stratégies nationales d'accélération pour l'innovation et copilote 3 Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR).

L'année a été marquée par la création d'une société dédiée aux services numériques dans l'éolien (*GreenWITS*) qui concrétise plus de 12 ans de recherches menées sur le sujet.

Des démonstrateurs pré-industriels de technologies innovantes ont également été mis en place, notamment en captage de CO₂ sur des fumées industrielles, en production de biocarburants avancés ou encore en recyclage chimique de plastiques. IFPEN contribue ainsi à la mise en place de nouvelles filières industrielles.

PERSPECTIVES

L'ambition d'IFPEN est d'être un organisme de recherche et d'innovation au service de la triple transition écologique, énergétique et numérique, un institut ouvert sur la société, créateur de valeur et d'emplois, s'appuyant sur la richesse de ses personnels et un tiers de confiance des pouvoirs publics.

Le contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 est en cours de finalisation et sera une déclinaison opérationnelle de cette ambition.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

1 597 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 38 %
- Hommes : 62 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 100 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'énergie – MEFSIN-MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD2/2C - bureau de la logistique pétrolière et des carburants alternatifs

Opérateur de l'État

Oui (programme 190 : « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables »)



Partenariats

Partenariats structurants

IFPEN entretient et développe de nombreux partenariats académiques et industriels, dont récemment :

- La signature avec le [CEA](#) d'un contrat-cadre de collaboration de recherche et développement dans le domaine de l'énergie sur quatre thématiques : mobilité, économie circulaire du carbone, numérique et enseignement ;
- La contribution à l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (Ofremi) pour le pilotage de la stratégie d'approvisionnement en métaux de la France ;
- La signature avec l'ONERA d'une convention de collaboration qui concerne les sept thématiques suivantes : électrocarburants et nouveaux carburants, corrosion des matériaux en présence de dihydrogène, suivi des stockages de carbone, analyses de cycles de vie dans l'aéronautique, mobilité hybride, éolien, calcul haute performance et données.



- Agence de financement des infrastructures de transports de France - AFITF
- Caisse nationale des autoroutes - CNA
- Établissement public de sécurité ferroviaire - EPSF
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin
- Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine - HAROPA PORT
- Grand port maritime de Bordeaux
- Grand port maritime de Dunkerque
- Grand port maritime de la Guadeloupe
- Grand port maritime de Guyane
- Grand port maritime de Marseille
- Grand port maritime de la Martinique
- Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire
- Grand port maritime de La Réunion
- Grand port maritime de La Rochelle
- Port autonome de Strasbourg
- Régie autonome des transports parisiens - RATP
- Société des Grands Projets - SGP
- Voies navigables de France - VNF



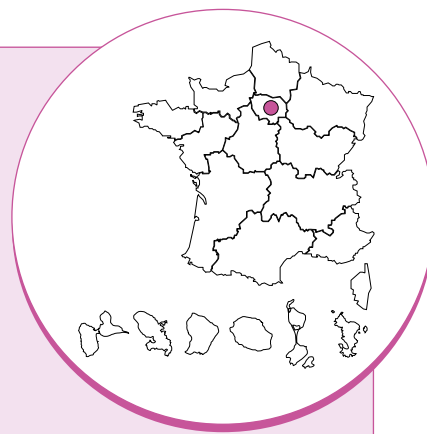
Agence de financement des infrastructures de transport de France



Identité

Adresse : Grande Arche, paroi Sud - 92055 La Défense

Site web : www.afit-france.fr



Activités

MISSIONS

L'AFIT France a pour mission de financer, pour l'État, les projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne grande vitesse (LGV), du réseau routier, des transports en commun, ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par la protection du littoral.

L'AFIT France est gouverné par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Elle dispose d'un secrétariat général permanent.

ACTUALITÉS

L'exécution 2023 est marquée par une nouvelle hausse des financements conformément au plan d'avenir des transports.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 4,6 Md€
- Recettes : 4,5 Md€

Effectifs

4 ETPT sous plafond



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

26 novembre 2004

Texte(s) de référence

Articles R. 1512-12 à R. 1512-19 du code des transports

Secrétaire générale

Katrin Moosbrugger

Président du Conseil d'administration

Franck Leroy

Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 1 député et 1 sénateur ;
- 3 élus locaux ;
- 1 personnalité qualifiée.

Contrôleur budgétaire

Marc Fosseux

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

4 agents

Statut du personnel

Fonctionnaires mis à disposition : 100 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/SDBSA/BSA1 - Bureau du budget

Opérateur de l'État

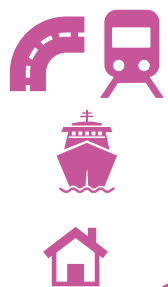
Oui (programme 203 « Infrastructures et services de transport »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'agence est en relation avec les services transport des DREAL. Elle peut également être en relation avec des DDT(M) et des établissements ou sociétés tels que [VNF](#), [TELT](#), [SNCFR](#).



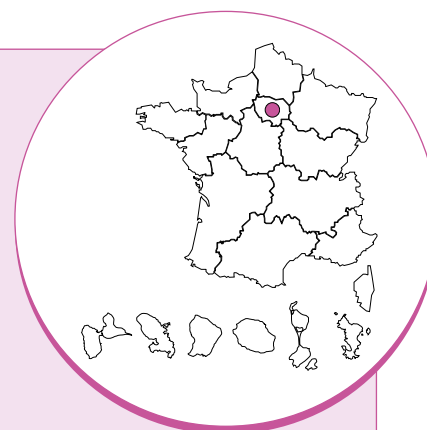
Caisse nationale des autoroutes



Identité

Adresse : 56 rue de Lille 75007 Paris

Site web : www.cna-autoroutes.fr



Activités

MISSIONS

Créé en 1963, l'établissement a pour mission d'émettre des emprunts affectés au financement de la construction ou de l'aménagement des autoroutes donnant lieu à la perception des péages, et de répartir le produit de ces emprunts entre les collectivités ou sociétés ayant reçu la concession de la construction et/ou de l'exploitation d'autoroutes.

Les contrats de prêts conclus entre l'établissement et les sociétés définissent les obligations réciproques des deux parties et notamment l'obligation des bénéficiaires de reverser à la CNA les sommes relatives aux échéances de prêts. Par ailleurs, la CNA verse aux sociétés la totalité des sommes recueillies, aux mêmes conditions de taux et de maturité. De ce fait, l'établissement ne dégagne pas de résultat comptable.

Après accord du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé de la voirie routière nationale, les versements sont effectués sur ordre de la présidente du conseil d'administration ou de toute personne mandatée par lui à cet effet.

Depuis l'arrêté du 14 août 2017, l'établissement n'a plus la capacité de lever sur le marché obligataire ou de contracter auprès d'un établissement de crédit les ressources nécessaires au financement à plus d'un an des sociétés concessionnaires éligibles. Cette interdiction est consécutive à l'intégration en 2014 par l'INSEE de la dette CNA dans la dette publique.

ACTUALITÉS

Depuis fin 2009, seules les deux sociétés concessionnaires de tunnels autoroutiers, Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF), dont l'encours de dette auprès de la CNA représente désormais 95 % de la dette totale au 31 décembre 2022, peuvent recourir à l'établissement pour financer leurs investissements et, le cas échéant, assurer leur refinancement.

PERSPECTIVES

La CNA gère désormais l'extinction des dettes des sociétés concessionnaires d'autoroutes qui s'échelonneront jusqu'en 2030.

Il n'est pas prévu d'opérations de gestion de dette de la CNA à ce stade.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 35,7 M€
- Produits : 35,7 M€

Effectifs

0 ETPT

Chiffres-clés d'activité

Encours des prêts de la CNA au 31 décembre 2023 : 1,10 Mds€



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

20 juin 1963

Texte(s) de référence

Articles R. 122-6 à R. 122-15 du code de la voirie routière

Présidente du conseil d'administration

Sandrine Chinzi

Conseil d'administration (8 membres) :

- 2 représentants du ministre chargé de la voirie routière ;
- 2 représentants du ministre de l'économie et des finances ;
- 1 représentant du ministre de l'intérieur ;
- le commissaire général au Plan ou son représentant désigné à titre permanent ;
- le directeur de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant désigné à titre permanent ;
- 1 président de société d'économie mixte concessionnaire d'autoroutes (pas de nomination depuis la privatisation de 2006).

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres de l'économie, des finances et de la voirie routière nationale - MTECT (tutelle principale) et MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGTM/DMR/FCA/FCA1 - Sous-direction des financements innovants et du contrôle des concessions routières - Bureau des contrats

Opérateur de l'État

Non



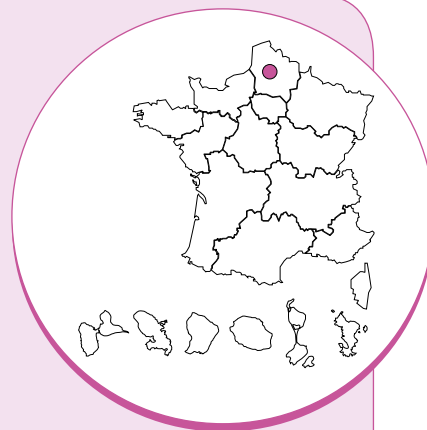
Établissement public de sécurité ferroviaire



Identité

Adresse : 60 rue de la Vallée - CS 11758 - 80017 Amiens cedex 1

Site web : www.securite-ferroviaire.fr



Activités

MISSIONS

- L'établissement délivre les autorisations nécessaires à l'exercice des activités ferroviaires.
- Il contrôle, en outre, le respect des conditions de maintien de ces autorisations, moyennant des contrôles opérationnels sur l'exploitation ou l'infrastructure, des audits ou inspections.
- Il élabore et publie, en concertation étroite avec le secteur, des documents techniques, règles de l'art et recommandations relatifs à la sécurité ferroviaire.
- Il assiste le ministère chargé des transports dans l'élaboration et l'adaptation des textes nationaux.

ACTUALITÉS

L'actualité est dominée par :

- le 4^e paquet ferroviaire ;
- l'ouverture à la concurrence pour le trafic voyageurs, le partage de compétences avec l'Agence de l'UE pour les chemins de fer qu'il instaure.

De nombreux de sujets impliquent une contribution active de l'EPSF :

- la sécurisation des passages à niveau et des tunnels ;
- l'amélioration de l'état des infrastructures ;
- la mise en place d'un régime de sécurité adapté et proportionné aux lignes de desserte fine du territoire ;
- la révision des spécifications techniques d'interopérabilité adoptées en 2023.

Enfin, le secteur s'ouvre à des innovations technologiques susceptibles d'avoir des impacts forts en matière de procédures de sécurité.

PERSPECTIVES

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025, signé fin 2022 par le ministre et le directeur général de l'établissement, fixe les perspectives de l'établissement et ses angles d'action :

- poursuivre l'accompagnement des nouveaux entrants sur le marché ferroviaire et des autorités organisatrices de transports, de sorte que la sécurité ne soit ni sacrifiée ni assimilée à un frein à la concurrence ;
- suivre les innovations technologiques (train autonome, train à hydrogène, cybersécurité, etc.) ;
- approfondir sa transformation numérique, afin notamment de rendre systématique l'analyse de données et développer des modèles de risque prédictifs ;
- se mettre en visibilité moyennant la mise en application de sa stratégie de communication ;
- cultiver son exemplarité budgétaire, sociale et environnementale ;
- recruter, former et fidéliser des expertises rares sur le marché.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 16,7 M€
 - personnel : 11,9 M€
- Recettes : 15,2 M€
 - SCSP : 12,9 M€

Effectifs

104 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

270 contrôles de tous types menés en 2023



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

30 mars 2006

Texte(s) de référence

Décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'EPSF

Directeur général

Laurent Cebulski

Présidente du Conseil d'administration

Muriel Preux

Conseil d'administration (12 membres) :

- 2 représentants du personnel ;
- 2 personnalités qualifiées ;
- 1 représentant de l'IGEDD ;
- 5 représentants de l'État :
 - 1 représentant de la Direction du Budget ;
 - 1 représentant de la Direction générale du travail ;
 - 1 représentant de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
 - 1 représentant de la Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports ;
 - 1 représentant de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.
- 1 sénateur ;
- 1 député.

Contrôleur budgétaire

Pascale Pradels, contrôlease budgétaire régional à la DRFiP Hauts-de-France

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

102 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 35 %
- Hommes : 65 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 13 %
- Contractuels de droit privé : 87 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SFG1 - Bureau de la sécurité des transports ferroviaires et guidés

Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transport »)



Partenariats

Partenariats structurants

- Agence de l'UE pour les chemins de fer (ERA)
- ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)
- Autorité de régulation des transports
- BEA-TT (bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre)
- Secrétariat général – Tunnel sous la Manche
- FONCSI (fondation pour une culture de sécurité industrielle)
- Bureau de normalisation ferroviaire
- STRMTG (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés)

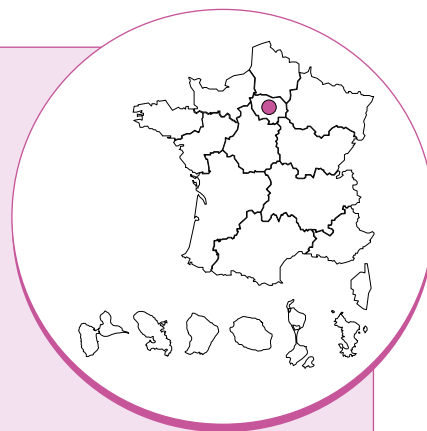


Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin



Identité

Adresse : C/O Caisse des dépôts et consignations
2, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13



Activités

MISSIONS

L'objet du FDPITMA est de concourir à la mise en œuvre d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin par le financement des différents modes de transport et les éventuelles prises de participation nécessaires à cet effet.



Chiffres

Budget 2024

Les ressources de l'établissement public sont constituées par les dividendes de la société ATMB.

- Charges : 20,1 Mds€
- Produits : 20,1 Mds€



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

2002, activé en 2012

Texte(s) de référence

Articles R. 1512-2 à R. 1512-11 du code des transports

Présidente du Conseil d'administration

Bertrand Looses

Conseil d'administration (20 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 7 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées des secteurs des transports et de l'environnement.

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

0 agents



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'économie et des transports - MTECT (tutelle principale), MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DMR/FCA1 - Bureau des contrats

Opérateur de l'État

Non



Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine



Identité

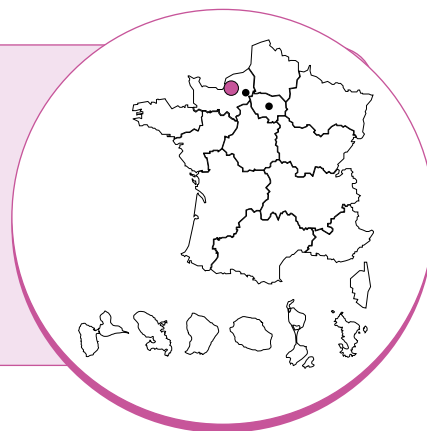
Adresse : 71 quai Colbert - 76600 Le Havre

Site web : www.haropaport.com



Implantations régionales ou territoriales :

3 directions territoriales : **Le Havre**, **Rouen** et **Paris**.



Activité

MISSIONS

Le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et la sécurité des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité ;
- le bon fonctionnement général de l'ensemble portuaire ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port ;
- la création, le développement, l'entretien et l'exploitation commerciale des espaces portuaires.

ACTUALITÉS

Le grand port fluvio-maritime de l'Axe Seine (GPFM), ou HAROPA PORT, sa dénomination commerciale) a été créé le 1^{er} juin 2021 par la fusion des grands ports maritimes du Havre et de Rouen et du port autonome de Paris. Le renforcement des grands axes portuaires et logistiques fait partie de la stratégie nationale portuaire adoptée par le Comité interministériel de la mer (CIMer) de janvier 2021.

HAROPA PORT constitue le 1^{er} port français pour le commerce extérieur et le 5^e port nord européen, avec en 2022 plus de 85 Mt de trafic maritime, soit + 2 % par rapport à 2021.

Depuis sa création, HAROPA PORT a installé avec succès sa gouvernance à trois niveaux (conseil de surveillance, trois conseils de développement territoriaux et conseil d'orientation de l'axe Seine), permettant à la fois de porter une vision à l'échelle de l'axe et de s'appuyer sur ses trois implantations locales qui disposent de marges de manœuvre adaptées.

HAROPA PORT a dans ce cadre adopté une politique tarifaire commune aux trois ports, défini un premier plan d'investissement très ambitieux et élaboré son projet stratégique.

Ce projet stratégique, véritable feuille de route pour 5 ans (2021 à 2026), est soutenu par un programme d'investissement ambitieux de 1,45 Mds € pour la période 2020-2027 dont 1,3 Mds € de 2020 à 2025, soit le double du programme d'investissement de la période 2014-2019, et appuyé par le volet portuaire du plan France relance à hauteur de plus de 73 M€.

PERSPECTIVES

Les premiers travaux ont été engagés pour préparer le prochain projet stratégique, et des négociations sont en cours afin de stabiliser la programmation des opérations sur la période 2023-2027 (avenant mobilité au contrat de plan interrégional État Région (CPIER) de la Vallée de la Seine).

HAROPA PORT va poursuivre la mise en œuvre de ses grandes orientations fondamentales :

- l'accélération de la transition écologique et énergétique : déploiement des carburants alternatifs et de l'électricité à quai pour le branchement des navires, gestion des espaces naturels et restauration des fonctionnalités écologiques, adaptation au changement climatique des espaces portuaires, réduction de la consommation énergétique, accompagnement de la structuration d'une filière hydrogène et captage de CO₂ dans le cadre de la décarbonation de l'axe Seine ;
- le développement de la logistique et la multimodalité ;
- la réindustrialisation de son territoire.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 476,3 M€
- Produits : 500 M€

Effectifs

1 904 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité pour 2023

- 106 MT de marchandises/an
- 12 M de m² d'entrepôt logistique
- 16 000 ha de surface terrestre
- 4 800 ha de surface à vocation environnementale
- 416 M€/an de chiffre d'affaires
- 1 900 salariés



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 898 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 30 %
- Hommes : 70 %

Statut du personnel

- CDI : 95 %
- CDD : 5 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministère en charge des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1^{er} juin 2021

Texte(s) de référence

Ordonnance n° 2021-614 et décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatifs à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public

Président du directoire

Stéphane Raison

Président du Conseil de surveillance

Daniel Havis

Conseil de surveillance (17 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 1 représentant de chacune des régions dans lesquelles l'établissement public a sa circonscription ;
- 3 représentants des salariés de l'établissement public, dont un représentant des cadres et assimilés ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants des principaux EPCI de la circonscription de l'établissement public.

Commissaire du Gouvernement

Floriane Torchin, directrice des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Contrôleur budgétaire

Sylvain Rousselle (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relation avec la DREAL Normandie et la DRIEAT Île-de-France, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

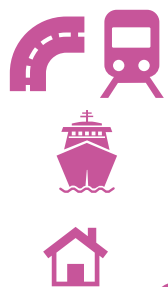
Partenariats structurants

Signature avec [VNF](#) en 2021 d'une convention de partenariat en faveur de l'innovation et du développement du transport fluvial.

Signature avec EDF d'une convention pour mener une réflexion commune en vue de faire de la vallée de la Seine une référence en termes de développement durable, de développement des infrastructures innovantes et intelligentes par le biais notamment de projets d'envergure.

Signature avec Business France en 2023 d'une convention de partenariat visant à coordonner leurs expertises respectives et à mettre en place un accompagnement auprès des investisseurs français et étrangers souhaitant s'implanter sur HAROPA

Dans le cadre de la démarche PERL (Performance Régularité Lignes), SNCF Réseau et HAROPA PORT sont associés pour faire progresser la qualité de service et ainsi d'accroître la performance du système ferroviaire entre le réseau ferré portuaire - exploité par HAROPA PORT - et le réseau ferré national (RFN) exploité par SNCF Réseau.



Grand port maritime de Bordeaux



Identité

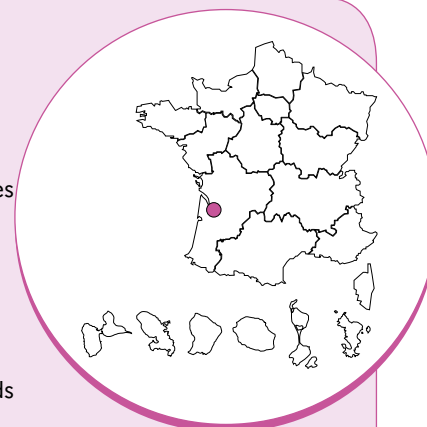
Adresse : 152 quai de Bacalan - CS 41320 - 33082 Bordeaux Cedex.

Site web : www.bordeaux-port.fr



Implantations régionales ou territoriales : 7 terminaux portuaires spécialisés :

- Le Verdon, dit « avant-port », adapté pour les trafics de conteneurs, rouliers, les escales de croisières et les activités offshore ;
- Pauillac, au service de la croisière et des trafics hydrocarbures ;
- Blaye, dédié aux céréales et aux vrac liquides ;
- Ambès, le pôle pétrochimique le plus important du Grand sud-ouest ;
- Grattequina, terminal dédié aux colis lourds et aux granulats ;
- Bassens, dédié aux multi-vracs, céréales conteneurs, produits forestiers, colis lourds et économie circulaire ;
- Bordeaux, dédié aux navires de croisières et bateaux de tourisme fluvial.



Activités

MISSIONS

Le grand port maritime de Bordeaux veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes,
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port,
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté,
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine,
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire,
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés,
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire,
- les actions concourant à la promotion générale du port.

ACTUALITÉS

L'activité croisières a connu un nombre record d'escales et de passagers et continue son essor, notamment sur Bordeaux.

Le GPM accueille un chantier exceptionnel d'une durée de 36 mois pour la déconstruction de huit bâtiments militaires à Bassens où huit grandes coques désarmées seront déconstruites.

La forme de radoub n°2 du GPM dans les bassins à flot a été inaugurée le 16 juin 2023. Elle comporte une extension de quai qui permettra d'accéder aux yachts et aux voiliers le temps de travaux.

La première pierre de l'unité de méthanisation CVE Port de Bordeaux a été posée le 24 octobre 2023. Cette solution de traitement des matières organiques de la zone industrielo-portuaire et du territoire de Bordeaux Métropole répond à la nouvelle réglementation de tri des biodéchets.

PERSPECTIVES

Le GPM prévoit l'adaptation de ses infrastructures portuaires visant à l'accueil des pièces pour le déploiement des éoliennes en mer, en partenariat avec le grand port maritime de La Rochelle et les ports néo-aquitains de Rochefort-Tonnay-Charente et Bayonne.

Le projet de plateforme multimodale innovante à Bassens intégrant le ferroviaire à l'intermodalité maritime et fluviale (projet rail2B2B) permettra d'améliorer et de diversifier la desserte du port.

Le port accompagne le développement de quatre grands projets d'investissements industriels dans les domaines de l'agro-alimentaire, des engrais décarbonés, des matériaux pour batteries et des e-carburants, tous en lien avec sa stratégie de transition industrielle post-carbone.

Le port participe à la création d'une association multi-partenaire aux côtés des industriels de la zone industrielo-portuaire et de la Métropole Bordeaux, pour porter l'ambition de la création d'une zone industrielle bas-carbone.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 67,7 M€
 - personnel : 29,5 M€
- Produits : 66,1 M€

Effectifs

347,4 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le GPM de Bordeaux, 7^e grand port maritime, dispose de 7 terminaux spécialisés répartis le long de l'estuaire (sur plus de 100 km entre Bordeaux centre-ville et le Verdon).

Le port de Bordeaux traite chaque année plus de 8,5 millions de tonnes de marchandises.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Relations avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le SGAR, dans le cadre de la négociation des contrats de Plan État Région (CPER) ainsi que pour la réglementation environnementale ;
- Relations avec la DDTM 33 et autres services instructeurs dans le cadre des demandes d'autorisations réglementaires liées à un projet ;
- Relations avec la DIRM sud Atlantique dans le cadre des dossiers relatifs à la façade maritime dont elle a la charge.

Partenariats structurants

▪ Bordeaux Métropole et le GPMB mettent en œuvre des projets permettant l'émergence et l'organisation de services répondant aux enjeux urbains et territoriaux majeurs : mobilité, transport, énergie et environnement notamment. Les deux entités se sont rapprochées ces dernières années afin de réaliser des projets structurants en matière de gestion foncière, de valorisation économique du fleuve ou en matière d'innovation technologique et environnementale. Afin de capitaliser sur cette relation et relancer de nouveaux projets, il a semblé nécessaire aux deux parties de formaliser ces engagements au travers d'une nouvelle convention de partenariat. Elle assurera notamment le portage, pour leur volet portuaire, des projets initiés par la Métropole (Opération d'intérêt métropolitain Rive Droite, relance du fleuve, relations ville-port, etc.) qui sont également ciblés dans le Projet Stratégique du GPMB. Le Conseil de Métropole a délibéré favorablement sur ce projet le 29 septembre 2023.

▪ Les ports de la Nouvelle-Aquitaine unis : La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente, Bordeaux et Bayonne, se sont réunis dans le cadre d'une association, Aquitania Ports Link, intégrant également la CCI et la Région.



Organisation

Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

Date de création

2008

Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire
- Décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Jean-Frédéric Laurent

Président du Conseil de surveillance

Philippe Dorthe

Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Stéphanie Cubier, adjointe au sous-directeur des ports et du transport fluvial

Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

319 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 19 %
- Hommes : 81 %

Statut du personnel

- CDI : 98 %
- CDD : 2 %



Tutelle

Ministre de tutelle

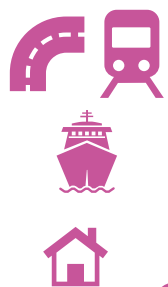
Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Grand port maritime de Dunkerque

Identité

Adresse : 2 505 route de l'écluse Trystram - BP 46534 - 59386 Dunkerque Cedex 1

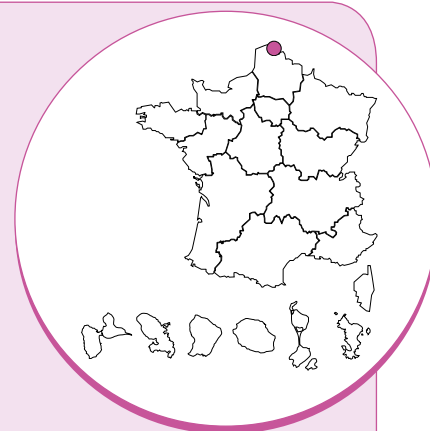
Site web : www.dunkerque-port.fr



Implantations régionales ou territoriales :

la circonscription du port s'étend sur 7 000 hectares, sur le territoire de dix communes (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Mardyck, Loon-Plage, Gravelines, Craywick, Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg).

Le GPM de Dunkerque comprend deux sites portuaires sur 17 km de rivage front de mer : le Port Est et le Port Ouest.



Activités

MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le grand port maritime (GPM) de Dunkerque veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

ACTUALITÉS

Sur les onze premiers mois de 2023, le trafic fret du GPMD est en repli de 11 % en raison d'une conjoncture économique défavorable, et de l'incident ayant paralysé un haut-fourneau d'une usine sidérurgique. Cet incident a entraîné une baisse des imports de minerai de fer. L'activité GNL reste à un niveau élevé, mais inférieur à 2022.

L'activité fret Transmanche se stabilise et le trafic passagers croît fortement, sans retrouver le niveau d'avant 2020.

Après dix années de croissance, le trafic de conteneurs est en recul de 10 %, en raison de la baisse des transbordements avec les îles britanniques. Les flux en lien avec l'hinterland continuent néanmoins de progresser. L'atterrissage du trafic fret est attendu à 44 Mt.

L'année 2023 a été marquée par les annonces d'implantations dans la filière « mobilité électrique » : Prologium, XTC Orano et Eramet Suez et par l'autorisation préfectorale du 17 novembre du projet CAP 2020.

Le chiffre d'affaires du port pourrait atteindre 107 M€, en progression de 5,2 %.

PERSPECTIVES

Le trafic 2024 est estimé à 46,7 Mt (+ 6 %), avec le maintien d'une activité soutenue pour le GNL et une reprise des trafics de minerai de fer et de céréales. Le chiffre d'affaires prévisionnel s'établit à 116 M€ (+ 9 %).

L'année 2024 sera marquée par un très haut niveau d'investissement (157 M€), pour poursuivre les aménagements nécessaires aux nouvelles implantations industrielles et logistiques et mettre en place des outils de report modal des flux terrestres.

2024 sera également consacrée au bouclage financier du projet CAP2020 avec la notification pour aides d'État relative au projet.

Chiffres

Budget 2024

- Charges : 136,8 M€
 - personnel : 41,1 M€
- Produits : 147 M€

Effectifs

380 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Le trafic du GPMD a progressé de 1,4 % en 2022 pour atteindre 49 Mt.
- Les vracs liquides ont progressé de 60 %, à 13,9 Mt, portés par les importations massives de GNL (+ 133 %, à 9,7 Mt).
- Le tonnage du trafic conteneurs a progressé de 9 %, à 5,7 Mt et de 14 % en nombre de boîtes, à plus de 744 kEVP, ce qui constitue un résultat record.
- Le trafic passagers a augmenté en 2022 de 86 % à 1,33 Mpax sur le transmanche. Le nombre de véhicules particuliers a ainsi progressé de 288 %, à plus de 307 000 unités.
- L'activité tourisme a débuté sur la ligne vers l'Irlande au cours de l'été, mais reste modeste, avec près de 33 000 passagers en cumul sur l'année 2022.
- Le chiffre d'affaires du port a progressé de façon plus soutenue que le trafic, à 101,8 M€ (+ 20,9 %).

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

369 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs par genre

- Femmes : 24 %
- Hommes : 76 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 90 %
- Fonctionnaires détachés : 8 %
- CDD : 2 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création : 2008

Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire
- Décret n° 2008-1038 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Dunkerque
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Maurice Georges

Présidente du Conseil de surveillance par intérim

Emmanuelle Verger

Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Nicolas Trift, sous-directeur des ports

Contrôleur budgétaire

Iris Rabenja (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

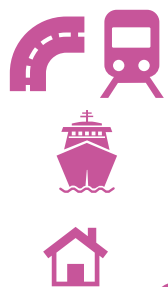
Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DREAL des Hauts-de-France et le SGAR, dans le cadre notamment de la négociation des contrats de plan État Région dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

- Le port a développé plusieurs partenariats durables avec les acteurs territoriaux :
 - le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Euraénergie, qui fédère les acteurs publics et privés autour de la décarbonation : le GPMD intégrera de façon effective ce GIP en 2024 ;
 - l'Agence de l'urbanisme, qui assure l'interface entre le port et la ville concernant les questions paysagères ;
 - l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Syndicat de l'eau du Dunkerquois, qui œuvrent à préserver les ressources d'eau potable et d'eau industrielle ;
 - le Conservatoire du littoral, qui s'occupe de la gestion des espaces qui lui sont confiés par le port ;
 - le Port center, qui a pour objectif de faire connaître l'établissement auprès des associations, du public scolaire et universitaire, ainsi que du grand public.
- Au niveau régional, le GPMD est membre fondateur de Norlink Ports, qui fédère les initiatives des acteurs du transport en faveur de circuits logistiques décarbonés.
- Enfin, un partenariat sur les mobilités douces et les transports en commun est poursuivi avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).



Grand port maritime de la Guadeloupe



Identité

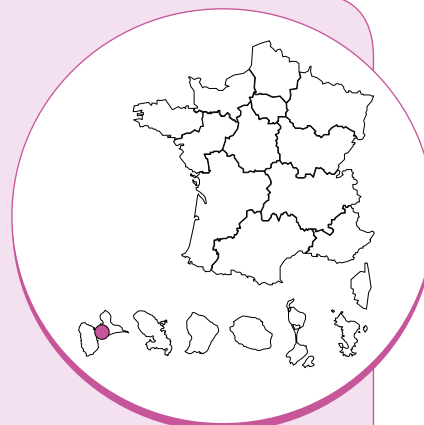
Adresse : quai Ferdinand de Lesseps - BP 485 - 97165 Pointe-à-Pitre

Site web : www.guadeloupe-portcaraibes.com



Implantations régionales ou territoriales : le grand port maritime de la Guadeloupe se situe sur cinq implantations :

- port de Pointe-à-Pitre pour l'accueil des passagers et la maintenance des grands yachts ;
- port de Jarry/Baie-Mahault pour les échanges de marchandises ;
- la Marina de Bas du Fort pour le nautisme ;
- port de Basse-Terre pour le fret et les passagers ;
- port de Folle Anse pour le trafic local et le cabotage.



Activités

MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le grand port maritime (GPM) de Guadeloupe veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

ACTUALITÉS

S'agissant du trafic fret du GPM de la Guadeloupe, 2023 devrait se conclure sur un repli de l'ordre de 10 %, à 3,8 Mt. Cette tendance est constatée surtout sur les vrac liquides (- 13 %), avec la reprise d'activité de la raffinerie située en Martinique.

Le recul est plus modéré pour les vrac solides (3,8 %), pénalisés s'agissant des flux de céréales, charbon et agrégats, mais portés par les imports d'engrais, de pellets de bois et de clinker.

Le trafic de marchandises diverses devrait baisser de 11 %, notamment en raison du repli du trafic conteneurisé (- 7,6 %), sous l'effet d'une baisse de 22 % du transbordement.

En revanche, l'activité passagers devrait connaître une croissance de 33 %, à 1,1 Mpax, portée par une hausse du trafic inter-îles et par la reprise de l'activité croisière (211 kpax) sur la saison novembre 2022-avril 2023.

PERSPECTIVES

Le trafic fret devrait connaître une reprise en 2024, de l'ordre de 2,6 %, à 3,9 Mt. Le trafic passagers devrait progresser de 18 %, à 1,3 Mpax.

Le niveau des investissements prévu pour 2024 est inédit pour le port, à 135 M€. Cet effort s'inscrit dans le contexte de réalisation du Hub Antilles-Guyane (en coordination avec le GPM de Martinique) et se traduira notamment par l'extension du quai 12 et l'achat de 3 portiques.

Par ailleurs, le port élabore son projet stratégique pour la période 2024-2028.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 51,8 M€
 - personnel : 19,2 M€
- Produits : 48 M€

Effectifs

160 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Après un niveau record atteint en 2021 avec 4,22 Mt, le trafic du GPM de Guadeloupe a reculé de 8,6 % en 2022, pour se situer à 3,86 Mt ;
- L'ensemble des filières s'étaient inscrites dans cette tendance au repli : vrac liquides (- 1,7 %, à 839 kt), vrac solides (- 25 %, à 824 kt) et marchandises diverses (- 3,3 %, à 2,19 Mt) ;
- Le trafic de conteneurs s'était inscrit dans une tendance au repli en tonnage et de - 1,2 % en nombre d'unités, à près de 236 kEVP, soit le second meilleur résultat du port. Le recul de 17 % du transbordement expliquait ce résultat global, en raison de modifications des liaisons vers le Brésil ;
- L'activité passagers avait progressé de près de 46 % en 2022, à 826 kpax, avec la reprise de l'activité croisière en novembre, mais également le retour d'une activité sans restriction pour le trafic archipel (+ 25 % à 678 kpax) et surtout inter-îles (+ 286 % à près de 100 kpax).



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DEAL de la Guadeloupe et la préfecture, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

La Charte « Port Center de Guadeloupe » est un outil dont la vocation est d'instaurer un dialogue permanent avec les neuf partenaires signataires (les collectivités territoriales, la CCI, l'association internationale Villes ports-AIVP, Cluster maritime), permettant la mise en œuvre d'un développement spatial et économique harmonieux du territoire.

L'objectif de ce partenariat est d'expliquer le port et de s'adapter au public, ainsi que de promouvoir les métiers portuaires.

Une cinquième réunion plénière du Conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane s'est tenue le 8 décembre 2023, en Guyane. Un document de coordination et une feuille de route associée comprenant 33 actions favorisent les démarches communes entre les 3 GPM de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

17 actions sont engagées et 6 groupes de travail sont actifs (réseau métier environnement, réseau métier transition énergétique, réseau métier Responsabilité sociétale, structure tarifaire, agence comptable et capitainerie) et mobilisent environ 40 employés sur les 3 établissements.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2012

Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1103 du 1^{er} octobre 2012 instituant le Grand Port Maritime de la Guadeloupe
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Jean-Pierre Chalus

Présidente du Conseil de surveillance

Marie-Luce Penchard

Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 élus de la chambre de commerce et d'industrie de la région des îles de la Guadeloupe ;
- 2 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants des salariés.

Commissaire du Gouvernement

Raynald Vallee, membre permanent de l'IGEDD/MT

Contrôleur budgétaire

Jean-Philippe Pierre (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

150 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 35 %
- Hommes : 65 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 93,4 %

Fonctionnaires détachés : 5,3 %

Autres statuts : 1,3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGTM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Grand port maritime de Guyane



Identité

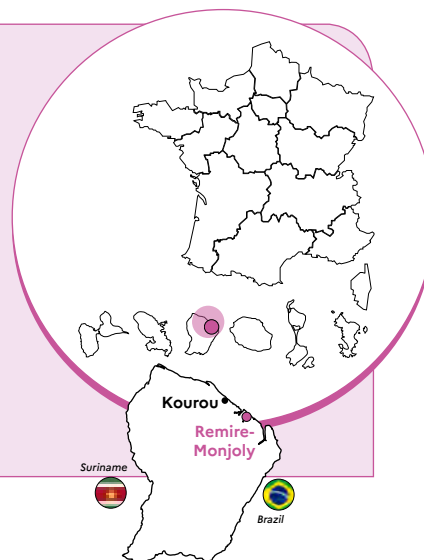
Adresse : zone de Dégrad des Cannes 97354 Remire-Montjoly

Site web : www.portdeguyane.fr



Implantations régionales ou territoriales : les activités du grand port maritime de la Guyane se développent sur deux sites portuaires stratégiques :

- **le port de Dégrad des Cannes (Remire-Montjoly) :** une zone spécifique dédiée à la manutention des conteneurs et du trafic conventionnel, une zone dédiée à la manutention des vrac solides et liquides, et une zone de plaisance (marine) ;
- **le port de Pariacabo (Kourou),** port de commerce principal de la Guyane, où transitent 95 % des produits importés pour la consommation locale. Les installations du port de Pariacabo sont surtout utilisées pour les besoins de Centre Spatial Guyanais (CSG). Sont également déchargés les hydrocarbures destinés à la centrale électrique SARA, à Kourou.



Activités

MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le GPM de Guyane veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

ACTUALITÉS

- Le GPM de Guyane estime son trafic fret pour l'année 2023 à 896 kt, soit un repli de 3 % par rapport à l'année précédente. Les vrac solides sont en recul de 28 %.
- Le trafic de conteneurs se situe autour de 69 kEVP (Equivalent Vingt Pieds), soit une baisse de 5 % en nombre et en tonnage (551 kt).
- Le chiffre d'affaires 2023 devrait être de 20,8 M€, soit une progression de 2 %.
- Le montant des investissements devrait se situer à un niveau de 16,4 M€, ce qui correspond environ au double du niveau habituel, en raison de l'engagement du port sur plusieurs chantiers importants (la réhabilitation des terre-pleins, la construction du poste frontalier, l'extension du terre-plein Rougier).

PERSPECTIVES

- Le port envisage pour 2024 un niveau de trafic de 906,8 kt, correspondant à une reprise de 1,2 %. Le trafic conteneurs devrait progresser de 1 % en nombre et en tonnage, à 69,5 kEVP.
- La progression du chiffre d'affaires est estimée à 8 % (22,15 M€).
- L'enveloppe des investissements devrait se monter à 11,36 M€ en intégrant la finalisation des projets figurant à l'actuel Projet stratégique.
- Le port élabore son nouveau Projet stratégique pour la période 2024-2028.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 33 M€
 - personnel : 6,6 M€
- Produits : 33,7 M€

Effectifs

47 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Le trafic global assuré en 2022 par le GPM de Guyane s'est élevé à 905 kt soit une progression de 5 % par rapport à 2021 ;
- La pluviosité a permis cette année une utilisation accrue de la centrale hydroélectrique de Petit Saut et, par voie de conséquence, un moindre recours aux centrales thermiques ;
- Le nombre d'escales a progressé d'un peu plus de 4 %, pour atteindre le nombre de 246, soit le résultat le plus élevé sur les 3 dernières années.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2012

Texte(s) de référence

- Loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État
- Décret n° 2012-1105 du 1^{er} octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guyane
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Stéphane Tant

Présidente du Conseil de surveillance

Mariana Royer

Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Didier Krüger, membre permanent de l'IGEDD/MIGT Outre-mer

Contrôleur budgétaire

Jean-Baptiste Le Brun (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

50 agents

Âge moyen

48 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 32 %
- Hommes : 68 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 78 %
- Fonctionnaires détachés : 22 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec le directeur général des territoires et de la mer (DGMT) de Guyane et le secrétaire général des services de l'État (SGSE), dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

- Une cinquième réunion plénière du Conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane s'est tenue le 8 décembre dernier, en Guyane. Un document de coordination et une feuille de route comprenant 33 actions favorisent les démarches communes entre les 3 GPM de Guadeloupe, Guyane et Martinique.
- 17 actions sont engagées et 6 groupes de travail sont actifs (réseau métier environnement ; réseau métier transition énergétique ; réseau métier Responsabilité sociétale ; structure tarifaire ; agence comptable ; capitainerie), mobilisant environ 40 employés sur les 3 établissements.



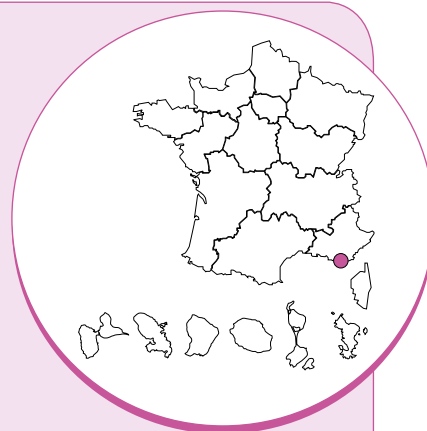
Grand port maritime de Marseille



Identité

Adresse : 23 place de la Joliette - CS 81965 - 13226 Marseille cedex 02

Site web : www.marseille-port.fr



Activités

MISSIONS

Le GPM de Marseille veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation de ce domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales, en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

ACTUALITÉS

En raison notamment du contexte international et de l'inflation, le trafic fret du GPM de Marseille devrait reculer de 8 % en 2023, à 71 Mt. Le recul serait le plus prononcé pour les vrac solides (- 19 %). Le trafic de conteneurs devrait s'inscrire en repli de près de 10 % (à 1,38 MEVP).

À l'inverse, l'activité passagers est en forte croissance en 2023, avec un niveau record proche de 4 Mpax.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2023 devrait être supérieur à 204 M€ (+ 7,5 % par rapport à 2022).

Le niveau d'investissements réalisés en 2023 devrait être environ de 75 M€.

PERSPECTIVES

Une nouvelle progression du chiffre d'affaires est prévue en 2024 (+ 4,4 % à 213 M€), sous l'effet de la hausse des droits de port et des revenus domaniaux.

Une reprise de 2 % à 72,2 Mt est espérée pour le trafic fret. Le trafic passagers devrait être en recul (- 7 % à 3,7 Mpax), en raison notamment du retour de certains navires de croisière en Asie.

Un niveau record d'investissements est programmé en 2024 (118 M€), orientés vers des chantiers majeurs tels que la connexion de navires à quai (23 M€), l'aménagement du terminal ferroviaire de Mourepiane (13 M€) et diverses opérations de développement (Feuillane, Innovex, etc.).

Le port doit finaliser son Projet stratégique pour la période 2024-2028.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 233,7 M€
 - personnel : 114,9 M€
- Produits : 242 M€

Effectifs

- 1 080 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le GPM de Marseille a traité 77,2 Mt de fret en 2022, soit une progression du trafic global de l'ordre de 3 %. Cette tendance est variable selon les filières :

- le trafic des vrac liquides a augmenté de 2,2 Mt (+5 % environ) à 45,3 Mt. Parmi ces trafics, les imports de brut ont reculé de 5% et les imports de gaz ont augmenté, notamment ceux de GNL (+ 43 %, à 8,5 Mt, soit un niveau record pour cette matière) ;
- le trafic de marchandises diverses a progressé de 1 %, à 20,5 Mt, porté par les trafics de remorques et les imports de véhicules (+ 17 %, 241 k véhicules). S'agissant des conteneurs, un trafic record a été atteint, à 1,531 MEVP manipulés (+ 3,2 %) ;
- le trafic des vrac solides a reculé de 3 %, à 11,4 Mt, sous l'effet particulier du repli de 8 % du trafic en lien avec la sidérurgie dû notamment à l'arrêt d'un haut-fourneau par ArcelorMittal.

Pour sa part, le trafic passagers a atteint en 2022 presque 3 millions de PAX (+ 137 %), soit un niveau proche du niveau de en 2019. L'ensemble des sous-filières (croisière, trafics vers le Maghreb et la Corse) ont contribué à cette tendance.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DREAL PACA et le SGAR, dans le cadre de la négociation des contrats État-Région dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM), dont le GPMM est membre adhérent depuis 2003, a notamment pour mission de préparer les projets d'agglomération, ce qui en fait un partenaire privilégié pour contribuer aux réflexions du projet Ville-Port et des chantiers de la charte éponyme.

À ce titre, et dans le cadre des actions prévues par la charte Ville-Port signée en 2013, le GPMM contribue à la mise en œuvre d'un programme d'approfondissement et d'études spécifiques. Ce programme comprend différentes missions spécifiques définies conjointement avec les partenaires (Métropole, État, Ville, [Établissement public d'aménagement Euroméditerranée](#)) de la Charte.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2008

Texte(s) de référence

- Décret n° 2008-1033 du 9 octobre 2008
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Hervé Martel

Président du Conseil de surveillance

Christophe Castaner

Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Le commissaire du Gouvernement sera prochainement désigné.

Contrôleur budgétaire

Jean-Baptiste Le Brun (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 079 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs :

- Femmes : 29 %
- Hommes : 71 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 6 %
- CDI : 89 %
- CDD : 4 %
- Autres statuts : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Grand port maritime de la Martinique



Identité

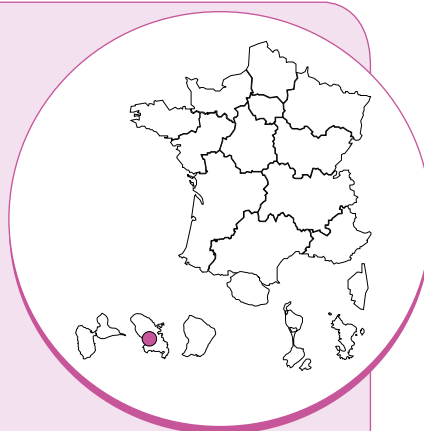
Adresse : Quai de l'hydrobase - BP 782 - 97244 Fort-de-France cedex

Site web : www.martinique.port.fr



Implantations régionales ou territoriales : le Grand port maritime (GPM) de la Martinique dispose de :

- 2 infrastructures qui accueillent les navires de croisière : l'appontement Pointe Simon et le Quai des Tourelles ;
- un bassin de radoub, pour la réparation navale ;
- une hydrobase pour l'accueil des navires rouliers et vraquiers ;
- un site d'approvisionnement en hydrocarbures, engrais et produits industriels (Pointe des Carrières) ;
- un terminal à conteneurs (Pointe des Grives) ;
- une marina.



Activités

MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le GPM de La Martinique (GPMLM) veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

ACTUALITÉS

Le trafic fret du GPM de la Martinique devrait être de 3 Mt en 2023. Sur les 8 premiers mois de l'année 2023, il s'inscrivait en progression globale de l'ordre de 11 % par rapport à 2022, à 2,2 Mt : + 25 % pour le trafic de vrac liquides ; - 7 % pour celui de vrac solides et + 5 % pour les marchandises diverses.

Grâce au bon niveau de l'activité passagers, le chiffre d'affaires en 2023 du port est d'environ 32,6 M€, soit une progression de 8 % par rapport à 2022.

Le niveau des investissements en 2023 est d'environ 23 M€.

PERSPECTIVES

Le budget 2024 intègre un programme d'investissements de 70 M€, portant sur le Hub Antilles-Guyane (50 M€), le projet Smartgrid (10 M€) et des opérations de renouvellement des infrastructures de l'ordre de 10 M€. La réalisation du Hub Antilles-Guyane, en coordination avec le GPM de Guadeloupe se traduira notamment par l'extension du terminal de la Pointe des Grives et par l'achat de deux portiques.

Par ailleurs, le port élabore son Projet stratégique pour la période 2024-2028.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 35,4 M€
 - personnel : 15,3 M€
- Produits : 39,1 M€

Effectifs

115 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le trafic fret du GPM de la Martinique a progressé de 8,4 % en 2022 pour atteindre 3 Mt, ce niveau étant encore inférieur de 6,7 % à celui connu en 2019. Dans le détail :

- le trafic de vrac liquides a connu une progression de 16 %, à près de 987 kt, avec la reprise de l'activité de la raffinerie de la SARA ;
- les vrac solides se sont repliés de 7,7 %, à 353 kt malgré l'augmentation du trafic de biomasse, notamment en raison de la baisse des imports de clinker (- 25 %) et de céréales (- 3 %) ;
- le trafic de marchandises diverses a progressé de plus de 8 % à près de 1,66 Mt grâce à la croissance du trafic roulier (+ 21 %) et conteneurisé (+ 6,5 % en tonnage, à 1,08 Mt). Le nombre de conteneurs manipulés a crû de 12 % pour atteindre son plus haut niveau pour le port, à 192 kEVP, grâce au transbordement en hausse de 23 %.

272 000 personnes ont été accueillies, ce qui correspond à 168 000 passagers liés à l'activité croisière et à 104 000 passagers liés à l'activité inter-îles.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DEAL de Martinique et le SGAR, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

Une cinquième réunion plénière du Conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane s'est tenue le 8 décembre 2023, en Guyane. Un document de coordination et une feuille de route associée comprenant 33 actions favorisent les démarches communes entre les 3 GPM de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

17 actions sont engagées et 6 groupes de travail sont actifs (réseau métier environnement ; réseau métier transition énergétique ; réseau métier Responsabilité sociétale ; structure tarifaire ; agence comptable ; capitainerie), mobilisant environ 40 employés sur les 3 établissements.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2012

Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1104 du 1^{er} octobre 2012 instituant le grand port maritime de Martinique.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Émile Tanic

Président du Conseil de surveillance

Philippe Jock

Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel de l'établissement public ;
- 6 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Patrick Lambert, membre permanent de l'IGEDD/MT

Contrôleur budgétaire

Jean-Philippe Pierre (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

117 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs :

- Femmes : 22 %
- Hommes : 78 %

Statut du personnel

- CDI : 92 %
- CDD : 8 %
- Fonctionnaires détachés : 8 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire



Identité

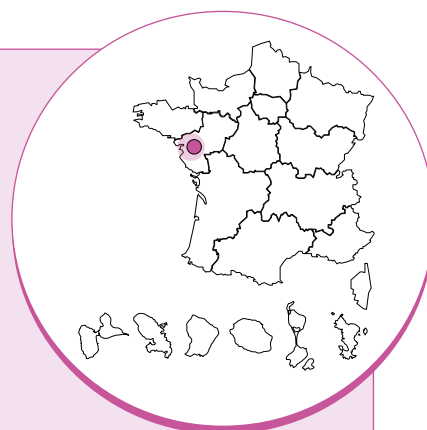
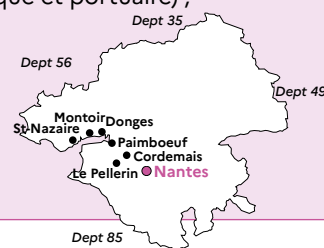
Adresse : 18 quai Ernest Renaud 44186 Nantes Cedex

Site web : www.nantes.port.fr



Implantations régionales ou territoriales : 7 sites répartis le long de l'estuaire :

- **Saint-Nazaire** (zone industrialoportuaire) ;
- **Montoir de Bretagne** (plate-forme industrielle, logistique et portuaire) ;
- **Donges** (terminal pétrolier) ;
- **Paimboeuf** (centre de dragages) ;
- **Cordemaïs** (approvisionnement centrale EDF) ;
- **Le Pellerin** (ateliers de maintenance) ;
- **Nantes** (plate-forme logistique et portuaire).



Activités

MISSIONS

Le grand port maritime (GPM) de Nantes Saint-Nazaire veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

ACTUALITÉS

Plusieurs opérations de la nouvelle stratégie adoptée en 2021 ont été concrétisées en 2022 et 2023 :

- le port a construit pour le compte de l'usine de fabrication de turbines éoliennes de General Electric un ensemble immobilier logistique (25 000 m²) lui permettant d'assurer une logistique industrielle à proximité immédiate de son usine ;
- dans le cadre des nouveaux partenariats avec les villes de Nantes et Saint-Nazaire, des opérations immobilières en interface ville-port ont été lancées : le Hangar 12 à Nantes et le projet de Tour Signal sur l'avant-port de Saint-Nazaire ;

▪ pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de décarbonation du secteur des transports, le port a désigné fin 2023, après un processus de dialogue initié en 2022, le lauréat pour une unité de production d'hydrogène et de carburant.

Le collectif Oportunity fondé en 2022, visant la promotion de la place portuaire ligérienne, est pleinement opérationnel en 2023 et a mené de nombreuses missions et événements commerciaux sur l'interland du port.

PERSPECTIVES

Porté par l'expérience du déploiement des éoliennes du banc de Saint-Nazaire en 2022, le grand port maritime poursuit le développement de ses infrastructures vers le déploiement des énergies renouvelables, notamment l'éolien flottant, au travers de l'aménagement de nouvelles infrastructures. Le projet EOLE vise ainsi à permettre l'assemblage des éoliennes flottantes.

Pour répondre aux enjeux de réindustrialisation et de souveraineté, le port poursuit l'accueil des industriels sur son territoire, en particulier du secteur des énergies marines renouvelables, en mobilisant ses réserves foncières à vocation industrielle.

Enfin, acteur engagé de la transition énergétique, le Grand Port Maritime est devenu en 2023 membre fondateur de l'association ADELE, aux côtés de collectivités et d'industriels de la Loire, visant à bâtir une zone industrialoportuaire décarbonée (ZIBAC).



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 139,8 M€
 - personnel : 65,3 M€
- Produits : 145,1 M€

Effectifs

659 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

4^e grand port maritime français, le GPM de Nantes Saint-Nazaire, avec 30 millions de tonnes de trafic par an, génère 28 500 emplois par l'activité portuaire.

Pour l'année 2022, il a accueilli 2 504 escales de navires (pétroliers/rouliers/vraquiers solides/vraquiers liquides/porte-conteneurs/méthaniers) et 728 trains de marchandises

Statistiques des trafics en milliers de tonnes :

- Pétrole brut : 5 133
- Produits raffinés : 4 332
- Gaz naturel : 9 888
- Autres produits : 1 214
- Conteneurs : 1 517
- Aliments du bétail : 2 039
- Céréales : 1 202
- Sable de mer : 1 369
- Charbon : 1 220
- Roulier : 383
- Engrais : 151
- Bois : 33



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

604 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 20 %
- Hommes : 80 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 93 %
- Fonctionnaires détachés : 7 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 – Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2008

Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire
- Décret n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

Président du directoire

Michel Puyrazat par intérim

Présidente du Conseil de surveillance

Christelle Morençais

Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Franck Agogue-Escaré, adjoint à la directrice des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

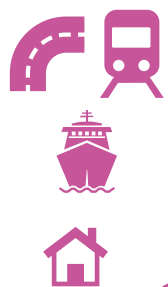
Relations avec la DREAL Pays-de-la-Loire et la préfecture, dans le cadre notamment de la négociation des contrats État-région dans le domaine portuaire.

Relations avec la DDTM Loire Atlantique pour l'ensemble des autorisations et investissements (volet Loi sur l'Eau) ainsi que la délégation à la mer et au littoral (DML) pour les « affaires maritimes ».

Partenariats structurants

▪ **ADELE** : Le Grand Port Maritime est membre fondateur aux côtés de la Région, de la CARENE (Saint-Nazaire) et d'industriels (Total Énergies, Elengy, EDF, Cargill) de l'association ADELE (Association de Décarbonation Loire Estuaire). L'association vise à gérer, en lien avec l'ADEME, le programme d'études puis de mise en œuvre d'actions d'ensemble de décarbonation de l'estuaire de la Loire et de sa Zone Industriale-Portuaire.

▪ **GIP Loire Estuaire** : Le Grand Port est membre actif du GIP Loire Estuaire aux côtés de l'État et des collectivités. Le GIP assure une mission d'observation et de diffusion de la connaissance sur la Loire en étudiant son fonctionnement physique, ses différentes composantes environnementales et usages. Le GIP porte les études hydrauliques et sédimentaires nécessaires à l'autorisation de dragage du Grand Port Maritime ainsi que celles du projet EOLE.



Grand port maritime de La Réunion



Identité

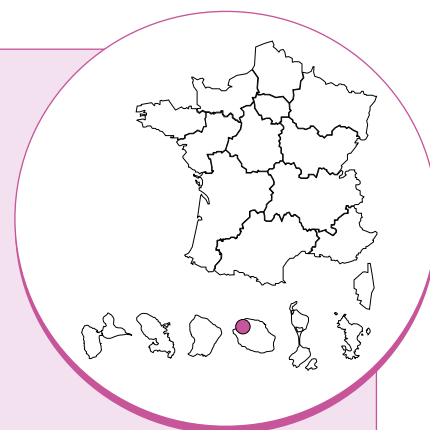
Adresse : 2 rue Evariste de Parry - BP18 - 97821 Le Port Cedex

Site web : www.reunion.port.fr



Implantations régionales ou territoriales : il est composé de deux sites :

- le Port Ouest, situé sur la commune du Port (activités de pêche, de plaisance, de réparation navale, d'importation de bitume, de gaz et de ciment, ainsi que d'exportation de sucre en vrac) ;
- le Port Est, situé sur la commune de la Possession (terminal à conteneurs, terminal céréalier, terminal d'hydrocarbures, terminal à charbon et gare maritime/croisière).



Activités

MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le Grand port maritime (GPM) de La Réunion veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

ACTUALITÉS

En 2023, les instances de gouvernance (conseils de surveillance et de développement) ont été renouvelées.

Le trafic global du GPM de La Réunion a connu un repli par rapport à 2022, déjà en baisse par rapport à l'année 2021, année du record historique du trafic du port.

Cette tendance s'explique principalement en début d'année par l'impact des mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, puis par le ralentissement de l'économie réunionnaise, et plus généralement par la baisse des échanges maritimes sur la zone réduisant fortement le trafic en transbordement (- 25 %).

L'atterrissage 2023 prévoit un repli de l'ordre de 8 % du trafic global, autour de 5,3 Mt.

La célébration des 10 ans du GPM a eu comme point d'orgue l'organisation de la Maritime Week, qui a permis d'accueillir plusieurs délégations étrangères d'autorités portuaires régionales.

L'année a été marquée par l'accélération du programme d'investissements avec environ 40 M€ engagés. Plusieurs opérations ont été finalisées telles que la création d'un nouveau parc Reefer, la livraison des ateliers de l'Océan en anticipation de l'arrivée du dock flottant, la rénovation des entrepôts frigorifiques ou la rénovation des éclairages publics avec prise en compte des enjeux aviaires (espèces protégées).

PERSPECTIVES

2024 sera l'année de validation du nouveau projet stratégique du port sur la période 2024-2028.

Un dock flottant sera livré au 4^e trimestre 2024. La Marine Nationale bénéficiera alors d'une offre supplémentaire de réparation navale et un atout certain en termes de souveraineté.

Pour le dragage des accès, une nouvelle grue à câbles sera mise en service.

Le démarrage de l'aménagement de la zone arrière portuaire (ZAP) est enfin attendu pour 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 65 M€
- Produits : 66,7 M€

Effectifs

279,7 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 579 escales de navires en 2023, chiffre stable par rapport à 2022, l'impact des grèves de début 2023 ayant été compensé par la reprise de la croisière ;
- 320 000 conteneurs EVP manipulés en 2023, en baisse de 14 % par rapport à 2022, mais avec des perspectives de rebond en 2024 ;
- 5,6 Mt escomptées en 2024, en hausse de 8 % par rapport à l'atterrissage 2023, et comparable au trafic 2022.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2012

Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1106 du 1^{er} octobre 2012 instituant le grand port maritime de La Réunion
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Éric Legrigeois

Présidente du Conseil de surveillance

Shenaz Bagot

Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants des salariés.

Commissaire du Gouvernement

Didier Krüger, membre permanent de l'IGEDD/MIGT outre-mer

Contrôleur budgétaire

Iris Rabenja (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

280 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 21 %
- Hommes : 79 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 6 %
- Contractuels de droit privé : 93 %
- Autres statuts : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle :

Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 – Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Relations avec la préfecture sur les enjeux de sûreté portuaire et la gestion des arrivées de migrants depuis le Sri-Lanka ;
- Relations avec la préfecture dans le cadre de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire ;
- Relations avec la DEAL de La Réunion sur la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la préservation de la biodiversité et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).
- Relations avec la direction de la mer pour la mise en œuvre des directives européennes ;
- Relations avec l'Action de l'État en Mer, notamment pour rechercher des synergies sur le remorquage ;
- Relations avec la DRFiP pour fiabiliser les transferts de domanialité et l'assiette de la taxe foncière.

Partenariats structurants

- Participation au comité stratégique de la zone arrière portuaire définissant le devenir de cette zone ;
- Lancement de la démarche de création d'un Port Center associant les acteurs locaux ;
- Programme de coopération INTERREG VI en lien étroit avec le conseil régional.



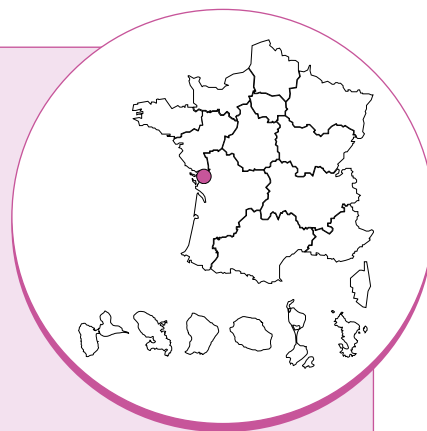
Grand port maritime de La Rochelle



Identité

Adresse : 141 boulevard Émile Delmas - CS 70394 -17001 La Rochelle Cedex 1

Site web : www.larochelle.port.fr



Activité

MISSIONS

Le grand port maritime de La Rochelle veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation de ce domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

ACTUALITÉS

Après une année 2022 marquée par une forte croissance, le trafic est en repli en 2023 du fait d'une année de transition pour l'export de céréales dans un contexte international tendu.

Tourné vers la décarbonation de son activité à l'horizon 2040, le port de La Rochelle a défini avec les acteurs du territoire une feuille de route de l'activité croisière sur le territoire rochelais suivant un modèle de développement en accord avec une décroissance raisonnée de cette filière.

Il a engagé en 2023 les travaux d'amélioration des accès nautiques et de capacités d'accueil des éléments d'éolien offshore, lui permettant notamment d'assurer le hub logistique en 2024 des fondations des éoliennes entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

PERSPECTIVES

Le port développe la production d'électricité photovoltaïque en faveur de l'autoconsommation collective, et installe des bornes pour la fourniture d'électricité à quai en basse tension pour les navires de servitude portuaire et en haute tension pour les vraquiers, porte-conteneurs et rouliers.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 34 M€
 - personnel : 9 M€
- Produits : 39,4 M€

Effectifs

114 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

6^e port français avec 9,6 Mt de marchandises traitées en 2022, Port Atlantique La Rochelle est aussi le 2^e port français pour l'exportation des céréales.

Trafic par filières en 2022 :

- produits pétroliers : 30 % ;
- produits du BTP : 11 % ;
- vrac agricoles : 9 % ;
- produits forestiers et papetiers : 6 % ;
- céréales : 42 % ;
- autres : 2 % (produits métalliques, colis lourds, conteneurs, divers)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le SGAR dans le cadre notamment de la négociation des contrats État-Région dans le domaine portuaire.

Relations avec la DDTM 17 et autres services instructeurs dans le cadre des demandes d'autorisations réglementaires liées à un projet.

Relations avec la DIRM sud Atlantique dans le cadre des dossiers relatifs à la façade maritime dont elle a la charge.

Partenariats structurants

- Les ports de la Nouvelle-Aquitaine unis : La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente, Bordeaux et Bayonne se sont réunis dans le cadre d'une association, Aquitania Ports Link, intégrant également la CCI et la Région.
- Les ports de Nouvelle-Aquitaine ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État, pour le développement d'infrastructures portuaires permettant de répondre aux besoins de l'industrie de l'éolien flottant. Pour La Rochelle, cette candidature s'inscrit dans la continuité de l'expérience réussie de la place portuaire comme hub logistique pour les fondations du parc éolien en mer posé, au large de Saint-Nazaire.
- Un accès au suivi environnemental des chantiers du port avec Sea Polar.
- Grâce à Sea Polar, les parties prenantes du Port et le grand public disposent d'un portail web les informant des moyens de maîtrise environnementale des travaux d'aménagement du Port. Ils ont accès à des données fournies par des capteurs positionnés sur terre et en mer en relation avec le contrôle de la qualité de l'eau et de l'air. Pour les chantiers en cours, ils peuvent également consulter des rapports de suivi environnemental.
- Les ports rochelais de commerce, de plaisance et de pêche se sont regroupés au sein d'une association « La Rochelle Ports Center » afin de favoriser l'interface entre la ville et les ports, en lien avec l'association internationale AIVP.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2008

Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire
- Décret n° 2008-1036 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de La Rochelle
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

Président du directoire

Michel Puyrazat

Président du Conseil de surveillance par intérim

Thierry Hautier

Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Stéphanie Cubier, adjointe au sous-directeur des ports

Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

112 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 36 %
- Hommes : 64 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 87,5 %
- Fonctionnaires détachés : 12,5 %



Tutelle

Ministre de tutelle

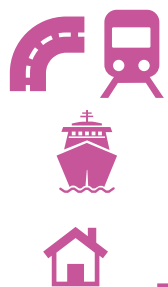
Ministre chargé des ports maritimes - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 – Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non



Port autonome de Strasbourg



Identité

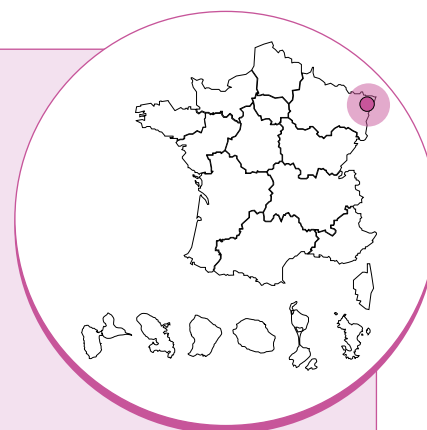
Adresse : 1 rue du Port du Rhin 67000 Strasbourg

Site web : www.strasbourg.port.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- l'espace portuaire de **Strasbourg** ;
- le site de **Lauterbourg** ;
- le site de **Beinheim** ;
- le site de **Marckolsheim** ;
- **8 autres sites** se situent le long du Rhin :
 - Seltz, Fort-Louis, Dalhunden, Drusenheim, Offendorf, Eschau, Gerstheim et Rhinau.



Activité

MISSIONS

Le port autonome de Strasbourg (PAS) entretient et exploite le port rhénan de Strasbourg et ses dépendances. Il exécute les travaux d'extension et d'amélioration du port.

ACTUALITÉS

Préparation du nouveau projet stratégique et premières évolutions de l'organisation interne liées au mandat reçu en 2022 par la directrice générale.

PERSPECTIVES

Le projet stratégique devrait être approuvé en 2024 dans sa version définitive.

Ses grandes orientations portent sur la conduite des transitions (décarbonation, réindustrialisation, ...), le renforcement de la multimodalité, le développement du territoire et l'excellence du collectif de travail.

Chiffres

Budget 2024

- Charges : 41,9 M€
 - personnel : 15,5 M€
- Produits : 43,7 M€

Effectifs

156,17 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le port autonome de Strasbourg est le 2^e port fluvial de France. Il s'étale sur 100 kilomètres de façade fluviale. Il est desservi par trois modes de transports : Rhin, rail et route, avec 8 postes de chargement. Il détient 1 050 hectares de terres à Strasbourg et 200 hectares de bassin. 500 entreprises sont implantées sur le port de Strasbourg qui génèrent 10 000 emplois.

L'année 2022 en chiffres :

- navire porte conteneur EVP (équivalent vingt pieds) : 399 416 ;
- Escales de bateaux de croisières : 1 371.

L'année 2023 en chiffres :

- tonnes de marchandises : 6 181 655 ;
- escales : 2 003 ;
- Batorama : 740 348 passagers.

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création :

1924

Texte(s) de référence

Loi du 26 avril 1924 homologuant une convention du 20 mai 1923 conclue entre l'État et la ville de Strasbourg

Directrice générale

Claire Merlin

Présidente du Conseil d'administration

Anne-Marie Jean

Conseil d'administration (21 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 représentants de la ville de Strasbourg ;
- 1 représentant de la CCI Alsace Eurométropole ;
- 1 représentant de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- 1 représentant du conseil régional Grand Est ;
- 3 représentants du personnel ;
- 3 représentants du port de Kehl.

Commissaire du Gouvernement

Jean Le Dall, secrétaire général adjoint (IGEDD/SG)

Contrôleur budgétaire

Francis Ponton (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

151 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 21 %
- Hommes : 79 %

Statut du personnel

- Titulaires : 78 %
- Contractuels de droit public : 19 %
- Fonctionnaires détachés : 3 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministère chargé de la construction - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

Opérateur de l'État

Non

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relation avec la DREAL Grand Est, dans le cadre notamment de la négociation des contrats de plan État-Région dans le domaine portuaire.

Partenariats structurants

Une convention de partenariat a été signée début 2023 avec [Norlink Ports](http://norlinkports.com) et la délégation générale au développement de l'Axe Nord.

Cette convention vise à renforcer la coopération sur les enjeux majeurs de développement des ports et du corridor fret qui unissent ces trois acteurs.



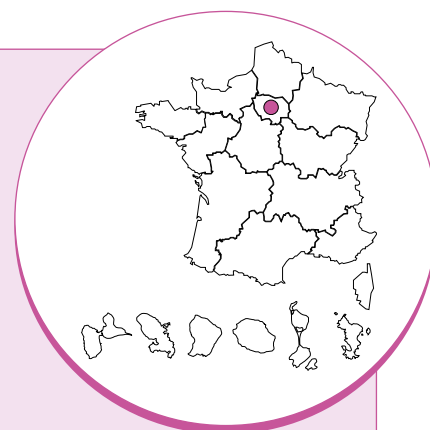
Régie autonome des transports parisiens



Identité

Adresse : LAC A8A, 54 quai de la Râpée, 75599 PARIS cedex 12

Site web : www.ratp.fr



Activité

MISSIONS

En Île-de-France, la RATP a pour missions :

- l'exploitation des lignes franciliennes de transports publics de voyageurs (réseau express régional – RER, métro, tramway, bus) qui lui est confiée ;
- la gestion des infrastructures du réseau de métro et de RER qu'elle exploite ;
- le cas échéant, la construction et l'aménagement de nouvelles lignes.

La RATP intervient également en régions et à l'international par le biais de filiales de droit privé.

ACTUALITÉS

Après la mise en service du prolongement de la ligne 4 à Bagneux, au début de l'année 2022, la RATP a procédé à l'automatisation intégrale de la ligne en fin d'année 2023.

La RATP a engagé un programme historique de recrutements (6 600 agents), centré sur les métiers en tension : conduite de bus et de métro, maintenance des trains.

L'entreprise a progressivement renforcé l'offre de transport, pour la porter à son niveau nominal, conformément à la demande d'Île-de-France mobilités (IDFM).

La RATP a su proposer, en lien avec IDFM, une offre de transport adaptée pour la coupe du monde de rugby 2023.

PERSPECTIVES

L'année 2024 sera marquée par les Jeux olympiques et paralympiques. La RATP est mobilisée pour faire de cet événement mondial un succès. Le plan de transport sera adapté, avec une offre renforcée de 15 %.

Le prolongement de la ligne 14, de Saint-Denis Pleyel au Nord à l'Aéroport d'Orly au Sud, sera mis en service pour les Jeux de Paris 2024 afin d'offrir aux voyageurs une qualité de transport encore améliorée.

Le prolongement de la ligne 11 à l'est sera mis en service au printemps 2024.

La RATP va poursuivre sa transformation afin de préparer l'ouverture à la concurrence qui s'opère progressivement en Île-de-France.



Chiffres

Chiffre d'affaires

6 797 M€

Effectifs prévisionnels 2023

44 145 ETP

Chiffres-clés d'activité

- La RATP est le troisième opérateur mondial de transports urbains en termes de chiffre d'affaires ;
- L'entreprise est le leader mondial du métro automatique ;
- Le groupe est présent dans plus de 15 pays répartis sur 5 continents ;
- Le plan Bus 2025 vise 100 % de bus propres en circulation sur le réseau en 2025, représentant une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre liées au parc exploité par la RATP ;
- 2,32 Md€ investis en Île-de-France en 2023, dont 837 M€ sur fonds propres et 363 M€ pour le compte de la Société des Grands Projets.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1948.

Texte(s) de référence

- Décret n° 2022-251 du 24 février 2022 relatif au statut de la Régie autonome des transports parisiens
- Articles L. 2142-1 à L. 2142-20 du code des transports

Président-directeur général

Jean Castex

Conseil d'administration (27 membres) :

- 9 représentants de l'État, dont 8 nommés par décret pris sur le rapport conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargée des transports et 1 nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'intérieur ;
- 9 personnalités nommées par décret pris sur le rapport conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargée des transports ;
- 9 représentants des salariés élus dans les conditions prévues au chapitre II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Commissaire du Gouvernement

Thierry Coquil, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

43 715 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 21 %
- Hommes : 79 %

Statut du personnel (sur le périmètre de l'EPIC)

- Permanents : 90 %
- Contractuels : 10 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports – MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SF3 - Bureau des transports ferroviaires et collectifs en Île-de-France

Opérateur de l'État

Non



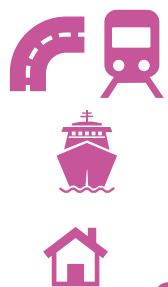
Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)

Partenariats structurants

- Les lignes A et B du RER sont co-exploitées par la RATP et la SNCF. Depuis 2013, les agents d'exploitation des deux opérateurs de la ligne B sont réunis au sein d'un centre de commandement unique. La même opération de regroupement des agents a été engagée en 2019 pour le RER A ;
- La RATP est en liens étroits avec la SGP, qui construit le réseau Grand Paris Express (GPE). La RATP sera gestionnaire de l'infrastructure GPE ;
- Dans le cadre de son développement en France et à l'international, la RATP a noué, via sa filiale RATP Dev, de nombreux partenariats (coentreprises en Arabie saoudite, en Australie, au Qatar, à Hong-Kong, au Royaume-Uni, etc.) ;
- En avril 2022, la société Fraîcheur de Paris qui réunit Engie et le groupe RATP, est devenu l'opérateur du réseau de froid urbain de la Ville de Paris pour une durée de 20 ans ;
- Le groupement BNP Paribas Real Estate, Apsys et la RATP a remporté la consultation lancée par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour la valorisation de son siège, situé dans le 4^e arrondissement de Paris.



Société des Grands Projets

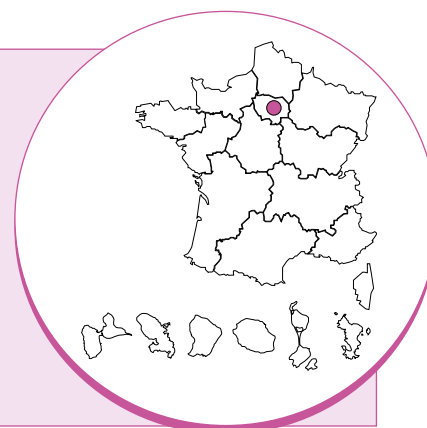
Société
des Grands
Projets



Identité

Adresse : 2 mail de la Petite Espagne - 93200 Saint-Denis

Site web : www.societedesgrandsprojets.fr/



Activités

MISSIONS

L'établissement a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris Express conformément à la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010, et d'en assurer la réalisation qui comprend :

- la construction des lignes, ouvrages et installations fixes ;
- la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion ;
- l'acquisition de matériels roulants.

Le Grand Paris Express (GPE) consiste en 200 km de lignes de métros automatiques et 68 gares. Les quatre nouvelles lignes (15, 16, 17 et 18) et la ligne 14 prolongée au nord et au sud, seront connectées au réseau de transport existant. Le Grand Paris Express réduira la pollution, les embouteillages et contribuera à créer une métropole plus respectueuse de l'environnement. Il favorisera également les déplacements périphériques sans passer par Paris.

La Société des Grands Projets conduit l'essentiel des procédures la concernant, a obtenu les déclarations d'utilité publique et engagé les premiers travaux de génie civil. L'objectif est désormais d'assurer le bon déroulement du projet tant calendaire que budgétaire.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été marquée en plusieurs points et notamment l'extension du périmètre d'intervention de la SGP hors du périmètre francilien dans le cadre des projets SERM (Services express régionaux métropolitains). La loi du 27 décembre 2023 relative aux SERM donne à la SGP la possibilité de :

- participer à l'élaboration des propositions de SERM, sur décision du ministre chargé des transports et à la demande de la région et des AOM concernées et contribuant au financement du service ;

▪ être désignée maître d'ouvrage des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des SERM, soit par arrêté du ministre chargé des transports, soit sur décision des collectivités compétentes selon le type d'infrastructure. Cette désignation en tant que maître d'ouvrage suppose que le statut de SERM soit déjà conféré au projet (par arrêté du ministre chargé des transports) ;

▪ participer au financement des projets de création, d'extension, d'amélioration ou de modernisation d'infrastructures de transport entrant dans le projet de services d'un SERM, par exemple sur le modèle du Grand Paris (via un endettement assis sur des recettes fiscales locales).

Par ailleurs, la loi du 27 décembre 2023 fait évoluer la Société du Grand Paris vers la Société des Grands Projets.

PERSPECTIVES

La feuille de route de la SGP prévoit une mise en service progressive du GPE qui débutera par les lignes 14 nord et Sud à l'été 2024, avant les JOP. Elle se poursuivra ensuite par la mise en service de la ligne 15 Sud à la fin 2025. Les premiers tronçons des lignes 16, 17 et 18 devrait être mis en service à partir de 2026. En 2027, la ligne 18 devrait atteindre le plateau de Saclay. À partir de 2028 l'essentiel des lignes 16- 17 seront mise en service et la ligne 18 atteindra Orly. À l'horizon 2030 toutes les lignes du GPE devraient être mises en service.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 5 666 M€
 - personnel : 141 M€
 - dépenses d'investissement : 3 839 M€
- Recettes : 1 435 M€
 - fiscalité affectée : 883 M€

Effectifs

- 1 037 ETPT sous plafond
- 52 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 7,9 Md € de consommation d'AE attendu pour 2023 ;
- 5,6 Md € de consommation d'AE prévus pour 2024 ;
- Le coût d'objectif du GPE est de 36,1 Md€ (condition économique 2012), montant alloués à la réalisation des lignes nouvelles 15, 16, 17 et 18, ainsi qu'aux prolongements de la ligne 14 entre Mairie de Saint-Ouen et Saint-Denis Pleyel et au sud entre Olympiades et Orly ;
- Les recettes de la SGP devraient atteindre 1,4 Md€ en 2024.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

937 agents

Âge moyen

38 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 94 %
- Fonctionnaires détachés : 6 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement de la région capitale, de l'économie, des transports et de l'urbanisme - MTECT (tutelle principale), MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SF3 - Bureau des transports ferroviaires et collectifs en Île-de-France

Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transports »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2010

Texte(s) de référence

- Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris
- Loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains
- Décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris

Président du directoire

Jean-François Monteils

Président du Conseil de surveillance

Karim Bouamrane

Conseil de surveillance (21 membres répartis au sein de 4 collèges) :

- 11 représentants de l'État ;
- la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;
- les 8 présidents des conseils généraux des départements de la région ;
- 1 maire d'une commune de la région ou un président d'établissement public de coopération intercommunale.

Commissaire du Gouvernement

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

Contrôleur budgétaire

Gilles Crespin (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

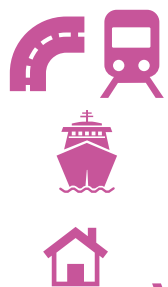
Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT est très impliquée dans les échanges avec la SGP au regard de l'importance du projet pour la région et de la participation du préfet de région et de la DRIEAT au conseil de surveillance.

Partenariats structurants

La SGP est en relation étroite avec la RATP, désignée future gestionnaire de l'infrastructure pour la conception et les modalités d'exploitation du réseau.

La SGP a passé de nombreux marchés avec des entreprises de génie civil, pour l'élaboration du réseau de métro dont elle a la charge. Elle a également passé des marchés avec des entreprises de la filière ferroviaire concernant l'infrastructure et le matériel roulant. En 2018, elle a passé un marché pour l'achat du matériel roulant des lignes 15, 16 et 17 à Alstom pour un montant de 1,3 Md€.



Voies navigables de France



Identité

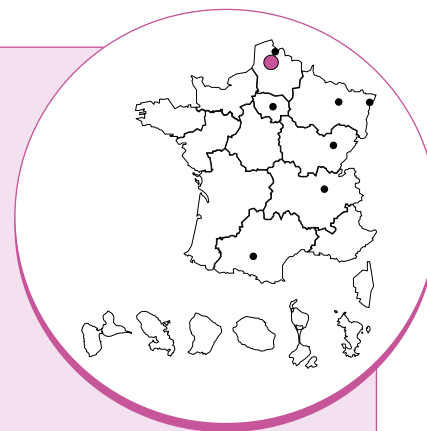
Adresse : 175 rue Ludovic Boutleux - BP 30820 - 62408 Béthune

Site web : www.vnf.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- une direction de la maîtrise d'ouvrage ;
- sept directions territoriales :
 - Hauts-de-France (**Lille**)
 - Bassin de la Seine (**Paris**)
 - Nord-Est (**Nancy**)
 - Strasbourg
 - Centre-Bourgogne (**Dijon**)
 - Rhône-Saône (**Lyon**)
 - Sud-Ouest (**Toulouse**)



Activités

MISSIONS

L'établissement gère 6 700 km de canaux et rivières aménagés, plus de 2 000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public, en bordure de voie d'eau.

Il a pour missions principales :

- d'exploiter, entretenir, maintenir, améliorer, étendre et promouvoir les voies navigables ;
- de promouvoir et développer le transport fluvial et contribuer au report modal ;
- d'assurer la gestion hydraulique des voies et, à titre accessoire, l'exploitation de l'énergie hydraulique ;
- de concourir au développement durable et à l'aménagement du territoire ;
- de préserver la biodiversité et la continuité écologique ;
- de gérer et exploiter le domaine confié par l'État ;
- de conserver le patrimoine et valoriser le domaine public fluvial ;
- de promouvoir le tourisme fluvial et les activités nautiques ;
- d'apporter un appui technique aux autorités de l'État en matière de police de navigation.

ACTUALITÉS

La première actualisation triennale du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2029 entre l'État et VNF a été signée le 22 décembre 2023. Le COP initial avait insufflé une dynamique nouvelle et ambitieuse pour le réseau confié à l'établissement, en le mettant pleinement au service de la transition écologique et du développement des territoires.

L'actualisation confirme les orientations stratégiques données à l'établissement tout en ajustant sa trajectoire de modernisation et en augmentant significativement les moyens alloués à la régénération et à la modernisation du réseau avec une mise en perspective jusqu'en 2032.

Elle renforce le rôle majeur de VNF dans la gestion de l'eau, qui devient un objectif stratégique prioritaire dans un contexte de nécessaire adaptation aux effets du changement climatique.

PERSPECTIVES

Les perspectives principales sont les suivantes :

- la fiabilisation du réseau, grâce à la gestion centralisée des ouvrages de navigation, et son développement avec la réalisation à l'horizon 2030 de la liaison Seine-Escaut, projet phare des corridors européens de transport et de report modal, bénéficieront au transport fluvial, mode massifié performant et parmi les moins carbonés ;
- le programme de régénération/modernisation de VNF – automatisation et gestion à distance des ouvrages, remplacement des barrages manuels par des barrages modernes instrumentés – permettra une meilleure gestion hydraulique du réseau. Il s'accompagne d'un large plan de déploiement d'outils de connaissance et de gestion de la ressource en eau ;
- par ses actions en faveur du verdissement et de la transition énergétique, VNF accompagnera, dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales, le développement du tourisme fluvial et fluvestre et vis-à-vis des attentes des citoyens sur la réappropriation des fleuves.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 740,1 M€
 - personnel : 278,9 M€
 - investissement : 309,6 M€
 - fonctionnement : 151,6 M€
- Recettes : 722,2 M€
 - SCSP : 247,8 M€
 - recettes propres : 200,7 M€
 - autres financements : 273,8 M€

Effectifs

- 4 028 ETPT sous plafond
- 40 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 23 % des ouvrages hydrauliques mécanisés ou automatisés à la fin 2022 ;
- Réouverture du canal transfrontalier à grand gabarit de Condé à Pommeroeul, première réalisation de l'axe Seine-Escaut ;
- 49,4 millions de tonnes de marchandise transportées sur le réseau fluvial français en 2022, soit l'équivalent de 2,5 millions de camions et 602 000 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

En sa qualité de gestionnaire d'un réseau fluvial, VNF entretient des relations étroites avec les services des DREAL et des DDT chargés de l'eau dans toutes ses composantes (biodiversité, qualité, risques, etc.).

Partenariats structurants

- Partenariats avec [Paris2024](#) et [Solideo](#) dans le cadre de la préparation de la cérémonie d'ouverture et des différents sites d'accueil des délégations et des épreuves dont la grande majorité sont situés sur ou en bord de la Seine ;
- Contrat de partenariat public privé pour le remplacement des 29 barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse avec la société BAMEO signé le 24 octobre 2013. La société BAMEO, adossée au groupe VINCI, est chargée de la reconstruction des 29 barrages et de leur exploitation sur 30 ans ;
- Partenariats menés par la filiale de VNF, la société Rives & Développement (RSD) avec des investisseurs et promoteurs immobiliers afin de valoriser le domaine foncier de VNF ;
- Partenariat structurant avec le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) Seine-Escaut entre VNF, la SCSNE et les gestionnaires d'infrastructures fluviales flamand (DVW) et wallon (SPW). Ce partenariat est en charge de la coordination des projets sur la liaison transfrontalière Seine-Escaut, et notamment s'agissant des financements européens, des études et procédures, des calendriers de réalisation, ainsi que des conditions de la tarification et de la gestion des trafics ;
- Partenariat avec la société du Canal Seine-Nord Europe, chargée de la réalisation du canal Seine-Nord Europe : l'infrastructure sera remise une fois mise en service à VNF, qui en assurera la maintenance et l'exploitation.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1^{er} janvier 2013

Texte(s) de référence

- Loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France
- Décret n° 2023-1068 du 20 novembre 2023 modifiant l'organisation et le fonctionnement de VNF
- Articles L. 4311-1 à L. 4316-14 et R. 4311-1 à R. 4316-14 du code des transports

Directrice générale

Cécile Avezard

Président du Conseil d'administration

Laurent Hénart, conseiller municipal de Nancy

Conseil d'administration (17 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 5 représentants du personnel titulaires et un nombre égal de suppléants.

Commissaire du Gouvernement

Floriane Torchin, directrice des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Contrôleur budgétaire

Francis Ponton (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives.

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

4 052 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 29 %
- Hommes : 71 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 85 %
- Contractuels de droit privé : 13 %
- Contractuels de droit public : 2 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/DTF/TF1- Bureau des voies navigables

Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transports »)



Direction générale de l'aviation civile/DGAC



- Aéroport de Bâle-Mulhouse
- École nationale de l'aviation civile - ENAC



Aéroport de Bâle-Mulhouse

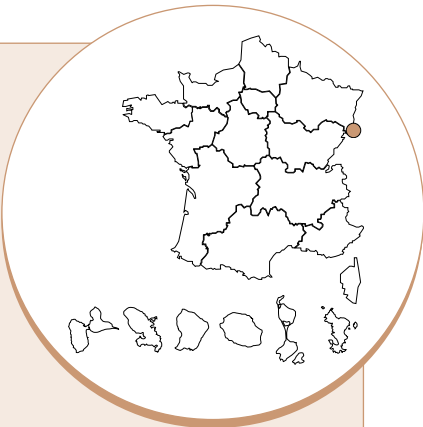


Identité

Le nom commercial de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est EuroAirport Basel-Mulhouse-Freibourg.

Adresse : BP 60120 - 68304 Saint-Louis cedex

Site web : www.euroairport.com/fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public binational a pour mission la construction et l'exploitation de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, établi sur le territoire français, destiné exclusivement au trafic civil. Il mène toutes les opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets de l'établissement.

L'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg dessert la France, la Suisse et l'Allemagne. Il accueille des compagnies aériennes opérant sous autorisations de services aériens délivrées par la France et la Suisse.

ACTUALITÉS

L'année 2023 est marquée par la reprise du trafic passagers, poursuivant la tendance observée en 2022. Avec environ 7,9 millions de passagers estimés à fin 2023, soit une progression de 12 % par rapport au trafic de 2022 (7 M de passagers) représentant 87 % du trafic de 2019 (9,1 M de passagers), le trafic estimé à fin 2023 est supérieur à celui du budget 2023 (7,4 M de passagers, 81 % du trafic de 2019).

Le fret est globalement en recul de 2,5 % par rapport à 2022 mais reste supérieur de 5,1 % par rapport à 2019.

Dans ce contexte, l'établissement public « Aéroport de Bâle-Mulhouse » poursuit son rattrapage des investissements en 2023 (33 M€) après les années de 2020 et 2021 marquées par un faible niveau d'investissement.

PERSPECTIVES

Le budget 2024 prévoit un trafic de 8,3 millions de passagers (91 % du trafic de 2019). La projection sur les deux années suivantes porterait le trafic à 8,6 M de passagers en 2025 et 8,1 M de passagers en 2026 (baisse de trafic due à la réfection de la piste de l'aéroport). En raison des incertitudes face à la crise énergétique et à l'inflation, ainsi que des changements de comportement des passagers, dont l'effet est difficile à mesurer, un retour au niveau de trafic de 2019 ne serait pas envisagé avant 2027.

L'activité fret a été estimée à 115 000 tonnes en 2024 (+3,1 % par rapport à 2023).

Les investissements (39 M€) se poursuivent en 2024.

Sur le plan environnemental, la préparation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la période 2024-2028 a progressé en 2023. Le PPBE fera l'objet de consultations au début de l'année 2024 avant une décision d'adoption attendue en cours d'année.



Chiffres

Budget 2024

Chiffre d'affaires : 169,2 M€



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

367 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 34 %
- Hommes : 66 %

Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 100 % (statut social français : 90 % et suisse : 10 %).



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports et Office fédéral de l'Aviation civile (administration suisse, équivalent de la DGAC en France) - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAC/ DTA/SDA/SDA1/Bureau des concessions et de la régulation économique des aéroports

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère binational

Date de création

25 novembre 1952

Texte(s) de référence

L'aéroport de Bâle-Mulhouse a été créé par la convention franco-suisse du 4 juillet 1949 ratifiée le 25 novembre 1952 et son décret d'application n° 53-537 du 13 mai 1953

Directeur général

Matthias Suhr

Président du Conseil d'administration

- Luc Gaillet est le Président du Conseil d'administration (français) ;
- Raymond Cron est le Vice-Président du Conseil d'administration (suisse).

Conseil d'administration (16 membres) :

- 8 membres français nommés pour 6 ans par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile ;
- 8 membres suisses.

Contrôleur budgétaire

- Jean-Marc Delion : contrôleur financier français ;
- Marcel Zuckschwerdt : contrôleur financier suisse.

Parité au sein des instances délibératives

Établissements soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



École nationale de l'aviation civile



Identité

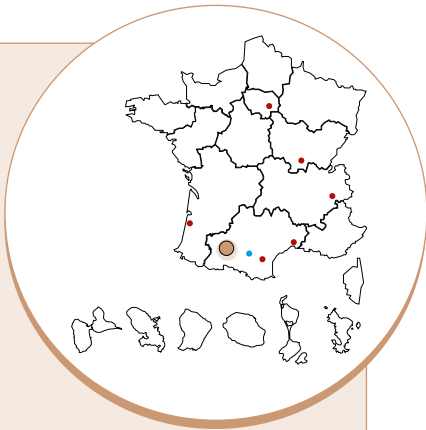
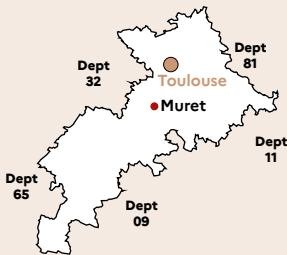
Adresse : 7 avenue Édouard Belin - CS 54005 - 31055 Toulouse Cedex 4

Site web : www.enac.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Centre de maintenance aéronautique : **Castelnaudary**
- 7 centres de formation au pilotage : **Biscarrosse, Carcassonne, Muret, Montpellier, Grenoble, Saint-Yan et Melun.**



Activités

MISSIONS

L'école a pour missions :

- de dispenser les formations initiales et continue aux fonctionnaires des corps techniques relevant de l'administration de l'aviation civile ainsi qu'aux ingénieurs et professionnels de l'aéronautique et du transport aérien (compagnies aériennes, aéroports, prestataires de navigation aérienne, ...);
- d'organiser des formations qui sont sanctionnées par des diplômes propres ou par des diplômes nationaux pour la délivrance desquels l'école est accréditée ;
- de conduire des travaux d'études et de recherches et de valoriser les résultats de ses travaux ;
- d'assurer la formation de pilotes professionnels et non professionnels d'aéronefs ainsi que d'instructeurs, et la formation et l'entraînement des pilotes des agents de la DGAC ;
- d'organiser des examens et concours ;
- d'apporter son soutien au développement du secteur aéronautique français, en particulier à l'étranger.

ACTUALITÉS

- En matière de transition écologique du transport aérien, la sensibilisation des promotions d'élèves s'est poursuivie grâce à la 2^e édition de la semaine rentrée climat dont l'ensemble des élèves de 1^{ère} année a bénéficié, quelle que soit leur formation. L'accent a été mis sur l'enjeu de la décarbonation du secteur, la prise en compte de la biodiversité et le rôle majeur que les professionnels de demain auront à jouer.
- Au regard de la reprise de l'activité du secteur et des projections, une refonte majeure de la formation des contrôleurs aériens a été menée, ainsi qu'une augmentation de la capacité d'accueil de la formation des ingé-

nieurs électroniciens, confortant ainsi le haut niveau d'exigence, d'expertise et de qualité des formations de l'ENAC.

- Cette reconnaissance a été soulignée par le Figaro étudiant en plaçant l'ENAC en 18^e position de son classement des meilleures écoles d'ingénieurs de France post-prépa.
- Un grand nombre de projets de recherche ont été retenus pour rejoindre le projet européen SESAR renforçant ainsi la position de l'école en tant qu'établissement supérieur de premier plan dans le domaine de la recherche aéronautique.
- L'étude de rapprochement entre l'ENAC et ISAE-SUPAERO s'est poursuivie tout au long de l'année 2023, en vue d'améliorer le rayonnement et la visibilité de l'établissement.
- Sur le plan international, les coopérations se sont poursuivies notamment en Asie (Inde et Chine) et en Afrique (Côte d'Ivoire).

PERSPECTIVES

- Les formations et activités de recherche continueront de se renforcer autour de la transition écologique du transport aérien.
- Les volumes de formation des contrôleurs aériens au profit de la DGAC, ainsi que celle des acteurs du secteur aérien, se poursuivront.
- L'ENAC vise le dépôt du dossier de labellisation DD&RS (développement durable et responsabilité sociétale) de l'établissement en 2024, pour mettre en avant sa politique d'ouverture vers la société.
- Le rapprochement entre l'ENAC et ISAE-SUPAERO devrait se concrétiser avec notamment une décision en conseil d'administration menant à la mise en œuvre d'un laboratoire commun.

Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 135,3 M€
 - personnel : 89,4 M€
- Recettes : 133,3 M€

Effectifs

- 791 ETPT sous plafond
- 125 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 2 000 élèves en formation initiale (690 fonctionnaires, 30 % d'étrangers parmi les élèves civils) ;
- 2 700 stagiaires en formation continue ;
- 96 avions ;
- 9 sites sur le territoire national ;
- 140 000 m² de bâtiments administratifs, pédagogiques et techniques.

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

Date de création

5 avril 2018

Texte(s) de référence

Décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'École nationale de l'aviation civile

Directeur général

Olivier Chansou

Président du Conseil d'administration

Yannick Malinge

Conseil d'administration (24 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 10 personnalités extérieures ;
- 5 représentants du personnel ;
- 3 représentants des élèves.

Contrôleur budgétaire

Stéphanie Binet, contrôlease budgétaire régionale

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

897 agents

Âge moyen

48 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 34 %
- Hommes : 66 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 50 %
- Ouvriers d'État : 14 %
- Contractuels de droit public : 27 %
- Autres statuts : 9 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'aviation civile - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAC/SG/Tutelle

Opérateur de l'État

Oui (programme 613 : « Soutien aux prestations de l'aviation civile »)

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Peu de relations avec les services déconcentrés du MTECT.

En revanche des liens forts existent avec les services à compétence nationale de la DGAC (Direction de la sécurité de l'aviation civile, Service de la navigation aérienne), notamment pour réaliser les formations initiales et continues de leurs personnels techniques.

Partenariats structurants

- L'ENAC est depuis 2022 membre associé du groupe ISAE, qui fédère les écoles françaises du secteur aéronautique et spatial ;
- Partenariat avec l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-Supaéro) et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) au sein d'une Fédération de recherche ;
- Membre associé de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ;
- Nombreux partenariats avec des universités étrangères pour le développement ou la délivrance de formations ou d'échange d'étudiants et de chercheurs ;
- Nombreux partenariats avec les entreprises du secteur : Airbus, Air France, Thalès, Aéroports de Paris, etc. ;
- Partenariat avec les grandes institutions du secteur aérien : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), Association internationale du transport aérien (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), Eurocontrol, etc.



Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature /DGALN

Direction de l'eau et de la biodiversité



- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL
- Domaine national de Chambord
- Établissement public du Marais Poitevin - EPMP
- Établissement public du Mont-Saint-Michel
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER
- Muséum national d'histoire naturelle - MNHN
- Office français de la biodiversité - OFB
- Office national des forêts - ONF
- Parc amazonien de Guyane
- Parc national des Calanques
- Parc national des Cévennes
- Parc national des Écrins
- Parc national de forêts
- Parc national de la Guadeloupe
- Parc national du Mercantour
- Parc national de Port-Cros
- Parc national des Pyrénées
- Parc national de La Réunion
- Parc national de la Vanoise



Agence de l'eau Adour-Garonne



Identité

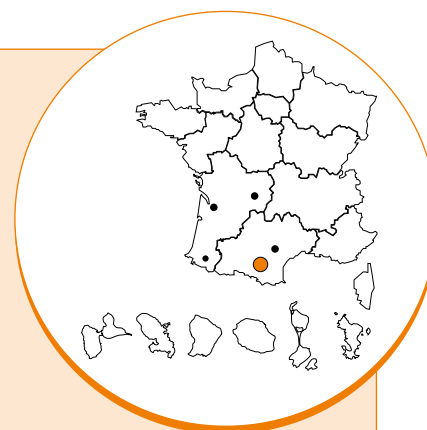
Adresse : 90 rue du Férétra - CS 87801 - 31078 Toulouse Cedex 4

Site web : www.eau-grandsudouest.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et unité territoriale de la délégation Garonne amont à **Toulouse** ;
- Délégation Adour et côtiers à **Pau** ;
- Délégation Garonne amont : unités territoriales de **Rodez** et de **Toulouse** ;
- Délégation Atlantique-Dordogne : unités territoriales de **Bordeaux** et de **Brive-la-Gaillarde**.



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 1,73 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

Elle perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son 11^e programme d'intervention sur 6 ans (2019-2024), adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 341,3 M€
 - personnel : 21,5 M€
- Recettes : 362,8 M€
 - fiscalité affectée : 344,5 M€

Effectifs

- 237,5 ETPT sous plafond
- 4 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 65 % du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 66 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE ;
- 41,28 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 882 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 39 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 15 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence à fin 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

242 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 58 %
- Hommes : 42 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 9 %
- Contractuels de droit public : 87 %
- Contractuels de droit privé : 1 %
- Apprentis : 3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

Directeur général

Guillaume Choisy

Président du Conseil d'administration

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie

Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

Commissaire du Gouvernement

Isabelle Kamil, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



Agence de l'eau Artois-Picardie



Identité

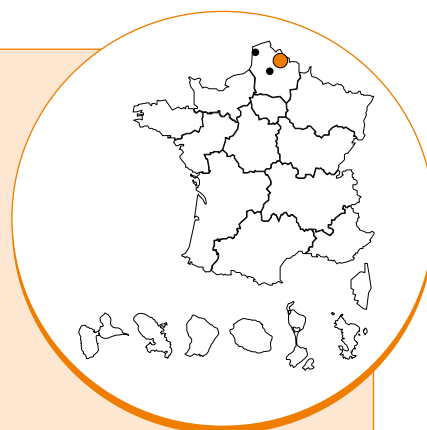
Adresse : 200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai cedex

Site web : www.eau-artois-picardie.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et mission Mer du Nord à **Douai** ;
- Mission Picardie à **Amiens** ;
- Mission Littoral à **Boulogne-sur-Mer**.



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 0,8 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme d'intervention sur 6 ans, adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 158 M€
 - personnel : 12,6 M€
- Recettes : 149,9 M€
 - fiscalité affectée : 140,5 M€

Effectifs

- 140,3 ETPT sous plafond
- 2,3 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 29,12 % du programme d'intervention consacré au changement climatique (2022) ;
- 60 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions à fin 2022 ;
- 16,38 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (2022) ;
- 86 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 22 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 11 609 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (entretien, restauration et acquisition) en 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

139 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 57 %
- Hommes : 43 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 11 %
- Contractuels de droit public : 89 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

Directeur général

Thierry Vatin

Président du Conseil d'administration

Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

Commissaire du Gouvernement

Julie Percelay, adjointe à la sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



Agence de l'eau Loire-Bretagne



Identité

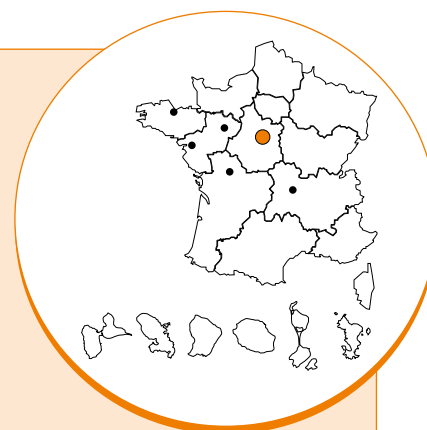
Adresse : 9 avenue de Buffon - CS 36339 - 45063 Orléans Cedex 2

Site web : www.eau-loire-bretagne.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et délégation Centre-Loire à **Orléans** ;
- Délégation Armorique à **Ploufragan** ;
- Délégation Maine-Loire-Océan à **Nantes** et **Le Mans** ;
- Délégation Poitou-Limousin à **Saint-Benoît** ;
- Délégation Allier-Loire amont à **Lempdes**.



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 2,1 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme d'intervention sur 6 ans, adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 424,9 M€
 - personnel : 25,4 M€
 - interventions : 386 M€
- Recettes : 406,5 M€
 - fiscalité affectée : 373,8 M€

Effectifs

- 296,9 ETPT sous plafond
- 2,5 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 39,87 % du programme d'intervention consacré au changement climatique (2022) ;
- 181 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions à fin 2022 ;
- 47,5 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (2022) ;
- 809 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 71 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 15 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence à fin 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

296 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 55 %
- Hommes : 45 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 13 %
- Contractuels de droit public : 86 %
- Apprentis : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à 213-48 du code de l'environnement

Directeur général

Martin Gutton

Présidente du Conseil d'administration

Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val-de-Loire, préfète du Loiret

Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

Commissaire du Gouvernement

Damien Lamotte, sous-directeur de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



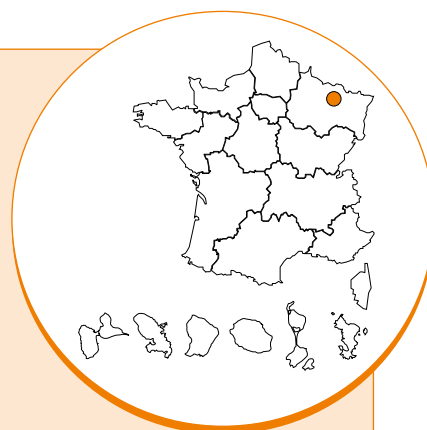
Agence de l'eau Rhin-Meuse



Identité

Adresse : rue du Ruisseau - Rozérieulles - BP 30019 - 57161 Moulins-Lès-Metz

Site web : www.eau-rhin-meuse.fr



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 0,97 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme d'intervention sur 6 ans, adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 209,9 M€
 - personnel : 14,2 M€
- Recettes : 180,1 M€
 - fiscalité affectée : 172,8 M€

Effectifs

- 166,2 ETPT sous plafond
- 1,9 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 62 % du programme d'intervention consacré au changement climatique (2022) ;
- 130 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions à fin 2022 ;
- 32,94 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (2022) ;
- 182 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 7 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 1 814 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (entretien, restauration et acquisition) en 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

162 agents

Âge moyen

48 ans

Profil des effectifs :

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels de droit public : 95 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à 213-48 du code de l'environnement

Directeur général : Marc Hoeltzel

Présidente du Conseil d'administration

Josiane Chevalier

Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

Commissaire du Gouvernement

Charles Hazet, adjoint à la sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



Identité

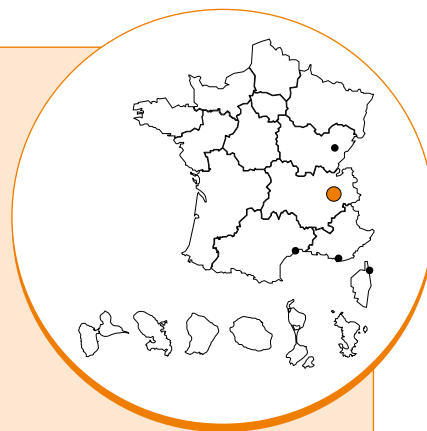
Adresse : 2-4 allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07

Site web : www.eaurmc.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et Délégation Auvergne-Rhône-Alpes à **Lyon** ;
- Délégation de **Besançon** ;
- Délégation de **Marseille** ;
- Délégation de **Montpellier** ;
- Antenne à **Bastia**.



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 2,97 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme d'intervention sur 6 ans, adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 673,6 M€
 - personnel : 31,5 M€
- Recettes : 616,8 M€
 - fiscalité affectée : 570,6 M€

Effectifs

- 332,4 ETPT sous plafond
- 2,5 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 50,82 % du programme d'intervention consacré au changement climatique (2022) ;
- 229 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions à fin 2022 ;
- 92,8 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (2022) ;
- 1 571 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 75 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 70 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence à fin 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

329 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 14 %
- Contractuels de droit public : 85 %
- Apprentis : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à 213-48 du code de l'environnement

Directeur général

Nicolas Mourlon

Présidente du Conseil d'administration

Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil d'administration (38 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence ;
- 3 membres issus du comité de bassin de Corse ;

Commissaire du Gouvernement

Pierre-Édouard Guillain, directeur de projet, placé auprès du directeur de l'eau et de la biodiversité

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



Agence de l'eau Seine-Normandie



Identité

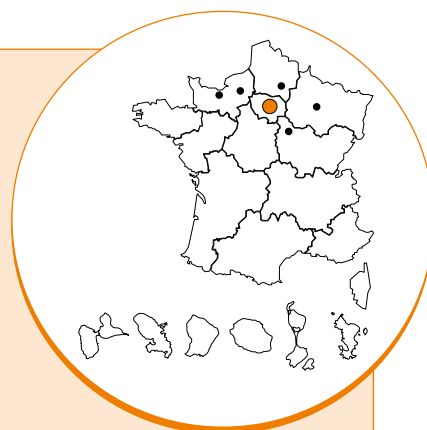
Adresse : 12 rue de l'Industrie 92400 Courbevoie

Site web : www.eau-seine-normandie.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et direction territoriale Seine Francilienne à **Courbevoie** ;
- Direction territoriale et maritime des Bocages Normands à **Hérouville-Saint-Clair** ;
- Direction territoriale et maritime Seine-Aval à **Rouen** ;
- Direction territoriale Vallées d'Oise à **Compiègne** ;
- Direction territoriale Vallées de Marne à **Châlons-en-Champagne** ;
- Direction territoriale Seine-Amont à **Sens**.



Activités

MISSIONS

Par ses interventions (environ 4,09 Mds€ sur 6 ans), l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à un programme d'intervention sur 6 ans, adopté par ses instances.

ACTUALITÉS

- Annonce du Plan Eau par le Président de la République le 30 mars 2023, visant d'ici 2030 à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.
- Déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 par bassin, et révision des 11^e programmes pour engager le Plan Eau dès 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre des 11^e programmes, et du plan de résilience, face à l'urgence climatique, pour maintenir un niveau important de moyens financiers afin d'accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et la sécurisation des usages.
- Préparation des 12^e programmes d'intervention (2025-2030).
- Optimisation de la gestion des paiements des aides attribuées dans le cadre du plan « [France Relance](#) », en s'assurant de la bonne réalisation des opérations.

- Mise en œuvre du [fonds vert](#) sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité.

- Participation à l'élaboration des textes législatifs de la réforme des redevances, afin de valoriser la performance des services d'eau potable et d'assainissement après la disparition des primes épuratoires à la fin des 11^e programmes et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Eau.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Plan Eau et de la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#) (SNB) 2030.
- Révision des 11^e programmes d'intervention (mesures Plan Eau et actions SNB 2030).
- Optimisation de la mise en œuvre de la dernière année des 11^e programmes.
- Finalisation de l'élaboration des 12^e programmes en vue de leur adoption à l'automne 2024.
- Poursuite du déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, notamment les systèmes d'information communs.
- Contribution à l'élaboration des textes réglementaires de mise en œuvre opérationnelle de la réforme des redevances.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 826,1 M€
 - personnel : 33,2 M€
- Recettes : 764 M€

Effectifs

- 384,1 ETPT sous plafond
- 5,6 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 53 % du programme d'intervention consacré au changement climatique (2022) ;
- 363 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions à fin 2022 ;
- 64,55 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (2022) ;
- 330 km de linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) en 2022 ;
- 43 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique (2022) ;
- 4 762 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (entretien, restauration et acquisition) en 2022



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

16 décembre 1964

Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à 213-48 du code de l'environnement

Directrice générale

Sandrine Rocard

Président du Conseil d'administration

Marc Guillaume, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège ;
- 11 représentants des collectivités territoriales choisis parmi leurs représentants au comité de bassin ;
- 11 représentants des usagers (association de protection de la nature, de défense des usagers, industriels, agriculteurs, milieux socio-professionnels) choisis parmi leur représentant au comité de bassin ;
- 11 représentants de l'État ou de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

Commissaire du Gouvernement

Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Article L.213-8-1 du code de l'environnement



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

371 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 19 %
- Contractuels de droit public : 80 %
- Apprentis : 1 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office internationale de l'eau.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs - Bureau de la tutelle de l'[Office français de la biodiversité](#), des agences de l'eau et de l'[EPMP](#) et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres



Identité

Adresse : Corderie Royale - BP 10137 - 17306 Rochefort Cedex

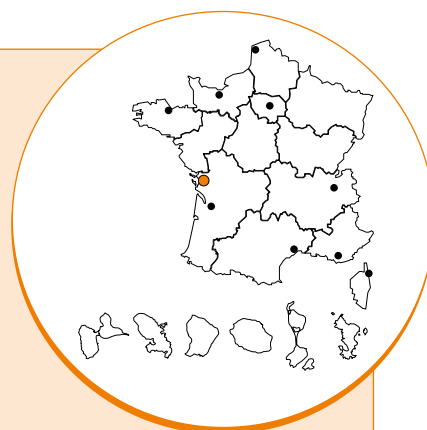
Site web : www.conservatoire-du-littoral.fr



Implantations régionales ou territoriales

Le Conservatoire du littoral est représenté localement par 10 délégations régionales :

- Manche - Mer du Nord à **Wimereux** ;
- Normandie à **Hérouville-Saint-Clair** ;
- Bretagne à **Plérin** ;
- Centre-Atlantique à **Rochefort** ;
- Aquitaine à **Bordeaux** ;
- Languedoc-Roussillon à **Montpellier** ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur à **Aix-en-Provence** ;
- Corse à **Bastia** ;
- Outre-mer à **Paris** ;
- Lacs à **Le Bourget-du-Lac**.



Activités

MISSIONS

Le Conservatoire mène, en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels littoraux et lacustres (lacs de plus de 1 000 ha) en métropole et Outre-mer.

Ses principales missions sont :

- l'intervention foncière : acquisition, le plus souvent à l'amiable, de parcelles dans des périmètres d'intervention définis ;
- la restauration et l'aménagement des sites, en préservant leur valeur écologique et paysagère et en les rendant accessibles au public ;
- le suivi de la gestion des sites, confiée en priorité aux collectivités.

Le CELRL conduit également des activités de communication pour sensibiliser le public à la préservation du littoral et aux enjeux du changement climatique. Il mène des missions de coopération internationale pour valoriser ses savoir-faire.

ACTUALITÉS

Jean Jalbert, directeur général de la Fondation Tour du Valat, a été élu vice-président du CA le 28 novembre 2023 en remplacement de Philippe de Grissac.

L'année 2023 marque la fin du plan France Relance. Dans le cadre de la mesure « biodiversité », le Conservatoire a mis en œuvre 75 projets pour un budget total de 45 M€.

En septembre, l'établissement a déposé, auprès de l'Union Européenne, [un projet Life Adapto+](#) qui vise à consolider l'ingénierie de gestion souple de la bande côtière pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la déployer sur 16 sites pilotes.

En juin, Agnès Langevine, présidente du CA et Agnès Vince, directrice de l'établissement, se sont rendues à Mayotte pour marquer le 20^e anniversaire de la création cette antenne et conforter les partenariats locaux.

Après les 8 ETPT obtenus en 2023, 13 nouveaux ETPT viendront renforcer les moyens humains du conservatoire en 2024 afin de tenir la trajectoire ambitieuse de son COP et de porter les politiques publiques pour la transition écologique.

PERSPECTIVES

En juin 2024, le conservatoire et ses partenaires espèrent être lauréats du [programme Life de l'UE](#) avec son projet Adapto+.

Le conservatoire sera un acteur majeur de la territorialisation de la planification écologique grâce à ses relations privilégiées avec les acteurs locaux. Il participera notamment à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité et au plan national milieux humides dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les agences de l'eau.

L'année 2024 sera marquée par les travaux pour la mise à jour de la stratégie d'intervention à l'horizon 2050 et par la préparation du 50^e anniversaire de l'établissement.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 63,7 M€
 - personnel : 15,3 M€
 - investissement : 37,8 M€
- Recettes : 61,2 M€
 - fiscalité affectée : 39,8 M€

Effectifs

- 170 ETPT sous plafond
- 21 ETP hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 902 sites naturels et paysagers ouverts au public ;
- 214 000 hectares protégés (métropole et outre-mer) ;
- 17 % du linéaire côtier préservé ;
- 87 monuments historiques sur les sites du Conservatoire ;
- 489 plans de gestion des sites ;
- 40 millions de visiteurs par an ;
- 340 structures gestionnaires qui emploient près de 1 000 gardes du littoral dont environ 400 commissionnés au titre de la police de l'environnement.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1975

Texte(s) de référence

Articles L. 322-1 à L. 322-14 et R. 322-1 à R. 322-42 du code de l'environnement

Directrice générale

Agnès Vince

Présidente du Conseil d'administration

Agnès Langevine

Conseil d'administration (34 membres) :

- 12 représentants de l'État ;
- 9 présidents des conseils de rivières ;
- 3 députés et 3 sénateurs ;
- 4 personnalités qualifiées nommées par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature, dont trois représentant les associations et les fondations de protection de la nature et une représentant les organisations d'usagers du littoral ;
- 2 représentants des communes ou de leurs groupements gestionnaires d'espaces naturels littoraux ;
- 1 représentant du personnel.

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

178 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 61 %
- Hommes : 39 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 49 %
- Contractuels de droit public : 51 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ELM2 - Bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le Conservatoire du littoral exerce ses missions sur le domaine public maritime (DPM) naturel qui lui est affecté ou attribué, afin de promouvoir une gestion intégrée des zones côtières et de l'interface terre-mer. À cette fin, des conventions d'affectation ou d'attribution du DPM sont signées entre les services de l'État déconcentrés du MTECT et le Conservatoire.

Partenariats structurants

Partenariats avec de nombreuses collectivités territoriales qui assurent la gestion des sites de l'établissement (Régions, Départements, intercommunalités, communes) ;

Partenariats avec d'autres acteurs publics ou privés (Agences de l'eau, [Office français pour la biodiversité](#), [Office national des forêts](#), Réseau des Grands sites de France, Ligue pour la protection des oiseaux, ...) ;

Plusieurs opérations de mécénat avec des entreprises dont le soutien fidèle aide le Conservatoire du littoral à conduire un nombre important de projets : Biogroup, JCDecaux, Fondation Total Énergies, Fondation du patrimoine, Fondation P&G pour la protection du littoral, Agromousquetaires, Colam, Cnes, Airbus, Le Petit Marseillais, EDF.



Domaine national de Chambord



Identité

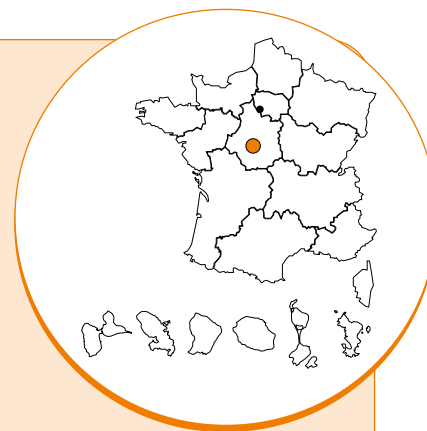
Adresse : Maison des réfractaires 41250 Chambord

Site web : www.chambord.org



Implantations régionales ou territoriales

Administration du domaine de Rambouillet à **Rambouillet**.



Activité

MISSIONS

Les missions du Domaine national de Chambord sont :

- conserver, inventorier, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État, mettre en valeur et présenter au public les biens immobiliers et mobiliers constitutifs du Domaine national de Chambord ;
- assurer dans les biens immobiliers dont il a la charge, par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, en développer la fréquentation, contribuer à leur connaissance et à celle de leurs collections, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition, pour le compte de l'État, de biens culturels, à titre onéreux ou gratuit ;
- assurer l'étude scientifique de l'architecture des bâtiments, des collections, des jardins, de la forêt, de la faune et de la cynégétique ;
- administrer le domaine forestier de l'État qui est mis à sa disposition, avec un objectif de développement durable ;
- assurer la gestion cynégétique du domaine dans le souci des équilibres sylvo-cynégétiques et de la préservation de la biodiversité ;
- participer, pour ce qui le concerne, à l'effort national et international de préservation du patrimoine architectural et monumental, de la forêt et de la faune sauvage.

Dans le respect des compétences relevant de sa spécialité telle que définie à l'article 230 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, le Domaine peut exercer toute activité connexe ou complémentaire à ses missions principales.

ACTUALITÉS

- Arrivée en 2023 de Pierre Dubreuil en remplacement de Jean d'Haussonville au poste de directeur général et Guillaume Lericolais au poste de directeur général des services en remplacement de Frédérique Bouilleux.
- Projet d'établissement présenté au conseil d'administration du 14 mars 2024 et préparation du COP.
- Préparation du schéma pluriannuel d'investissement.
- Prise en compte, progressivement, dans la gestion du domaine, des remarques exprimées dans le rapport de la Cour des Comptes de 2023.

PERSPECTIVES

- Prévus de fréquentation 1 160 000 visiteurs.
- Sécurisation de l'aile François 1^{er} du château.
- Étude sur la stabilité du plancher de l'aile royale.
- Fin des travaux de mise aux normes électriques.
- Étude sur la construction d'un atelier de traitement de la venaison.
- Entrée courant 2024 du domaine de Rambouillet dans la catégorie des domaines nationaux en application des dispositions du code du patrimoine (articles L. 621-34 et suivants) par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 36,1 M€
 - personnel : 12,4 M€
 - investissement : 11,4 M€
- Recettes : 30,7 M€
 - SCSP : 2,3 M€
 - Recettes propres : 23,6 M€

Effectifs

265,6 ETP hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Fréquentation estimée : 1 160 000 visiteurs contre 1 148 509 visiteurs en 2023 ;
- Budget de fonctionnement de la direction de la chasse et de la forêt : 785 800 € et 1 577 000 € de masse salariale ;
- Dépenses consacrées au domaine de Rambouillet : 670 800 € en fonctionnement, 443 000 € en masse salariale et 204 900 € en investissement.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés de l'État

- Préfecture de région : pour des accueils de personnalités ou des questions de sécurité ;
- Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) : pour des questions de permis d'aménagement et d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des monuments historiques ;
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) : avis sur le plan d'aménagement forestier ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : pour des demandes de subventions ou pour des autorisations de travaux en site classé ;
- Direction départementale des territoires (DDT) : pour des avis sur des travaux d'aménagement du territoire ;
- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) : au titre de la gestion des populations animales sauvages et le traitement du gibier ;
- Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) : pour les impôts et taxes.

Partenaires structurants

- CMN : convention d'organisation de la gestion des espaces constituant le parc du domaine de Rambouillet ouvert au public et de préciser les relations entre les parties ;
- **OFB** : conventions de recherche et développement ou de coopération relative au programme scientifique « Chasse et fonctionnement des populations d'ongulés sauvages » ;
- EDF : convention de mise en œuvre du projet de séquestration de carbone et vente de 18 075 URE du massif forestier de Chambord pour une période de 5 ans ;
- Stellantis : convention de mise en œuvre du projet de séquestration de carbone et vente de 18 075 URE du massif forestier de Rambouillet pour une période de 5 ans ;
- **ONF** : convention cadre à finaliser permettant d'assurer la gestion du domaine forestier de Chambord ;
- CEZ – Bergerie nationale : convention à finaliser fixant les accords réciproques entre les parties en termes de gestion agricole, forestière et cynégétique de parcelles du grand parc de Rambouillet.



Organisation

Forme juridique

Établissement public national à caractère industriel et commercial

Date de création

23 février 2005

Texte(s) de référence

- Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- Décret n° 2005-703 du 24 juin 2005 relatif au Domaine national de Chambord

Directeur général

Pierre Dubreuil

Président du Conseil d'administration

Philippe Donet

Conseil d'administration (19 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants d'établissements publics nationaux ;
- 4 personnalités françaises ou étrangères ;
- 3 représentants du personnel de l'établissement.

Contrôleur budgétaire

Francis Amand (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

L'établissement est soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

197 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 49 %
- Hommes : 51 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 89 %
- Fonctionnaires détachés : 10 %
- Contractuels de droit public : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'agriculture, de la culture et de l'environnement - Ministère de la culture (tutelle principale) - MASA et MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET3 - Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages

Opérateur de l'État

Non



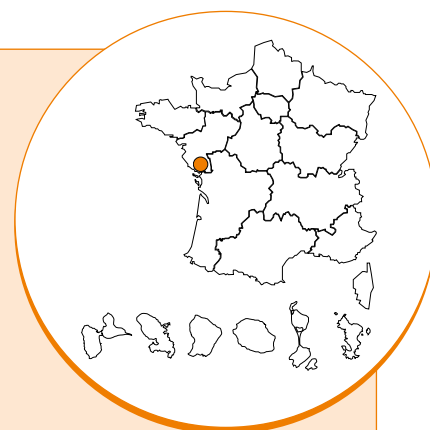
Établissement public du Marais Poitevin



Identité

Adresse : 1 rue Richelieu 85400 Luçon

Site web : www.epmp-marais-poitevin.fr



Activités

MISSIONS

Le Marais Poitevin est l'objet d'un plan gouvernemental depuis 2002. La création de l'établissement vise à répondre à la complexité de l'organisation territoriale du Marais Poitevin.

Le périmètre de l'EPMP compte 346 communes situées dans 4 départements et 2 régions et s'étend sur environ 630 000 ha.

Il coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais Poitevin (à l'exclusion de l'eau potable et de la prévention des risques liés aux inondations), pour l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins de la Sèvre Niortaise, de la Vendée et du Lay :

- coordination et suivi de la gestion des niveaux d'eau du marais ;
- étude et suivi de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau ; organisme unique de gestion collective (OUGC) de l'irrigation ;
- information des usagers ;
- amélioration du bon état quantitatif des masses d'eau ;
- protection et restauration des milieux remarquables et de la biodiversité ;
- animation ou gestion de tout ou partie des programmes lancés par l'État ou des collectivités ;
- autorité administrative des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 situés sur sa zone d'intervention.

ACTUALITÉS

L'établissement poursuit la mise en œuvre de son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 dans la prolongation du précédent 2020-2022.

Il assure notamment la surveillance des niveaux d'eau au travers du système d'information sur l'eau (SIEMP) et le complément de l'équipement du marais à ce titre, et, concernant la gestion opérationnelle des niveaux d'eau, le déploiement des règlements d'eau sur les ouvrages structurants, ainsi que de contrats de marais passés avec les syndicats de marais.

En tant qu'organisme unique de gestion collective (OUGC), il contribue directement à la politique de gestion quantitative des prélèvements destinés à l'irrigation.

PERSPECTIVES

- Signature du contrat d'objectifs et de performance 2023-2025.
- Participation aux réflexions sur les modalités de mise en œuvre du maintien de l'établissement jusqu'en 2026 et de transfert de mission vers un nouvel établissement à terme .
- Mise en place d'un nouveau contrôle interne comptable et budgétaire.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 2,1 M€
 - personnel : 0,7 M€
- Recettes : 1,7 M€
 - SCSP : 0,6 M€

Effectifs

- 9 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

- Nombre de règlements d'eau : 9 en projet, 17 expérimentés, 14 validés ;
- Surface de marais couverte par des contrats de marais ou protocoles de gestion de l'eau : 14 en projet, 9 expérimentés, 11 validés ;
- Baisses cumulées des volumes printemps-été autorisés prévues dans l'autorisation unique de prélèvement pluriannuelle, pour atteindre les volumes cibles 2026 : 34 % ;
- Nombre de stations de mesure alimentant le système d'information sur l'eau du Marais Poitevin (190 sondes télétransmises, 44 sondes automatiques, 59 échelles limnimétriques).



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

Partenariats structurants

- [Agence de l'eau Loire-Bretagne](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- Parc naturel régional du Marais Poitevin ;
- [Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres](#) ;
- Régions ;
- Départements ;
- Syndicats de marais ;
- Partenariat technique et scientifique avec le laboratoire Ecobio de l'Université de Rennes (CNRS) ;
- Conventions avec les gestionnaires de la réserve de la baie de l'Aiguillon (ONCFS, LPO, [IFREMER](#)) relatifs à la gestion quantitative ;
- Chambre d'agriculture.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opé - Bureau de la tutelle de l'OFB, des agences de l'eau et de l'EP du Marais Poitevin et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création : 29 juillet 2011

Texte(s) de référence

- Articles L. 213-12-1 et R. 213-49-1 à R. 213-49-25 du code de l'environnement ;
- Arrêté du 10 août 2011 relatif à la définition de périmètre de l'établissement public du Marais poitevin.

Directeur général

François Geay

Président du Conseil d'administration

Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Conseil d'administration (45 membres) :

- 17 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 11 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 11 représentants des usagers et des organismes intéressés ;
- 5 personnes qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 1 représentant du personnel siégeant avec voix consultative.

Commissaire du Gouvernement

Marie-Laure Metayer, adjointe au Directeur de l'eau et de la biodiversité

Contrôleur budgétaire

Patrick Jankowiak, DRFiP Nouvelle-Aquitaine - Contrôleur budgétaire régional Nouvelle-Aquitaine

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

8 agents

Âge moyen

41 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 38 %
- Hommes : 62 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 33 %
- Contractuels de droit public : 67 %



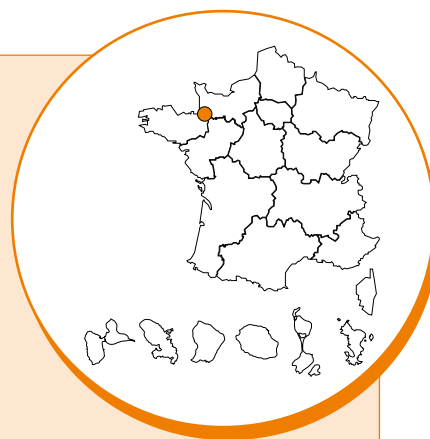
Établissement public du Mont-Saint-Michel



Identité

Adresse : 16 route de la Caserne 50170 Beauvoir

Site web : <https://montsaintmichel.gouv.fr/>



Activités

MISSIONS

L'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) a pour mission d'assurer le rayonnement national et international du site du Mont-Saint-Michel en associant les collectivités territoriales.

À ce titre, il est chargé de :

- gérer, exploiter, maintenir les ouvrages nécessaires au rétablissement et au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ainsi que les installations d'accueil, de stationnement et de transport en permettant l'accès ;
- assurer la sécurité et la sûreté du site et des infrastructures concourant au rétablissement et au maintien du caractère maritime de la baie ;
- contribuer au développement touristique, culturel, paysager et territorial du Mont-Saint-Michel ;
- développer et améliorer les services et offres touristiques dans le respect des valeurs patrimoniales et des protections attachées au site.

En lien avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, il contribue également à concevoir et mettre en œuvre les politiques en matière de programmation culturelle, de promotion touristique et commerciale et de tarifs.

ACTUALITÉS

Adoption du COP 2023-2025 de l'établissement.

Adoption de la nouvelle politique tarifaire pour l'accès au Mont-Saint-Michel et au lieu-dit « La Caserne ».

A l'occasion du millénaire de l'église abbatiale du Mont Saint-Michel, l'EPMSM, en coopération avec le Centre des Monuments Nationaux, a créé deux grands événements à destination des habitants du territoire :

- un spectacle son et lumière intitulé « Le Solstice du Millénaire » ;

- un spectacle de danse verticale « Courants Ascensionnels » .

Dans le cadre de la valorisation des espaces naturels, l'EPMSM a proposé un agenda de sorties nature à destination du grand public et des familles.

L'établissement a organisé une première résidence artistique de territoire autour du projet « Pays'Âges » de l'artiste-designer Dorian Étienne, qui a abouti à la réalisation d'une tapisserie monumentale, réalisée avec 25 habitants de la baie, destinée à sensibiliser les publics sur la fragilité des zones littorales menacées par le réchauffement climatique. Elle est exposée au Centre d'Information Touristique.

PERSPECTIVES

Le 31 mai 2024, le Mont-Saint-Michel accueillera la flamme olympique et de nombreuses animations sportives et culturelles seront organisées tout au long de la journée.

En juin, le site accueillera l'épreuve de contre-la-montre individuel des championnats de France de cyclisme sur route.

En 2024, un projet global de médiation sera lancé à destination du grand public (sorties nature), des scolaires, des personnes en situation de handicap et des professionnels (cycle de 6 conférences sur l'environnement dans la baie du Mont-Saint-Michel).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses : 17,8 M€
 - personnel : 1,6 M€
- Recettes : 16,4 M€
 - recettes propres : 11,7 M€

Effectifs

- 16 ETPT sous plafond
- 2,9 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 2,9 M de visiteurs accueillis en 2023 ;
- 10,8 M€ de recettes liées à l'accès au site ;
- 600 k€ de produits commerciaux au centre d'information touristique.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

22 agents

Âge moyen

40 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires mis à disposition : 14 %
- Contractuels : 68 %
- Autres statuts : 18 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de la culture - Ministère de la culture (tutelle principale) et MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ELM2 – Bureau des espaces maritimes et littoraux

Opérateur de l'État

Oui (programme 175 : « Patrimoines »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1^{er} janvier 2020

Texte(s) de référence

Décret n° 2019-1338 du 11 décembre 2019 relatif à l'établissement public du Mont-Saint-Michel

Directeur général

Thomas Velter

Président du Conseil d'administration

Hervé Morin

Conseil d'administration (25 membres)

- 9 représentants de l'État ;
- le président du Centre des monuments nationaux ou son représentant ;
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant (CELRL) ;
- le président du conseil d'administration du groupe d'intérêt économique (GIP) « Atout France » ou son représentant ;
- 9 représentants des collectivités locales ;
- 2 personnalités qualifiées, à raison de leur compétence dans les domaines d'activité de l'établissement ;
- 2 représentants du personnel de l'établissement.

Contrôleur budgétaire

Didier Jarnigon - Contrôle budgétaire en région Bretagne

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Partenariats structurants

Une convention de coordination sera conclue par l'établissement avec le Centre des monuments nationaux, gestionnaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Au début de l'année 2022, signature d'une convention de coopération avec le [Conservatoire du littoral](#) pour les cinq prochaines années afin d'affirmer la complémentarité entre le lieu bâti – le Mont-Saint-Michel – et son cadre naturel – la baie.

Cette convention fixe également le périmètre de la coopération à l'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel dans la limite du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » du patrimoine mondial de l'UNESCO et du territoire désigné au titre de la convention de Ramsar.



Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer



Identité

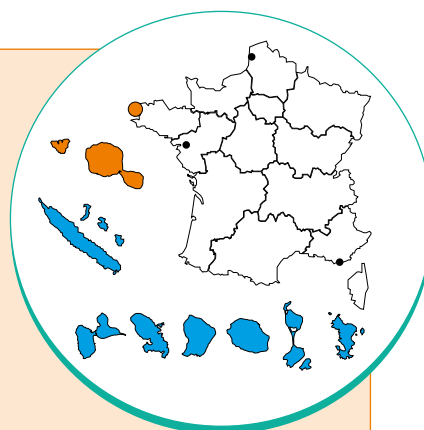
Adresse : 1 625 route de Sainte-Anne CS10070 29280 Plouzané

Site web : www.ifremer.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- **5 centres** : Bretagne (**Plouzané**), Atlantique (**Nantes**), Manche mer du Nord (**Boulogne-sur-Mer**), Méditerranée (**Toulon**), Pacifique (**Polynésie Française**).
- **5 délégations** : **Nouvelle Calédonie**, **Océan Indien**, **Saint Pierre et Miquelon**, **Guyane**, **Antilles françaises**.



Activités

MISSIONS

L'Institut a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel destinées à :

- connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

La recherche de l'Ifremer vient en appui au déploiement des politiques maritimes : directive cadre sur l'eau (DCE), directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), directive planification des espaces marins (DCPEM), politiques sanitaire et zoosanitaire, politique commune des pêches (PCP), politiques publiques en matière d'énergie et de ressources marines (EMR et granulats marins) ou encore négociations internationales (programme Extraplac, biodiversité hors des juridictions nationales).

ACTUALITÉS

- Livraison de l'évaluation initiale des eaux marines et de l'atteinte du bon état écologique pour le 3^e cycle de la DCSMM.
- Finalisation du prochain Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (2024-2027) de l'Ifremer qui sera signé au premier trimestre 2024.
- Lancement d'une expertise scientifique collective, portée par l'Ifremer et le CNRS, sur les effets de l'éolien en mer sur les écosystèmes. Cette revue mondiale inédite des connaissances scientifiques et de leurs lacunes durera 24 mois.

- Déploiement d'Ulyx, sous-marin autonome développé par l'Ifremer pour cartographier les grands fonds marins et, ainsi, de mieux les connaître pour mieux les protéger.

PERSPECTIVES

- Célébration des 40 ans de l'Institut en 2024.
- Lancement de l'Année des océans, campagne nationale de mobilisation, de sensibilisation et de communication pour « faire pleinement de la France cette grande nation océanique », en préambule de [l'UNOC 2025](#).
- Mise en œuvre des priorités de l'institut pour le COMP 2024-2028 : appui aux politiques publiques pour le développement des énergies marines renouvelables, conjugué un océan sain et nourricier, connaître l'océan profond, construire les scénarios numériques d'évolution de l'océan.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses : 329,7 M€
 - personnel : 125 M€
- Recettes : 279,5 M€

Effectifs

- 1 311 ETPT sous plafond
- 261 ETPT hors plafond



Organisation

Forme juridique

Établissement public national à caractère industriel et commercial

Date de création

1984

Texte(s) de référence

Décret n° 84-428 du 5 juin 1984 modifié relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Président-directeur général

François Houllier

Conseil d'administration (27 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 7 membres élus du personnel ;
- 6 membres avec voix consultative.

Commissaire du Gouvernement

Laurence Pinson (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Contrôleur budgétaire

Kristell Dicharry, commissaire aux comptes pour les exercices 2021 à 2026

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Secrétariats techniques des plans d'actions pour le milieu marin : DIRM, DREAL, DEAL

Partenariats structurants

- Protocole d'accord entre l'Ifremer et le *Woods Hole Oceanographic Institution* (WHOI) le 3 décembre 2023 à l'occasion de la COP 28 marquant leur volonté d'étendre leur partenariat et de favoriser les collaborations scientifiques et technologiques pour améliorer la compréhension des océans ;

- Renouvellement de l'engagement de partenariat en novembre 2023 entre l'Ifremer et l'[Agence de l'Eau Loire-Bretagne](#) afin de poursuivre leur collaboration, notamment pour l'application des directives européennes DCE (directive cadre sur l'eau) et DCSMM (directive cadre stratégie pour le milieu marin) ;

- Renouvellement du partenariat entre l'Ifremer et l'[ANSES](#) en avril 2023 pour une durée de 5 ans s'engageant ainsi à poursuivre leurs collaborations de recherche et d'expertise concernant la santé des poissons et des mollusques ainsi que la sécurité sanitaire des aliments qui en sont issus. Ils souhaitent aussi inscrire leurs initiatives communes dans une approche plus transversale et plus ouverte vers la société.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 549 agents

Âge moyen

43 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

Statut du personnel

- Contractuels : 100 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Tutelle conjointe du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé des pêches maritimes et des cultures marines et du ministre chargé de l'environnement - MESR (tutelle principale), MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

MTECT/DGALN/DEB/ELM3 : Bureau évaluation et protection des milieux marins

Opérateur de l'État

Oui (programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires)



Muséum national d'histoire naturelle

MUSÉUM
NAT HIST
NATURELLE



Identité

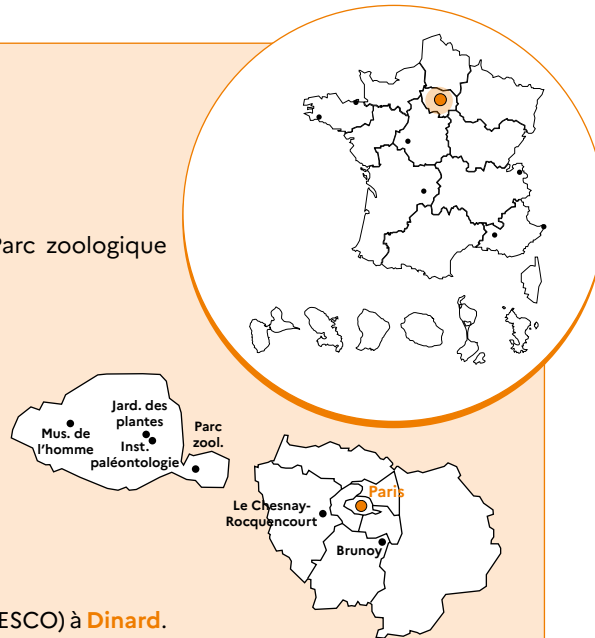
Adresse : 57 rue Cuvier 75005 Paris

Site web : www.mnhn.fr



Implantations régionales ou territoriales (13 sites en France) :

- 4 sites à **Paris** : le Jardin des Plantes, le Musée de l'Homme, le Parc zoologique de Paris, l'institut de paléontologie humaine.
- 9 sites en région :
 - Arboretum de Chèvreloup à **Le Chesnay-Rocquencourt** ;
 - Centre d'écologie générale de **Brunoy** ;
 - Réserves de la Haute-Touche à **Obterre** ;
 - Musée de l'Abri Pataud à **Les Eyzies-de-Tayac** ;
 - Harmas de Jean-Henri Fabre à **Sérignan-du-Comtat** ;
 - Jardin botanique exotique de **Menton** ;
 - Jardin alpin La Jaïsina à **Samoëns** ;
 - Station de biologie marine et Marinarium de **Concarneau** ;
 - Centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers (CRESCO) à **Dinard**.



Activités

MISSIONS

Dans le domaine des sciences naturelles et humaines, le MNHN a pour mission la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative et culturelle pour tous les publics. Il apporte expertise et appui au MTECT dans la conduite des politiques liées à la biodiversité et à la géodiversité, tant à terre qu'en mer. Il est à ce titre co-point focal technique pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), traité international adopté en 1992.

ACTUALITÉS

Gilles BLOCH a été nommé par décret du président de la République président du MNHN en septembre 2023. Le conseil d'administration et le conseil scientifique de l'établissement ont également été renouvelés.

Le Muséum a maintenu sa dynamique d'activités, avec de bons niveaux de fréquentation en 2023, après une année record en 2022, et le soutien constant de ses deux principaux ministères de tutelle (MESR et MTECT). Il a encore renforcé son activité de présentation de ses collections permanentes, de conservation d'espèces, de manifestations et de publication d'ouvrages, afin de nourrir la réflexion et produire des argumentaires nécessaires à la lutte contre les obscurantismes et l'affaiblissement du discours scientifique. Il a poursuivi sa politique de mobilisation en direction prioritairement des jeunes générations.

PERSPECTIVES

Les perspectives pour 2024 sont principalement liées à l'évolution du niveau des prix de l'énergie et à la stabilisation de la fréquentation du public. Le MNHN prévoit ainsi une augmentation du nombre de visiteurs, mais aussi une détérioration de son équilibre économique, consécutive à la mise en œuvre de mesures générales de revalorisation salariale, ainsi qu'à la hausse des dépenses de fluides et de dépenses externalisées. Un travail collectif, associant le MNHN et ses tutelles, sera mené dès le début 2024 pour apporter des réponses durables à cette situation.

Plus concrètement, la procédure de sélection du projet de nouvelle infrastructure des collections du MNHN hors du Jardin des Plantes, mise en suspens dans le contexte du renouvellement de la présidence de l'établissement, pourrait être relancée. Le projet de centre de conservation de la matière extraterrestre pourrait également être initié, pour aboutir en 2027.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 146,7 M€
 - personnel : 36,4 M€
- Produits : 116,1 M€
 - SCSP : 45,5 M€
 - SCI : 9,6 M€
 - recettes propres : 38,2 M€

Effectifs

1 210 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

- Environ 2 500 agents dont 500 rattachés à d'autres établissements et organismes ;
- 1 500 publications scientifiques par an ;
- 68 millions de spécimens au sein des collections naturalistes ;
- Plus de 2 millions de documents, livres, périodiques, ressources électroniques, archives, dessins, objets scientifiques ou artistiques dans les bibliothèques ;
- Environ 6 millions de personnes accueillies sur les 13 sites du Muséum, dont plus de 3 millions de visiteurs payants ;
- 150 doctorants.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le MNHN ne collabore pas de façon structurelle et directe avec les services déconcentrés de l'État.

Ses relations, indirectes, sont opérées par l'UAR PatriNat, chargé du pilotage de l'INPN, du SINP et de l'animation transversale des plateformes régionales du SINP, pour la plupart gérées en tout ou partie par les DREAL.

Partenariats structurants

La recherche au Muséum s'appuie en premier lieu sur ses unités de recherche, qui sont aujourd'hui mixtes en totalité.

Ces cotutelles ou partenariats privilégiés des unités forment le premier cercle des collaborations scientifiques du Muséum.

Un partenariat avec le CNRS permet d'accompagner l'effort de l'établissement dans l'acquisition d'équipements scientifiques de très haute technologie.

À l'échelle nationale, la recherche partenariale a connu un essor aussi bien avec les acteurs du public (organismes de recherche, universités, région Île-de-France, collectivités territoriales, etc.) que du privé.

À l'international, l'action de l'établissement est ciblée sur l'Europe et les pays du Sud, notamment Madagascar et le Brésil. Les collaborations européennes se pérennisent et s'amplifient à travers notamment l'implication de l'établissement dans les dispositifs européens (PCRD puis Horizon 2020). Hors Europe, des coopérations ont été nouées, majoritairement avec des universités, sur des thèmes tels que l'étude des récifs coralliens, la biodiversité terrestre et marine du Pacifique sud ou la bioarchéologie.

Le Muséum noue de nombreux partenariats avec des entreprises privées basées en France comme à l'étranger notamment sur les besoins d'expertise concernant les enjeux de connaissance de la biodiversité et de la géodiversité.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

Date de création : 1635

Texte(s) de référence

- Édit royal de Louis XIII de 1635 créant le Jardin royal des plantes médicinales, sous l'impulsion de Guy de la Brosse, médecin ordinaire du roi
- Décret n° 2014-1107 du 1er octobre 2014 modifiant le décret n° 2001-916 du 3 octobre 2001 relatif au Muséum national d'histoire naturelle

Président du Conseil d'administration

Gilles Bloch

Conseil d'administration (22 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 1 représentant de la ville de Paris ;
- 10 membres élus par les collèges définis à l'article 20.

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques : 1 860 agents

Âge moyen : 43 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 53 %
- Hommes : 47 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 46 %
- Contractuels de droit public : 54 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministre chargé de l'environnement - MESR (tutelle principale) et MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET1 - Bureau de la politique de la biodiversité

Opérateur de l'État

Oui (programme 150 : « Formations supérieures et recherche universitaire »)



Office français de la biodiversité



Identité

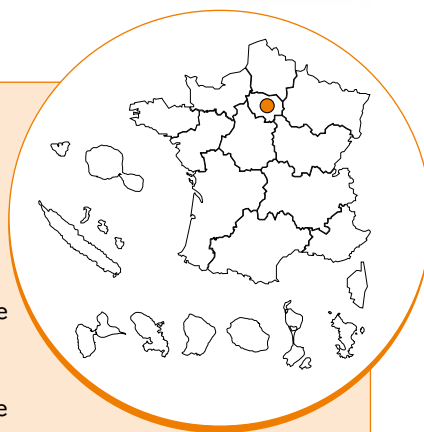
Adresse : 12, cours Louis Lumière 94300 Vincennes

Site web : www.ofb.gouv.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 5 sites nationaux ;
- 12 directions régionales dont 1 direction interrégionale métropolitaine (PACA-Corse). 1 direction pour les outre-mer ;
- 90 services départementaux métropolitains et 3 services interdépartementaux ;
- 4 services départementaux ultra-marins, 1 brigade nature Océan indien et 1 service territorial à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- 3 délégations de façade maritimes métropolitaines ;
- 2 délégations territoriales ultra-marines (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis-et-Futuna) ;
- 3 délégués territoriaux (Antilles, Guyane et Océan indien) ;
- 8 parcs naturels marins ;
- Le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles ;
- Plusieurs pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux.



Activités

MISSIONS

L'Office français de la biodiversité contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019).

Pour remplir ses missions, l'OFB s'appuie sur des équipes réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux : une échelle nationale, régionale et des échelons départementaux et locaux de mise en œuvre opérationnelle et spécifique.

Les missions confiées à l'établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau. Elles se déclinent notamment par la police de l'environnement, l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité ou encore la gestion et l'appui à la gestion d'espaces.

ACTUALITÉS

Le Conseil d'administration de l'établissement a approuvé la convention de coopération État-Région 2023-2028 instituant les principes fondateurs et missions d'une nouvelle agence régionale de la biodiversité (ARB) conventionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le programme d'intervention de l'OFB a été modifié pour la mise en œuvre des priorités du Plan eau en Outre-mer dans le cadre de la solidarité interbassins. Le but est d'assurer la nécessaire augmentation des besoins d'investissement pour répondre aux enjeux de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (réponse aux cas d'urgence comme la crise de l'eau à Mayotte).

PERSPECTIVES

- Contribution à la mise en œuvre de la [stratégie nationale de la biodiversité 2030](#).
- Massification des Atlas communales de la biodiversité.
- Poursuite et renforcement de l'engagement de l'OFB dans de nombreux projets d'envergure (Obscame + et Obscame ChalPal, Life Biodiversa +, Analyses Risque Pêche, Life BiodivFrance, Life Espèces Marines Mobiles).
- Conduite des projets internes de modernisation prévus au COP, notamment sur les outils métiers et les systèmes d'information.
- Contribution à la mise en œuvre de l'observatoire de l'éolien en mer.
- Contribution de l'établissement à Mission Nature – un jeu de grattage consacré à la biodiversité sur l'ensemble du territoire.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 623,5 M€
 - personnel : 220,7 M€
- Recettes : 623,5 M€
 - SCPS : 102,7 M€
 - SCI : 0,5 M€

Effectifs

- 2 775 ETPT sous plafond
- 260 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

En 2022, le nombre d'aires marines et terrestres éducatives rendues actives a été augmenté de 61 %. Le pourcentage des agents, formés, exerçant des missions de police administrative a atteint 70 % en 2022. La proportion d'aires protégées et autres territoires dont l'OFB est (co)gestionnaire/ (co)opérateur, dotés d'un document de gestion validé, a atteint 68 % en 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques : 2 663 agents

Âge moyen : 47 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 30 %
- Hommes : 70 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 70 %
- Contractuels de droit public : 26 %
- Autres statuts : 4 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'OFB travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés et les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité (agences de l'eau et parcs nationaux).

Partenariats structurants

L'OFB s'appuie sur un certain nombre de partenariats structurants : montée en puissance des ARB avec les régions, communauté de travail avec les agences de l'eau et financé par ces dernières, effectifs mutualisés avec le [MNHN](#), rattachement des parcs nationaux et de l'[EPMP](#). L'OFB continue de développer des relations et des projets communs avec les grands opérateurs scientifiques et techniques ([BRGM](#), [IFREMER](#), [INRAE](#), [CEREMA](#), ...).



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture - MTECT (tutelle principale), MASA

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP-opérateurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

1^{er} janvier 2020

Texte(s) de référence

Articles L. 131-8 à L. 131-17 et R. 131-27 à R. 131-34-5 du code de l'environnement

Directeur général

Olivier Thibault

Présidente du Conseil d'administration

Sylvie Gustave-Dit-Duflo, vice-présidente de la région Guadeloupe

Conseil d'administration (43 membres répartis dans 5 collèges) :

1^{er} Premier collège :

- a) Huit représentants de l'État ;
- b) Cinq représentants d'établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'établissement ;
- c) Trois personnalités qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de la protection de la biodiversité terrestre, marine ou de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

2^e Deuxième collège :

- a) Trois représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières ;
- b) Deux représentants des autres secteurs économiques concernés ;
- c) Trois représentants d'associations agréées de protection de l'environnement ;
- d) Deux représentants d'organismes gérant des espaces naturels ;
- e) Quatre représentants des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir.

3^e Troisième collège :

- a) Deux représentants des comités de bassin ;
- b) Trois représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont au moins un représentant d'une collectivité d'outre-mer.

4^e Quatrième collège :

- Quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants, élus du personnel de l'établissement

5^e Cinquième collège :

- Quatre parlementaires ainsi que leurs suppléants

Commissaire du Gouvernement

Célia De Lavergne, Directrice de l'eau et de la biodiversité

Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Office national des forêts



Identité

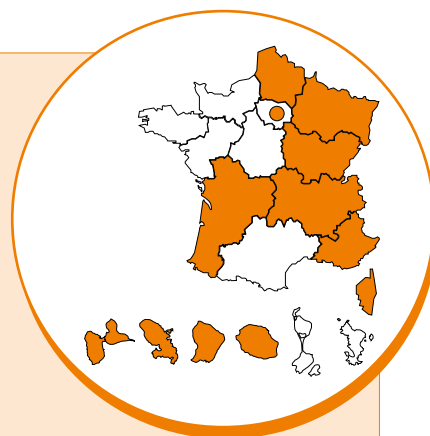
Adresse : 2 bis, avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Site web : www.onf.fr



Implantations régionales ou territoriales : 59 sites, 15 agences spécialisées et 320 unités territoriales.

- Auvergne-Rhône-Alpes : 7 sites
- Bourgogne-Franche-Comté : 6 sites
- Centre-Ouest-Aquitaine : 8 sites
- Grand Est : 15 sites
- Midi-Méditerranée : 10 sites
- Seine-Nord : 6 sites
- Corse
- Guyane
- Martinique
- Guadeloupe
- La Réunion : 2 sites



Activités

MISSIONS

- Gestion et équipement des forêts appartenant à l'État et mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités territoriales : l'ONF gère environ 4,7 millions d'hectares de forêts et d'espaces naturels dans l'hexagone (1,8 millions d'hectares de forêts domaniales et 2,9 millions d'hectares de forêts relevant du régime forestier) et 6 millions d'hectares dans les DOM.
- Protection des espaces naturels (réserves biologiques, gestion de sites Natura 2000).
- Approvisionnement de la filière bois dans le respect des exigences économiques, écologiques et sociales.
- Accueil, information et sensibilisation du public à l'environnement.
- Protection vis-à-vis des risques naturels.
- Mise en œuvre de missions d'intérêt général confiées par l'État.
- Relations partenariales et réalisation de prestations de services dans le domaine de la gestion des espaces naturels (expertise, études, travaux, élaboration et mise en œuvre de projets de territoire, etc.) pour les collectivités et les clients privés.

ACTUALITÉS

- Contrat État-ONF 2021-2025, adopté par le conseil d'administration le 2 juillet 2021 et signé le 22 avril 2022.
- Renforcement du financement des missions de biodiversité de la part du MTECT sur toute la durée du contrat 2021-2025.
- Prise en compte des grandes orientations du programme national de la forêt et du bois, approuvé le 8 février 2017, qui fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans.
- Contribution de l'ONF dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du contrat d'objectif et de performance 2021-2025.
- Contribution de l'ONF à la [stratégie nationale biodiversité 2030](#).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 923,6 M€
 - personnel : 461,5 M€
- Recettes : 930,1 M€
 - subventions : 78,5 M€

Effectifs

- 7 611 ETPT sous plafond
- 500 ETPT hors plafond



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1964

Texte(s) de référence

Titre II du livre II du code forestier

Directrice générale

Valérie Metrich-Hecquet

Président du Conseil d'administration

Jean-Yves Caullet

Conseil d'administration (30 membres) :

- 14 représentants de l'État ;
- 4 représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier ;
- 1 conseiller régional désigné par l'Association des régions de France ;
- 7 représentants du personnel ;
- 4 personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature, dont une au titre de la protection de la nature.

Contrôleur budgétaire

Dominique Bocquet (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

8 168 agents

Âge moyen

43 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 23 %
- Hommes : 77 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 49 %
- CDI de droit public : 1 %
- Contractuels de droit privé : 48 %
- Autres statuts : 2 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés des forêts et de l'environnement - MASA (tutelle principale) et MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/SDet/ET4 - Bureau de l'encadrement des impacts sur la biodiversité

Opérateur de l'État

Oui (programme 149 : « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »)



Partenariats

Partenariats structurants

- Dans le cadre de ses missions et de ses engagements, l'ONF travaille en partenariat avec de très nombreux interlocuteurs : avec les autres opérateurs de l'État et notamment du MTECT : [Office français de la biodiversité](#), parcs nationaux, [conservatoire du littoral et des rivières lacustres](#), agences de l'eau, [Domaine national de Chambord](#), [Bureau de recherche géologique et minière](#) ;
- Avec les communes forestières : sous l'égide et avec l'aide de l'État, l'ONF propose aux communes forestières la mise en œuvre d'une gestion durable de leur forêt ;
- Avec les représentants des professionnels, des élus ou des associations : les partenariats développés par l'ONF sont à l'image de la multifonctionnalité des forêts gérées et de la diversité de leurs interactions avec les territoires ;
- Avec des entreprises : l'ONF déploie sa politique de partenariat avec des entreprises désireuses de s'investir activement dans le développement durable et dans le mécénat environnemental.



Parc amazonien de Guyane



Identité

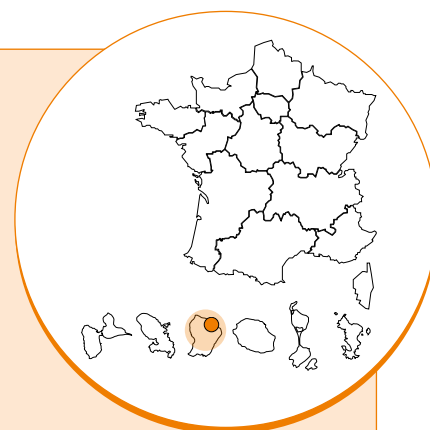
Adresse : 1 rue Lederson 97354 Remire-Montjoly

Site web : www.parc-amazonien-guyane.fr



Implantations régionales ou territoriales : 3 délégations territoriales :

- DT de Maroni basée à **Maripasoula** ;
- DT de l'Oyapock basée à **Camopi** ;
- DT du Centre basée à **Saül**.



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

En 2023, le parc a organisé la tenue des premières instances des élections générales (CSA, CS, FS, CCP), pour suivi ses travaux d'équipement de la maison du Parc de Camopi et de la maison météo financés dans le cadre de France Relance. Des perturbations depuis l'automne 2023, liées au trafic aérien avec la liquidation d'Air Guyane, ont posé des problèmes considérables de logistique et d'organisation des missions.

Les chantiers ont cependant pu être poursuivis :

- concernant la connaissance scientifique, le Parc a œuvré pour la sortie de la dernière synthèse thématique du projet d'écotourisme dans les trois Guyanes (Renforceap) et les missions d'inventaires en site isolé (ABC de Papaïchton, avec publication du rapport de synthèse) ;
- une forte implication dans l'organisation d'événements grand public ou de formation a été faite par le Parc dans les domaines d'éducation à l'environnement, de transmission des savoirs culturels, d'économie circulaire ;

▪ sa charte ayant été adoptée en 2013, le Parc a également débuté le processus de préparation de son évaluation finale en 2025 avec la tenue des deux sessions du comité de suivi et d'évaluation. Le COP 2024-2028 a aussi été rédigé durant l'année 2023 ;

▪ grâce au financement exceptionnel pour la lutte contre l'orpaillage illégal, dans le cadre de la stratégie nationale relative aux aires protégées, le parc a pu améliorer la mobilité des équipes mais le nombre de sites actifs est reparti à la hausse (moins de 100 en 2022 et 114 sites début 2023).

PERSPECTIVES

Plusieurs chantiers seront poursuivis :

- la lutte contre l'orpaillage illégal et suivi et réduction des impacts de l'orpaillage en Guyane ;
- l'évaluation de la Charte ;
- une réflexion stratégique globale de type projet d'établissement pourrait être envisagée ;
- le développement de l'offre de loisirs et écotouristique par l'aménagement et la valorisation des sentiers de randonnées pédestres (commune de Papaïchton) ;
- le début de la mise en œuvre du COP 2024-2028.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 10,8 M€
 - personnel : 6,5 M€
- Recettes : 7,8 M€
 - contribution OFB : 7,7 M€

Effectifs

- 88,4 ETPT sous plafond
- 4,9 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 3 300 000 ha de superficie dans le sud de la Guyane, dont plus de 2 Mha en cœur ;
- 1 commune exclusivement en cœur, 4 communes concernées par le cœur et l'aire d'adhésion, toutes adhérentes à la charte du parc amazonien de Guyane ;
- 1,3 M€ par an consacrés par le parc amazonien de Guyane à la lutte contre l'orpaillage illégal.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec les services de l'État en Guyane (Préfet, DGT, FAG) sur l'ensemble des missions du parc amazonien de Guyane.

Partenariats structurants

- Partenariats scientifiques : pilotage du projet RENFORSEAP (renforcement des aires protégées du plateau des Guyanes), coopération régionale avec Brésil, Suriname (IAPA), membre du réseau REDPARQUES, collaborations avec l'Université Antilles-Guyane, l'IRD, le CIRAD et l'ONF ;
- Portage d'une mission APA (Accès aux ressources génétiques et Partages des Avantages dans partenariats) pour le compte de l'État depuis 2019, portage d'une mission « cellule d'ingénierie des communes de l'intérieur » pour le compte de la collectivité territoriale de Guyane (dans le cadre du plan de transformation ministérielle) ;
- Contribution essentielle apportée par le Parc amazonien de Guyane à la lutte contre l'orpaillage illégal, en étroite collaboration avec la préfecture de Guyane, le parquet, la gendarmerie et les forces armées ;
- Le Parc amazonien de Guyane mène de nombreuses actions de développement et d'accompagnement de projets (Réseau sud Guyane entreprendre, agriculture, construction, artisanat...) ;
- Enfin, le Parc amazonien de Guyane est également impliqué dans les partenariats à l'échelle du collectif des 11 parcs nationaux :

▸ mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;

▸ rattachement PN/OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

27 février 2007

Texte(s) de référence

- Décret n° 2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane »
- Décret n° 2013-968 du 28 octobre 2013 portant approbation de la charte du parc amazonien de Guyane
- Articles L.331-15 et R.331-1 à R.333-74 du code de l'environnement

Directeur général

Pascal Vardon

Président du Conseil d'administration

Jules Deie

Conseil d'administration (44 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 17 représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières ;
- 17 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guyane

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional Guyane

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

93 agents

Âge moyen

41 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 37 %
- Hommes : 63 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 19 %
- Contractuels de droit public : 81 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Parc national des Calanques



Identité

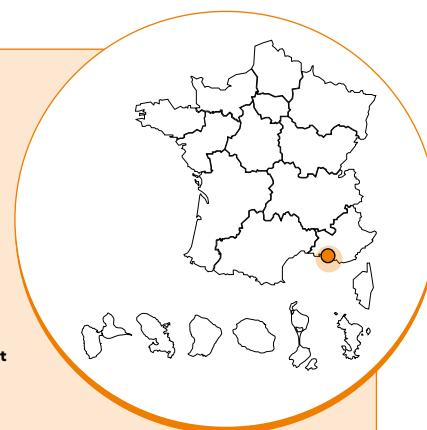
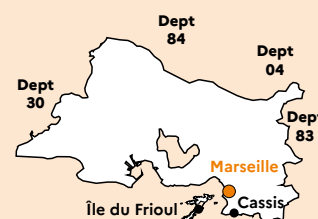
Adresse : Bâtiment A4 - Parc Valad - Impasse Paradou 13009 Marseille

Site web : www.calanques-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 3 implantations territoriales :

- siège à **Marseille** ;
- secteur littoral Ouest Archipel (**îles du Frioul**) ;
- secteur littoral Est Haute-mer (**Cassis**).



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

Dix ans après sa création, le parc national a réussi son ancrage sur le territoire. Les partenaires ont une attente forte vis-à-vis du Parc national pour une mise en œuvre opérationnelle et exemplaire de projets, un soutien et une innovation en matière de préservation de l'environnement.

L'année 2023 a été celle d'une revue de projets engagés afin d'en assurer leur robustesse et leur inscription dans des calendriers ajustés aux moyens et contraintes ; l'organisation interne en conduite de projet se met progressivement en place, une adaptation financière et technique de projets a été engagée.

Deux journées internes autour d'une vision partagée, en préparation du nouveau COP et plan pluriannuel ont été organisées avec les équipes.

L'évaluation de la charte engagée en 2023 permet aussi au parc national de développer une approche partenariale plus soutenue avec les acteurs de territoires.

PERSPECTIVES

L'année 2024 est celle des [JO 2024](#), le littoral métropolitain, déjà sous pression, accueillera les épreuves de voile ; il sera d'avantage exposé. Il importe que le Parc national s'affirme comme un opérateur actif pour la transition vers un littoral préservé. Une forte implication de l'établissement dans la préparation de cet événement mondial est en cours, de manière à ce que les impacts de celui-ci soient maîtrisés au mieux et qu'il puisse jouer un effet levier vers une véritable transition écologique du territoire.

En 2024, il s'agira d'instaurer un cadre pour les actions du parc national (déclinaison de la stratégie scientifique, processus interne, ...), finaliser les actions opérationnelles engagées et inscrire de nouvelles actions essentielles avec des marges de manœuvres budgétaires.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 10,3 M€
 - personnel : 5 M€
- Recettes : 9,9 M€
 - contribution OFB : 5,9 M€
 - recettes propres : 0,4 M€

Effectifs

- 69 ETPT sous plafond
- 15 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 8 500 ha et surface du cœur marin : 43 500 ha ;
- 3 communes adhérentes sur 7 ;
- Fréquentation globale : entre 2 et 3 millions de visiteurs par an à terre et en mer ;
- Une quinzaine de prestations et produits marqués « Esprit parc national » ;
- 20 classes de CM1 et CM2 accompagnées dans n parcours d'éducation au territoire en 2023.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

18 avril 2012

Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directrice générale

Gaëlle Berthaud

Président du Conseil d'administration

Didier Réault

Conseil d'administration (51 membres) :

- 9 représentants de l'État, représentant l'administration centrale et des services déconcentrés ;
- 19 personnalités qualifiées à compétence locale ;
- 9 personnalités qualifiées à compétence nationale ;
- 12 représentants des collectivités locales ;
- 1 représentant du personnel élu avec son suppléant par le personnel permanent de l'établissement public du parc ;
- le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national, membre de droit.

Commissaire du Gouvernement

Préfet des Bouches du Rhône

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

57 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 36 %
- Hommes : 64 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 58 %
- Contractuels de droit public : 42 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DREAL PACA

Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation de handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Rattachement des parcs nationaux à l'OFB, c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;

- Convention de mutualisation avec le parc national des Calanques depuis 2016. [Le parc de Port-Cros](#) réalise les missions suivantes pour le compte du parc des Calanques : gestion administrative et financière des personnels, gestion des commissionnements et assermentations des inspecteurs de l'environnement, gestion des formations, gestion des achats et marchés.



Parc national des Cévennes



Identité

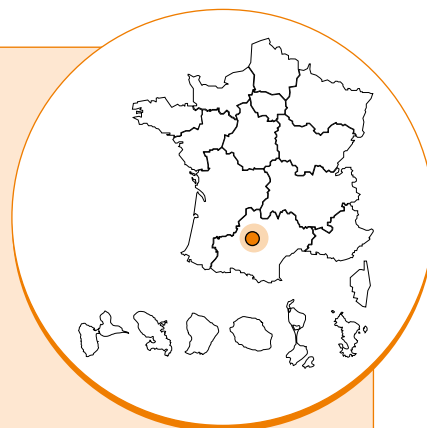
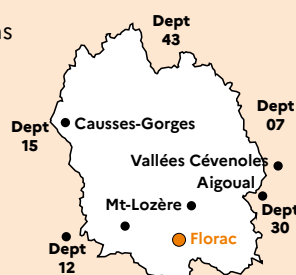
Adresse : 6 bis place du Palais 48400 Florac

Site web : www.cevennes-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 6 implantations territoriales :

- siège à **Florac** ;
- délégation territoriale du **Piémont Cévenol** ;
- délégation territoriale **Causses-Gorges** ;
- délégation territoriale **Aigoual** ;
- délégation territoriale des **Vallées Cévenoles** ;
- délégation territoriale **Mont-Lozère**.



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

En 2023, le parc a mis en œuvre la démarche « bien vivre ensemble dans les Cévennes », par une série de recommandations du groupe de travail ad hoc et les premières priorités ont pu être déclinées. L'installation du nouveau CA fin janvier et l'élection d'un président engagé aux côtés des équipes pour porter les missions, valeurs et messages du parc, ont apporté un soutien précieux à la direction dans la relation au territoire et permis une réelle dynamique collective.

En termes d'activités les chantiers permis par le plan de relance ont de nouveau constitué un axe prioritaire.

La période estivale a vu la reconduction d'un programme d'animation conséquent et de qualité avec une fréquentation légèrement inférieure à l'an passé. La saison touristique a été extrêmement réduite cette année avec un pic d'estivants concentré sur les deux premières semaines d'août.

PERSPECTIVES

L'arrivée d'un nouveau directeur sera l'évènement marquant de 2024. Plusieurs chantiers seront poursuivis :

- la finalisation d'importants chantiers de travaux comme celui du gîte d'Aire de Côte ;
- la finalisation de documents stratégiques tels que le COP et le SPSI ;
- une réflexion stratégique globale de type projet d'établissement pourrait être envisagée ;
- la question de l'évolution des paysages dans un contexte de transition écologique et climatique ;
- en termes d'éco-responsabilité, un plan d'actions ambitieux a été construit cette année en interne pour que chacun soit encore plus vigilant dans son quotidien et contribue à faire de l'EP PNC un « établissement exemplaire ». Les principales actions commenceront en 2024 ;
- pour faire suite aux travaux menés dans le cadre de [Natur'Adapt](#), lancement de plusieurs actions.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 10 M€
 - personnel : 6 M€
 - fonctionnement : 1,7 M€
- Recettes : 9,5 M€
 - contribution OFB : 7,1 M€
 - recettes propres : 0,4 M€

Effectifs

- 84 ETPT sous plafond
- 2 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 937 km² ;
- Nombre de communes adhérentes : 113 (dont 47 communes en cœur de parc) sur 121 ;
- 204 produits et services marqués « Esprit parc national » ;
- 1 750 élèves sensibilisés en 2022 ;
- Plus de 200 000 données naturalistes recueillies sur la période 2018-2023.



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

2 septembre 1970

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006
- Décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directeur général

Vincent Cligniez

Président du Conseil d'administration

Stephan Maurin

Conseil d'administration (53 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 23 représentants des collectivités locales ;
- 21 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Lozère

Contrôleur budgétaire

Marc Alançon (contrôleur budgétaire régional Occitanie)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

80 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 47 %
- Hommes : 53 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 67 %
- Contractuels : 33 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie

Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès à des personnes en situation de handicap aux parcs nationaux ;
- Rattachement des parcs nationaux à [l'OFB](#) : mise en commun de services et moyens sur des fonctions métiers et supports ;
- IPAMAC : réseau de 12 parcs naturels du Massif Central ;
- Collectif inter-parcs ;
- Actions de soutien à l'agropastoralisme, l'agroécologie, le tourisme durable, la gestion durable des forêts ;
- Plusieurs actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Parc national des Écrins



Identité

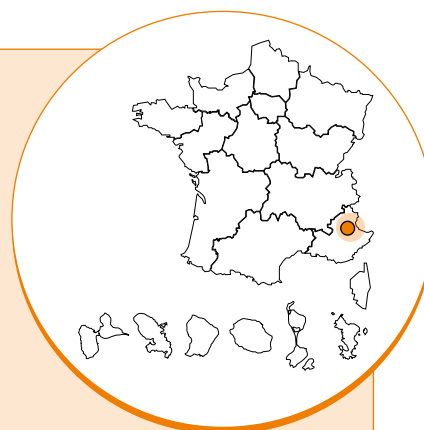
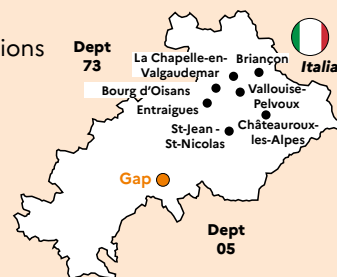
Adresse : Domaine de Charance 05000 Gap

Site web : www.ecrins-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 7 implantations répartis dans 4 secteurs géographiques :

- Briançon,
- Vallouise-Pelvoux,
- Châteauroux-les-Alpes,
- Saint-Jean-Saint-Nicolas,
- La Chapelle-en-Valgaudemar,
- Entraigues et Le Bourg d'Oisans.



Activités

MISSIONS

Le parc répond à cinq objectifs : protéger et restaurer, développer la connaissance, promouvoir un développement durable, faire connaître le patrimoine et accueillir, contribuer aux politiques nationales et internationales.

Il contribue :

- à la stratégie nationale pour la biodiversité (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du réseau d'aires protégées en France ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le Parc national des Écrins est très impliqué dans le réseau alpin des espaces protégés. Il abrite une réserve intégrale dédiée à la recherche, labellisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

L'établissement public intervient depuis de nombreuses années sur l'appui au développement local en partenariat avec les communes du territoire et a développé un outil numérique dédié à la randonnée (Rando Écrins).

La charte a été approuvée par décret du 28 décembre 2012.

Le parc national a un taux d'adhésion de 90 %.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été pour le parc national l'occasion de fêter ses 50 ans d'existence et de réunir les acteurs du massif, le grand public, les partenaires techniques et institutionnels, les enfants des écoles du territoire autour des valeurs du parc national, comme la protection de la nature, la sensibilisation aux richesses du massif, le partage ou la solidarité : programme de célébrations et d'animations sur-mesure dont un projet de vulgarisation scientifique « Écrins, terre de science », qui rassemble près d'un millier de participants pour une soixantaine de rencontres scientifiques proposées tout au long de l'année.

2023 a également vu l'achèvement des opérations du Plan France Relance qui a permis de finaliser les travaux d'accessibilité dans le parc, de réfection de sentiers, de construction ou l'extension de 7 cabanes pastorales en cœur de Parc, mais également de travailler sur le volet scientifique avec l'observatoire des maladies émergentes de la faune sauvage. Parallèlement, des événements climatiques importants ont entraîné éboulements, chutes de pierres et d'importants dégâts.

Le parc national a également mené d'importants travaux :

- d'évaluation de la charte, qui devront être terminés en 2024 ;
- d'élaboration, avec la tutelle, du futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2024-2028.

L'année 2023 a également été une année de succès pour le projet Geotrek qui a été primé deux fois. En effet, le Parc national des Écrins conçoit et développe des logiciels libres (open source) avec différents partenaires depuis une dizaine d'années (logiciels [Geotrek](#) et [GeoNature](#), aujourd'hui utilisés chacun par environ 150 structures en France).

PERSPECTIVES

2024 sera l'année d'adoption et de mise en œuvre du COP 2024-2028 et du Label Liste Verte UICN du parc national des Écrins.

Des enjeux majeurs à venir est lié à l'évolutions des besoins liés à l'entretien du schéma de sentiers dans un contexte de changement climatique et de risques naturels associés. En effet, les événements climatiques sur le territoire du parc provoquent des dégâts considérables, de plus en plus fréquents et d'une intensité plus importante chaque année sur le réseau de sentiers, requérant notamment des ressources financières et humaines supplémentaires.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 9,2 M€
 - personnel : 6,8 M€
- Recettes : 8,5 M€
 - contribution OFB : 7,3 M€

Effectifs

- 92 ETPT sous plafond
- 4 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 92 000 ha ;
- Nombre de communes adhérentes : 44 sur 49 (avec la fusion de certaines communes, l'aire d'adhésion compte désormais 49 communes et non plus 59 comme il y a dix ans) ;
- 695 km de sentiers entretenus par le parc ;
- le parc national figure dans la liste verte des aires protégées de l'UICN, label international qui reconnaît à travers le monde, des aires protégées qui sont gérées équitablement et efficacement, avec des impacts positifs sur la nature et les sociétés.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

94 agents

Âge moyen

48 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 75 %
- Contractuels : 25 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

27 mars 1973

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement, abrogeant le décret n° 73-378 du 27 mars 1973 créant le parc national des Écrins
- Décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Écrins
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directeur général

Ludovic Schultz

Président du Conseil d'administration

Arnaud Murgia

Conseil d'administration (56 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 24 représentants des collectivités territoriales ;
- 21 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet des Hautes-Alpes

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DREAL PACA ;
- DDT Hautes Alpes ;
- DREAL AURA pour le plan loup.

Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à l'[OFB](#), c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;

- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte ;

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;

- Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins du [Mercantour](#) et de la [Vanoise](#) (rapprochement en cours des stratégies scientifiques).



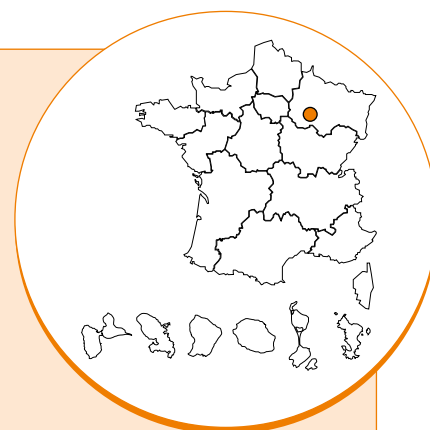
Parc national de forêts



Identité

Adresse : 20 rue Anatole Gabeur 52210 Arc-en-Barrois

Site web : www.forets-parcnational.fr



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

En 2023, le parc national a poursuivi ses missions dans le cadre du projet [France Relance](#), tout en accompagnant les différents acteurs du territoire dans une meilleure compréhension des enjeux spécifiques du cœur du parc national. Ainsi, le parc va continuer un travail étroit avec les fédérations de chasse pour faire de cet espace un lieu d'excellence de la gestion cynégétique. À ce titre, la mise en place d'un dispositif de régulation des grands ongulés par délégations de service public s'est avérée une réussite et a été saluée tant par les acteurs de la chasse que la conservation de la nature.

Une veille active sur les grands prédateurs et l'observation de la faune sauvage est menée par le Parc, notamment en réalisant une enquête sur la perception du retour du loup par les éleveurs. Subissant une pression forte et croissante de projets industriels éoliens et photovoltaïques en cœur de parc, le Parc a réalisé une étude d'impact de ces projets sur les enjeux de biodiversité.

2023 a également permis de concrétiser l'installation du CSA, l'adoption de l'organigramme fonctionnel, une stratégie d'EEDD, la mise en place de 4 aires terrestres éducatives et de 2 ABC. Le Parc a également accueilli la Première Ministre le 26 mai 2023.

Le Parc a également présenté trois documents stratégiques en 2023 avec le premier COP 2024-2028, la première stratégie scientifique 2024-2028 et le schéma d'interprétation des patrimoines du Parc.

PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2024, l'action du Parc national sera mobilisée sur les principaux objectifs et orientations de la charte :

- poursuivre la mise en tourisme du territoire avec des chantiers déjà engagés et financés (4 portes de cœur, création d'un GR de pays « tour du Parc national », création d'un itinéraire équestre pédestre VTT) ainsi que des nouveaux chantiers qui seront engagés en 2024 (créer des lieux d'accueil, réfléchir à la mobilité et la desserte du Parc, travaux pour une maison de parc-maison de l'eau à Aignay-le-Duc, une maison de parc-maison du tourisme à Châtillon-sur-Seine, mise en œuvre du schéma d'interprétation des patrimoines) ;
- faire vivre la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain (un inventaire général de la biodiversité devra être initié) ;
- faciliter et encadrer la recherche dans le territoire (résilience des forêts face aux changements climatiques, interactions forêts-grande faune).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 5,6 M€
 - personnel : 2,5 M€
- Recettes : 4,6 M€
 - contribution OFB : 3,5 M€

Effectifs

- 40 ETPT sous plafond
- 42 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Une aire optimale d'adhésion de 241 000 ha, une zone cœur de 56 600 ha ;
- 95 % de la surface du cœur constituée de forêts ;
- Un taux d'adhésion des communes à la charte du parc national de 86,6 % avec 110 communes adhérentes sur 127 (56/60 communes en cœur de parc ont adhéré à la charte, soit 93 % et 54 des 67 communes non concernées par le cœur de parc ont adhéré à la charte, soit 80 %) ;
- une augmentation de 10 ETP à partir de 2024.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Relations étroites avec les services de la préfecture de Haute-Marne et les services des DDT des deux départements ;
- Préparation des CA avec les services de l'État départementaux et régionaux.

Partenariats structurants

- Convention de partenariat pluriannuel avec [l'ONF](#) et [l'OFB](#), comprenant des conventions d'application annuelles : encadrement des missions mutualisées de mise à disposition de moyens par ces opérateurs pour la réalisation des missions du parc national ;
- D'autres partenariats sont en cours de conclusion avec les départements, les offices de tourisme, les instances consulaires du territoire ;
- Conventions d'application avec les communes adhérentes ;
- Le Parc national de forêts est également impliqué dans les partenariats à l'échelle du collectif des 11 parcs nationaux :

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Rattachement PN/OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

7 novembre 2019

Texte(s) de référence

- Décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le Parc national de forêts
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directeur général

Philippe Puydarrieux

Président du Conseil d'administration

Nicolas Schmit

Conseil d'administration (70 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 20 représentants des collectivités territoriales ;
- 25 personnalités, dont le président du conseil scientifique, 16 personnalités à compétence locale et 8 à compétence nationale ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Haute-Marne

Contrôleur budgétaire

DRFiP Grand Est

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

21 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 62 %
- Hommes : 38 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 38 %
- Contractuels de droit public : 62 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Parc national de la Guadeloupe



Identité

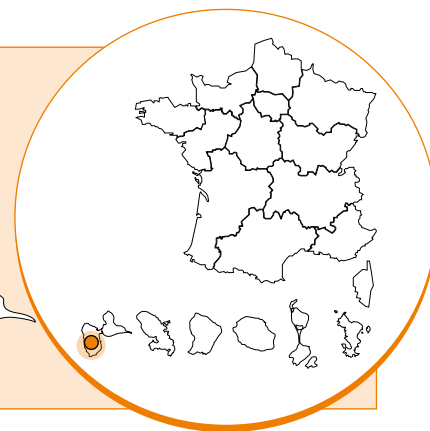
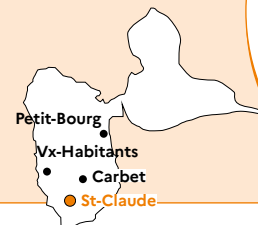
Adresse : Montéran 97120 Saint-Claude

Site web : www.guadeloupe-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 3 sites d'accueil :

- la maison de la forêt à Petit-Bourg (accueil) à **Petit-Bourg** ;
- l'antenne de **Vieux-Habitants** (agents du pôle marin, gardes-moniteurs du pôle forestier, accueil) ;
- la plateforme des chutes du **Carbet** (accueil).



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

Tout juste 2 mois après le passage de la tempête Fiona, le Parc a consacré ses efforts à la reconstruction des sites touchés et à la remise en état des sentiers endommagés. 2023 a également été l'année finale de la mise en œuvre du [plan France relance](#) et le début de la mise à disposition du Fonds vert.

Les activités du Parc ont connu une montée en puissance avec la mise en œuvre des actions des conventions d'application avec les communes ayant adhéré à la charte (20 communes sur 21 dont 4 nouvelles communes depuis 2021). Des fiches actions ont été déployées pour des actions emblématiques (Caret, Nogent, Golconde, Carnet-l'habitué). Des élèves et des jeunes ont été accueillis via les services civiques et des conventions avec des associations d'insertion.

Une nouvelle stratégie pour la gestion des cœurs marins a été déployée, accompagnée d'une concertation des acteurs pour trouver des solutions à la problématique de l'assainissement dans les zones de cœurs du parc (dans la perspective du classement en zone de protection forte).

Une étude de faisabilité de nouveaux projets (ressourcerie des lambis, plantation en forêt hygrophile, projet sur les risques PROTEGER) a été réalisée : des premiers chantiers de confortement des berges de rivière grâce au génie végétal ont été lancés.

Plusieurs événements majeurs se sont ajoutés aux missions habituelles de suivi, surveillance et éducation à l'environnement de l'établissement. Le parc a accueilli en effet du 29 mai au 3 juin 2023 l'événement lié au renouvellement des labels UICN et CETD (label *Man and Biosphere*) et des 30 ans de la réserve de biosphère de Guadeloupe.

PERSPECTIVES

Les actions suivantes seront poursuivies en 2024 :

- mise en œuvre des projets Fonds vert ;
- animation du groupe de travail Habituee Carbet pour une nouvelle définition de la stratégie d'accueil sur le site des chutes du Carbet, vers un partenariat public-privé, en lieu et place du contrat de concession ;
- mise en œuvre du projet Recorea pour une réglementation des activités aux Îlets Pigeon ;
- poursuite de la mise en œuvre des actions avec les communes (Tableau des actions avec les communes) dans le cadre des conventions d'application de la charte ;
- suivi de l'expérimentation du Label compensation carbone pour le financement des plantations dans la forêt marécageuse ;
- adoption de la nouvelle politique scientifique de l'établissement ;
- renouvellement des labels Liste verte, *Man and Biosphere*, Charte Européenne du Tourisme Durable.

Un séminaire réunissant le conseil d'administration, le conseil scientifique, le conseil scientifique social et culturel est prévu en mars 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 8,8 M€
 - personnel : 5,5 M€
- Recettes : 7,5 M€
 - SCSP : 6,8 M€

Effectifs

- 70 ETPT sous plafond
- 13 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Plus de 22 000 ha de cœurs terrestres et marins, représentatifs de la diversité des milieux ;
- 131 000 ha d'aire maritime adjacente et plus de 80 000 ha d'aire optimale d'adhésion ;
- 22 communes dans l'aire optimale d'adhésion, dont 16 partiellement en cœur ;
- 17 communes adhérentes à la charte du parc national de Guadeloupe.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec la DEAL Guadeloupe, les services préfectoraux et les autres opérateurs (ONF, CDL, OFB...)

Partenariats structurants :

- convention tripartite avec le conseil départemental et l'ONF, portant sur la gestion des espaces forestiers du cœur terrestre ;
- partenariats avec des acteurs économiques engagés dans le cadre de la marque « Esprit Parc national », et appel à projets de développement durable à destination des entreprises et associations.

Partenariats scientifiques :

- au sein du Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (CAR SPAW - ONU), dans la gestion de l'aire marine protégée (sanctuaire AGOA), dans le cadre des suivis d'espèces et de milieux (Université Antilles-Guyane, ONF, réseaux tortues marines, coraux, avifaune...), portage du projet de lutte contre les espèces exotiques en Guadeloupe (Guad3E) et du projet « PROTEGER » (génie écologique pour les rivières - en partenariat avec l'INRA, IRSTEA, l'Office de l'eau...) ;
- mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- rattachement parc nationaux/OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces établissements publics sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

20 février 1989

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement, abrogeant le décret n° 89-144 du 20 février 1989 créant le Parc national de la Guadeloupe
- Décret n° 2014-48 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de la Guadeloupe
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directrice générale

Valérie Sene

Président du Conseil d'administration

Ferdy Louisy

Conseil d'administration (58 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 28 représentants des collectivités territoriales ;
- 19 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guadeloupe

Contrôleur budgétaire

Directeur régional des finances publiques de Guadeloupe

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

71 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 57 %
- Contractuels : 43 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Parc national du Mercantour



Identité

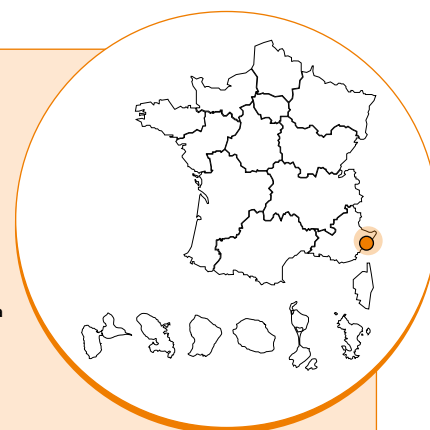
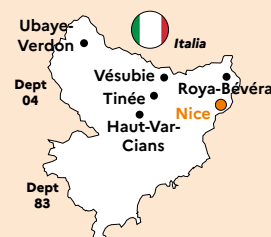
Adresse : 23 rue d'Italie - CS 51316 - 06006 Nice cedex 1

Site web : www.mercantour-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 5 services territoriaux :

- **Roya-Bévéra,**
- **Vésubie,**
- **Tinée,**
- **Haut-Var-Cians,**
- **Ubaye-Verdon.**



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux ont pour objectifs de protéger et restaurer le patrimoine naturel, développer les connaissances scientifiques, promouvoir le développement durable sur le territoire, faire connaître le patrimoine et accueillir le public, contribuer aux politiques nationales et internationales.

Ils contribuent à la stratégie nationale pour la biodiversité et à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable à travers leurs actions de développement territorial ; au développement du réseau des aires protégées en France et à la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été pour le parc national l'occasion de fêter les 30 ans d'actions de réintroduction et de conservation du Gypaète barbu au sein du massif franco-italien Maritime Mercantour.

Le parc national a également mené d'importants travaux :

- d'évaluation de la charte, qui devront être terminés en 2024 ;

- d'élaboration, avec la tutelle, du futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2024-2028.

En 2023, le parc national a remporté deux projets Interreg ALCOTRA, en coopération avec les autres parcs alpins français et les parcs italiens : le projet transfrontalier ALCOTRA BiodivtourAlps sur la biodiversité et le tourisme et le programme ACLIMO sur le changement climatique, la gestion de l'eau et l'agro-pastoralisme.

2023 a également vu la conclusion du programme [France Relance](#) qui a notamment permis de finaliser les travaux de rénovation post-tempête Alex. Néanmoins, en fin d'année, trois ans après la tempête Alex, le territoire du Parc du Mercantour a de nouveau été affecté par une nouvelle tempête Aline le 20 octobre 2023, qui a laissé d'importants dégâts.

PERSPECTIVES

L'année 2024 sera celle de la charte du parc national : sur la base de son évaluation, le conseil d'administration du parc national devra se positionner sur la nécessité de la réviser. Si un processus de révision (ou de modification) de la charte était engagé, il devrait se conclure avant fin 2027.

2024 sera également l'année d'adoption et de mise en œuvre du COP 2024-2028.

Enfin, comme pour d'autres parcs nationaux de montagne, un des enjeux majeurs à venir est lié à l'évolution des besoins liés à l'entretien du schéma de sentiers dans un contexte de changement climatique et de risques naturels associés. En effet, les événements climatiques sur le territoire du parc provoquent des dégâts considérables, de plus en plus fréquents et d'une intensité plus importante chaque année sur le réseau de sentiers, ce qui requiert des ressources financières et humaines supplémentaires, ainsi qu'une analyse plus large de la question des sentiers et des ouvrages, notamment concernant les enjeux liés à la prise en compte des risques et du partage des responsabilités qui y est attaché.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 8,9 M€
 - personnel : 6,2 M€
- Recettes : 8,5 M€
 - contribution OFB : 6,8 M€

Effectifs

- 82 ETPT sous plafond
- 11 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 68 000 ha ;
- Nombre de communes adhérentes : 22 sur 28 communes de l'aire optimale d'adhésion ;
- 550 km de sentiers entretenus par le parc
- 3^e Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) labellisée de France – RICE « Alpes Azur Mercantour » (2019)
- 33 km de frontière commune avec le Parc naturel Alpi Marittime. Ensemble, ils forment un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) dit « Parc Européen Alpi Marittime-Mercantour »



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

18 août 1979

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national du Mercantour
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directrice générale

Aline Comeau

Président du Conseil d'administration

Charles-Ange Ginésy

Conseil d'administration (45 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 21 représentants des collectivités territoriales ;
- 16 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet des Alpes-Maritimes

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

79 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 53 %
- Hommes : 47 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 68 %
- Contractuels de droit public : 32 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DREAL PACA et DREAL AURA (plan loup) ;
- DDT 04.

Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Rattachement des parcs nationaux à l'[OFB](#), c'est-à-dire mise en commun de services et de moyens entre ces établissements sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins des [Écrins](#) et de la [Vanoise](#) (rapprochement en cours des stratégies scientifiques) ;
- Partenariats locaux : [ONF](#), EDF, Gendarmerie nationale, Conseil régional PACA.



Parc national de Port-Cros



Identité

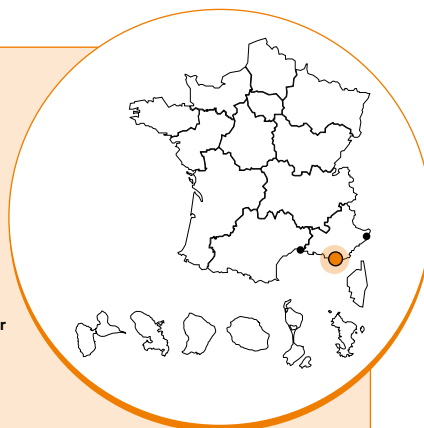
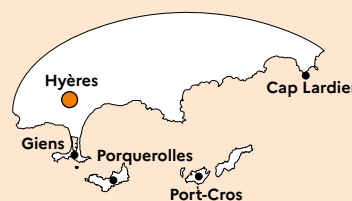
Adresse : 181 allée du Castel Sainte-Claire - BP 70220 - 83406 Hyères cedex

Site web : www.portcros-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 4 secteurs de terrain :
 - Port-Cros,
 - Porquerolles,
 - la presqu'île de Giens à Hyères,
 - le Cap Lardier à la Croix Valmer.
- Conservatoire botanique national méditerranéen :
 - Hyères,
 - Antenne Occitanie à Montpellier,
 - Antenne Alpes-Maritimes à Antibes.



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été celle du 60^e anniversaire de l'établissement : de nombreuses manifestations ont eu lieu dans le souci de bien associer les habitants du territoire.

En 2023, le parc a finalisé l'aménagement du centre d'interprétation du Fort du Pradeau inauguré en novembre 2022 et a été fortement mobilisé par la poursuite des travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle du Hameau de Porquerolles. L'objectif est d'atteindre une autonomie énergétique par des ENR, en substitution aux énergies carbonées.

Le Parc national est engagé dans son second programme prioritaire pluriannuel d'application (PPA) de la charte de territoire. Le document de bilan du premier PPA a été soumis aux instances du parc et publié.

Le Conservatoire botanique national méditerranéen a poursuivi son engagement dans de très nombreux projets à l'échelle de la façade méditerranéenne auprès de partenaires diversifiés, ce qui traduit entre autres les grandes compétences d'expertise qui sont déployées par ses équipes de Hyères, de Montpellier et d'Antibes.

PERSPECTIVES

En 2024, le PNPC est impliqué dans la mise en œuvre de stratégies structurantes au niveau national, avec la [stratégie nationale pour la biodiversité \(SNB\) 2030](#) et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Comme chaque année, le PNPC devra également contribuer au traitement des problématiques propres à son territoire, notamment :

- la gestion de l'hyper fréquentation des espaces naturels ;
- la promotion d'un tourisme durable et de nombreuses actions d'éducation à l'environnement ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la prévention et la lutte contre les incendies ;
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 12,8 M€
 - personnel : 7,7 M€
- Recettes : 11,1 M€
 - contribution OPFB : 5,7 M€

Effectifs

- 91,3 ETPT sous plafond
- 28,8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface cœur terrestre : 1 700 ha et surface cœur marin : 2 900 ha ;
- 5 communes adhérentes sur 11 présentes en aire optimale d'adhésion ;
- Flore : 602 espèces terrestres, 500 espèces d'algues ;
- Faune : 144 espèces d'oiseaux, 180 espèces de poissons et quelques espèces terrestres endémiques ;
- 4 000 scolaires accompagnés et sensibilisés par le parc chaque année.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Tous les services déconcentrés présents en PACA

Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Rattachement des parcs nationaux à l'[OBF](#) : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Convention de mutualisation avec [le parc national des Calanques](#) depuis 2016. Le parc de Port-Cros réalise les missions suivantes pour le compte du parc des Calanques : gestion administrative et financière des personnels, gestion des commissionnements et assermentations des inspecteurs de l'environnement, gestion des formations, gestion des achats et marchés des achats et marchés ;
- Fondation Albert II de Monaco : partenariat de 5 ans permettant au parc national de compléter les inventaires de la faune et de la flore sur l'ensemble de la zone d'adhésion ;
- Partenariat avec Total Énergies : financement d'actions de sensibilisation du public ;
- Réseau MEDPAN (gestionnaires d'aires marines protégées de méditerranée), sanctuaire Pelagos (dont le parc national assure le secrétariat) pour la protection des mammifères marins.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

14 décembre 1963

Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-649 du 04 mai 2012 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006
- Décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015 portant approbation de la charte du parc national de Port-Cros
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directeur général

François Victor (par intérim)

Présidente du Conseil d'administration

Isabelle Monfort

Conseil d'administration (43 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 18 représentants des collectivités territoriales ;
- 15 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet du Var

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

88 agents

Âge moyen

49 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels de droit public : 34 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Parc national des Pyrénées



Identité

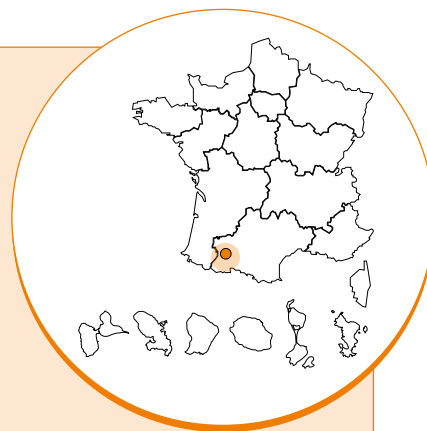
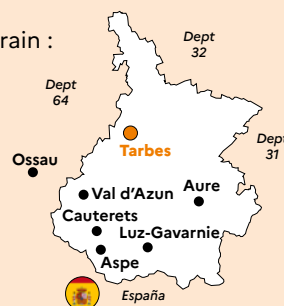
Adresse : Villa Fould - 2 rue du IV septembre - BP 736 - 65007 Tarbes cedex

Site web : www.pyrenees-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 6 secteurs de terrain :

- Cauterets,
- Aure,
- Luz-Gavarnie,
- Val d'Azun,
- Aspe,
- Ossau.



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux ont pour objectifs de protéger et restaurer le patrimoine naturel, développer les connaissances scientifiques, promouvoir le développement durable sur le territoire, faire connaître le patrimoine et accueillir le public, contribuer aux politiques nationales et internationales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été pour le parc national une année de transition entre la fin de la mise en œuvre du plan « [France relance](#) » et des fonds « [Avenir montagne](#) » et l'engagement des nouveaux dossiers « [Fonds vert](#) ». La mise en place du plan de relance a été une réelle opportunité pour conduire des travaux importants en faveur de l'amélioration de l'accueil du grand public (rénovation de refuges, réhabilitation ou lancement d'études pour la réhabilitation de maisons du parc, construction de toilettes sèches sur des sites à très fortes fréquentation touristique, requalifications de sentier) et de la réduction des impacts sur les écosystèmes. Le parc a fait partie des 150 premiers lauréats du Fonds vert avec son projet « Accompagnement, suivi, expérimentation et médiation en contexte de prédation ours-loup ».

En juillet 2023, le Parc national a effectué un nouveau lâché de bouquetins ibériques afin de renforcer le noyau de population.

Fin septembre 2023, le Parc national des Pyrénées réunissait au sommet du Pic du Midi de Bigorre le premier congrès mondial des Réserves de ciel étoilé (RICE).

PERSPECTIVES

L'année 2024 sera celle de la charte du parc national : sur la base de son évaluation, le conseil d'administration du parc national devra se positionner sur la nécessité de la réviser. Si un processus de révision (ou de modification) de la charte était engagé, il devrait se conclure avant fin 2027.

2024 sera également l'année d'adoption et de mise en œuvre du COP 2024-2028.

En 2024, le parc national des Pyrénées poursuivra le programme Life Stratégie Nature 2024-2030 dédié à la pollution lumineuse dont il est chef de file. Élaboré par un collectif de huit parcs nationaux et accompagné par [l'Office français de la biodiversité](#), ce programme vise non seulement à mesurer la pollution lumineuse et ses effets sur la biodiversité, mais également à réduire cet impact. Il s'agit notamment de structurer un réseau de territoires pilotes et innovants en matière de mise en œuvre des Trames noires et de lutte contre la pollution lumineuse et de ses multiples impacts.

En 2024, le parc continuera à travailler également sur le projet LIFE « SIP PYRENEES 4 CLIMATE » (2023/2029) qui vise à soutenir la mise en œuvre de la première stratégie européenne sur le changement climatique pour une bio-région de montagne et transfrontalière.

Seront poursuivies par ailleurs toutes les actions de réhabilitation de maisons de parc et notamment le chantier de la maison du parc de Gavarnie, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui devrait devenir la maison du patrimoine mondial et du parc national en 2025.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 9,2 M€
 - personnel : 5,7 M€
- Recettes : 9,2 M€
 - contribution OFB : 7,4 M€

Effectifs

- 74 ETPT sous plafond
- 3 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 45 707 ha ;
- Nombre de communes adhérentes : 66 sur 84 communes de l'aire optimale d'adhésion ;
- 400 km de sentiers balisés dans le cœur du parc national dont une cinquantaine de km entretenus par la parc chaque année ;
- Gestion de 2 réserves naturelles : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle et la Réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau ;
- 1^{ère} Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) labellisée de France – RICE « Pic du Midi de Bigorre dans les Pyrénées » (2013).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

23 mars 1967

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directrice générale

Mélina Roth

Président du Conseil d'administration

Louis Armary

Conseil d'administration (52 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 24 représentants des collectivités territoriales ;
- 17 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet des Hautes-Pyrénées

Contrôleur Budgétaire

Contrôleur budgétaire régional Occitanie

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

75 agents

Âge moyen

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 40 %
- Hommes : 60 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 94 %
- Contractuels de droit public : 6 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie et DREAL Nouvelle-Aquitaine

Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à [l'OFB](#), c'est-à-dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte pour décliner les projets.



Parc national de La Réunion



Identité

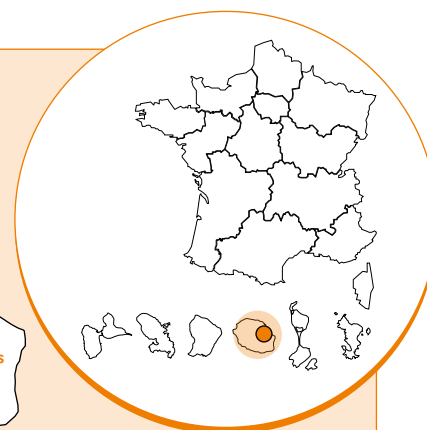
Adresse : 258 rue de la République 97431 Plaine-des-Palmistes

Site web : www.reunion-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 4 secteurs :

- Saint-Denis ;
- Petite Île ;
- les Trois Bassins ;
- la Plaine des Palmistes.



Activités

MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des Parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

ACTUALITÉS

En 2023, le plan France relance a servi en priorité à finaliser le chantier d'implantation de l'antenne ouest du parc (LENA). Les autres chantiers prioritaires du Parc concernent les programmes opérationnels européens qui ont été lancés dès janvier 2023.

Le parc poursuit ses actions de recherche ou de gouvernance les thématiques des espèces exotiques envahissantes, des espèces à enjeux (pétrel, tuit-tuit), de la pollution lumineuse et de la gestion UNESCO (plan paysage, risque incendie).

Le parc suit et accompagne également les projets d'aménagements en cœur de parc (gîte et refuge au Piton de la fournaise et au Piton des neiges, infrastructures de télécommunication sur le Maïdo) et les possibilités de réguler les survols héliportés.

La démarche d'évaluation, prévue pour 2024, est déjà initiée par le parc avec le lancement d'une réflexion sur l'évolution des méthodes d'évaluation. Le parc a également adopté un projet d'établissement et porte une attention particulière sur l'accompagnement de l'évolution des métiers.

PERSPECTIVES

Plusieurs chantiers seront poursuivis dans les domaines de la conservation, de la planification, de l'implantation des secteurs et de la réglementation des survols.

- **Sur la conservation** : outre la mise en place des projets fonds vert financés en 2023 ; ReMiNat sur le développement de R&D concernant la restauration des fonctionnalités des habitats à enjeux et les actions du PNA pétrels, les thèmes prioritaires en matière de conservation concernent la restauration des habitats, la gestion du tuit-tuit et de son habitat, la veille / gestion des espèces animales problématique (cerf de Java, caprins suidés), la pollution lumineuse.

- **Sur la planification/Aménagement**, le Parc participera aux travaux de révision du SAR et des études stratégiques lancées par le Département, mènera le suivi des chantiers de reconstruction des gîtes/traitement des points noirs paysagers du Piton de la Fournaise et du Piton des Neiges.

- **Implantation des secteurs** ouest et d'aménagement global du site, du secteur est et la muséographie extérieure.

- **Sur la réglementation des survols héliportés** en menant des campagnes de mesures de bruits et de ressenti et en renouvelant ou construisant des conventions avec les collectivités territoriales.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 9,1 M€
 - personnel : 6,1 M€
- Recettes : 9,1 M€
 - contribution OFB : 6,9 M€

Effectifs

- 84 ETPT sous plafond
- 12 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Un parc national qui couvre 77 % de la superficie de l'île de La Réunion ;
- Plus de 105 000 ha de cœur et près de 88 000 ha d'aire optimale d'adhésion ;
- 24 communes, dont 23 sont partiellement en cœur, forment l'aire optimale d'adhésion du parc national.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

5 mars 2007

Texte(s) de référence

- Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion ;
- Décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de La Réunion ;
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement.

Directeur général

Jean-Philippe Delorme

Président du Conseil d'administration

Éric Ferrère

Conseil d'administration (88 membres) :

- 13 représentants de l'État ;
- 35 représentants des collectivités locales ;
- 39 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Secrétaire général de la préfecture de la Réunion

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional de la Réunion

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

82 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 37 %
- Contractuels de droit public : 63 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec les services de l'État (Préfet, DEAL, gendarmerie), ainsi qu'avec le Conservatoire botanique national de Mascarin

Partenariats structurants

- Partenariats structurants avec le Conseil départemental (aménagement du territoire, transition énergétique, urbanisme) et l'ONE (gestion et entretien des sentiers forestiers, restauration et gestion des forêts départementales-domaniales, mutualisation de missions de surveillance) ;

- Partenariats avec l'Agence des Parcs nationaux d'Afrique du Sud depuis 2019 (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, surveillance, lutte contre le braconnage, écotourisme...) ;

- Partenariats scientifiques et techniques avec l'université, le CIRAD, l'INRA ;

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;

- Rattachement des parcs nationaux à l'OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement compatible, systèmes d'information, retraite, service facturier).



Parc national de la Vanoise



Identité

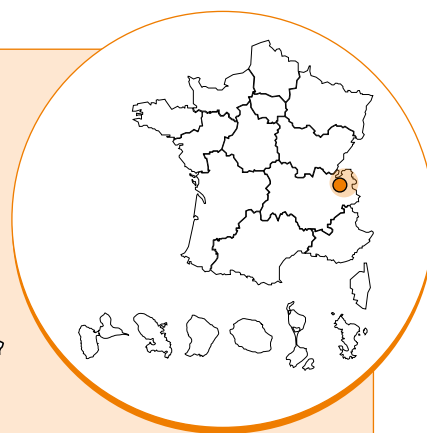
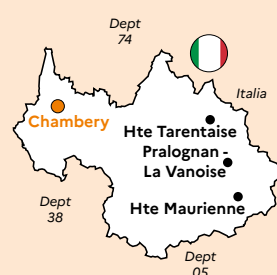
Adresse : 135 rue du docteur Julliard 73000 Chambéry

Site web : www.vanoise-parcnational.fr



Implantations régionales ou territoriales : 3 secteurs :

- Haute Maurienne,
- Haute Tarentaise,
- Pralognan la Vanoise.



Activités

MISSIONS

Le parc répond à cinq objectifs : protéger et restaurer ; développer la connaissance ; promouvoir un développement durable ; faire connaître le patrimoine et accueillir ; contribuer aux politiques nationales et internationales. Il contribue à la stratégie nationale pour la biodiversité, au développement du réseau d'aires protégées en France et à la protection du patrimoine culturel.

Les missions du parc de la Vanoise sont centrées sur la préservation des milieux naturels et des patrimoines culturels spécifiques à un espace de haute montagne : flore alpine, grands ongulés de montagnes, rapaces, agriculture de montagne. Sa situation géographique a permis de développer un partenariat étroit avec le parc national italien du Grand Paradis avec lequel sont effectuées de nombreuses missions.

La charte du parc national a été approuvée par décret en Conseil d'État en 2015 et l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 a défini le périmètre du parc national, caractérisé par l'adhésion de 2 communes sur les 29 consultées. Depuis 2016, le processus « Bien vivre ensemble en Vanoise » a permis de renouveler le dialogue avec l'ensemble des partenaires, et notamment les communes du territoire.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été marquée par les célébrations des 60 ans d'existence du parc national de la Vanoise, mais également des 60 ans de l'existence des parcs nationaux français, puisque le parc est le premier créé en France en 1963. Les événements et animations liés à cet anniversaire ont permis de renforcer la coopération avec le parc national italien du Grand Paradis et la dynamique de territoire.

En effet, l'année 2023 a vu se concrétiser la dynamique territoriale « Envie de Vanoise » et les stratégies thématiques qui seront déclinées en 2024. Parallèlement sera proposée à l'ensemble des communes l'élaboration d'un

contrat d'actions partenariales (CAP) et aux autres acteurs (institutionnels, entreprises, écoles, associations, offices de tourisme) la formalisation de partenariats opérationnelles.

2023 a également vu la poursuite de travaux financés par le plan de relance et de la mise en place de nombreuses mesures d'accompagnement proposées aux éleveurs dans le cadre du plan national Loup.

Important également à signaler les actions d'amélioration de la connaissance et de la prise en compte par les domaines skiables des enjeux de préservation de l'avifaune, notamment des galliformes, notamment les dispositifs de la convention Galliforme avec les domaines skiables des 3 Vallées et le programme FEDER POIA « BirdSki ».

PERSPECTIVES

L'année 2024 est l'année d'adoption et de mise en œuvre du COP 2024-2028. Priorité sera donnée :

- au déploiement opérationnel de dynamique « Envie de Vanoise » (mise à jour de la stratégie connaissance, élaboration d'une stratégie agriculture et développement durable et éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)) et au développement des partenariats institutionnels ;
- aux dynamiques de réseaux régionaux, nationaux et internationaux : contribution du PNV aux dynamiques inter-parcs alpins sur les thématiques prioritaires identifiées (projets Interreg ALCOTRA BiodivtourAlps sur la biodiversité et le tourisme et le ACLIMO, par exemple) voir document inter-parc alpins) et le renforcement des collaborations avec le parc national italien du Grand Paradis ;
- à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) : chantiers de connaissance scientifique, développement de la connaissance par les collectivités (Atlas de la Biodiversité Communale, ABC), etc.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 8,2 M€
 - personnel : 5,3 M€
- Recettes : 8,4 M€
 - contribution OFB : 6,2 M€

Effectifs

- 74,6 ETPT sous plafond
- 5,5 hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 53 300 ha ;
- 400 km de sentiers balisés dont près de 177 km entretenus par le parc ;
- Gestion de 4 réserves naturelles nationales contiguës au cœur du parc : Grande Sassièr, Plan de Tuéda, Tignes-Champagny, Bailletaz (1 autre réserve contigüe, la Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger est gérée par l'Office national des forêts) ;
- 14 km de limite commune avec le Parc national du Grand Paradis en Italie (Parco nazionale del Gran Paradiso).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

6 juillet 1963

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2015-473 du 27 avril 2015 portant approbation de la charte du Parc national de la Vanoise
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

Directeur général

Xavier Eudes

Présidente du Conseil d'administration

Rozenn Hars

Conseil d'administration (42 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 18 représentants des collectivités territoriales ;
- 16 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Savoie

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional AURA

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

Effectifs physiques

75 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 75 %
- Contractuels de droit public : 25 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DDT Savoie et DREAL AURA ;

Lien sur beaucoup de dossiers, et en particulier la gestion de la prédation par le loup et la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) dont le parc national a la charge.

Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à l'OFB, c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte ;
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation de handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins du Mercantour et des Écrins.



Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature /DGALN

Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages



- Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe
- Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique
- Agence nationale de l'habitat - ANAH
- Agence nationale de contrôle du logement social - ANCOLS
- Caisse de garantie du logement locatif social - CGLLS
- Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB
- Établissement public d'aménagement Alzette-Belval
- Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique
- Établissement public d'aménagement Euroméditerranée
- Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval
- Établissement public d'aménagement Nice Écovallée
- Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont
- Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay
- Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne
- Établissement public d'aménagement de Senart
- Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée
- Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée
- Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane
- Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte
- Établissement public foncier de Bretagne
- Établissement public foncier de Grand-Est
- Établissement public foncier des Hauts-de-France
- Établissement public foncier d'Île-de-France
- Établissement public foncier de Normandie
- Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine
- Établissement public foncier d'Occitanie
- Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Établissement public foncier de la Vendée
- Fonds national des aides à la pierre
- Grand Paris aménagement
- Société de livraison des ouvrages olympiques - SOLIDEO



Agence pour la mise en valeur des espaces de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe



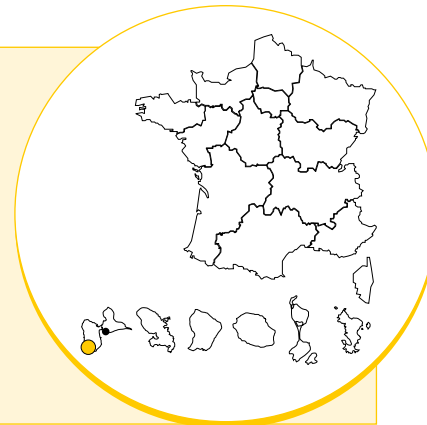
Identité

Adresse : Cité administrative de Circonvallation - rue Alexandre Buffon - 97100 Basse-Terre

Site web : www.ag50pas-guadeloupe.fr



Implantations régionales ou territoriales : antenne de **Pointe à Pitre**.



Activités

MISSIONS

- Conduite du processus de régularisation des occupations sans titre des terrains urbanisés de la zone des cinquante pas géométriques (ZPG).
- Assurer la police de la ZPG urbanisée dans les conditions prévues à l'article L. 2132-3-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
- Réaliser des opérations d'aménagement ainsi que les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à ces opérations et les travaux de VRD, eau potable et d'assainissement.

ACTUALITÉS

- Réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Intervention 2024-2030.
- Préparation et accompagnement du processus de transfert de la ZPG urbanisée au conseil régional de la Guadeloupe au 1^{er} janvier 2025.
- Développement de nouvelles missions et renforcement de la police domaniale en application de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience).

PERSPECTIVES

- Contribution aux relocalisations des populations exposées aux risques naturels conformément à la cartographie de localisation des zones exposées à un risque naturel grave et prévisible menaçant des vies humaines au sein de la ZPG.
- Mise en place de partenariats avec les acteurs locaux dans la perspective des relocalisations.
- Poursuite des opérations d'aménagement de la ZPG.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 4,2 M€
 - personnel : 1,5 M€
 - investissements : 1,6 M€
- Recettes : 4,4 M€
 - fiscalité affectée : 1 M€
 - recettes propres : 0,6 M€

Effectifs

- 1 ETPT sous plafond
- 21 ETPT hors plafond

Chiffres clés d'activité

- Un volume global de 500 nouveaux dossiers de régularisation déposés en 2023 pour instruction ;
- Une connaissance affinée sur les 11 000 bâtis identifiés dans l'Observatoire du Littoral.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

18 agents

Âge moyen

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 61 %
- Hommes : 39 %

Statut du personnel

- Contractuel de droit public : 6 %
- Fonctionnaire détaché : 6 %
- Contractuel de droit privé : 88 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'urbanisme et de l'outre-mer - MTECT (tutelle principale) et MIOM

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1996

Texte(s) de référence

- Loi n° 96-1241 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer
- Décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 pris pour l'application des articles 4 à 7 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996
- Décret n° 2022-988 du 4 juillet 2022 relatif aux espaces urbains et secteurs occupés par une urbanisation diffuse de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique

Directeur général

Rony Saint-Charles

Président du Conseil d'administration

Camille Pelage

Conseil d'administration (17 membres) :

- 7 membres représentant l'État : DEAL (2), DRFiP (2), DirMer, DEETS, DAAF ;
- 4 représentants élus des Maires ;
- 1 représentant du Conseil départemental ;
- 1 représentant du Conseil régional ;
- 2 représentants du CAUE de la Guadeloupe ;
- 2 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guadeloupe

Contrôleur budgétaire

Alban Vilmen (DRFiP Guadeloupe)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Relations suivies singulièrement avec la DEAL et la DRFiP respectivement en matière d'aménagement du territoire, et de gestion du foncier public.

Partenariats structurants

- Partenariat avec le conservatoire du littoral dans le cadre des actions de protection du domaine public maritime naturel ;
- Partenariat avec le CAUE dans un cadre de réflexion prospective afin de contribuer à une résilience de la trame urbaine face au changement climatique ;
- Partenariat avec une société d'économie mixte « patrimoine local » afin de valoriser certains espaces.



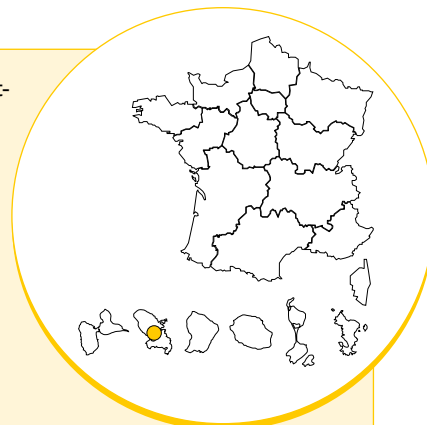
Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique



Identité

Adresse : Immeuble le Trident - 12-14 Avenue Louis Domergue - Montgérald 97200 Fort-de-France

Site web : www.agence50pas972.org



Activités

MISSIONS

Avec la parution de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience), les missions de l'Agence ont évolué. Elles sont résumées ci-après :

- contribuer à l'observation et au suivi des occupations des terrains ;
- établir, après consultation de la ou des communes concernées, des programmes d'équipement en voirie et réseaux divers sur sa zone de compétence ;
- rechercher, assister les occupants éligibles à la régularisation et établir tous les documents nécessaires à la cession des terrains ;
- contribuer à la libération des terrains dont l'occupation sans titre ne peut être régularisée et au relogement de leurs occupants ;
- exercer le droit de préemption urbain délégué de l'article L. 211-2-2 du code de l'urbanisme ;
- exercer la police du domaine dans les zones urbaines et les zones urbaines excéntrées des 50 pas géométriques (ZPG) ;
- réaliser les opérations d'aménagement liées à leurs compétences.

ACTUALITÉS

L'article 247 de la Loi Climat et Résilience vient prolonger la durée d'exercice des agences au 31 décembre 2030.

Le transfert de la ZPG est programmé au 31 décembre 2024. Au préalable la cartographie des espaces à transférer doit faire l'objet d'une délimitation par décret en Conseil d'État à intervenir avant le premier semestre 2024. L'agence des cinquante pas est partie prenante aux travaux de délimitation

PERSPECTIVES

L'Agence s'oriente désormais vers une mission principale d'aménageur de la Zone des 50 pas géométrique afin de procéder à l'équipement de cette zone et au transfert des occupants ne pouvant être régularisés pour cause d'exposition à risque naturel prévisible menaçant gravement des vies humaines.

La mission de régularisation concerne désormais le solde des occupants évalué à 3 000 sur 15 000 initiaux.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 6,6 M€
 - personnel : 1,3 M€
 - investissements : 4,6 M€
- Recettes : 6 M€
 - Fiscalité affectée : 1 M€
 - recettes propres : 0,9 M€

Effectifs

21,1 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Surface de compétence de l'Agence : 1 070 ha ;
- 15 000 occupations dont 3 000 restent à régulariser ;
- 2 900 traités en attente de titre ;
- 600 en cours de traitement à l'Agence ;
- 20 opérations d'aménagement actives dont 3 sur quartiers prioritaires en résorption de l'habitat insalubre, irrémédiable ou dangereux (RHI) ou résorption de l'habitat spontané (RHS).



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

19 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 89 %
- Fonctionnaires détachés : 11 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'outre-mer et de l'urbanisme - MTECT (tutelle principale), MIOM

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1996

Texte(s) de référence

- Article 4 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer
- Décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 pris pour l'application des articles 4 à 7 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996
- Décret n° 2022-988 du 4 juillet 2022 relatif aux espaces urbains et secteurs occupés par une urbanisation diffuse de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique

Directeur par intérim

Alain Alexandre

Président du Conseil d'administration

Fernand Odonnat

Conseil d'administration (17 membres avec voix délibératives) :

- 7 membres représentants l'État : DEAL (2), DRFiP (2), Direction de la Mer (1), DEETS (1), DAAF (1) ;
- 4 représentants élus des Maires ;
- 2 représentants de la Collectivité Territoriale de la Martinique ;
- 2 représentants de l'Agence d'urbanisme de la Martinique ;
- 2 personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Préfet de Martinique

Contrôleur budgétaire

Frédérique Colin (DRFiP Martinique)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DEAL Martinique pour la gestion du domaine public maritime, les occupations précaires et le traitement des zones d'habitats insalubres ou spontanés ;
- DRFiP et service locale du Domaine pour les actes de régularisation des occupants sans titres et la perception de produits du domaine affectés à l'agence ;
- Direction de la mer pour la gestion des interactions entre le domaine public maritime terrestre et le domaine public maritime mer.

Partenariats structurants

- Conventonnement avec l'ONF afin de libérer la forêt domaniale littorale des occupants sans titre et remettre à l'état naturel les sites. Ces occupants sans titre font l'objet de recasement dans les zones urbaines et urbaines excéntrées de la ZPG ;
- Conservatoire du Littoral et Parc Naturel Régional de Martinique pour la réalisation des sentiers littoraux au sens du L. 121-31 et suivants du code de l'urbanisme.



Agence nationale de l'habitat



Identité

Adresse : 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris

Site web : www.anah.fr



Implantations régionales ou territoriales : les missions de l'Anah sont relayées localement au niveau des directions départementales des territoires (DDT) ou directement par les collectivités territoriales.

Les délégations locales :

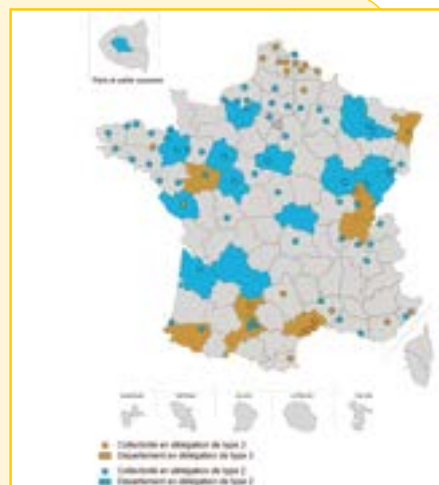
Au niveau régional, les préfets, délégués de l'Anah, assurent la programmation des aides de l'Agence et les politiques d'intervention sur le parc privé, avec le soutien opérationnel des DREAL.

L'Anah est également présente dans chaque département à travers ses DDT qui gèrent l'attribution des aides et instruisent les dossiers.

Les délégataires de compétence :

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, une **collectivité territoriale peut choisir d'être délégataire de compétences**. Dans ce cas, la collectivité est responsable de l'attribution des aides de l'Anah sur son territoire et doit veiller à respecter les objectifs globaux fixés par l'Agence.

La collectivité territoriale peut être délégataire de **type 2** (les demandes d'aides et les aides sont instruites et gérées par les délégations locales de l'Anah, intégrées aux DDT) ou de **type 3** (les demandes d'aides et les aides sont instruites et gérées par la collectivité territoriale).



Activités

MISSIONS

L'Anah promeut le développement et la qualité du parc existant de logements privés, notamment à vocation sociale, par des interventions ciblées autour de 4 objectifs principaux :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- l'accompagnement des copropriétés fragiles et le traitement des copropriétés en difficultés ;
- la rénovation du parc de logement privé et plus particulièrement la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Afin de porter ces politiques publiques au plus près des Français et dans les territoires, l'Agence pilote [France Rénov'](#), le nouveau service public de la rénovation de l'habitat.

Elle participe également à l'accès aux logements des personnes les plus défavorisées en promouvant la création d'un parc à vocation sociale dans le parc privé, et contribue au financement de l'humanisation des structures d'hébergement. L'Anah, par ses missions et son expertise, est un acteur majeur des politiques du logement et de rénovation énergétique portés par le ministère délégué chargé de la ville et du logement.

ACTUALITÉS

- Évolution structurante des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat en 2024 autour de deux parcours relatifs

au dispositif « [MaPrimeRénov'](#) » l'un vers des rénovations performantes visant à financer des projets de rénovation d'ampleur et l'autre, orienté vers des rénovations simples et accessibles pour une décarbonation du chauffage dans les logements « non passoires ».

- Hausse significative des dotations budgétaires de l'agence avec comme objectifs : assurer une qualité du service public des rénovations, permettre un accompagnement adapté des ménages pour qu'ils puissent s'engager dans des rénovations d'ampleur et sécuriser leur parcours.

- Lancement de [MaPrimeAdapt'](#), la nouvelle aide à l'adaptation des logements au vieillissement.

PERSPECTIVES

- Forte augmentation du volume de dossiers traités nécessitant d'adapter le modèle de gestion actuel : un nouveau modèle de distribution et de gestion des aides pour le long terme est envisagé par l'agence.

- Lancement de plusieurs chantiers législatifs pour relever le niveau de sécurité des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des logements.

- Sécurisation pluriannuelle du budget dans le cadre des ambitions portées par le gouvernement en ce qui concerne la décarbonation et éco ENR.

- Organisation des chantiers relatifs aux évolutions en Outre-mer.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 4 Mds€
 - personnel : 21,9 M€
- Recettes : 3,6 Mds€
 - financement de l'État fléché : 2,2 Mds€

Effectifs

- 287 ETPT sous plafond
- 33 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

En 2022, 718 555 logements ont été rénovés pour 3,4 Md€ de subventions octroyées, participant ainsi au soutien et à la relance de l'économie, et permettant la création ou la préservation de 103 910 emplois.

Parmi les chiffres clés de l'Anah :

- 669 890 logements rénovés, grâce à [MaPrimeRénov'](#), la nouvelle aide à la rénovation énergétique ;
- 40 006 logements rénovés en copropriétés au titre du plan Initiative Copropriétés ;
- 6,8 millions de visites sur france-renov.gouv.fr ;
- 551 espaces conseils France Rénov'.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1971

Texte(s) de référence

Articles L. 321-1 à L. 321-12 et R. 321-1 à R. 321-36 du code de la construction et de l'habitation

Directrice générale

Valérie Mancret-Taylor

Président du Conseil d'administration

Thierry Repentin

Conseil d'administration (30 membres répartis en 3 collèges) :

- premier collège : 9 représentants de l'État et 1 représentant de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- deuxième collège : 1 représentant du Sénat ; 1 représentant de l'Assemblée nationale ; 8 élus et représentants locaux
- troisième collège : 10 personnalités qualifiées.

Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

213 agents

Âge moyen

41 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 65 %
- Hommes : 35 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 45 %
- Contractuels de droit privé : 55 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les missions de l'ANAH sont relayées localement au niveau départemental par la direction départementale des territoires et les collectivités locales qui ont signé une convention de délégation des aides à la pierre.

Le préfet est délégué territorial de l'Anah. Les services des DDT ou des délégataires instruisent les dossiers de subvention.

Partenariats structurants

- Les énergéticiens (EDF, Engie et Total Énergies) contribuent au budget de l'Anah en contrepartie des certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique » ;

- L'Anah agit dans le cadre de la politique de la ville en accompagnement du Nouveau programme national de renouvellement urbain piloté par [l'Agence nationale pour la rénovation urbaine](#) (ANRU) ;

- La convention cadre État/Anah/[ANCT](#) signée en 2020 a été renouvelée en 2023 sur la période 2024-2027 pour assurer une vision intégrée des programmes territorialisés de l'ANCT et renforcer l'articulation des sujets « habitat » avec les opérations de revitalisation des territoires (ORT) portées par les collectivités ;

- L'agence a également renouvelé la convention partenariale d'objectifs (2023-2025) avec l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) dans la perspective de soutenir les actions des agences départementales d'information sur le logement (ADIL) dans le champ de l'amélioration de l'habitat privé, mais également de contribuer à l'animation du réseau France Rénov' sur ces mêmes champs ;

- Afin d'aider les publics les plus éloignés du numérique et de l'administration, l'Anah a conclu en 2023 un partenariat avec France Services.



Agence nationale de contrôle du logement social



Identité

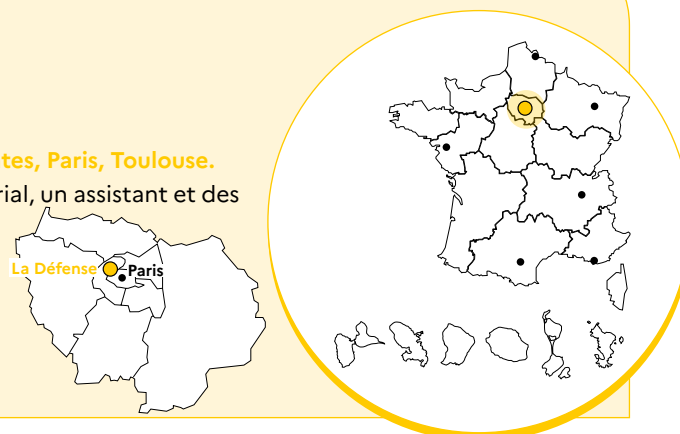
Adresse : Grande Arche Paroi sud - 92055 La Défense Cedex

Site web : www.ancols.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 7 délégations territoriales : **Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Toulouse.**
- Chaque délégation territoriale comprend un délégué territorial, un assistant et des inspecteurs-auditeurs.



Activités

MISSIONS

L'ANCOLS contrôle et évalue l'ensemble des acteurs du logement locatif social et du réseau Action logement. Elle contrôle, de manière individuelle et thématique :

- le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes contrôlés ;
- l'emploi conforme des subventions, prêts ou avantages consentis par l'État, les collectivités territoriales, ou leurs établissements publics ;
- le respect par les organismes HLM de la décision du 20 décembre 2011 de la commission européenne relative au contrôle des aides d'État sous forme de compensation de service public ;
- les procédures de contrôle interne et d'audit interne mises en place par les organismes contrôlés ;
- l'application des conventions ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement.

Elle évalue la contribution de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et l'efficacité des organismes de logements sociaux à s'acquitter de leur mission d'intérêt général.

ACTUALITÉS

Un nouveau directeur général a été nommé le 30 juin 2023 : Serge Bossini

Mission de contrôle :

- cycle de contrôle triennale en cours (2021-2023) ;
- finalisation et publication du rapport de contrôle thématique sur les regroupements d'organismes de logement social ;
- finalisation et publication du rapport de contrôle thématique sur les SOLIHA agréées à la maîtrise d'ouvrage d'insertion ;
- mise en place d'une procédure de sanction avec l'administration centrale, à l'encontre des bailleurs retardataires dans la transmission de leurs états réglementaires.

Mission d'évaluation et d'étude :

- dans le cadre du programme d'étude 2023, 8 nouvelles études ont été programmées. On peut noter notamment un travail d'identification des passoires thermiques, une étude sur les motifs de refus d'attribution, sur les conditions d'éligibilité des ménages au parc social ou encore sur l'adaptation du parc au vieillissement ;
- en 2023, un travail détaillé sur la rénovation du parc social et les performances énergétiques a été réalisé. Une comparaison des coûts de production des logements en fonction des modes productifs a été publiée ainsi qu'une étude sur les loyers et les dispositifs dérogatoires ;
- chaque année, l'ANCOLS réalise une analyse dédiée d'Action logement et ses filiales, articulée à un rapport annuel sur la contribution de la Participation à l'Effort de Construction (PEC) dans l'investissement du secteur du logement social. En 2023, les résultats de ces travaux sont venus éclairer les négociations de la nouvelle convention quinquennale signée avec l'État.

PERSPECTIVES

En 2024, l'ANCOLS devra tirer le bilan de sa programmation de contrôle triennale et en établir une nouvelle. L'ANCOLS sera encore mobilisé afin d'accompagner le Gouvernement dans l'appréhension de la situation financière du secteur.

À l'occasion des évolutions portant sur la réforme des attributions, l'ANCOLS sera sollicitée pour évaluer les dispositifs mis en place par les bailleurs et les territoires et identifier les freins à la mixité sociale.

Elle contribuera aux réflexions sur l'évolution du modèle économique HLM et mettra à disposition son expertise en matière de réglementation comptable.

En 2024, l'Agence propose d'articuler la programmation de contrôle avec une programmation désormais triennale des études afin de davantage mettre les deux missions en résonance. L'ANCOLS renouvellera son contrat d'objectif et de performance (COP).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 19,2 M€
 - personnel : 15,1 M€
- Recettes : 17,8 M€
 - fiscalité affectée : 17,8 M€

Effectifs

131,3 ETPT sous plafond

2,6 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Mission de contrôle :

- Pour 2022, la programmation prévoyait le contrôle de 93 organismes. Le bilan est de 57 contrôles ouverts pour 83 organismes (contre 95 contrôles en 2021). La production de rapports définitifs s'établit à 73 pour 112 organismes (71 en 2021) ;
 - Pour 2023, la programmation a été arrêtée à 108. A la fin du mois d'octobre 2023, 96 bailleurs concernés par un contrôle ont été notifiés et 79 rapports définitifs pour 101 organismes ont été diffusés ;
 - En 2022, le comité de contrôle et des suites s'est réuni 11 fois et a examiné 61 nouveaux dossiers de contrôle. 60 dossiers ont fait l'objet de suites administratives. 7 dossiers ont fait l'objet de mise en demeure. 3 dossiers ont donné lieu à des projets de propositions de sanctions au ministre chargé du logement. 3 ont été signées par le ministre. Le montant total des propositions de sanctions pécuniaires s'élève à 661 k€ ;
 - En 2023, le comité s'est réuni 10 et a étudié environ 70 nouveaux dossiers. 12 dossiers ont donné lieu à une proposition de sanction. 15 sanctions ont été signées par le ministre grâce à un important travail de rattrapage. Le montant total des propositions de sanctions pécuniaires s'élève à 746 k€.
- #### Mission d'évaluation et d'étude :
- Analyses récurrentes de suivi financier et opérationnel de la participation des employeurs à l'effort de construction (dite PEC), production de tableaux de bord annuels sur les ventes ou les attributions et mise à disposition d'un baromètre social ;
 - Une dizaine d'études nouvelles ou d'analyses statistiques sont produites par an, en 2022 et 2023.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs

119 agents

Moyenne d'âge

48 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 46 %
- Contractuels de droit privé : 50 %
- Contractuels de droit public : 2 %
- Contrats d'apprentissage : 2 %



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1^{er} janvier 2015

Texte(s) de référence

Articles L. 342-1 à L. 342-21 et R. 342-1 à R. 342-16 du code de la construction et de l'habitation

Directeur général

Serge Bossini

Présidente du Conseil d'administration

Martine Latare

Conseil d'administration (7 membres) :

- 2 représentants du ministre chargé du logement ;
- 1 représentant du ministre chargé de l'économie ;
- 1 représentant du ministre chargé du budget ;
- 3 personnalités désignées par les ministres chargés du logement et/ou de l'économie, en raison de leurs compétences en matière de logement, d'audit ou d'évaluation des politiques publiques.

Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement et de l'économie - MTECT (tutelle principale) et MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- DGALN/DHUP/FE1 - Bureau des aides financières
- DGALN/DHUP/FE2 - Bureau du budget du logement et de l'aménagement
- DGALN/DHUP/LO4 - Bureau du suivi des organismes constructeurs

Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Information lors de l'ouverture des contrôles avec le préfet du département du siège social de l'organisme contrôlé ;
- Échanges préalables ou lors du contrôle avec les services départementaux (DDI/ DREAL).



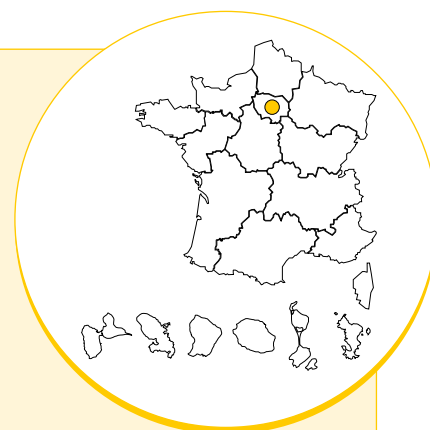
Caisse de garantie du logement locatif social



Identité

Adresse : 10 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris

Site web : www.cglls.fr



Activités

MISSIONS

La CGLLS est un acteur significatif du financement du logement social et du dialogue entre l'État et le secteur. À cet effet, elle :

- apporte sa garantie aux prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations en vue de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration des logements locatifs sociaux ;
- contribue à la prévention des difficultés financières et au redressement des organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte et des organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion ;
- accompagne l'évolution du tissu locatif social ;
- concourt au financement du [FNAP](#), qui contribue au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition du parc de logements locatifs sociaux appartenant aux organismes de logement social ;
- concourt au financement de l'Union sociale pour l'habitat et ses fédérations, ainsi qu'à la fédération nationale des élus des établissements publics locaux ;
- concourt à assurer le fonctionnement des organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte et des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion, à coordonner leurs activités et leurs investissements pour le développement des actions ;
- participe au financement des associations nationales de locataires représentatives et aux associations d'information sur le logement (Adil) ;
- soutient les actions des organismes de logement social en termes d'innovation, de recherche, de développement et de modernisation.

ACTUALITÉS

- Refonte de la commission de péréquation et réorganisation (CPR) de la CGLLS afin de prendre en compte la finalisation de la réforme visant l'obligation de regroupement des organismes de logement social d'ici le 1^{er} janvier 2021.
- Signature en 2023 du COP 2023-2025 de la CGLLS.
- Établissement de priorités de financement pour le Fonds de soutien à l'innovation (FSI), notamment afin de contribuer davantage de projets en matière de performance énergétique et d'innovation bas carbone.

PERSPECTIVES

- Refonte en 2024 du Fonds de soutien à l'innovation (FSI).
- Poursuite des travaux de sensibilisation auprès des collectivités refusant d'accorder leurs garanties aux prêts des organismes de logement social.
- Poursuite de la mise en place d'un observatoire durable des regroupements d'organismes de logement social.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 413,5 M€
 - personnel : 3,4 M€
- Recettes : 405,9 M€
 - fiscalité affectée : 400 M€

Effectifs

29 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

- Les aides aux regroupements et aux projets de rénovation urbaine des organismes représentent 9,5 M€ en 2023, contre 16 M€ engagés en 2022 ;
- La CGLLS contribue aux opérateurs de la politique du logement, en 2023, à hauteur de 75 M€ versés au FNAP (comme en 2022), 184 M€ à l'ANRU (comme en 2022), 15 M€ au FNAVDL (comme en 2022), et 8,3 M€ au SNE (8,4 M€ en 2022) ;
- Les subventions aux acteurs du logement social (Union sociale pour l'habitat, fédérations de bailleurs, associations de locataires, ADIL) atteignent en 2023 environ 19 M€ (comme en 2022) ;
- Les protocoles d'aides au redressement financier des organismes représentent 200 k€ d'engagements en 2023, contre 52,7 M€ en 2022 ;
- Les aides aux projets de modernisation des organismes (fonds de soutien à l'innovation) représentent 8 M€ en 2023, contre 7,2 M€ engagés en 2022.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs

27 agents

Moyenne d'âge

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 49 %
- Hommes : 51 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 49 %
- Contractuels de droit privé : 51 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement et de l'économie - MTECT (tutelle principale) et MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- Tutelle métier : DGALN/DHUP/LO4 – Bureau de l'observation et du suivi des organismes HLM
- Tutelle financière : DGALN/DHUP/FE2 – Bureau du budget du logement et de l'aménagement

Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif et société de financement

Date de création

2001 à partir de la CGLS (1986) succédant elle-même à la Caisse de prêts aux organismes HLM créée en 1966

Texte(s) de référence

- Décret n° 2016-295 du 11 mars 2016 relatif à la Caisse de garantie du logement locatif social
- Articles L. 452-1 à L. 452-7 et R. 452-1 à R. 452-37 du code de la construction et de l'habitation

Directrice générale

Marianne Laurent

Présidente du Conseil d'administration

Maryse Prat

Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 3 représentants de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré ;
- 1 représentant de la fédération nationale des entreprises ;
- 1 représentant des fédérations des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion ;
- 1 personnalité qualifiée dans le domaine du logement.

Commissaire du Gouvernement

Alain Pithon (CGefi)

Contrôleur budgétaire

Benoît Giffard (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Relations fréquentes avec les DREAL et les DDT(M) en fonction de la difficulté des dossiers soumis ;
- L'avis des services déconcentrés est nécessaire pour les demandes des organismes de logement social relatives au financement de leurs projets de modernisation et de regroupement ;
- Les protocoles d'aides validés par la CGLLS sont signés en amont par le préfet de département.

Partenariats structurants

La CGLLS a noué à ce jour un seul partenariat avec la Caisse des Dépôts. Celui-ci encadre le processus de transmission des garanties d'emprunt CDC par la CGLLS et sert de lien pour l'échange de données financières sur les organismes de logement social



Centre scientifique et technique du bâtiment



Identité

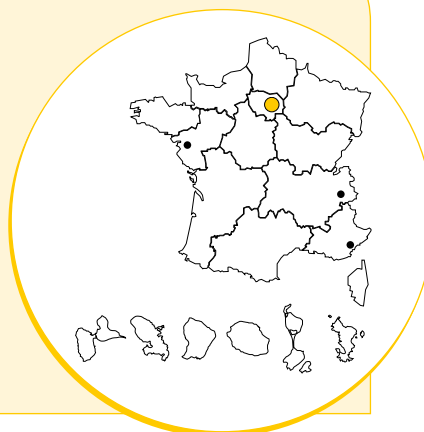
Adresse : 84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-La-Vallée Cedex 2

Site web : www.cstb.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- **Marne-la-Vallée** (siège social).
- **Nantes** (recherche en aérodynamique, climatologie et eau bâtiment).
- **Grenoble** (recherche en environnement, acoustique et électromagnétique).
- **Sophia-antipolis** (recherche en numérique pour la ville et le bâtiment).



Activités

MISSIONS

Face aux défis environnementaux et sociétaux, le CSTB imagine et éclaire les futurs possibles des bâtiments et des villes de demain. Il crée la confiance nécessaire pour que les projets de rénovation et de construction contribuent à une meilleure qualité de vie.

Le CSTB crée et regroupe les connaissances scientifiques et techniques pour accompagner le secteur de la construction et de la ville dans ses transitions.

Le CSTB soutient l'innovation et accompagnons la transformation de l'écosystème du bâtiment et de la ville.

Le CSTB valorise les performances des produits et systèmes constructifs pour que le marché intègre les transitions environnementale, sociétale et numérique.

ACTUALITÉS

Au regard des enjeux du secteur de la construction et de la ville, le CSTB développe une approche systémique qui intègre l'ensemble des défis sociologiques, économiques, de santé et confort, environnementaux et énergétiques, ainsi que les problématiques de sécurité, qui s'imposent aux bâtiments, aux quartiers et aux villes. Il concentre principalement ses efforts de recherche autour de quatre domaines d'Actions Stratégiques :

- une ambition : des bâtiments et des quartiers pour bien vivre ensemble ;
- un impératif : des bâtiments et villes face au changement climatique ;
- des chantiers : rénovation du bâtiment, Innovation et fiabilisation de l'acte de construire ;
- des moyens : économie circulaire et ressources pour le bâtiment.

En utilisant ces connaissances, le CSTB accompagne les innovations du secteur au travers notamment de ses essais et prestations d'évaluation.

PERSPECTIVES

En 2024, le CSTB poursuit ses travaux des feuilles de route recherche, complété de travaux de prospectives au regard des transitions énergétiques et environnementales, démographique et numérique. Un programme transverse numérique et données soutient également ces feuilles de route, facilitant les approches systémiques, multi échelle et permettant de faire émerger un socle numérique de référence pour le secteur bâtiment et urbain.

En facilitation et soutien à l'innovation, une refonte des appréciations techniques d'expérimentation sera lancée en 2024 .

Chiffres

Budget 2024

- Charges : 112,6 M€
 - personnel : 78,2 M€
- Produits : 120,1 M€
 - produits commerciaux : 118,3 M€

Effectifs

1 070 ETPT hors plafond

Chiffres clés d'activité en 2022

- 41 M€ recherche, expertise et essais – plus de 200 chercheurs, 55 doctorants,
- 14,6 M€ de recherche immobilisée (sur dotation),
- 12,6 M€ d'évaluation,
- 30,6 M€ de certification,
- 7,3 M€ de produits d'éditions et de formations.

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1947

Texte(s) de référence

Articles L. 121-1 à L. 121-5 et R. 121-1 à R. 121-11 du code de la construction et de l'habitation

Président directeur général

Étienne Crepon

Conseil d'administration (27 membres) :

- 1 député et un sénateur désignés par leurs assemblées respectives ;
- 6 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 6 personnalités qualifiées nommées par décret ;
- 9 représentants des salariés élus.

Commissaire du Gouvernement

Philippe Mazenc (directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN))

Contrôleuse budgétaire

Lionel Paillon (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

931 agents

Âge moyen

43 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes 57 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 1 %
- Contractuels de droit privé : 99 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de la construction - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/QC2 – Bureau de la performance environnementale et de l'animation territoriale

Opérateur de l'État

Non

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

D'une manière générale, le CSTB n'a pas de relations avec les services déconcentrés. Il peut être dans quelques projets de manière très ponctuelle (expertise sur Marseille, expertise auprès de la DIE, etc.). Des échanges à construire autour de la Base de données nationale des bâtiments, avec les DREAL notamment.

Partenariats structurants

Le CSTB a développé plusieurs partenariats avec :

- le CNRS : plusieurs domaines dont SHS (et matériaux) ;
- le Certes (Université Paris 12) : aérocontamination ;
- le Lemta (UMR Université de Lorraine et CNRS) : risque incendie ;
- le Cethil (UMR Insa Lyon, CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1) : renouvellement en cours avec un labCom TebLab) : phénomènes de combustion & évaluation du risque sanitaire induit par les surchauffes des bâtiments ;
- la Chaire Économie du Climat (Université Paris Dauphine) : économie.



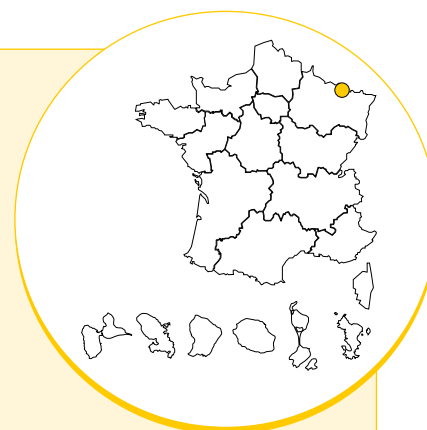
Établissement public d'aménagement Alzette-Belval



Identité

Adresse : rue du Laboratoire - Micheville - 57390 Audun-le-Tiche

Site web : www.epa-alzette-belval.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement pilote le développement urbain durable d'un territoire nord-Lorrain de plus de 5 000 hectares fortement marqué par la délocalisation de l'industrie sidérurgique et minière et par l'essor du secteur de projets sud-luxembourgeois Belval qui vient intensifier des flux transfrontaliers pendulaires.

L'établissement a pour objectifs de :

- contribuer au développement d'une agglomération transfrontalière de près de 100 000 habitants ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire ;
- favoriser un aménagement durable et innovant en s'inscrivant dans la démarche Ecoquartier.

ACTUALITÉS

À Micheville, sur l'opération Ecoparc, les travaux de la liaison piéton/cycle, entre l'EcoQuartier de Micheville et le quartier de Belval (situé au Luxembourg), réalisée dans le cadre du projet INTERREG « ABACTIV ! Alzette-Belval à pied et à vélo », sont achevés.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Micheville, les travaux de réhabilitation de l'îlot Saint-Félix ont débuté.

L'opération de Rédange Coteau a été achevée en 2023 avec la vente du terrain d'assiette de l'opération pour la réalisation d'un programme d'aménagement et de construction en vue de l'implantation d'un EcoQuartier de 109 logements.

PERSPECTIVES

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité avec la poursuite des opérations de l'EPA à un rythme soutenu, accompagnée d'une accélération prévisible du rythme des commercialisations.

Elle est marquée par la révision de la feuille de route de l'établissement et par la création de la ZAC de la Nock.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 9,5 M€
- Recettes : 9,8 M€

Effectifs

14,2 ETPT

Chiffres-clés d'activité

- 8 600 logements construits, dont 300 réhabilités à terme ;
- 250 hectares à aménager dont 156 hectares en recyclage urbain ;
- 395 logements produits à fin 2022 ;
- 27 opérations d'aménagements prévues dont 5 en cours de réalisation et 3 en cours de développement.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

6 mars 2012

Texte(s) de référence

Décret n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval

Directeur général

Damien Nerkowski

Président du Conseil d'administration

Franck Leroy

Conseil d'administration (17 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales.

Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

14 agents



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les DDT de Moselle et Meurthe-et-Moselle sont chargées de l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation environnementale, etc.) car les projets sont inscrits dans une opération d'intérêt national.

La DREAL Grand-Est accompagne aussi l'établissement en tant que membre du conseil d'administration.

Partenariats structurants

- **ANAH** : plusieurs cités ouvrières ou minières demandent des actions fortes de requalification ou restructuration du bâti et parfois de démolition des logements (environ 800). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain. L'ANAH finance une partie du projet ;
- **AGAPE** (agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord) : l'établissement est membre du CA et de l'assemblée générale depuis 2012. L'établissement s'appuie sur l'AGAPE notamment pour la mise à jour d'une batterie d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre effective du projet stratégique et opérationnel ;
- **GECT** (groupement européen de coopération territoriale) dans le cadre de l'IBA : au sein de ce dispositif, l'établissement est un acteur majeur de la mission de préfiguration qui devrait commencer ses travaux en 2020. L'établissement va notamment mettre à disposition des études et des lieux pour les ateliers à venir.



Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique

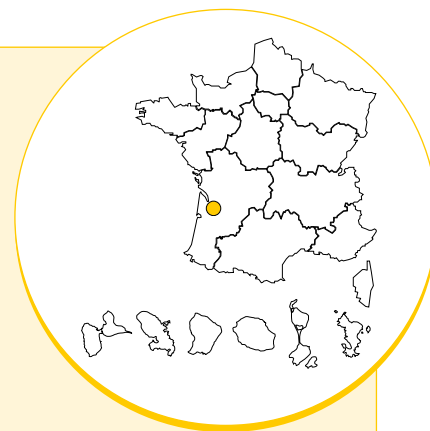
bordeaux
Euratlantique



Identité

Adresse : 140 rue des Terres de Borde - CS 41717 - 33800 Bordeaux cedex

Site web : www.bordeaux-euratlantique.fr



Activités

MISSIONS

L'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique a été lancée en 2009 avec pour ambition d'anticiper le renouvellement urbain des deux rives de la Garonne sur 738 ha situés autour de la gare Saint Jean qu'allait induire la mise en service de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux en juillet 2017. L'EPA Bordeaux Euratlantique est né en 2010. Il conduit des interventions qui contribuent au développement de la métropole en limitant l'étalement urbain.

En tant qu'aménageur, l'EPA vend des droits à construire sous conditions :

- produire des quartiers denses, très bien desservis et agréables à vivre à la place du tissu dégradé ;
- ouvrir les quartiers anciens comme les nouveaux sur le fleuve ;
- accélérer l'évolution des modes d'aménager et de construire vers les plus vertueux d'un point de vue environnemental, tout en veillant à leur soutenabilité économique et à leur reproductibilité ;
- s'inscrire dans un recyclage des friches urbaines à effet de « désimperméabilisation » des sols ;
- réguler les prix pour des logements abordables, favoriser la mixité sociale ;
- réduire la place de la voiture par une mixité fonctionnelle propre à diminuer les temps de trajet domicile-travail ;
- contribuer à la valorisation du potentiel économique des territoires extra-métropolitains par une mise en synergie avec le développement urbain bordelais, afin qu'ils se structurent en filières pérennes de la construction bois et de l'agriculture urbaine.

ACTUALITÉS

Au terme d'une première décennie, l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique livre les premiers quartiers de l'Opération d'intérêt national (OIN) qui transforment le paysage urbain au sud de Bordeaux. Pour engager la poursuite de l'opération jusqu'en 2040, l'EPA a pu compter sur la réaffirmation par l'État et les collectivités concernées des objectifs du projet autour de quatre enjeux principaux et prioritaires :

- la production de logements abordables et la mixité urbaine ;
- la transition écologique et énergétique ;
- la conception d'une ville créatrice de valeurs et inclusive ;
- la soutenabilité économique de l'OIN pour les finances publiques.

Réuni le 29 novembre 2023, le conseil d'administration de l'EPA a adopté à l'unanimité les nouvelles orientations stratégiques et financières qui détermineront les conditions de programmation, de conception urbaine et de financement nécessaires pour mener à bien les opérations définies ou à définir sur les cinq territoires de projet de l'OIN.

PERSPECTIVES

L'établissement doit finaliser en début d'année 2024 la rédaction du nouveau protocole de partenariat pour la période 2024 – 2040 ainsi que sa nouvelle feuille de route opérationnelle. Leur approbation était prévue par délibération est prévue au premier conseil d'administration de l'établissement le 8 mars 2024, actant ainsi la prolongation de l'opération d'intérêt national jusqu'en 2040 sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 128,2 M€
- Produits : 136,4 M€

Effectifs

57,7 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité en 2019

L'OIN aboutira d'ici 2030 :

- à produire 50 hectares d'espaces verts nouveaux en hyper-centre de l'agglomération bordelaise ;
- à localiser 30 000 emplois ;
- et à générer une offre de logement pour 50 000 personnes ;
- les 2 500 000 m² de constructions neuves et aménagements qui résulteront de l'activité de l'EPABE sont pour les deux tiers le remplacement de tissus urbains dégradés.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2010

Texte(s) de référence

Décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique

Directrice générale

Valérie Lasek

Président du Conseil d'administration

Clément Rossignol-Puech

Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État désignés par les ministres chargés de l'urbanisme, du logement, du budget, des transports, de l'environnement et des collectivités territoriales ;
- 6 représentants des collectivités de Bordeaux, Bègles, Floirac, Bordeaux Métropole, département de la Gironde, région Nouvelle-Aquitaine.

Contrôleur budgétaire

Isabelle Deleu (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

54 agents

Profil des effectifs

- Femmes : 65 %
- Hommes : 35 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires titulaires détachés : 9 %
- Contractuels de droit privé : 91 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargée de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel :

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- La gouvernance de l'EPA est assurée en associant structurellement et étroitement les collectivités (Bordeaux, Bègles, Floirac, Bordeaux Métropole, département de la Gironde et région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Les relations sont régulières avec la préfecture de la Gironde et de Nouvelle-Aquitaine ;
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine soutient aux côtés de l'EPA l'interprofession de la filière Forêt-bois dans son action de promotion de la construction bois.

Partenariats structurants

Depuis 2016, l'EPA est engagé dans une stratégie d'accompagnement de la filière bois constructions et fera réaliser, sur 15 ans, un volume minimum de bâti en bois construction (structure et enveloppe - hors parement) de l'ordre de 25 000 m² par an.



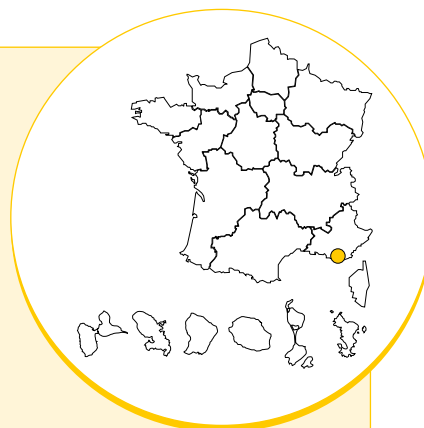
Établissement public d'aménagement Euroméditerranée



Identité

Adresse : L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque - CS 70443 13235 Marseille Cedex 02

Site web : www.euromediterranee.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement est chargé de mener la restructuration et le développement urbain du centre nord de Marseille, sur le périmètre stratégique de 480 hectares qui s'étend entre la façade portuaire au nord du Vieux Port, le boulevard Gèze, la gare Saint-Charles et le site ferroviaire du Canet.

Il intervient dans le cadre d'un partenariat État - collectivités territoriales qui fixe une stratégie visant le développement économique, le renforcement du pôle métropolitain, l'exemplarité écologique et la création d'une offre résidentielle abondante et variée, sur 310 ha pour « Euromed 1 » et 170 ha pour « Euromed 2 » (extension du périmètre opérée en 2007). À ce titre, l'établissement a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement et d'équipement.

ACTUALITÉS

Outre la nomination de la nouvelle directrice générale, Aurélie Cousi, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la procédure de dialogue compétitif qui doit déboucher sur la désignation de la maîtrise d'œuvre, chargée de concevoir le futur parc des Aygalades, futur poumon vert au cœur de l'agglomération marseillaise.

PERSPECTIVES

- Adaptation de la stratégie de l'EPAEM, en particulier sur le volet logement mais également dans l'optique d'une meilleure articulation avec la stratégie Ville-Port.
- Conception des opérations sur le Canet pour créer le parc des Aygalades et lancement de réflexion concernant l'aménagement de la façade portuaire Sud.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 97,7 M€
- Produits : 110,3 M€

Effectifs

72,8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Production de surfaces aménagées pour :

- 10 à 12 000 logements sur le périmètre d'Euromed 2 (dont 25 à 30 % de logements sociaux). Rythme moyen de 600 logements par an ;
- 350 000 m² de surfaces économiques.

Sur 2022-2035 ces chiffres représentent l'accueil de 20 000 nouveaux habitants et de 20 000 emplois.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

14 octobre 1995

Texte(s) de référence

Décret n° 95-1102 du 13 octobre 1995 modifié portant création de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée

Directrice générale

Aurélie Cousi

Présidente du Conseil d'administration

Laure-Agnès Caradec

Conseil d'administration (20 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 9 représentants des collectivités (2 du conseil régional PACA, 2 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, 2 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 3 de la Ville de Marseille) ;
- 1 représentant du Grand port maritime de Marseille ;
- 1 personnalité qualifiée.

Contrôleur budgétaire

Pierre Brunhes (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

71 agents



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DREAL PACA
- DDTM 13

Les services déconcentrés participent aux réunions des administrateurs de l'État préparatoires aux conseils d'administration. Ils ont par ailleurs des réunions et échanges informels avec l'établissement public en tant que de besoin sur les projets opérationnels.



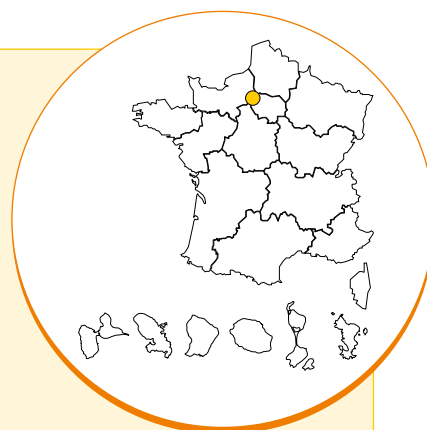
Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval



Identité

Adresse : 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie

Site web : www.epamsa.fr



Activités

MISSIONS

L'EPAMSA :

- assure la mise en œuvre de projets urbains complexes au sein de l'agglomération de Mantes-la-Jolie (Grand Paris Seine & Oise) : conception, montage financier, procédures... ;
- conseille et accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de construction. Contribue à l'élaboration des projets de renouvellement urbain (ANRU) dans les quartiers en politique de la ville, en assurant des missions de direction de projet et/ou en développant les opérations ;
- imagine et aménage des projets ambitieux et durables au service du développement de son territoire ;
- soutient des projets partenariaux innovants : Seinergy Lab, culture expérimentale du miscanthus...

ACTUALITÉS

Pour l'EPAMSA, l'année 2023 s'est traduite opérationnellement par :

- la poursuite de cessions de terrains aménagés en particulier sur Carrières Centralité, Mantes Université, Mantes Innovaparc ;
- une cession exceptionnelle de plus de 750 parcelles de terrains « État » à l'EPF Île-de-France (EPFIF) dans le cadre de l'aménagement de la boucle de Chanteloup et la montée en charge de la gestion locative pour le compte de l'EPFIF dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) avec la mise en place d'une astreinte. L'activité patrimoine dégage un résultat exceptionnel de 3,2 M€ ;

▪ une ingénierie tournée vers de nouvelles opérations : projets Quart Nord-est, Lavoisier, études sur Meulan (centre ancien et friche des Aulnes), phase 2 de la ZAC de Bonnières, Eco-quartier Seine, développement d'opérations sur les entrées de ville de Carrières-sous-Poissy et Vernouillet (la Grosse Pierre) ;

▪ une activité de mandats en baisse par rapport à 2022, marquée par la fin de 4 d'entre eux pour le compte de GPS&O : travaux aux abords des gares de Juziers et Limay, les voies de Poissy, les arrêts de bus, et le démarrage de ceux pour le plan vélo.

PERSPECTIVES

L'année 2024 devrait voir une poursuite de l'activité d'aménagement avec un programme de travaux soutenu pour accompagner les commercialisations en cours sur les ZAC de Carrières Centralité, Mantes Innovaparc, Mantes Université et Ecopôle. Les projets de régénération urbaine passent en phase opérationnelles : aménagement transitoire du secteur Lavoisier et pré-aménagement du Quart Nord Est au Val-Fourré à Mantes-la-Jolie.

Dans le cadre des mandats pour le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), 2024 va voir le déroulement des travaux de réalisation des passerelles (Vieux Pont Mantes-Limay et Poissy-Carrières).

L'ingénierie est tournée vers de la refonte des ZAC Éco-quartier et Mureaux Ouest, et les projets Quart Nord-est, Lavoisier, Fragonard notamment.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 23,3 M€
- Produits : 22,2 M€

Effectifs

34 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 6 zones d'aménagement concertées (ZAC) constituées ;
- 870 000 m² de terrains d'activité en développement ;
- 13 000 logements à construire dont 23 % sont livrés ou en cours ;
- 180 000 m² d'équipements publics, tertiaire et commerce.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1996

Texte(s) de référence

Décret n° 96-325 du 10 avril 1996 modifié portant création de l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois-Seine aval

Directeur général

Emmanuel Mercenier

Président du Conseil d'administration

Pierre Bédier, Président du conseil départemental des Yvelines

Conseil d'administration (18 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales.

Contrôleur budgétaire

Christiane Wicker (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

34 agents

Statut du personnel

- Fonctionnaires titulaires détachés : 12 %
- Contractuels de droit privé : 85 %
- Contrat aidés : 3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Établissement suivi également par la DDT des Yvelines (78) et par la DRIEAT

Partenariats structurants

- Aménageur partenaire de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise ;
- Partenariat avec l'EPFIF autour de l'ORCOD-IN du Val-Fourré.



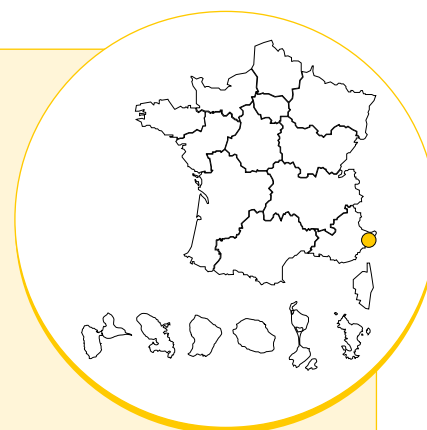
Établissement public d'aménagement Nice Écovallée



Identité

Adresse : immeuble Nice Plaza - 455 Promenade des Anglais - BP 33257-06205 Nice Cedex 3

Site web : www.ecovallee-plaineduvar.fr



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 16,1 M€
- Produits : 14,6 M€

Effectifs

42 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

L'opération d'intérêt national (OIN) sur laquelle intervient l'EPA s'étend sur 10 000 hectares et concerne 15 communes, 122 800 habitants et 60 000 emplois.

Elle est l'une des plus vastes OIN de France.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

30 juillet 2008

Texte(s) de référence

Décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var

Directrice générale

Sarah Bellier

Président du Conseil d'administration

Xavier Latour

Conseil d'administration (21 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées.

Contrôleur budgétaire

Christiane Wicker (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Activités

MISSIONS

L'établissement ÉcoVallée Plaine du Var, dénommé EPA Nice Écovallée, a pour objet de transformer le territoire de la plaine du Var en une éco-Vallée proposant un aménagement harmonieux tout en conciliant développement économique et préservation de l'environnement. Ce territoire inscrit dans la liste des opérations d'intérêt national (OIN) s'étend sur plus de 10 000 ha et couvre 15 communes de la métropole de Nice Côte d'Azur.

Partenaire de la métropole dans la démarche ÉcoCité, l'EPA conduit des opérations innovantes et à hautes performances environnementales.

ACTUALITÉS

Sous la coordination de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, l'EPA a initié en 2023 un atelier des territoires au sein de l'opération d'intérêt national (OIN) où il intervient. Ce dispositif qui implique l'EPA, les services de l'État (central et local) et les collectivités locales permet de fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire autour d'un projet commun et d'en partager les modalités d'atteinte.

PERSPECTIVES

L'atelier des territoires initié en 2023 se concrétisera en 2024 par l'actualisation du contrat de projet partenarial d'aménagement de l'établissement.

L'établissement Nice Écovallée va poursuivre en 2024 le développement des opérations déjà initiées sur la rive gauche du Var (Nice Méridia, Pôle d'échange multimodal du grand Arénas, Parc Méridia...) comme sur sa rive droite (Lingostière Sud).

Il reste le démonstrateur d'un urbanisme vertueux et une force de conviction des acteurs locaux de la basse vallée du Var.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

37 agents

Âge moyen

38 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

Répartition des effectifs par statut

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels de droit privé : 94 %
- Contrats aidés : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'établissement travail avec la DREAL PACA notamment sur les sujets de biodiversité et la DDTM 06 plus particulièrement sur l'exposition au risque inondation de la vallée du Var.



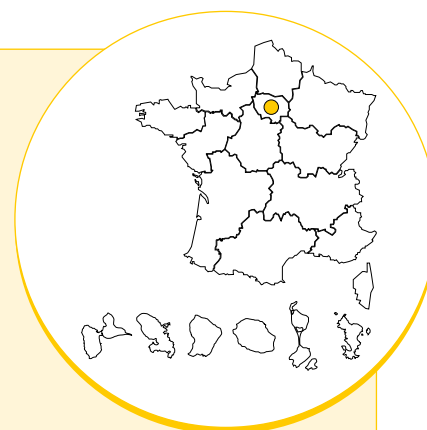
Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine amont



Identité

Adresse : 2 avenue Jean Jaurès 94600 Choisy-le-Roi

Site web : www.epa-orsa.fr



Activités

MISSIONS

Déterminant pour la région Île-de-France en raison de sa localisation et de l'importance des infrastructures existantes et attendues, le territoire d'Orly-Rungis-Seine-amont s'est vu doter, en 2007, dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN), de l'EPA ORSA. Il a pour objectif de concevoir et engager un projet stratégique de transformation urbaine en vue de l'amélioration et du développement de son parc de logements, du développement économique, de l'optimisation des infrastructures de ce territoire.

Les projets d'aménagement s'organisent en particulier autour des deux pôles, d'Orly et des Ardoines, à Vitry-sur-Seine, et des six gares du Grand Paris Express qui les desserviront à terme.

ACTUALITÉS

Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 a été marquée par une accélération de l'activité opérationnelle sur la ZAC Gare Ardoines à Vitry-sur-Seine, afin de préparer l'arrivée des premiers habitants et emplois en 2024.

Les premiers travaux d'espaces publics ont débuté sur la ZAC Gagarine Truillot, à Ivry-sur-Seine.

Sur la ZAC Thiais-Orly, un dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la ville de Thiais a été déposé par l'EPA.

PERSPECTIVES

En 2024, l'activité de l'EPA se poursuivra à un bon rythme. Elle sera notamment marquée par les premières commercialisations sur la ZAC Seine Gare Vitry, et la poursuite des travaux d'espaces publics sur la ZAC Gagarine Truillot.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 95,6 M€
- Produits : 93,6 M€

Effectifs

Les effectifs sont mutualisés avec Grand Paris Aménagement.

Voir données de Grand Paris Aménagement.

Chiffres-clés d'activité

- 12 opérations d'aménagement actives en 2023 pour un chiffre d'affaires restant à réaliser de 672 M€ ;
- Plus de 14 000 nouveaux logements à terme ;
- 2 ZAC sur le secteur des Ardoines à Vitry-sur-Seine : 1 million de m² qui devraient permettre l'accueil de plus de 8 000 logements et 365 000 m² de bureaux ;
- la renaturation et restauration des zones humides des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges : une opération de 11 hectares répartie en 2 phases opérationnelles nécessitant un subventionnement d'environ 85 M€ par les partenaires publics du projet.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2007

Texte(s) de référence

Décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont

Directeur général

Frédéric Moulin

Président du Conseil d'administration

Olivier Capitanio

Conseil d'administration (28 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 20 membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Contrôleur budgétaire

Philippe Simeon-Drevon (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Voir données établies pour Grand Paris Aménagement, avec lequel l'EPA forme une fédération.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les unités départementales du Val-de-Marne (UDEA, UDHL et UDEE) sur l'ensemble des sujets d'aménagement et d'urbanisme : instruction des permis de construire, autorisation environnementale, politique du logement (NPNRU, subvention...).

Accompagnement des projets et instruction des différentes autorisations.



Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay

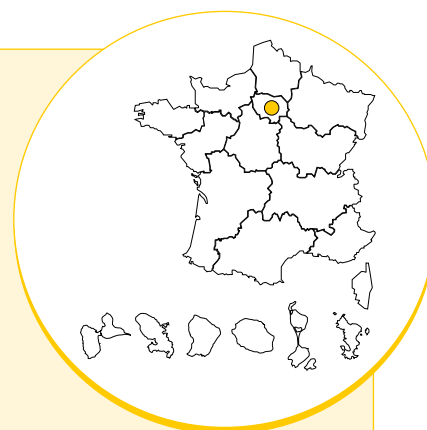
PARIS-SACLAY



Identité

Adresse : 6 boulevard Dubreuil 91400 Orsay

Site web : www.epaps.fr



Activités

MISSIONS

L'EPA Paris Saclay est chargé de développer un cluster de rayonnement mondial autour de l'innovation scientifique en s'appuyant sur :

- un pôle académique représentant une concentration scientifique exceptionnelle structuré autour de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- une dynamique d'innovation couvrant plusieurs secteurs d'activités stratégiques (énergie, mobilité, santé, TIC, aérospatiale...) au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- des pôles urbains articulés avec une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) de 4 115 hectares ;
- la ligne 18 du métro du Grand Paris qui reliera le campus urbain à la gare RER de Massy-Palaiseau courant 2026 (puis Orly en 2027, et Versailles en 2030).

Le projet offre une réponse aux défis environnementaux de la ville durable et de la transition énergétique, en mobilisant notamment les forces vives du cluster et les compétences scientifiques et technologiques correspondant aux enjeux du XXI^e siècle.

Enfin, l'EPA Paris-Saclay met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur :

- une qualité des services aux entreprises,
- un soutien actif à l'innovation et à l'entrepreneuriat,
- une démarche structurée pour l'accueil des nouvelles entreprises.

ACTUALITÉS

Les opérations et études se sont poursuivies en 2023 sur l'ensemble de l'opération d'intérêt national. On peut particulièrement souligner les faits suivants :

- le lancement de la concertation publique pour adapter la programmation de la ZAC de Moulon aux nouveaux défis environnementaux et d'intensification de vie urbaine ;
- le début des travaux de requalification des pistes d'essais de Versailles Satory-Ouest ;
- l'inauguration du bâtiment d'enseignement mutualisé au sein de la ZAC de l'École Polytechnique, commun à l'École Polytechnique et à six autres écoles d'ingénieur, et permettant d'accueillir 1 500 étudiants.

PERSPECTIVES

Le projet de cluster Paris-Saclay offre l'opportunité inédite de construire la ville durable de demain, avec des services innovants, des nouvelles technologies et la possibilité d'intégrer très en amont des réflexions sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, la mobilité, ou encore la gestion des déchets.

Il représente un levier économique primordial pour l'Île-de-France et la France. À terme, l'opération Paris-Saclay aura généré plus de 78 000 emplois, 1,1 Md€ TTC de travaux d'aménagement et 9,9 Md€ TTC de travaux de constructions et d'infrastructures.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 122,8 M€
- Produits : 111,8 M€

Effectifs

92,7 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

À l'échelle de l'opération d'intérêt national, plus de 3,3 millions de m² prévus, dont :

- 1 186 000 m² de logements familiaux ;
- 214 000 m² de logements étudiants ;
- 1 212 000 m² de développement économique ;
- 533 000 m² pour l'enseignement et la recherche ;
- 113 000 m² d'équipements publics et 85 000 m² de commerces et services ;
- 40 % des emplois de la recherche publique et privée francilienne en 2022.
- 15 % de la recherche nationale en 2023.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

88 agents

Répartition des effectifs par statut

- Fonctionnaires détachés : 11 %
- Contractuels de droit privé : 84 %
- Contrats aidés : 5 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Sous-direction de l'aménagement durable - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2010

Texte(s) de référence

- Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au grand Paris, notamment son article 34
- Décret n° 2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'établissement public de Paris-Saclay
- Décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay

Directeur général

Martin Guespereau

Présidente du Conseil d'administration

Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France

Conseil d'administration (20 membres) :

- 3 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- le président de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- le président de l'université Paris-Saclay ;
- 1 représentant des établissements publics de recherche présents dans le périmètre d'intervention de l'EPAPS ;
- 10 représentants des collectivités territoriales.

Contrôleur budgétaire

Vincent Guitton (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT Île-de-France, la DRIEE Île-de-France, la DRIHL d'Île-de-France et les DDT 78 et 91 sont des partenaires privilégiés de l'EPA Paris-Saclay qui mène des opérations intégrant l'ensemble des politiques portées par ces services (logements, environnement, transport...).

Partenariats structurants

L'EPA Paris-Saclay est amené à nouer de nombreux partenariats revêtant diverses formes (études, mandats, accords-cadre, conventions...) avec les acteurs présents sur son territoire de compétence :

- collectivités territoriales aux différents niveaux : Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, Départements des Yvelines et de l'Essonne, communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », communes de son territoire de compétence, ville de Paris ;
- établissements publics : [établissement public foncier d'Île-de-France](#), SNCF.



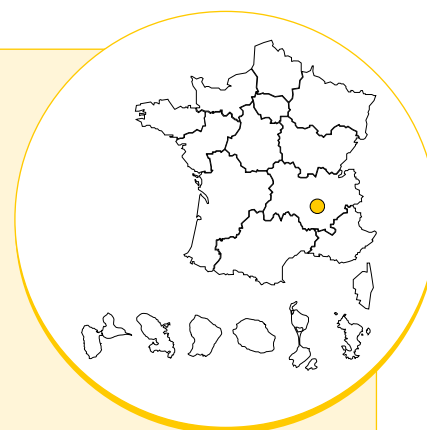
Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne



Identité

Adresse : 49 rue de la Montat 42100 Saint-Étienne

Site web : www.epase.fr



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 42,3 M€
- Produits : 41,5 M€

Effectifs

45,8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le périmètre d'intervention de l'EPASE couvre 970 hectares, dont 435 en opération d'intérêt national.

Depuis sa création en 2007 jusqu'à fin 2023, l'EPASE a œuvré à :

- 1 031 logements ;
- plus de 70 000 m² de bureaux ;
- 77 000 m² de commerces et loisirs (ensemble des données en ventes définitives).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2007

Texte(s) de référence

Décret n° 2007-88 modifié du 24 janvier 2007 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne

Directeur général

Yvan Astier

Président du Conseil d'administration

Gaël Perdriau

Conseil d'administration (17 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 9 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Contrôleur budgétaire

Christiane Wicker (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)



Activité

MISSIONS

L'EPASE, créé en 2007 est chargé dans le cadre d'une opération d'intérêt national d'accompagner le développement urbain de la Ville de Saint-Étienne.

Son activité s'appuie sur quatre zones d'aménagement concertés dans cinq périmètres de projets structurants :

- Châteaucreux, pôle tertiaire autour de la gare et du siège social du groupe Casino ;
- manufacture Plaine-Achille, alliant grand campus urbain et pôle créatif autour de l'ancienne manufacture d'armes ;
- Pont de l'Âne-Monthieu, combinant une requalification complète de l'entrée de ville avec une restructuration de l'offre commerciale ;
- ainsi que des opérations de réhabilitation et de restauration immobilière en centre-ville, dans les secteurs de « Chappe-Ferdinand » et de « Jacquard ».

ACTUALITÉS

Les transformations à l'œuvre sur le territoire confirment le rôle moteur de l'EPASE dans l'élaboration d'une ville plus attractive, inclusive et durable. On peut ainsi souligner en 2023 :

- l'inauguration de la tour à énergie positive TESE dans le quartier de Châteaucreux, d'une hauteur de 58 mètres et proposant 56 logements ;
- la poursuite des lourds travaux de réhabilitation de l'immeuble de grande hauteur (IGH) Loubet ;
- le lancement des études suite à la désignation de l'EPASE en tant que lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur de la ville durable » pour l'îlot Neyron, afin de « refaire quartier autour d'une centralité populaire » ;
- le lancement des travaux du jardin « Eden » qui offrira un îlot de fraîcheur de 2 000 m² au sein d'un tissu urbain

très minéral en hypercentre, suite à la démolition de l'ancien cinéma fermé définitivement il y a 20 ans ;

- l'inauguration du square de la Cartonnerie, après des fructueuses années d'urbanisme transitoire mené sur le site au service des habitants, usagers, écoliers et artistes ;
- l'ouverture des premiers rez-de-chaussée réhabilités sous l'égide de la SORAPI, filiale de portage de locaux commerciaux de centre-ville, constituée par l'EPASE en 2020.

Certains autres projets sont réalisés au plus près du tissu urbain pour l'amélioration des aménités urbaines du quotidien.

PERSPECTIVES

L'effort doit être poursuivi pour concrétiser le retournement démographique de l'agglomération et enrayer le processus de récession qui s'était historiquement installé.

L'année 2024 constituera la quatrième année de mise en œuvre du projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'EPASE 2021-2032, en phase avec les enjeux environnementaux et sociétaux actuels et le défi de la décarbonation.

L'année 2024 devrait être assez dense opérationnellement, tant sur le volet immobilier que sur les aménagements d'infrastructure.

Ainsi, la réhabilitation de l'habitat ancien en centre-ville se poursuivra et s'intensifiera.

L'action de la filiale de l'EPASE dédiée aux locaux commerciaux vacants de centre-ville prendra également de l'ampleur.

Enfin, l'action de l'EPASE se poursuivra dans les secteurs péri-centraux, afin de conforter l'attractivité productive urbaine, notamment par la requalification de friches, et rapprocher les lieux de production des lieux de vie.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

45 agents

Profil des effectifs

- Femmes : 69 %
- Hommes : 31 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 7 %
- Contractuels de droit privé : 93 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Sous-direction de l'aménagement durable - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et DDT de la Loire sont des partenaires privilégiés de l'EPASE qui mène des opérations intégrant l'ensemble des politiques portées par ces services (logements, environnement, transport...).

Partenariats structurant

L'EPASE a noué de nombreux partenariats revêtant diverses formes (études, accord-cadres, conventions de financement...) avec les acteurs présents sur son territoire de compétence :

- collectivités territoriales aux différents niveaux ;
- établissements publics : [établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes](#) (EPORA), [Agence nationale de l'habitat](#) (ANAH), ...



Établissement public d'aménagement de Sénart



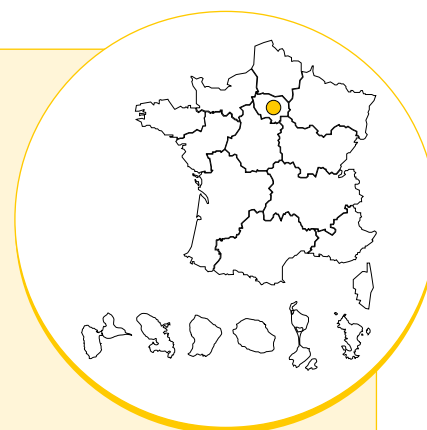
Identité

Adresse : La Grange de la Prévôté 77547 Savigny-le-Temple

Site web : www.epa-senart.fr



Implantations régionales ou territoriales : L'EPA intervient sur le territoire de la ville nouvelle de Sénart. Celui-ci correspond à un ensemble de 10 communes incluses dans l'intercommunalité de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et réparties sur deux départements que sont l'Essonne (91) et la Seine-et-Marne (77).



Activité

MISSIONS

L'EPA de Sénart est l'opérateur historique de la Ville Nouvelle de Sénart. Son périmètre d'intervention correspond au périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) situé sur 10 communes incluses dans l'intercommunalité de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Il intervient selon les orientations suivantes :

- une production adaptée de logements, associée à un développement ambitieux d'activités économiques et industrielles et de transports en commun, avec pour objectifs le renforcement de la centralité de ce territoire, en complémentarité des autres polarités et de son rayonnement, la qualité du cadre de vie et la sobriété énergétique, carbone et foncière ;
- la finalisation des opérations déjà engagées, en priorité sur le Carré Sénart, sans le développement de nouveaux espaces commerciaux ;
- le déploiement d'innovations combinées, urbaine, industrielle, agricole et fondée sur la nature, dans la continuité de l'esprit pionnier de la Ville nouvelle ;
- la mise en œuvre, grâce aux réserves foncières de l'État, d'un projet agricole durable et des compensations environnementales des opérations d'aménagement prévues.

L'EPA Sénart participe au développement péri-urbain durable en menant à bien 36 opérations d'aménagements : création de quartiers en ZAC, renouvellement urbain, développement de surfaces de plancher (SDP) dédiées à l'activité économique. À terme, ces opérations permettront d'accueillir 15 000 logements et 1,5 millions de m² de SDP.

ACTUALITÉS

Trois projets partenariaux d'aménagement (PPA) sont actuellement en cours d'élaboration sur le territoire :

- un PPA à l'échelle de l'OIN qui vise à définir une stratégie territoriale partagée par les élus locaux et l'État ;
- un PPA pour l'opération Paris-Villaroche qui vise le développement d'une zone d'activité à haute exigences environnementales, sur un foncier de 157 ha labellisé « territoire d'industrie » ;
- un PPA sur le quartier du Clos Saint-Louis, friche industrielle et portuaire de 130 ha située sur la commune de Dammarie-les-Lys sur le territoire de la CAMVS.

PERSPECTIVES

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 avec la définition d'un nouveau projet de territoire et d'engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales qui seront formalisés au sein du PPA OIN. Parallèlement, le PPA portant sur l'opération Paris-Villaroche devrait être signé en 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 29,8 M€
- Produits : 29 M€

Effectifs

50 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

38 marchés de travaux sont en cours d'exécution.

En 2023, l'EPA a aménagé du foncier pour l'équivalent d'environ 180 logements.

Concernant, le foncier à vocation économique, plusieurs signatures confirment l'attractivité du territoire :

- une cession à l'entreprise VYP Affichage et Communication sur l'Ecopôle (ZAC du Charme) ;
- plusieurs cessions en faveur de PME/TPE sur la ZAC de la Cité de Saint-Pierre ;
- une cession à l'entreprise Chausson Matériaux sur la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent ;
- une cession à l'entreprise Mikkaren 3, industriel de la plasturgie, sur la ZAC de Plessis-Saucourt.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

15 octobre 1973

Texte(s) de référence

Décret n° 73-968 modifié portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Sénart

Directeur général

Ollivier Guilbaud (par intérim)

Présidente du Conseil d'administration

Marie-Line Pichery

Conseil d'administration (20 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 1 personne qualifiée désignée par le ministre chargé de l'urbanisme ;
- 2 représentants du personnel.

Contrôleur budgétaire

Jean-Pierre Sékely (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

49 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 71 %
- Hommes : 29 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 100 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT, la DDT 77 et la DDT 91 et les préfectures associées, collaborent étroitement avec l'EPA concernant les opérations localisées sur leurs territoires respectifs.

Partenariats structurants

Le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et les préfectures de la Seine-et-Marne et de l'Essonne sont également investies sur les sujets de rayonnement régional.



Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)

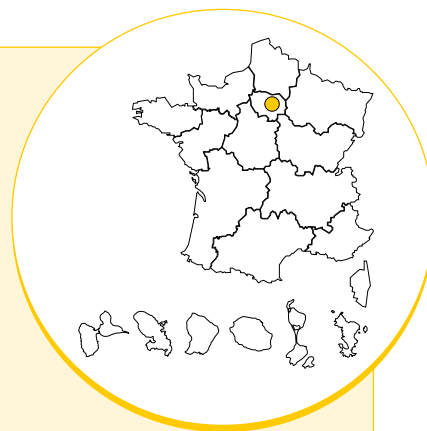
EpaMarne EpaFrance
l'âme dans l'aménagement



Identité

Adresse : 8 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne

Site web : www.epamarne-epafrance.fr



Activité

MISSIONS

L'EPAMARNE impulse la transformation urbaine de Marne-la-Vallée depuis 1972 et accompagne, dans l'après-ville nouvelle, le territoire qui structure un axe économique et résidentiel pour l'Est de l'Île-de-France.

L'équipe en est commune à l'autre établissement intervenant aussi dans l'ex-ville nouvelle au Val-d'Europe : l'EPAFRANCE. Ce second établissement a été créé spécifiquement à la suite de la décision d'aménager le parc de loisirs Disney.

Porteur d'enjeux d'aménagement d'intérêt national, EPAMARNE joue un rôle essentiel tant dans l'accueil d'entreprises que pour doter le territoire de tous les équipements, ainsi que pour la relance de l'offre de logements. En particulier, il est à l'origine de la Cité Descartes d'enseignement supérieur et de recherche sur la ville durable s'appuyant sur les compétences scientifiques et techniques concentrées en pôle de compétitivité (pôle deservi à terme par la ligne 15 du Grand Paris Express).

ACTUALITÉS

La hausse du coût de l'énergie et le contexte d'inflation générale ont maintenu la crise immobilière amorcée en 2022. Les difficultés rencontrées pour les ventes des surfaces dédiées au logement perdurent ainsi en 2023.

Les engagements nouveaux de 2023 confirment en revanche la bonne dynamique économique observée sur le périmètre d'intervention de l'EPA Marne.

PERSPECTIVES

L'année 2024 voit notamment le déploiement d'outils novateurs pour l'écosystème de l'aménagement comme le Quali'ZAN sur les enjeux de sobriété foncière ou le C3 (pour « carbone/confort/coût ») en matière de performance énergétique des logements et de coût des opérations.

EPA Marne et EPA France maintiennent également leur implication dans les travaux d'élaboration du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E).

Enfin, 2024 étant la dernière année du projet stratégique et opérationnel (PSO) en vigueur, l'élaboration du prochain PSO sera lancée.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 93,5 M€
- Produits : 92,7 M€

Effectifs

138,35 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Depuis 2018, l'EPAMarne a produit chaque année en moyenne :

- 1 183 logements ;
- 4 393 m² destinés aux commerces et aux loisirs ;
- 8 423 m² destinés à des activités de bureaux.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1972

Texte(s) de référence

Décret n° 72-770 du 17 août 1972 relatif à l'établissement public d'aménagement EPAMARNE modifié par décret n° 2016-1838 du 22 décembre 2016

Directeur général

Laurent Girometti

Président du Conseil d'administration

Yann Dubosc

Conseil d'administration (29 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 21 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées.

Contrôleur budgétaire

Jean-Pierre Sékely (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

132 agents

Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 8,7 %
- Contractuels de droit privé : 87 %
- Contrats aidés : 4,3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les actions d'aménagement de l'EPA passent par de nombreux échanges avec les autorités d'instruction telles que la DRIEAT pour l'environnemental, et les DDT 94, 77, 93 pour les permis et autres questions d'urbanisme.



Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)

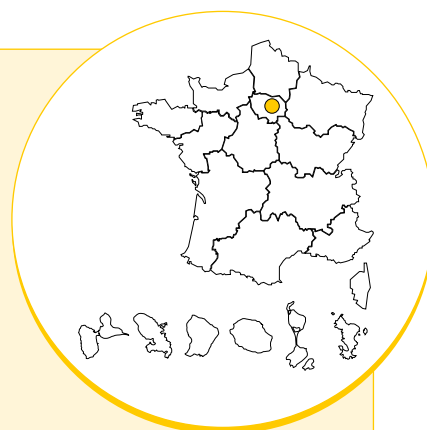
EpaMarne EpaFrance
l'âme dans l'aménagement



Identité

Adresse : 8 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne

Site web : www.epamarne-epafrance.fr



Activité

MISSIONS

EPAFRANCE et EPAMARNE sont les aménageurs des quatre secteurs de Marne-la-Vallée.

Les deux EPA interviennent sur un périmètre de 44 communes de trois départements et conduisent des projets urbains sur 61 ZAC actives.

Leur projet stratégique commun a pour orientations volontaristes d'aménager en faveur de la réduction de l'empreinte carbone pour la santé, la mobilité, le climat, de produire des espaces favorables à la qualité de la biodiversité, avec l'innovation comme valeur transversale.

EPAMARNE-EPAFRANCE sont partenaires des collectivités locales pour équilibrer la production urbaine entre habitat et emploi, entre ville et nature ; le nombre et la qualité des équipements publics et privés sont l'essence de leurs opérations d'aménagement.

ACTUALITÉS

Le projet des « studios de Bailly » à Bailly-Romainvilliers, exceptionnel par sa dimension et son impact, a fait l'objet d'une promesse de vente fin juin 2023. Il s'agit d'un projet majeur dans le domaine cinématographique visant la création d'une infrastructure de rang international (34 ha, 3 500 emplois directs et indirects) avec un objectif de livraison à fin 2027. Il est soutenu par le ministère de la Culture dans le cadre de son appel à projet « La Grande Fabrique de l'Image », lancé pour mettre à niveau les outils de production cinématographiques sur le sol français.

PERSPECTIVES

EPAMARNE et EPAFRANCE maintiennent en 2024 leur implication dans les travaux d'élaboration du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E).

La signature de la phase V d'aménagement du secteur Disney devrait intervenir à l'été 2024. La prise d'initiative de la nouvelle ZAC de cette phase (ZAC de la Motte à Serris et Bailly-Romainvilliers) interviendra ensuite, de même que la reprise des procédures de la ZAC des Grassetts à Serris.

La modification du décret statutaire de l'EPAFRANCE pourrait se traduire par une prise d'initiative d'opération à Montry.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 31 M€
- Produits : 30,2 M€

Effectifs

Aucun emploi rémunéré par l'établissement ; convention de mise à disposition d'ETPT par l'EPAMARNE.

Chiffres-clés d'activité

Depuis 2018, l'EPAFRANCE a produit chaque année en moyenne :

- 752 logements ;
- 4 134 m² destinés aux commerces et aux loisirs ;
- 8 744 m² destinés à des activités de bureaux.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1987

Texte(s) de référence

Décret n° 87-191 du 24 mars 1987 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée

Directeur général

Laurent Girometti

Président du Conseil d'administration

Thierry Cerri

Conseil d'administration (20 membres) :

- 10 membres représentant l'État ;
- 10 membres représentant les collectivités territoriales.

Contrôleur budgétaire

Jean-Pierre Sékely (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les actions d'aménagement de l'EPA passent par de nombreux échanges avec les autorités d'instruction telles que la DRIEAT pour l'environnemental, et la DDT 77 pour les permis et autres questions d'urbanisme.



Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane



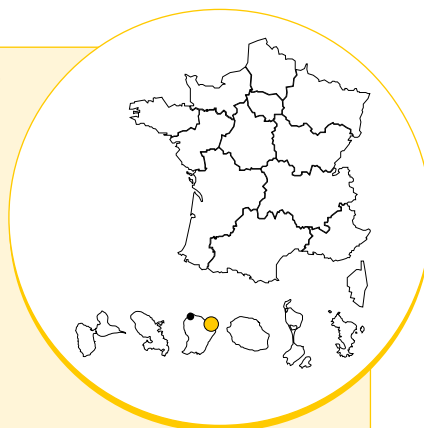
Identité

Adresse : La Fabrique Amazonienne - 14, Esplanade la Cité d'Affaire - CS 30059 - 97357 Matoury Cedex

Site web : www.epfag.fr



Implantations régionales ou territoriales : **Saint-Laurent-du-Maroni.** Cette antenne de l'EPFAG s'occupe du suivi des projets opérationnels de Saint-Laurent-du-Maroni situé à plus de 300 km de siège social de l'établissement.



Activités

MISSIONS

L'EPFAG possède la double mission d'aménageur et d'opérateur foncier. Créé en 1996 en tant qu'établissement public d'aménagement (EPA), son décret statutaire a été modifié en 2016 afin de lui ajouter les missions d'un établissement public foncier (EPF) ainsi que celles d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

S'il est compétent pour intervenir à l'échelle de la Guyane, l'EPFAG pilote prioritairement les projets d'aménagement urbain composant l'opération d'intérêt national (OIN) créée en décembre 2016 sur 24 périmètres dans 9 communes afin d'accélérer la production de logements du territoire et répondre de manière équilibrée à son importante croissance démographique. Cette opération d'intérêt national permettra la construction de 21 000 logements à l'horizon 2031.

ACTUALITÉS

L'EPFAG a obtenu en 2023 un agrément en tant qu'office foncier solidaire (OFS). Cette structure doit contribuer, en dissociant la propriété du foncier de celle du bâti, à réduire les coûts d'acquisition et favoriser l'accès à la propriété des ménages modestes. L'objectif est la création d'une filiale spécifique à cette activité, en association avec des bailleurs sociaux.

PERSPECTIVES

L'EPFAG continue le déploiement de son plan stratégique de développement (PSD) 2021-2026. Son réexamen a débuté fin 2023, se poursuit en 2024 afin de mettre à jour les trajectoires opérationnelles et financières de l'établissement. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan stratégique, l'EPFAG est en cours de recapitalisation par ses tutelles à hauteur de 26 M€ entre 2023 et 2026.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses : 55 M€
 - personnel : 4,8 M€
- Recettes : 53,7 M€

Effectifs

54,7 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Le plan stratégique de développement (PSD) 2021-2026 de l'EPFAG prévoit l'aménagement foncier de :

- 10 500 logements ;
- 165 000 m² SDP de foncier économique ;
- 10 équipements petite enfance ;
- 8 groupes scolaires ;
- 5 collèges ;
- 2 lycées ;
- 14 équipements sportifs ;
- 8 équipements culturels ;
- 5 000 ha de foncier agricole pour y installer 400 agriculteurs.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

46 agents

Âge moyen

38 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 96 %
- Contractuels de droit public : 4 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des grandes opérations d'urbanisme

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1^{er} avril 2017

Texte(s) de référence

Décret n° 2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane

Directeur général

Denis Girou

Président du Conseil d'administration

Gabriel Serville

Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (dont 3 représentants de la collectivité territoriale de Guyane).

Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

La DGTM et la préfecture de Guyane sont les interlocuteurs privilégiés de l'EPFA Guyane, dans la mise en place des outils pré-opérationnels et opérationnels, la définition des besoins du territoire auxquels l'établissement doit répondre et la répartition des financements associés aux projets et opérations.

Partenariats structurants

- Le Maroni LAB participe à la compréhension des quartiers informels de Saint-Laurent-du-Maroni afin d'identifier des réponses adaptées pour l'aménagement du secteur ;
- Le Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) travaille en collaboration avec l'EPFA Guyane dans les projets de renouvellement urbain, à Saint-Laurent-du-Maroni ;
- Action Logement a créé une filiale avec l'EPFAG, la SIFAG, afin d'intervenir dans les centres-villes guyanais et les densifier.



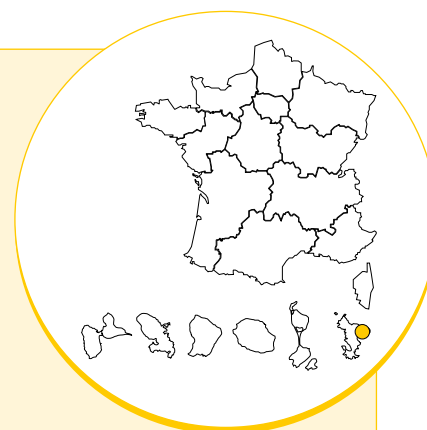
Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte



Identité

Adresse : boulevard Marcel Henry - Cavani - BP 600 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Site web : www.epfam.fr



Activités

MISSIONS

L'EPFAM est une structure hybride qui recouvre des missions, habituellement exercées sur le territoire métropolitain par trois entités distinctes, à savoir celles d'un établissement public d'aménagement (EPA), d'un établissement public foncier (EPF), et d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

ACTUALITÉS

L'EPFAM a commencé la mise en œuvre de son plan stratégique de développement (PSD) 2022-2026. Les premiers travaux d'ampleur de l'établissement ont débuté courant 2023 sur l'opération de Doujani, avec la construction à terme de 900 logements, de plusieurs groupes scolaires et équipements sportifs, ainsi que des bureaux à destination des entreprises mahoraises.

L'EPFAM a organisé les 2, 3 et 4 octobre 2023 au conseil départemental de Mayotte la première édition du forum « Ville mahoraise durable » afin d'organiser des échanges entre les acteurs locaux de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction autour des enjeux structurants de l'île.

PERSPECTIVES

La mise en œuvre du PSD 2022-2026 va se poursuivre et d'autres opérations vont pouvoir entrer en phase opérationnelle dès 2024, notamment sur la ZAC de Tzanarano Dembeni.

L'EPFAM est identifié pour devenir l'opérateur en charge de la future opération d'intérêt national (OIN) de Mayotte. L'établissement s'implique fortement dans les travaux menés sous l'égide du préfet pour la création de cette OIN multi-sites qui devra permettre de traiter des secteurs d'habitat informel et insalubre sur les communes de Mamoudzou, Dembeni et Koungou.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses : 91,2 M€
 - personnel : 5,2 M€
- Recettes : 43,2 M€
 - recettes propres : 2,1 M€

Effectifs

- 66,7 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Il est prévu dans le plan stratégique de développement 2022-2026 de l'EPFAM :

- d'aménager du foncier pour l'équivalent de 5 000 logements ;
- de résorber 1 000 logements insalubres ;
- d'aménager 150 000 m² de surface à vocation économique ;
- d'aménager 80 ha de surfaces agricoles et d'installer environ 100 agriculteurs.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

15 mars 2017

Texte(s) de référence

- Décret n° 2017-341 du 15 mars 2017 relatif à l'Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte
- Articles L. 321-36-1 à L. 321-36-7 du code de l'urbanisme

Directeur général

Yves-Michel Daunar

Président du Conseil d'administration

Raynald Vallée

Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 membres représentant l'État ;
- 6 membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics (dont 3 représentants du département de Mayotte)

Contrôleur budgétaire

Christian Dufour (CGefi).

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

42 agents

Âge moyen

38 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 34 %
- Hommes : 66 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels de droit privé : 95 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

La DEAL et la préfecture Mayotte sont les interlocuteurs privilégiés de l'EPFAM, dans la mise en place des outils pré-opérationnels et opérationnels, la définition des besoins du territoire auxquels l'établissement doit répondre, et la répartition des financements associés aux projets et opérations.

Partenariats structurants

Action Logement participe au développement du logement à Mayotte en collaboration avec l'EPFAM, notamment grâce à un soutien apporté à la construction de logements intermédiaires.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) intervient en collaboration avec l'EPFAM sur 3 secteurs nécessitant des opérations de réhabilitation de quartiers dégradés.



Établissement public foncier de Bretagne



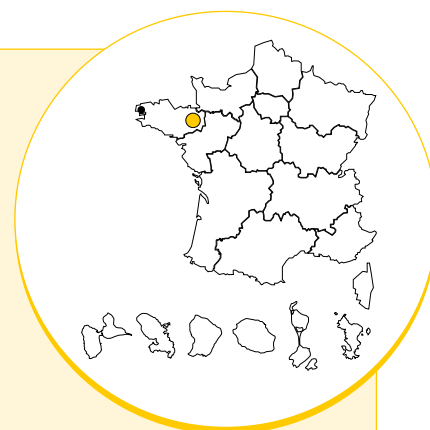
Identité

Adresse : 14 avenue Henri Freville - CS 90721 - 35207 Rennes cedex 2

Site web : www.epfbretagne.fr



Implantations régionales ou territoriales :
création d'une antenne territoriale à **Brest**, 4 ETP en 2023.



Activités

MISSIONS

L'Établissement public foncier de Bretagne a vocation à assister les collectivités bretonnes dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat. Intervenant exclusivement en renouvellement urbain et dans l'optique de faciliter la construction de logements, l'EPF propose un accompagnement au plus près des besoins de ses partenaires : assistance au suivi d'études préalables, négociation, acquisition et portage des biens, réalisations de travaux de dépollution-déconstruction, minoration foncière si besoin.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques et favoriser la restructuration de zones d'activités économiques ou intervenir en faveur du dernier commerce, contribuer aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions. À l'issue du portage conventionné, les biens acquis sont revendus aux collectivités ou à un tiers mandaté par ces dernières pour leur permettre de réaliser leurs projets respectant les critères définis dans la convention la liant à l'EPF Bretagne (densité, logements sociaux...).

ACTUALITÉS

▪ Poursuite de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention (2021-2025) qui rentre dans ces deux dernières années d'exécution.

▪ Interventions en 2024 ciblées en fonction de deux critères majeurs : l'utilisation des dents creuses et du bâti non occupé ainsi que du renouvellement urbain de friches.

▪ Avancées sur le traitement du trait côte, qui pourrait rentrer dans une phase plus opérationnelle dans certains secteurs littoraux.

PERSPECTIVES

Poursuite des réflexions sur le dimensionnement de l'EPF du fait de l'activité très importante et de la complexité de l'action foncière (hausse des prix du foncier, raréfaction, mise en œuvre du ZAN...) pour mettre en adéquation les ressources dédiées aux missions et pour la création d'une foncière pour le portage foncier à long terme avec la banque des territoires.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 55,6 M€
 - personnel : 3,8 M€
- Recettes : 48,3 M€

Effectifs

51,1 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 72 conventions pour 1 000 logements induits (beau-coup de petites opérations en Bretagne) ;
- cessions représentant 765 logements ;
- acquisitions représentant 1 000 logements.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

8 juin 2009

Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Établissement public foncier de Bretagne
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directrice générale

Carole Contamine

Président du Conseil d'administration

Philippe Hercouët

Conseil d'administration (45 membres) :

- 12 représentants du conseil régional ;
- 12 représentants des conseils départementaux ;
- 4 représentants des métropoles ;
- 8 représentants des communautés d'agglomération ;
- 5 représentants des autres EPCI à fiscalité propre ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Jean-Philippe Pierre (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

44 agents

Âge moyen

40 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 52 %
- Hommes : 48 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 80 %
- Fonctionnaire détachés : 20 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Bretagne, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence.

Partenariats structurants

La Caisse des dépôts et consignations, la Région Bretagne ainsi que la filiale BreizCité sont les partenaires habituels et privilégiés de l'EPF dans la construction des projets.



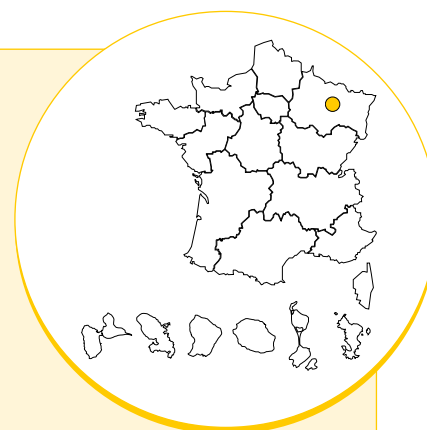
Établissement public foncier de Grand-Est



Identité

Adresse : rue Robert Blum - CS 10245 - 54701 Pont-à-Mousson

Site web : www.epfge.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de Grand-Est accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, selon les priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière et dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'EPFGE est intervenu en renouvellement urbain sur des territoires très variés, des plus urbains aux plus ruraux, sur son périmètre historique comme sur celui d'extension. L'EPFGE est toujours très mobilisé sur la reconquête des friches, spécialement industrielles, pour des projets de développement économique. Des acquisitions emblématiques en Moselle (ancienne cokerie de Carling) et en Champagne-Ardenne (friche Deville à Charleville-Mézières) permettront à terme des créations d'emplois très significatives.

PERSPECTIVES

Poursuite des efforts de recyclage foncier sur les friches industrielles, dans les centres-villes en perte d'attractivité notamment et dans la reconquête de biens vacants ou dégradés dans les territoires ruraux. Des travaux de pré-aménagement particulièrement lourds seront conduits, en particulier sur les friches emblématiques acquises en 2023, dans des calendriers très contraints.

L'année 2024 est l'année d'écriture du programme pluriannuel d'intervention 2025-2029.

Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 70,5 M€
 - personnel : 7,5 M€
- Recettes : 47,3 M€

Effectifs

98 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Forte progression des dépenses opérationnelles avec 56 M€ d'activité ;
- 173 actes de cession et actes d'acquisition signés en 2022 ;
- Patrimoine de 3 722 hectares au 31 décembre 2022.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

92 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 89 %
- Fonctionnaire détachés (FPE+FPT) : 11 %

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPFGE travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence

Partenariats structurants

L'EPF a des partenariats avec toutes les structures qui siègent à son conseil d'administration (Région, Conseils départementaux, Collectivités locales) sur notamment des projets de constructions de logements sociaux comme sur des opérations de recyclage foncier, etc.

L'EPFGE a noué des partenariats avec les maisons de l'emploi pour se faire appuyer dans l'intensification de son implication dans l'insertion.

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

- 7 mars 1973
- Transformation en EPF de Grand Est : 19 Octobre 2020

Texte(s) de référence

- Décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'établissement public foncier de Lorraine
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directeur général

Alain Toubol

Président du Conseil d'administration

Antony Caps

Conseil d'administration (55 membres) :

- 3 représentants de l'État : un représentant désigné par le ministre chargé des collectivités locales, un représentant désigné par le ministre chargé du logement, un représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme et un représentant désigné par le ministre chargé du budget ;
- 8 représentants de la région Grand-Est ;
- 1 représentant du conseil départemental des Ardennes ;
- 1 représentant du conseil départemental de l'Aube ;
- 1 représentant du conseil départemental de la Marne ;
- 1 représentant du conseil départemental de la Haute-Marne ;
- 3 représentants du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- 1 représentant du conseil départemental de la Meuse ;
- 3 représentants du conseil départemental de la Moselle ;
- 1 représentant du conseil départemental des Vosges ;
- 19 représentants des métropoles, communauté urbaine, communautés d'agglomération, un par EPCI ;
- 8 représentants des autres EPCI désignés par les associations des maires ;
- 5 personnalités socio-professionnelles avec avis consultatif.

Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 – bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



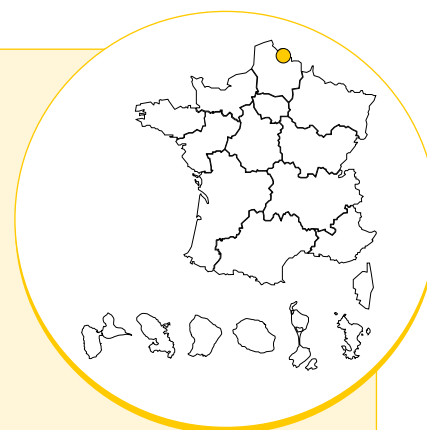
Établissement public foncier des Hauts-de-France



Identité

Adresse : 594 avenue Willy Brandt - CS 20003 - 59777 Euralille

Site web : www.epf-hdf.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier des Hauts-de-France accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, selon les priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, notamment pour permettre la réindustrialisation de certains sites, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte. À titre subsidiaire, il peut également participer à la préservation des espaces naturels et agricoles, en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter la réutilisation des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'EPF Hauts-de-France s'est étendu sur le département de la Somme en août 2021 et a une douzaine d'opérations actives dans ce département.

PERSPECTIVES

L'EPF a concerté à large échelle, en 2023, les EPCI qui pourraient être concernés par une extension de son intervention sur une partie du territoire du département de l'Aisne.

2024 sera la dernière année du plan particulier d'intervention (PPI) 2020-2024 et devra donc être une année de réflexions et d'échanges avec les collectivités et l'État pour préparer le prochain PPI.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 96,8 M€
 - personnel : 7,4 M€
- Recettes : 102,1 M€
 - recettes propres : 61,4 M€

Effectifs

95,3 EPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

87 M€ de dépenses et d'acquisition ;
616 équivalent-logement en acquisitions ;
1 211 équivalent-logement en cession.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

- Décembre 1990 (EPF Nord Pas-de-Calais)
- Transformation en EPF des Hauts-de-France : août 2021

Texte(s) de référence

- Décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Établissement public foncier de Hauts-de-France
- Décret n° 2006-1131 du 8 septembre 2006 modifiant le décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais
- Décret n°2021-1061 du 6 août 2021 modifiant les statuts de l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directrice générale

Catherine Bardy

Président du Conseil d'administration

Salvatore Castiglione

Conseil d'administration (28 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 6 représentants du conseil régional Hauts-de-France ;
- 6 représentants des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ;
- 12 représentants des EPCI.

Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPF Hauts-de-France travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence sur les sujets notamment relatifs :

- à l'extension à l'Aisne ;
- au recul du trait de côte ;
- au Fonds Vert/fonds friches ;
- aux politiques de renouvellement urbains : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Partenariats structurants

- L'EPF a signé le Pacte 2 « Réussir Ensemble la Sambre-Avesnois-Thiérache » en plus du conventionnement NPNRU ;
- Il participe activement aux actions menées dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) ;
- L'EPF a partagé ses compétences avec le [CEREMA](https://www.cerema.fr/) en participant à la production des outils Cartofriches et Urbanvitaliz ;
- Une convention EPF/Conseil régional et EPFL de l'Oise a été signée avec l'objectif de travailler ensemble sur le foncier stratégique à vocation économique ;
- Partenariat également avec Urba 8, la réunion des 8 agences d'urbanisme des Hauts-de-France.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

94 agents

Profil des effectifs

- Femmes : 64 %
- Hommes : 36 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 3 %
- Contractuels de droit privé : 94 %
- Contrats aidés : 3 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 – Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Établissement public foncier d'Île-de-France



Identité

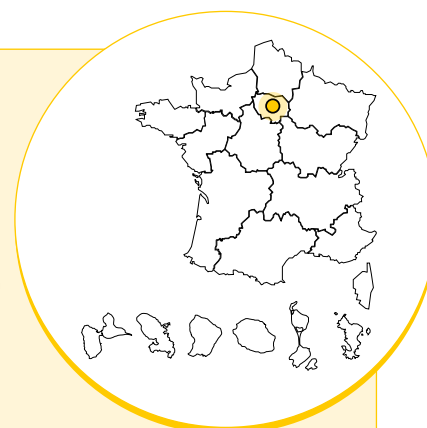
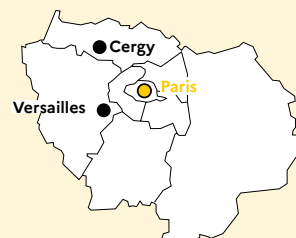
Adresse : 4-14 rue Ferrus 75014 Paris

Site web : www.epfif.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 2 esplanade du Grand-Siècle 78000 Versailles
- 10 bd de l'Oise - Immeuble le Grand Axe - 95000 Cergy



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier Île-de-France accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, selon les priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière et dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières. Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

L'État peut confier par décret en Conseil d'État, en application de l'article L. 741-2 du code de la construction et de l'habitation, à un établissement public foncier la conduite d'une opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national.

ACTUALITÉS

La fin de l'année 2023 et le début de 2024 restent marqués par une crise de l'immobilier portant désormais sur la demande solvable : l'augmentation des taux d'intérêt

pénalise la capacité des ménages et certains professionnels de l'immobilier à s'engager sur de nouveaux projets. Cette crise de la demande accentue ainsi la crise de l'offre déjà constatée les années précédentes. Pour autant, les modalités d'intervention de l'EPFIF l'ont globalement préservé des effets de cette crise : ainsi, après des années record en 2021 et 2022, les réalisations de l'année 2023 en acquisitions comme en cessions se situent au niveau envisagé initialement lors de l'élaboration de la feuille de route de l'établissement pour la période 2021-2025.

En parallèle, les interventions de l'établissement sur les 4 grandes copropriétés dégradées d'intérêt national franciliennes montent en puissance.

On note également l'augmentation sensible que représentent les opérations d'acquisition – réhabilitation ou de transformation de bureaux en logements dans l'activité ordinaire : ces interventions interviennent dans un tiers des opérations.

PERSPECTIVES

En 2024, l'établissement entend continuer à jouer son rôle contracyclique en gardant comme objectif d'atteindre le niveau d'activité prévu dans sa feuille de route stratégique. Il s'agit pour l'EPF de continuer à « délivrer » des opérations en période difficile, mais aussi d'anticiper et préparer les conditions de la reprise. Cela implique une réelle vigilance dans la négociation des acquisitions, les fonciers concernés ayant vocation à être remis sur le marché, après transformation, dans un futur proche, à un stade du cycle immobilier qu'il est difficile de prévoir aujourd'hui.

En parallèle, 2024 devrait être marquée par une nouvelle montée en régime de l'activité des opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national, avec la perspective de volumes importants d'acquisitions « en bloc » résultant des procédures d'expropriation.

L'EPFIF anticipe également la poursuite de la montée en puissance des opérations en acquisition-amélioration qui constituent des « fonciers » plus coûteux, mais à rotation plus rapide.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 574,5 M€
 - personnel : 27,9 M€
- Recettes : 577,6 M€
 - fiscalité affectée : 126,6 M€
 - recettes propres : 380 M€

Effectifs

260 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 13 nouvelles conventions ;
- 468 M€ d'acquisitions ;
- 304 M€ de recettes de cessions dont 47 M€ de recettes locatives ;
- dette financière 447 M€ ;
- stock foncier de 2 495 M€.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

13 septembre 2006

Textes de référence

- Décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Île-de-France
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directeur général

Gilles Bouvelot

Président du Conseil d'administration

Jean-Philippe Dugoin-Clément

Conseil d'administration (33 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 8 représentants des départements d'Île-de-France ;
- 13 représentants de la région Île-de-France ;
- 4 représentants des EPCI d'Île-de-France ;
- 4 représentants du Grand Paris.

Contrôleur budgétaire

Philippe Siméon-Drevon (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'établissement entretient un partenariat efficace et des échanges nourris avec les services déconcentrés régionaux (DRIEAT, DRIHL) et départementaux (UD DRIEAT, UD DRHIL, et DDT de grande couronne) sur l'accompagnement des grandes politiques publiques de l'État.

Partenariats structurants

L'établissement est amené à nouer des partenariats avec des producteurs de ressources techniques et scientifiques. Ces partenariats fournissent des connaissances, des données, des formations et publications, permettant aux équipes de l'établissement de s'informer, de nourrir leurs pratiques professionnelles et d'alimenter en continu les réflexions stratégiques.

Les quatre principaux partenariats représentant la majorité du budget alloué à ces actions sont les suivants :

- l'Institut Paris Région et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) : les deux grandes agences d'urbanisme à l'échelle francilienne.
- la Chaire Aménager le Grand Paris : elle a pour mission de produire des travaux sur les pratiques d'aménagement, de les mettre en perspective en examinant des expériences d'aménagement innovantes à l'international, de former les professionnels et les étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris.

- les Ateliers de maîtrise d'œuvre de Cergy-Pontoise : ces ateliers réunissent des étudiants ou professionnels de toutes nationalités, sélectionnés avec une grande exigence, et qui prennent part pendant plusieurs semaines à une réflexion en équipe au croisement de la planification et de l'architecture, en intégrant d'autres disciplines, sur un territoire francilien.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

257 agents

Âge moyen

40 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 61 %
- Hommes : 39 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 8 %
- Contractuels de droit privé : 92 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel DGALN/DHUP/AD3

Opérateur de l'État

Non



Établissement public foncier de Normandie



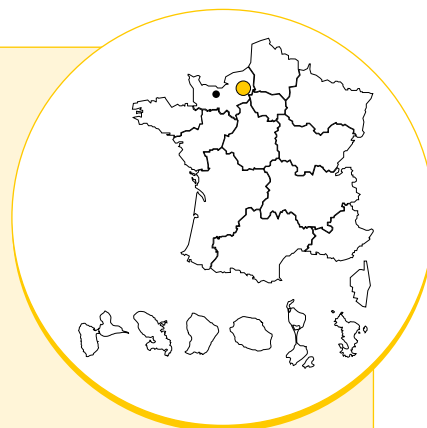
Identité

Adresse : 5 rue Montaigne - BP 1301 - 76178 Rouen cedex 1

Site web : www.epf-normandie.fr



Implantations régionales ou territoriales : Antenne basée à **Caen** dans un site de coworking avec 3 ETP du pôle foncier de l'établissement.



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de Normandie accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intervention (PPI), avec une croissance pilotée de l'activité avec des niveaux plus élevés d'intervention, notamment pour les acquisitions et les friches ;
- la montée en puissance des actions sur le foncier économique (portage, interventions, requalification des ZAE, foncière ...) ;
- l'implication de l'EPF sur les problématiques du trait de côte (PPA, décharges côtières, ...) ;
- la signature des contrats de mixité sociale ;
- la poursuite de l'accompagnement des stratégies foncières pour la sobriété (recensement des friches, études de stratégies foncières ...).

PERSPECTIVES

L'année 2024 est marquée par :

- la poursuite et le renforcement des orientations données à l'activité en 2023 (logement abordable, foncier économique, recul du trait de côte, sobriété foncière) ;
- l'implication dans le futur contrat de plan interrégionaux État-région (CPIER) et la Vallée de la Seine ;
- l'appui à des opérations de renaturation.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 72,9 M€
 - personnel : 7 M€
- Recettes : 74,3 M€

Effectifs

79 ETP hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 50 M€ d'acquisitions ;
- 25 M€ de cessions ;
- 20 M€ d'interventions friches ;
- 8 M€ de participations en fond propres aux dispositifs co-financés (études, observation foncière, habitat, friches).



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Normandie, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence.

Partenariats structurants

L'EPF Normandie a mis en œuvre et poursuit plusieurs partenariats structurants, à travers les signatures de :

- l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Région Normandie et l'EPF Normandie, pour la mise en œuvre des dispositifs d'interventions en faveur de la requalification foncière et de la revitalisation urbaine ;
- les conventions de partenariat avec les 5 départements normands, définissant les modalités partenariales pour les 5 prochaines années en s'appuyant sur les axes du PPI ;
- l'avenant de prolongation la convention cadre partenariale sur la mise en œuvre du CPIER Vallée de la Seine ;
- la convention de partenariat EPF, Région et DREAL sur le recensement des friches en Normandie ;
- la convention-cadre de recherche, d'innovation et de coopération avec le [CEREMA](https://www.cerema.fr/) ;
- la convention-cadre de partenariat avec les SAFER ;
- la convention-cadre de partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage ;
- la convention de partenariat avec l'École Nationale d'Architecture de Normandie et de Paris la Villette ;
- la convention de partenariat avec la Maison de l'architecture de Normandie ;
- la convention de partenariat avec convention de partenariat avec l'ENSA Paris-Est, la DDTM14 et la Ville de Courseulles-sur-Mer.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création : 26 avril 1968

Texte(s) de référence

- Décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement public foncier de Normandie ;
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme.

Directeur général

Gilles Gal

Président du Conseil d'administration

Sébastien Lecornu

Conseil d'administration (43 membres) :

- 9 conseillers régionaux ;
- 14 conseillers départementaux ;
- 11 représentants des EPCI ;
- 5 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à raison d'un représentant par département ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Philippe Simeon-Drevon (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

71 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 72 %
- Hommes : 28 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 6 %
- Contractuels de droit privé : 94 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



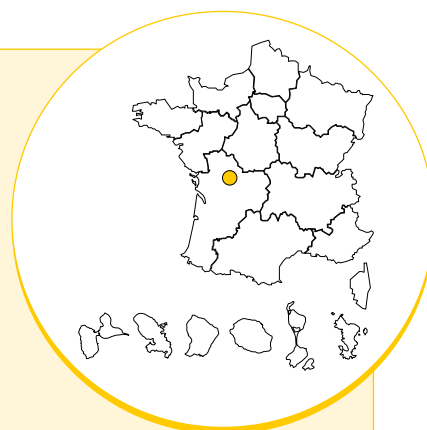
Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine



Identité

Adresse : 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 Poitiers Cedex

Site web : www.epfna.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat et les orientations stratégiques de l'État.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent, sur l'ensemble du territoire des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et sur le territoire du département de Lot-et-Garonne, à l'exception de l'agglomération d'Agen, pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été marquée par :

- le lancement d'une étude stratégique partenariale pour le logement social à la demande du préfet de région sur les 4 départements littoraux ;
- l'accompagnement du territoire dans la reconversion de grandes friches (SNPE - société nationale des poudres et explosifs - à Angoulême - manufacture des tabacs de Tonneins) ;
- l'accompagnement des services de l'État dans la mise au point des contrats de mixité sociale (CMS) pour le triennal 2023-2025 ;
- une activité opérationnelle soutenue ;
- une communication autour du nouveau plan particulier d'intervention (PPI) de l'établissement, notamment en lien avec la célébration des 15 ans d'existence.

PERSPECTIVES

L'année 2024 voit :

- le renouvellement du partenariat avec l'EPA Bordeaux Euratlantique dans un objectif d'accompagnement des opérations en cours et la préparation des opérations d'aménagement futures ;
- la mobilisation du fonds solidarité et renouvellement urbain (SRU) dans un rôle contractuel pour permettre la mise en chantier d'opérations de logements non équilibrés ;
- le lancement des travaux pour la création d'une filiale commune à la Banque des Territoires pour réaliser du portage foncier de long terme ;
- la mise en œuvre de projets de déclaration d'utilité publique (DUP) simplifiées pour la production de logements sociaux (Royan et île de Ré).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 83,2 M€
 - personnel : 5,3 M€
- Recettes : 75,5 M€

Effectifs

70 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 196 acquisitions en 2023 = 50,2 M€ d'action foncière ;
- 90 cessions en 2023 = 20,6 M€ de recette ;
- 626 conventions en cours ;
- 185 M€ de stock foncier.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

30 juin 2008

Texte(s) de référence

- Décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directeur général

Sylvain Brillet

Présidente du Conseil d'administration

Laurence Rouede

Conseil d'administration (59 membres) :

- 10 représentants du conseil régional ;
- 11 représentants des conseils départementaux ;
- 4 représentants de Bordeaux métropole ;
- 20 représentants des communautés d'agglomération ;
- 10 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propres (EPCI) ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Pierre Brunhes (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

63 agents

Âge moyen

37 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels de droit privé : 95 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 – Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT et DDTM) de son territoire de compétence.

À noter la participation active de l'EPFNA au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), au comité régional des financeurs Action Cœur de Ville, comité régional de production logements locatifs sociaux (LLS), instance créée en 2022.

Partenariats structurants

Depuis 2022, l'EPFNA est coordonnateur du groupement de commande pour l'animation du réseau des EPF d'État : production du rapport d'activité commun des EPF d'État et à la mise en place d'une communication dédiée notamment dans le cadre du congrès HLM.

Banque des territoires et Union régionale HLM.



Établissement public foncier d'Occitanie



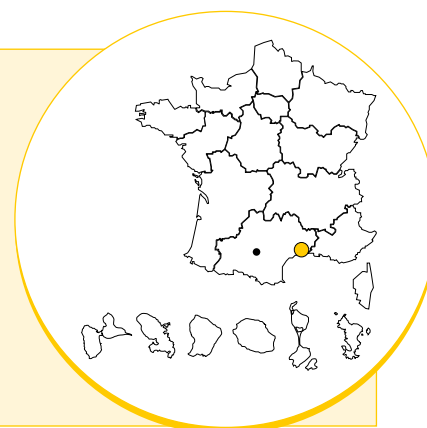
Identité

Adresse : Parc Club du Millénaire - Bât 19 - CS 10078 - 1 025 rue Henri Becquerel
34060 Montpellier cedex 2.

Site web : www.epf-occitanie.fr



Implantations régionales ou territoriales : Direction foncière Ouest : 78 chemin des Sept Deniers - Bât 3- CS 32425 - 31085 Toulouse cedex 2



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier d'Occitanie accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

L'EPF assure également une mission complémentaire de pilotage d'une opération d'intérêt national sur les Copropriétés Dégradées de Nîmes.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été marquée par :

- l'élaboration et l'adoption du nouveau programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2024-2028 qui a pour trajectoire la production de 10 000 logements ;
- la poursuite du déploiement territorial dans le cadre de l'extension à l'ancienne région Midi-Pyrénées ;
- l'accélération des opérations en tissu constitué pour accompagner le ZAN et la revitalisation des centres-villes et l'appui apporté aux interventions dans le cadre du « fonds vert » ;
- la conduite des premières actions opérationnelles sur l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Nîmes ;
- l'accompagnement de communes soumises à la problématique du recul du trait de côte (sites démonstrateurs).

PERSPECTIVES

L'année 2024 revêt plusieurs enjeux opérationnels et stratégiques avec :

- l'atteinte d'un rythme de 75 M€ d'acquisitions ;
- l'accompagnement de la nouvelle génération de contrats de revitalisation (villages d'avenir, opération de revitalisation de territoire (ORT), Bourg centre Occitanie) ;
- l'accélération des interventions en recyclage foncier et l'optimisation de la tâche urbaine ;
- l'accompagnement des projets de relance économique dans un contexte de tension sur les ressources ;
- la poursuite du déploiement de l'ORCOD-IN de Nîmes qui entre dans une phase opérationnelle active ;
- l'accentuation de l'offre de service dans le cadre du ZAN sur les champs de l'observation et de la régulation foncière.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 84,3 M€
 - personnel : 6,2 M€
- Recettes : 84,1 M€
 - recettes propres : 43,2 M€

Effectifs

85 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 4,9 millions d'habitants ;
- Superficie d'intervention : 71 000 km² ;
- Activité foncière en 2023 (acquisitions, travaux) : 74 M€ (prévision d'exécution) ;
- Produits de cessions en 2023 : 32 M€ (prévision d'exécution).



Organisation

Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

Date de création

2 juillet 2008

Texte(s) de référence

- Décret n° 2017-836 du 5 mai 2017 modifiant le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directrice générale

Sophie Lafenêtre

Présidente du Conseil d'administration

Claire Lapeyronie

Conseil d'administration (55 membres) :

- 6 représentants du conseil régional ;
- 13 représentants des conseils départementaux, soit 1 de chaque conseil départemental ;
- 19 représentants des communautés d'agglomération et la métropole ;
- 13 représentants des autres EPCI à fiscalité propre ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Vincent Guitton (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

64 agents

Âge moyen

41 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 48 %
- Hommes : 52 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 16 %
- Contractuels de droit privé : 83 %
- Contrats aidés : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 – Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie et DDT-M des 13 départements du périmètre de compétence.

Partenariats structurants

- EPF local de Perpignan : répartition intervention habitat ;
- Banque des Territoires : foncière de revitalisation commerciale ;
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) : coordination en agro-touristique et régulation ;
- Agences d'urbanisme de Perpignan, Nîmes, Toulouse ;
- ANAH au niveau national, pour l'outil de recensement et de qualification des copropriétés créé ;
- Association Sites et cités remarquables sur la revitalisation des centres anciens ;
- Agence régionale d'Aménagement : réflexion aménagement ;
- Commissariat de Massif : appui à revitalisation stations montagne.



Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

EPORA Établissement public foncier au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Identité

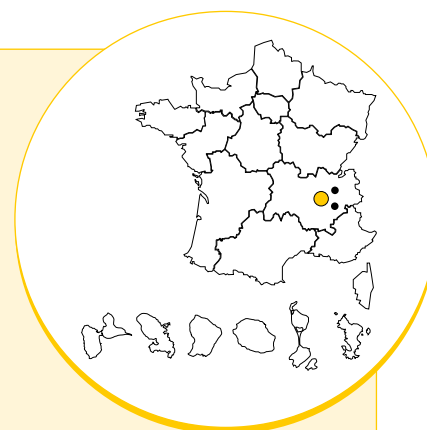
Adresse : 2 avenue Grüner - CS 32902 - 42029 Saint-Étienne cedex 1

Site web : www.epora.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- Direction territoriale Rhône-Isère à **Givors** ;
- Direction territoriale Drôme-Ardèche à **Alixan**.



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels, ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'année 2023 a été une année charnière sur le plan de l'activité opérationnelle ; le bilan à mi-parcours doit permettre de projeter l'établissement dans l'atteinte de ses objectifs à la fin de son plan particulier d'intervention

(PPI) en 2025. Il doit pouvoir avoir contractualisé de nouveaux projets pour atteindre le niveau d'activité pour cette dernière période.

L'année 2023 est aussi l'année de renouvellement, à la fois du président du Conseil d'Administration, Patrice Verchère, nommé suite à l'élection du président en place, sénateur, et de la directrice générale qui a été renouvelée dans son mandat au 5 novembre 2023.

PERSPECTIVES

La mise en place de la zéro artificialisation nette (ZAN) depuis la loi Climat et résilience a amené plusieurs territoires sous compétence EPORA à vouloir inventorier leurs gisements fonciers et a lancé l'étude notamment avec la banque des territoires en vue de créer une foncière publique pour le portage de fonciers à long terme.

Dans le cadre des réflexions sur l'extension de l'EPORA sur la Métropole de Lyon (ML) souhaite développer des relations de confiance avec cette collectivité en mettant en place des conventions de stratégie et de veille foncière avec les communes qui sont dans le territoire d'EPORA et appartenant à la ML.

Enfin, sur un dossier majeur qu'est le foncier économique pour EPORA, dans le contexte de la politique de réindustrialisation du territoire, on note que les collectivités s'emparent progressivement du sujet des Zones d'Activités Économiques (ZAE), mais ces dernières vont être limitées par leur capacité d'investissement face à l'ampleur du sujet. Ainsi, ce secteur d'activité de l'EPORA pourra croître de nouveau.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 69,9 M€
 - personnel : 6,1 M€
- Recettes : 63,1 M€
 - recettes propres : 28,5 M€

Effectifs

76 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

L'établissement a contribué à la production de :

- 1 470 logements dont 449 logements locatifs sociaux, dans le cadre de conventions avec les collectivités. C'est une année particulièrement dynamique ;
- 969 logements pour les acquisitions.

Enfin, la totalité des opérations lauréates du fonds friche DGALN ont été signées.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

14 octobre 1998

Texte(s) de référence

- Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme

Directrice générale

Florence Hilaire

Président du Conseil d'administration

Patrice Verchère

Conseil d'administration (29 membres) :

- 4 représentants du conseil régional ;
- 8 représentants des conseils départementaux ;
- 12 représentants des EPCI à fiscalité propre et des communes non membres ;
- 1 représentant de la métropole de Lyon ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Christiane Wicker (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

98 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 61 %
- Hommes : 39 %

Statut du personnel

- Contrats aidés : 7 % (stagiaires, apprentis, intérimaires)
- Contractuels de droit privé : 93 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHP/AD3 Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPORA, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence.

Partenariats structurants

Outre les partenariats habituels État (DHUP qui assure la tutelle), DREAL, DDT, Région, Caisse des Dépôts et consignations, EPORA a signé en 2021 une nouvelle convention cadre avec l'État local pour définir une stratégie d'actions en matière de production de LLS en parallèle des actions du plan pluriannuel d'intervention.



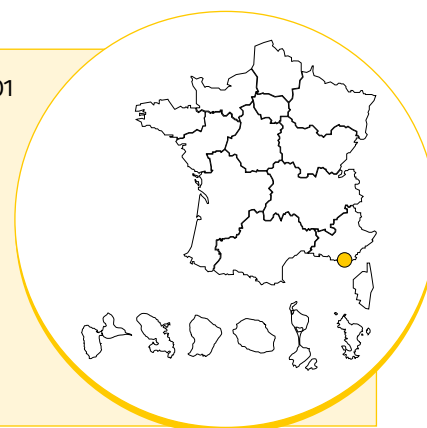
Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Identité

Adresse : Immeuble Le Noailles - 62/64 La Canebière - CS 10474 - 13207 Marseille cedex 01

Site web : www.epfprovencealpescotedazur.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions d'interventions foncières au titre de la mise en œuvre des politiques publiques territorialisées.

L'EPF mène également des interventions spéciales suite à la catastrophe de la tempête Alex, au drame de la rue d'Aubagne à Marseille et dans le cadre du plan initiatives copropriétés dégradées de fin 2018.

ACTUALITÉS

En 2023, l'établissement a réalisé une nouvelle année record en termes d'acquisitions et de cessions signées pour

un montant total de plus 250 M€ avec des niveaux de cessions et d'acquisition équivalents en montants.

L'intervention sur les biens sinistrés suite au passage de la tempête Alex s'est poursuivie avec la réalisation au total de 125 acquisitions et 74 déconstructions, soit un taux de réalisation respectivement de 84 % et 72 % des objectifs fixés en 3 ans.

L'EPF a réalisé également un bilan à mi-parcours de son programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 axé sur 3 grandes priorités d'actions en faveur du logement, de la maîtrise de l'extension urbaine et de l'accueil des grands projets.

Fin 2023, l'établissement s'est vu confier la réalisation de quatre études de préfiguration d'opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur le territoire marseillais dans le cadre du volet Copropriétés du plan « Marseille en grand ».

PERSPECTIVES

Pour l'année 2024, l'EPF prévoit de conclure plus de 100 M€ de nouveaux engagements pour répondre aux besoins des territoires. Il a budgété 130 M€ dédiés aux interventions d'actions foncières pour jouer pleinement son rôle contractuel et acquérir des sites fonciers importants identifiés en 2023.

L'établissement poursuit son action en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et en copropriétés dégradées avec l'acquisition d'une quarantaine de biens (4 M€) notamment sur les sites de Hoche-Versailles, Maison Blanche et la rue d'Aubagne dans le cadre du travail partenarial avec la société publique locale d'aménagement d'intérêt national de Marseille (SPLA-IN) et l'[EPA Euroméditerranée](#) (site Maison Blanche).

L'EPF engagera également la réalisation des études de préfiguration d'ORCOD-IN sur 4 ensembles de copropriétés marseillaises qui pourraient faire l'objet d'un tel dispositif et dont les rapports seront à remettre d'ici mai 2025.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 154,1 M€
 - personnel : 9,4 M€
- Recettes : 202,6 M€
 - recettes propres : 135,6 M€

Effectifs

- 90 ETPT sous plafond
- 3 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité en 2023

- 2,3 Mds€ d'engagement conventionnel (+ 32 M€ par rapport à 2022) ;
- 5 nouveaux partenariats et de nombreux partenariats renforcés ;
- 130 M€ d'acquisition et 120 M€ de cession ;
- une production de 2 135 logements cédés, dont 57 % en logements locatifs sociaux (LLS) et baux réels solidaires (BRS) ;
- un niveau de préemption soutenu avec 105 décisions dont plus de la moitié sur les communes carencées SRU (solidarité renouvellement urbain).



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

95 agents

Âge moyen

47 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 67 %
- Hommes : 33 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 7 %
- Contractuels de droit privé : 92 %
- Contrats aidés : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

20 décembre 2001

Texte(s) de référence

- Décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. *321-1 à R. *321-22 du code de l'urbanisme.

Directrice générale

Claude Bertolino

Président du Conseil d'administration

Nicolas Isnard

Conseil d'administration (34 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 6 représentants du conseil régional ;
- 12 représentants des conseils départementaux ;
- 12 représentants des EPCI.

Contrôleur budgétaire

Jean-Philippe Pierre (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Préfectures, DREAL et DDT notamment sur les différentes éditions du fond friches État au titre du plan de relance et dans le cadre de la production de logements sociaux sur les communes carencées ou déficitaires ;
- Au titre de la Tempête Alex, le Préfet à la reconstruction, la DDTM06, la DREAL et la DDFIP06 ;
- Au titre de l'habitat indigne et de « Marseille en grand », avec le préfet dédié.

Partenariats structurants

Avec les EPA chargés des opérations d'intérêt national présentes sur le territoire :

- [EPA Euroméditerranée](#) ;
- [EPA Nice Ecovallée](#).



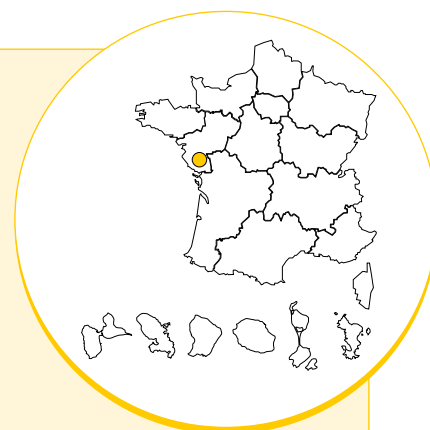
Établissement public foncier de la Vendée



Identité

Adresse : 123 boulevard Louis Blanc 85000 La Roche-sur-Yon

Site web : www.epf-vendee.fr



Activités

MISSIONS

L'établissement public foncier de la Vendée accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier pour répondre au fort besoin de logement du territoire et assurer un aménagement durable qui lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et renforce centre-ville et centres-bourgs.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces, dans le cadre de conventions.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

À ce titre, il pilote des études urbaines permettant de proposer des projets alliant densité et qualité du cadre de vie. Il réalise des réserves foncières en vue de l'aménagement ultérieur d'espaces stratégiques pour le territoire.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

ACTUALITÉS

L'EPF de la Vendée a pour priorité la production de logements dans les espaces déjà urbanisés par le recyclage urbain, le traitement des friches et la densification des dents creuses. La revitalisation des centres-villes et centres-bourg constitue un axe majeur d'intervention en appui des collectivités du territoire, très engagées sur ces sujets. L'EPF accompagne les deux communes ACV (Action Cœur de Ville) et 90 % des 21 communes PVD (Petite Ville de Demain) du territoire.

Près de 25 % des logements sociaux et plus de 10 % des besoins de logements en Vendée sont couverts par la production sur des fonciers de l'EPF.

L'EPF a fortement accompagné la mise en œuvre du fonds friche (50 % des projets retenus dans le département). Son action en matière de travaux de démolition et de dépollution des terrains est en augmentation forte depuis le début du PPI.

En 2023 et 2024, l'EPF travaille à l'accompagnement des opérateurs et collectivités, fortement touchés par la conjoncture défavorable (hausse des coûts, hausse des taux diminuant la solvabilité des ménages). Chaque opération fait l'objet d'une analyse précise quant aux marges de manœuvre de l'ensemble des partenaires pour les mener à terme.

PERSPECTIVES

L'EPF prépare depuis fin 2023 la révision de son programme pluriannuel d'intervention dont la prochaine édition doit couvrir 2025 – 2029. Par ailleurs, il a réuni les collectivités territoriales le 12 mars autour d'un colloque visant à massifier le recyclage urbain.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 27,5 M€
 - personnel : 1,3 M€
- Recettes : 21,5 M€
 - recettes propres : 16,1 M€

Effectifs

16,8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité en 2023

- l'année 2023 s'est caractérisée par une activité soutenue et la mobilisation des ressources de l'EPF au profit des projets d'aménagement et recyclage foncier en Vendée. 11 M€ ont été mobilisés pour les 20 nouvelles conventions signées ;
- la dynamique de négociation et d'acquisition foncière se confirme avec 60 actes, pour un montant de 8,7 M€, pour un potentiel de minimum 357 logements dont 86 logements sociaux ;
- 22 actes de cessions ont été pris générant un produit net de 6,4 M€ pour une programmation de 414 logements dont 111 logements sociaux.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

18 mai 2010

Texte(s) de référence

- Décret n° 2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement public foncier de la Vendée ;
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et L. 321-29 à L. 321-36-7 du code de l'urbanisme.

Directeur général

Thomas Welsch

Président du Conseil d'administration

Valentin Josse

Conseil d'administration (16 membres) :

- 1 représentant du conseil régional ;
- 7 représentants du conseil départemental ;
- 4 représentants des EPCI ;
- 4 représentants de l'État.

Contrôleur budgétaire

Manuel Vazquez (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

15 agents

Âge moyen

40 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 50 %
- Hommes : 50 %

Statut du personnel

100 % de contractuels de droit privé



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

Opérateur de l'État

Non



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Vendée, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DDTM, DDFiP, préfecture, DDETS) de son territoire de compétence, ainsi que le Cerema.

Partenariats structurants

- On notera le partenariat plus étroit avec la Foncière Metropolis, montée en puissance depuis 2021 conjointement à la prise de participation de l'EPF, pour des opérations ciblées ;
- Développement d'un partenariat spécifique avec l'organisme Vendée Foncier Solidaire, pour le développement des opérations de baux réels solidaires (BRS).

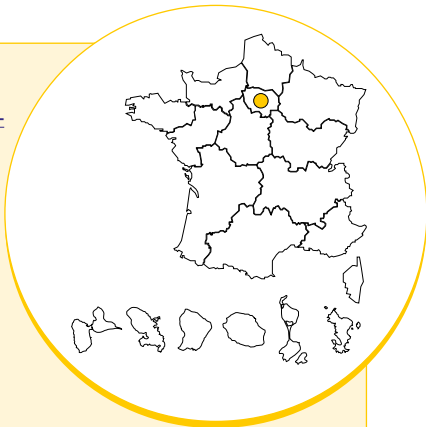


Fonds national des aides à la pierre



Identité

Adresse : Tour Séquoia - 1 place Carpeaux - 92800 Puteaux
Site web : www.ecologie.gouv.fr/fonds-national-daide-pierre-et-prets-haut-bilan-outils-financement-du-logement-social



Activités

MISSIONS

Le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) finance les aides à la pierre et constitue le cadre institutionnel partenarial de discussion, de préparation, d'élaboration et de suivi de la programmation des aides à la pierre pour le logement social.

Sa création répond à la volonté d'associer les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales à la gouvernance des aides à la pierre. Elle vise également à assurer un financement pérenne et visible du logement social et à accroître la mutualisation entre les bailleurs sociaux. Doté d'une gouvernance tripartite et collégiale avec l'État, les parlementaires et élus locaux et les représentants des bailleurs sociaux, le FNAP constitue l'outil privilégié du financement du logement social en France et veille à une bonne répartition des aides à la pierre, au plus près des besoins des territoires.

Outre le financement des aides à la pierre, le FNAP peut également financer des actions d'ingénierie ayant pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées ou des actions d'accompagnement visant à moderniser le secteur du logement locatif social. Il peut aussi financer des opérations d'acquisitions-améliorations. Il peut aussi financer des opérations d'acquisitions-améliorations.

Ses ressources sont majoritairement issues des contributions des bailleurs sociaux et d'Action Logement, lesquelles sont ensuite rattachées sur le programme de l'État 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » par voie de fonds de concours.

ACTUALITÉS

En 2022, 95 679 logements locatifs sociaux ont été agréés au titre de l'offre nouvelle en France métropolitaine (hors zones ANRU), répartis en 30 576 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ou produit spécifique hébergement, 38 392 prêts locatifs à usage social (PLUS) et 26 711 prêts locatifs sociaux (PLS). L'année 2022 marque une stabilité de la production de logement social avec une augmentation mesurée de 1 % du nombre de logements locatifs sociaux agréés par rapport à 2021.

Le 14 décembre 2023, le conseil d'administration du FNAP a adopté une programmation pour l'année 2024 de 100 000 locatifs sociaux à financer en 2024 dont 31 000 PLAI.

PERSPECTIVES

Cette programmation prend en compte la nécessité de mieux articuler les différentes programmations de l'offre en logement locatif social, en particulier la montée en charge attendue des opérations de reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le budget 2024 reflète en outre la volonté d'orienter les financements là où les besoins sont les plus importants et en direction des foyers les plus modestes. Ainsi les résidences sociales, les pensions de famille et les logements étudiants seront particulièrement soutenus. La programmation est ainsi en ligne avec le Plan gouvernemental Logement d'Abord II.

Le recyclage du parc social et la sobriété foncière continueront d'être mis en avant avec 45 millions d'euros à destination d'opérations de recyclage foncier et immobilier. Ces opérations ciblées n'entraîneront pas de consommation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 379,6 M€
- Recettes : 255,5 M€
 - fiscalité affectée : 75 M€
 - recettes propres : 150 M€

Effectifs

0 ETPT (le ministère chargé du logement met à disposition de l'établissement à titre gratuit les moyens humains nécessaires à son fonctionnement).

Chiffres-clés d'activité

La programmation des engagements 2024 au titre des aides à la pierre est de :

- 446,6 M€ pour les aides à la pierre « classiques » ;
- 46,4 M€ pour le financement des logements dits très sociaux ;
- 7,3 M€ pour le financement d'actions d'accompagnement annexes (dont MOUS).



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement, de l'économie et du Budget - MTECT (tutelle principale), MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/FE2 - Bureau du budget du logement et de l'aménagement

Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1^{er} juillet 2016

Texte(s) de référence

Articles L. 435-1 et R. 435-1 à R. 435-9 du code de la construction et de l'habitation

Président du Conseil d'administration

Jean-Paul Jeandon

Conseil d'administration (15 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants d'organismes intervenant dans le domaine du logement social ;
- 5 représentants du Parlement et des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le FNAP verse ses crédits à l'État sur des fonds de concours du programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Une fois rattachés sur ces fonds de concours, ces crédits sont délégués aux DREAL, qui les délèguent à leur tour aux DDT ainsi qu'à leurs délégataires.

Les crédits sont finalement engagés à ce niveau.



Grand Paris Aménagement

grandparis
aménagement



Identité

Adresse : 11 rue de Cambrai - CS 10052 - 75945 Paris cedex 19

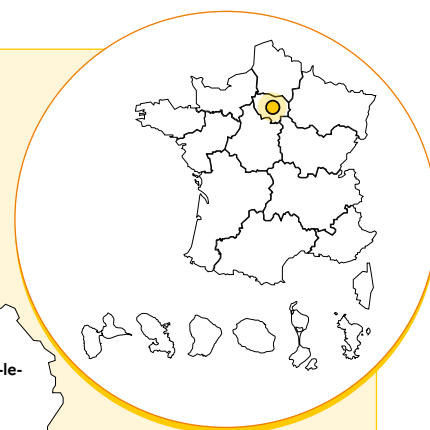
Site web : www.grandparisamenagement.fr



Implantations régionales ou territoriales :

Grand Paris Aménagement comprend cinq directions territoriales :

- direction du territoire Grand Paris Est (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Seine Amont (Choisy-le-Roi) ;
- direction du territoire Grand Paris Ouest (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Nord (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Sud (Evry).



Activités

MISSIONS

Grand Paris Aménagement (GPA) est un établissement public foncier et d'aménagement compétent sur toute l'Île-de-France et doté de domaines d'expertise diversifiés, ce qui fait de lui un acteur majeur de l'aménagement francilien, et un établissement de référence de la construction du Grand Paris. Il est doté de deux filiales territorialisées : la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) « Porte Sud du Grand Paris » et la SPLA-IN « Roissy Pays de France », créées en 2023. Il forme depuis 2018 une fédération avec l'EPA Orly Rungis Seine-Amont, à qui il fournit les moyens nécessaires à ses missions.

En tant qu'aménageur, GPA conduit de multiples opérations, en compte propre ou en concession, développant des projets ambitieux qui contribuent au renouvellement urbain, au développement de l'Île-de-France, et à son rééquilibrage territorial. GPA gère de nombreux fonciers de l'État et met son expertise en ingénierie foncière au service de collectivités locales ou d'organismes publics. Il intervient également en mandat et en missions de conseil et d'expertise pour le compte de l'État ou des collectivités.

ACTUALITÉS

Grand Paris Aménagement poursuit sa démarche de transformation initiée en 2022, et a engagé le renouvellement de son offre de services, dans un contexte difficile de crise immobilière et de renchérissement des coûts de production. Avec ses filiales, l'établissement se structure en groupement d'aménageurs publics, pour lequel il mobilise ses équipes et compétences.

Les nombreuses prises d'initiative d'opérations d'aménagement confortent le portefeuille d'activités à moyen et long termes, et le développement de la co-promotion immobilière y apporte une nouvelle dimension.

Les nouveaux projets mobilisent une importante ingénierie en amont des montages opérationnels, et témoignent de la diversité des expertises pour répondre au mieux aux préoccupations des collectivités territoriales.

PERSPECTIVES

Le déploiement des compétences et offres de services correspondant aux problématiques et politiques publiques prioritaires d'aujourd'hui se poursuit : habitat privé dégradé, revitalisation de centre-ville, mutation des tissus économique et requalification de zones d'activité, mutation des secteurs pavillonnaires, renaturation...

Grand Paris Aménagement souhaite également développer la construction hors site, après avoir été l'animateur en 2023 d'une démarche inter-organisme visant à favoriser la structuration de la filière.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 160,8 M€
 - personnel : 26,3 M€
- Produits : 139 M€

Effectifs

299 ETPT hors plafond

Cet effectif est dédié à l'activité de quatre entités : Grand Paris Aménagement, l'EPA Orly-Rungis-Seine Amont (dans le cadre d'une mutualisation de moyens inscrite dans les statuts des deux établissements), les SPLA-IN Grand Paris Sud et Roissy Pays de France (dans le cadre d'une mise à disposition de moyens prévue par les pactes d'actionnaires de la société).

Chiffres-clés d'activité

- 20 300 logements ayant fait l'objet d'un acte de vente ces 10 dernières années, auxquels on peut ajouter 650 logements de la SPLA-IN Grand Paris Sud depuis 4 ans ;
- 342 ha d'activités ayant fait l'objet d'un acte de vente ces 10 dernières années, et près de 21 ha pour la SPLA-IN Grand Paris Sud depuis 4 ans ;
- 143 M€ de chiffre d'affaires moyen sur les 5 dernières années (subventions incluses) ;
- À la fin 2023, un chiffre d'affaires restant à réaliser de 3 Mds€ pour Grand Paris Aménagement, y compris les opérations en développement.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

- 1962 (AFTRP : agence foncière et technique de la région parisienne)
- Transformation en « Grand Paris Aménagement » : 31 juillet 2015

Texte(s) de référence

- Décret n° 2016-1915 du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine de France et transfert de ses droits et obligations à l'Établissement public Grand Paris Aménagement
- Décret n° 20147-777 du 5 mai 2017 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement

Directeur général

Stéphane De Faÿ

Président du Conseil d'administration

Jean-Philippe Dugoin-Clément

Conseil d'administration (20 membres) :

- 10 membres représentant l'État ;
- 8 membres représentant les collectivités territoriales et les EPCI ;
- 1 personnalité qualifiée ;
- le président du CA de l'EPA ORSA.

Contrôleur budgétaire

Philippe Simon-Devron (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

252 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 65 %
- Hommes : 35 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 1,5 %
- Contractuels de droit privé : 98,5 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

DRIEAT, DRIHL, et leurs unités départementales, DDT de grande couronne : accompagnement des projets, instruction des procédures, association à des démarches et réflexions transversales.

Partenariats structurants

Parmi les nombreux partenariats de l'établissement, il est possible de citer ceux qui ont été initiés ou renforcés dernièrement :

- la Société des Grands Projets, dans le cadre d'une convention entre les deux établissements qui développent leur partenariat sur les quartiers de gare du Grand Paris ;
- Action Logement, l'AORIF et les bailleurs sociaux (I3F, CDC Habitat), dans le cadre de conventions pour promouvoir notamment la qualité du logement dans les opérations d'aménagement ;
- l'Agence Régionale de Santé, avec une convention pour favoriser l'intégration des enjeux de santé dans les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain ;
- les agences d'urbanisme, l'Institut Paris Région et l'Atelier Parisien d'Urbanisme, pour diverses réflexions thématiques sur les enjeux émergents et les politiques publiques prioritaires.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

Opérateur de l'État

Non



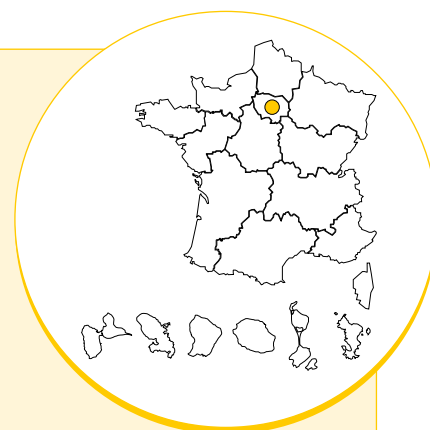
Société de livraison des ouvrages olympiques



Identité

Adresse : 18 rue de Londres - 75009 Paris

Site web : www.ouvrages-olympiques.fr



Activités

MISSIONS

La Solideo a pour mission de veiller à la réalisation, dans les délais fixés par le Comité international olympique, des ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des [Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024](#). Elle doit également veiller à la reconversion de ces opérations à l'issue des jeux, et aménager pour cela les sites dans le cadre d'un projet urbain durable et exemplaire.

La Solideo coordonne les maîtres d'ouvrage responsables des opérations et conclut avec eux des contrats d'objectifs portant sur la programmation, le financement et le calendrier, dont elle vérifie le respect. Elle peut se substituer à eux en cas de défaillance.

Elle assure en propre la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations.

Elle participe au financement des opérations. Pour cela, elle reçoit les contributions financières de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

ACTUALITÉS

En 2023 la SOLIDEO a poursuivi son activité opérationnelle et de supervision des ouvrages olympiques et paralympiques, avec le déploiement des travaux de second œuvre. La coactivité sur les chantiers amplifie les besoins de pilotage pour respecter les impératifs de délais. Les actions de sécurisation des chantiers et de lutte contre le travail illégal ont également été renforcées.

Les ouvrages doivent être livrés entre fin 2023 et début 2024 pour une prise en main par le Comité d'organisation Paris 2024 qui réalisera les aménagements dont il a la responsabilité.

Les objectifs de la charte sociale sont d'ores et déjà dépassés. Ils portent sur 10 % des heures travaillées pour l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, et sur 25 % du montant des marchés pour les TPE, PME et structures de l'économie sociale et solidaire.

PERSPECTIVES

Dans les premiers mois de 2024, la réception des ouvrages et la levée des réserves constituent un enjeu crucial pour s'assurer qu'ils seront remis dans les meilleures conditions à Paris 2024, pour leur exploitation en phase olympique.

Cette étape marquera la fin de l'intervention de la SOLIDEO pour la préparation des Jeux, seulement six ans après la création de l'établissement.

La SOLIDEO se tournera alors vers sa seconde mission, d'une ampleur moindre mais également stratégique pour la réussite complète des Jeux, celle de « l'Héritage », tant matériel (reconversion des ouvrages) qu'immatériel (capitalisation de l'expérience). Les effectifs de l'établissement seront amenés à décroître, mais les compétences seront mobilisées pour la réussite de cet héritage.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

27 décembre 2017

Texte(s) de référence

- Article 53 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 « statuts de Paris et aménagement métropolitain »
- Décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques

Directeur général

Nicolas Ferrand

Présidente du Conseil d'administration

Anne Hidalgo, maire de Paris

Conseil d'administration (38 membres) :

- 19 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- le président du Comité d'organisation Paris 2024 ;
- le président du Comité national Olympique et sportif français (CNOSF) ;
- le président du Comité Paralympique et sportif français (CPSF) ;
- 2 représentants élus par le personnel ;
- 2 personnalités qualifiées désignées par le Premier ministre, choisies l'une parmi les représentants des organisations représentatives des salariés, l'autre parmi les représentants des organisations représentatives des employeurs.

Contrôleur budgétaire

Christian Wicker (CGEfi)

Parité au sein des instances délibératives :

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

135 agents

Âge moyen

37 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 50 %
- Hommes : 50 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 10 %
- Contractuels de droit privé : 90 %



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 368 M€
- Produits : 282 M€

Effectifs

Estimation à 114 ETPT sur l'année

Attention : forte évolution des effectifs en cours d'année, liée à l'achèvement d'une partie des missions de l'établissement, et qui reste à confirmer et préciser dans le temps

Chiffres-clés d'activité

- 60 ouvrages ou opérations d'aménagement sous la responsabilité de 30 maîtres d'ouvrage et sous la supervision de la SOLIDEO ;
- en héritage laissé par le Village des Athlètes et le Village des Médias : 234 000 m² de logements, 110 000 m² de bureaux, 35 700 m² d'équipements publics, 23 300 m² d'activités et commerces ;
- un budget de 1,7 Md€ centralisant les contributions publiques, dont 1,157 Md€ de l'État et 559 M€ des collectivités territoriales.



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- DRIEAT et son unité départementale de Seine-Saint-Denis principalement (village des athlètes et village des médias localisés dans ce département), mais aussi toutes autres UDEA ou DDT (grande couronne d'Île-de-France, Bouches-du-Rhône) concernées par un ouvrage ou un aménagement olympique ;
- DRIETS pour le plan d'accompagnement des salariés dans la phase à venir de diminution des effectifs ;
- Inspection du travail pour le contrôle intensifié des chantiers.

Partenariats structurants

- le Comité d'organisation des JOP « [Paris 2024](#) », qui a pour mission de planifier et d'organiser les jeux dans le respect du contrat de ville hôte, qui est prescripteur et cosignataire des conventions d'objectifs ;
- Les maîtres d'ouvrage publics et privés en charge de la réalisation des ouvrages ou opérations, avec lesquels la Solideo passe des conventions d'objectifs portant sur la programmation, les financements, les délais, l'ambition ;
- Les financeurs publics (collectivités territoriales et leurs groupements), avec lesquels la Solideo contractualise afin de recevoir et utiliser leurs contributions.



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministère chargé des Sports - MTECT – MEFSIN

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP - Sous-direction aménagement durable
Bureau des grandes opérations d'urbanisme (AD2)

Opérateur de l'État

Oui (programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 »)



- Établissement national des invalides de la marine - ENIM
- École nationale supérieure maritime - ENSM



Établissement national des invalides de la marine



Identité

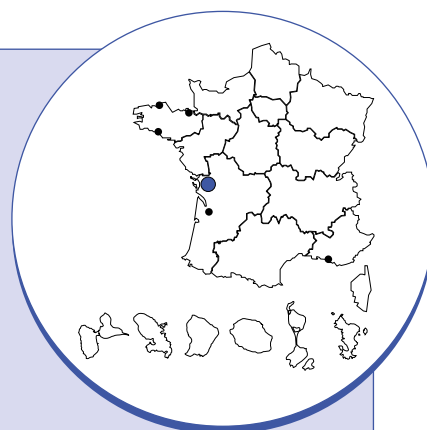
Adresse : 4 avenue Éric Tabarly - CS 30007 - 17183 Périgny cedex

Site web : www.enim.eu



Implantations régionales ou territoriales :

- Site de production de **Saint-Malo** ;
- Site de production de **Lorient** ;
- Site de production de **Paimpol** ;
- Site de production de **Bordeaux** ;
- Site de production de **Marseille**.



Activités

MISSIONS

L'Enim concourt à la définition de la politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des marins. Il propose des mesures de prévention des risques professionnels.

ACTUALITÉS

- Modification du décret statutaire.
- Mise en place d'un Conseil d'administration paritaire ;
- Création de la Commission de Recours Amiable (CRA).
- Pilotage de la prévention des risques professionnels maritimes.
- Lancement d'un marché public pour la prévention des risques professionnels maritimes.
- Création d'un département de prévention des risques professionnels maritimes.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre de mesures de modernisation du régime à la suite du contrôle de la Cour des comptes publié en septembre 2023.
- Annonce par le SE Mer et Biodiversité d'une conférence sociale sur le secteur maritime en 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 35,5 M€
 - personnel : 19,9 M€
- Recettes : 35,3 M€
 - SCSP : 13 M€
 - recettes propres : 0,4 M€

Effectifs

- 290 ETPT sous plafond
- 6 ETPT sous convention de mise à disposition
- 4 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

- 36 415 marins actifs sur l'ensemble de l'année 2021 ;
- 108 813 pensionnés dont 103 599 retraités ;
- 84 865 affiliés maladie ;
- 9 266 employeurs déclarants.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

299 agents

Âge moyen

50 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 70 %
- Hommes : 30 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels de droit public : 31 %
- Mises à disposition (agents de droit privé UNCASS) : 2 %
- Autres statuts : 1 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget - SE Mer et Biodiversité (tutelle principale), MEFSIN, MTSS

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- Tutelle métier : DGAMPA/SFM/SGDM/SSGM - Service de santé et des gens de mer
- Tutelle financière : DGAMPA/MBCP/BCP1 - Bureau des affaires financières

Opérateur de l'État

Oui (programme 197 : « Régime de retraite et de sécurité sociale des marins »)



Organisation

Forme juridique :

Établissement public à caractère administratif

Date de création

1953

Texte(s) de référence

Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 relatif à l'organisation administrative et financière de l'ENIM

Directeur général

Laurent Gallet

Présidente du Conseil d'administration

Mathilde Lignot-Leloup

Conseil d'administration (21 membres avec voix délibérative) :

- La présidente et la vice-présidente du CA ;
- 6 représentants des assurés sociaux en activité ;
- 6 représentants des employeurs ;
- 3 représentants des pensionnés du régime de sécurité sociale des marins ;
- 3 présidents (du Conseil supérieur de la marine marchande ; du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ; du Comité national de la conchyliculture) ;
- 1 représentant des activités du nautisme et de la plaisance.

Commissaires du Gouvernement

Trois commissaires du Gouvernement représentant les ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget

Contrôleur budgétaire

Sophie Morin (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Mise en œuvre de la convention du 29 septembre 2022 entre le secrétaire d'État chargé de la mer et l'Enim, relative à la coopération entre l'Enim et les services centraux et déconcentrés de l'État chargés de la mer ;
- Service de santé des gens de mer : dans le cadre du projet de branche AT/MP pour les affiliés au régime spécial de sécurité sociale des marins, et notamment le projet de convention Enim-DGAMPA-Service social maritime pour la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention.

Partenariats structurants

L'Enim a noué en 2023 un partenariat avec la CGSS de la Guadeloupe dont l'objectif est l'accueil par cette dernière dans ses locaux des ressortissants du régime spécial de sécurité sociale des marins résidant en Guadeloupe, afin d'améliorer l'accès aux droits de ses ressortissants ultra-marins. D'autres partenariats avec des caisses locales de sécurité sociale seront conclus par la suite.

L'établissement a renouvelé en 2023 son partenariat avec le Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer (CRAPEM), unité du CH de Saint-Nazaire, afin d'apporter une aide adaptée à leur situation aux marins et à leurs familles.



École nationale supérieure maritime



Identité

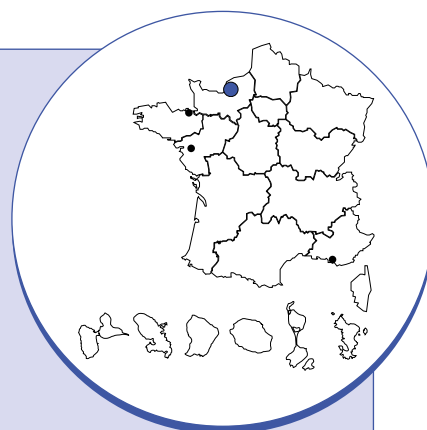
Adresse : 10 quai Frissard 76600 Le Havre

Site web : www.supmaritime.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- **Le Havre :** siège, direction générale, formation initiale et professionnelle ;
- **Marseille :** formation initiale ;
- **Nantes :** formation initiale et formation professionnelle ;
- **Saint-Malo :** formation initiale et formation professionnelle, centre de formation dédié à l'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME).



Activités

MISSIONS

L'ENSM a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, en formation initiale pour les officiers de la marine marchande (ingénieurs), les ingénieurs en génie maritime et pour les officiers monovalents, pont et machine. L'ENSM a également comme mission la formation continue de stagiaires et la recherche.

Elle délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels elle a été accréditée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, seule ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Elle peut également délivrer des diplômes qui lui sont propres ou en partenariat avec d'autres établissements.

ACTUALITÉS

L'ENSM a mis en œuvre les orientations du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022, qui comprenait 4 axes : répondre aux besoins des acteurs de l'économie maritime, affirmer l'ENSM comme une école de référence à l'échelle internationale, positionner l'ENSM comme un pôle d'expertise et d'excellence en matière d'enseignement et de recherche et consolider son organisation et mettre en œuvre des outils de gestion interne.

Le COP pour la période 2023-27 a été élaboré selon une méthode participative avec les agents et les étudiants de l'ENSM, ainsi que les administrateurs du CA, permettant d'en faire un document d'adhésion. Il a été approuvé par le conseil d'administration du 18 décembre 2023, et signé par le secrétaire d'État chargé de la mer le 19 décembre.

PERSPECTIVES

En 2024, l'ENSM poursuit l'augmentation du nombre d'élèves dans la perspective du doublement et mettra en œuvre les orientations du nouveau COP. Par ailleurs, après les déménagements des sites de Nantes et de Saint-Malo à l'été 2023 vers de nouveaux bâtiments, l'année 2024 est une année de stabilisation du fonctionnement de ces nouveaux sites. Toujours sur le plan immobilier, les travaux entamés en 2023 sur le site de Marseille pour l'extension capacitaire du site se poursuivent en 2024 et jusqu'en 2025. L'établissement poursuit également en 2024 le renouvellement de ses outils de pilotage (notamment des ressources humaines), à fin d'amélioration de l'efficacité des fonctions support notamment. En termes de moyens, l'établissement s'appuie en partie sur l'évolution de sa subvention pour charge de service pour la mise en œuvre de la trajectoire de doublement, mais également sur les ressources obtenues par la fondation ENSM mise en place en 2023, ainsi que sur les ressources propres dégagées dans le cadre de la formation continue. Une réflexion sur les investissements stratégiques à réaliser pour assurer les ressources de formation continue est en cours, ainsi que sur la valorisation des équipements dont dispose déjà l'ENSM. Elle s'intègre dans le cadre du COP.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 35,4 M€
 - personnel : 20,4 M€
- Recettes : 31,6 M€
 - SCSP : 24,6 M€

Effectifs

- 255 ETPT sous plafond
- 16 ETPT hors plafond



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

242 agents

Âge moyen

48 ans

Profil des effectifs :

- Femmes : 39 %
- Hommes : 61 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 46 %
- Contractuel de droit public : 54 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de la mer – SE Mer et Biodiversité

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAMPA/GM - Sous-direction des gens de mer et l'enseignement maritime

Opérateur de l'État

Oui (Programme 205 « affaires maritimes »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Date de création

28 septembre 2010

Texte(s) de référence

Décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 portant création de l'École nationale supérieure maritime

Directeur général

François Lambert

Président du Conseil d'administration

Frédéric Moncany de Saint-Aignan

Conseil d'administration (28 membres) :

- 5 membres représentant l'État ;
- 15 personnalités extérieures :
 - 6 personnalités qualifiées
 - 8 membres représentant les employeurs du secteur de l'économie maritime
 - 1 membre désigné par les associations d'anciens élèves
- 8 membres élus représentant les personnels et les élèves.

Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional - Normandie

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

- Membre du réseau scientifique et technique (RST), permettant ainsi d'échanger avec les autres membres autour de problématiques communes (en matière de recherche) ou de projets portés par l'État.
- Collaborations en cours entre les dirigeants des RST et les représentants des RST.
- Quelques échanges avec le [CEREMA](https://www.cerema.fr/) dans le cadre de sujets communs.

Partenariats structurants

Partenariats académiques :

- École Centrale de Nantes (collaborations recherche et formation) ;
- Université de Nantes (collaborations recherche et formation) ;
- Université de Caen (collaboration recherche).

Partenaires industriels :

- Armateurs de France (formation des officiers navigants).
- Naval Group (recherche et commandes) ;
- Grand Port maritime du Havre (recherche).



Direction générale des collectivités locales/DGCL



- Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT
- Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU
- Business France
- Établissement pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE



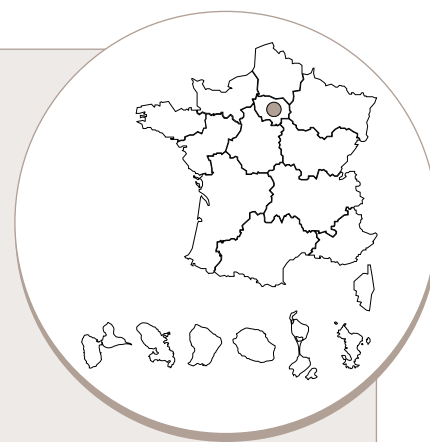
Agence nationale de la cohésion des territoires



Identité

Adresse : 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75334 Paris cedex 07

Site web : www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr



Activités

MISSIONS

L'ANCT a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. En tenant compte des particularités et des besoins de chaque territoire, elle constitue un guichet unique pour les collectivités territoriales, pour leur permettre ainsi de bénéficier d'un appui technique et/ou financier de la part de l'État. En ce sens, l'ANCT répond à la demande d'un État accompagnateur des projets portés par les territoires et en réponse à leurs besoins.

Elle conçoit et met en œuvre au bénéfice de ces mêmes territoires les programmes d'actions dans le cadre des priorités arrêtées par la Ministre de la cohésion des territoires.

ACTUALITÉS

L'agence a élaboré une nouvelle stratégie dans le cadre d'une feuille de route, adoptée par le conseil d'administration du 29 juin 2023. Elle repose sur 3 axes stratégiques : un renforcement de l'accompagnement de proximité des projets, une évolution des politiques publiques et programme portés par l'agence, une meilleure lisibilité et communication sur son action. L'année 2023 est celle du lancement de nouveaux programmes, de la relance, et de l'extension de tous les programmes clés de l'agence (plan France ruralités, Villages d'avenir, la phase 2 d'Action Cœur de Ville, Territoires d'industrie 2...).

L'agence a également renouvelé les conventions de coordination des ingénieries des opérateurs d'État prévues par la loi de 2019 créant l'ANCT, entre celle-ci, l'État, et cinq partenaires (CEREMA, ADEME, ANAH, ANRU et Banque des Territoires), dont la signature est intervenue en novembre 2023 au salon des maires. Les domaines d'intervention de chaque partenaire ont été clarifiés, et de nouvelles synergies ont été identifiées dans le but de rendre plus lisible l'offre d'ingénierie en direction des collectivités locales.

PERSPECTIVES

Pour 2024, l'ANCT bénéficie d'une hausse de sa subvention pour charges de service public afin de doubler ses dépenses en matière d'ingénierie. Cette augmentation devrait lui permettre de mieux assurer sa mission d'accompagnement des collectivités, au plus proche des territoires.

Le contrat d'objectifs et de performance, signé en 2021 pour une durée de trois ans, qui fixe à l'agence des objectifs stratégiques et opérationnels mesurables, fera l'objet d'un renouvellement en 2024.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 202,4 M€
 - personnel : 33 M€
 - dépenses de fonctionnement : 74,3 M€
 - dépenses d'investissement : 20,1 M€
- Recettes : 182,6 M€
 - SCSP : 78,4 M€
 - ressources propres : 10,6 M€
 - recettes fléchées : 59,7 M€

Effectifs

- 371 ETPT sous plafond
- 8 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

Projets des collectivités territoriales accompagnés en ingénierie :

- Au 10 novembre 2023, l'ANCT et ses partenaires ont accompagné 1 366 projets depuis sa création dont :
 - 386 accompagnements à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique,
 - 154 accompagnements numériques,
 - 279 accompagnements à l'élaboration d'un projet de territoire.



Ressources humaines

Effectifs physiques

360 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 26 %
- Contractuels de droit public et privé : 74 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL - Sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire - bureau de la relation avec les opérateurs et agences

Opérateur de l'État

Oui

- Programme 112 (« Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »)
- Programme 147 (« politique de la Ville »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

1^{er} janvier 2020

Texte(s) de référence

- Loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires
- Décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Directeur général

Stanislas Bourron

Président du Conseil d'administration

Christophe Bouillon

Conseil d'administration (33 membres) :

- 2 députés et 2 sénateurs ;
- 16 représentants de l'État ;
- 1 représentant de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 10 représentants des collectivités territoriales ;
- 2 représentants du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Cécile Raquin, directrice générale des collectivités locales

Contrôleur budgétaire

Catherine Champon-Kucklick (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT

Partenariats structurants

Comme prévu par l'article L. 1233-3 du CGCT, l'agence a renouvelé, fin 2023, les conventions de partenariat avec [l'Agence nationale pour la rénovation urbaine](#), [l'Agence nationale de l'habitat](#), [l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie](#), [le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement](#) et la Caisse des dépôts et consignations.



Agence nationale pour la rénovation urbaine



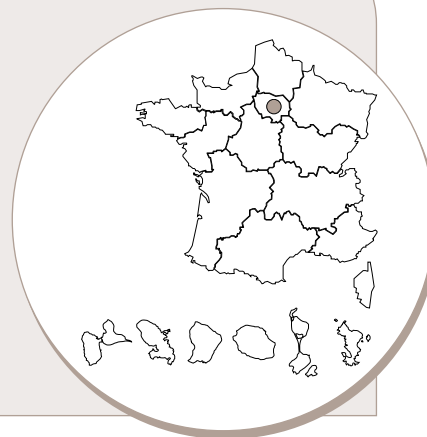
Identité

Adresse : 159 avenue Jean Lolive - 93500 Pantin

Site web : www.anru.fr



Implantations régionales ou territoriales : le préfet, délégué territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint, assurent avec leurs équipes (directions départementales des territoires) à la fois l'instruction des projets, des conventions pluriannuelles et de leurs avenants, et le suivi de leur mise en œuvre.



Activités

MISSIONS

La mission de l'agence est d'accompagner des projets de renouvellement urbain globaux pour transformer les quartiers prioritaires de la politique de la ville en profondeur :

- en réinsérant les quartiers dans la ville ;
- en créant la mixité sociale dans l'habitat ;
- en introduisant de la mixité par la diversification des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisir).

Elle représente le Guichet unique destiné à simplifier les procédures de financements.

À travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé en 2014 et le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) lancé en 2009, l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, le développement économique (commerces, immobilier d'activité).

L'ANRU gère également cinq programmes d'investissement d'avenir (PIA) afin de financer et d'accompagner des projets (création de places d'internat d'excellence, immobilier à vocation économique, innovation...) dans les quartiers prioritaires.

ACTUALITÉS

Alors que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a bénéficié d'un abondement de 2 Mds€ annoncé lors du comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021, l'agence a poursuivi la phase de validation et de contractualisation avec les collectivités et les maîtres d'ouvrage.

Fin novembre 2023, 13,815 Mds€ de concours financiers sont validés au titre du NPNRU. À cette date, la totalité des 453 quartiers ont désormais un projet validé et 425 quartiers prioritaires de ville disposent d'une convention signée ou en cours de signature. Selon l'enquête chantier d'avril 2023, les chantiers avaient démarré dans plus de 446 quartiers.

Le second volet de la démarche « Quartiers Résilients » vise à sélectionner 50 territoires qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé par des moyens du NPNRU dédiés et un partenariat ciblé. La 1^{re} vague de sélection de 25 quartiers a été validée au comité d'engagement (CE) de l'ANRU du 17 avril 2023. La 2^e vague de sélection de 24 quartiers a été présentée pour validation au CE de l'agence du 27 septembre 2023. Cette 2^e vague de sélection a fait l'objet d'une mesure qui a été adoptée par le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023.

Le nouveau COP de l'ANRU 2023-2025 a été adopté le 27 juin par le conseil d'administration de l'ANRU.

PERSPECTIVES

- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche « Quartiers Résilients ».
- Poursuivre la dynamique opérationnelle et financière du NPNRU et achever la phase de contractualisation des projets.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 924 M€
 - personnel : 15 M€
- Recettes : 639,1 M€
 - Action Logement : 400 M€
 - CGLLS/USH : 184 M€

Effectifs

139,2 ETPT hors plafond



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

150 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 71 %
- Hommes : 29 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 81 %
- Fonctionnaires : 13 %
- Autres statuts : 6 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de la politique de la ville - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL - Sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire - bureau de la relation avec les opérateurs et agences

Opérateur de l'État

Non



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2004

Texte(s) de référence

Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

Directrice générale

Anne-Claire Mialot

Présidente du Conseil d'administration

Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims

Conseil d'administration (18 membres) :

- 6 représentants de l'État, de ses établissements publics et de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 6 représentants des organismes intervenant dans la politique du logement social, de la fédération des entreprises publiques locales et des représentants des locataires ;
- 6 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Commissaire du Gouvernement

Cécile Raquin, directrice générale des collectivités locales

Contrôleur budgétaire

Mickaël Galliano (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le délégué territorial de l'ANRU est le représentant de l'État dans le département.

Les délégués territoriaux adjoints sont le préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), le sous-préfet chargé de la politique de la ville (SPV), le directeur départemental des territoires (DDT) ou le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

Partenariats structurants

- Ministères financiers ;
- Groupe « Action logement » ;
- Confédération « Union sociale pour l'habitat » ;
- Groupe « Caisse des Dépôts » ;
- [Agence nationale de l'habitat](#) (ANAH) ;
- [Caisse de garantie du logement locatif social](#) (CGLLS) ;
- [Agence nationale de la cohésion des territoires](#) (ANCT).



Business France



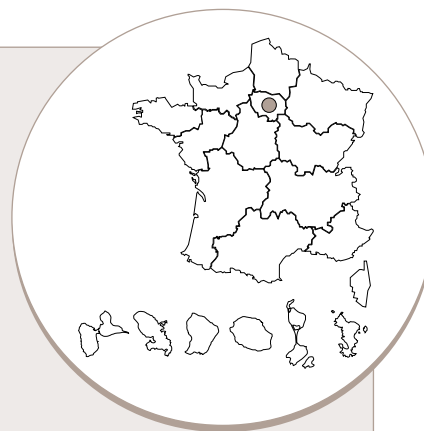
Identité

Adresse : 77 Boulevard Saint-Jacques 75014 Paris

Site web : www.businessfrance.fr



85 bureaux et correspondants dans le monde (55 pays) et un réseau de 28 partenaires assurant la couverture de 110 pays.



Activités

MISSIONS

Business France a pour missions de proposer des prestations et services pour les entreprises implantées en France et pour les investisseurs étrangers afin de favoriser l'internationalisation et l'export des entreprises et l'accueil des investissements :

- accompagner les entreprises dans leur développement international et les investisseurs étrangers pour conduire des projets en France, en concevant et en diffusant les informations utiles et les formations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des programmes publics nationaux et territoriaux visant au développement à l'international des entreprises et au renforcement de l'attractivité du territoire ;
- assurer le développement et la gestion du dispositif public relatif au programme de volontariat international en entreprise (VIE) ;
- effectuer, faire effectuer toutes actions de coopération internationale dans les domaines de sa compétence ou y participer ;
- assurer la veille de l'image et de l'attractivité économique de la France à l'international ;
- proposer et mettre en œuvre la stratégie de promotion de la France, de ses territoires, entreprises et talents et animer des réseaux d'influence sur le plan économique et international ;
- concevoir, développer et diffuser des outils de communication pertinents au service de ces objectifs adaptés à chacune de ses cibles en France et à l'international.

ACTUALITÉS

En 2023, un nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2023-2026 a été signé. Ce COM comporte des engagements renforcés de la part de l'opérateur :

- en faveur des territoires incluant l'accompagnement dans la stratégie d'attractivité de 40 territoires, la prise en charge de petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) localisées dans les territoires prioritaires par le biais de prestations dédiées à la projection sur les marchés étrangers ;
- à l'attention des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville, dans le cadre des départs en volontariat international en entreprise (VIE).

PERSPECTIVES

Business France souhaite afficher un objectif de consolidation et d'élargissement des *Team France Invest* et *Team France Export* à travers le déploiement de prestations de services aux territoires prioritaires en coordination avec l'approche régionale et en synergie avec le plan « [Osez Export](#) » et « [France 2030](#) ».



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 614,5 M€
 - personnel : 112,7 M€
- Recettes : 603,8 M€
 - SCSP : 107,1 M€
 - recettes propres : 494,9 M€

Effectifs

- 1 433 ETPT sous plafond
- 82 ETPT hors plafond

Chiffres-clés d'activité

En 2022 :

- 9 378 PME et ETI projetées sur les marchés ;
- 9 270 VIE en poste dans 230 pays ;
- 1 713 projets d'investissements étrangers en France détectés ;
- 17 286 chèques relance export et 1 526 chèques relance VIE ont été délivrés.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 426 agents (dont 831 agents de droit français recensés dans le bilan social)

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 62 %
- Hommes : 38 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 2 %
- Contractuels de droit privé : 50 %
- Salariés de droit local : 38 %
- Volontaires internationaux en administration (VIA) : 10 %



Tutelle

Ministre de tutelle

- Ministre chargé du budget - MEFSIN (tutelle principale) ;
- Ministre chargé des collectivités locales - MTECT
- Ministre chargé des affaires étrangères - MEAE.

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL/SDCAT2 - Bureau des relations avec les opérateurs et les agences

Opérateur de l'État

Oui (programmes 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », 134 « développement des entreprises et régulations » et 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2015, par la fusion entre Ubifrance (créée en 2004) et l'Agence française pour les investissements internationaux (créée en 2001)

Texte(s) de référence

- Ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014 portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'Ubifrance, Agence française pour le développement international des entreprises
- Décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France

Directeur général

Laurent Saint-Martin

Président du Conseil d'administration

Pascal Cagni

Conseil d'administration (16 membres) :

- 1 député et un sénateur ;
- 3 représentants de l'État ;
- 3 présidents de conseil régional ou leurs représentants ;
- 5 personnalités qualifiées en matière de développement économique international ou issues des réseaux consulaires ;
- 3 représentants du personnel.

Commissaires du Gouvernement

- Louis de Francieux, adjoint au sous-directeur des budgets de l'enseignement scolaire, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'industrie, direction du budget, ministère de l'économie, des finances et de la relance
- Frédéric Lambert, chef du service Europe et international, ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Business France entretient principalement des relations avec les préfetures, les DREETS et les conseillers diplomatiques en région, dans le cadre notamment de l'accompagnement des projets d'investissements étrangers en France.

Partenariats structurants

- Business France est un membre fondateur de la Team France Export (TFE) qui consiste à proposer aux entreprises françaises un accompagnement par un guichet unique. En régions, la TFE rassemble Business France, les chambres de commerces et d'industrie, les agences régionales de développement et Bpifrance ;
- Business France participe à la mise en place de la Team France Invest, qui vise à rassembler les acteurs publics au service de l'attractivité française.



Établissement pour l'insertion dans l'emploi



Identité

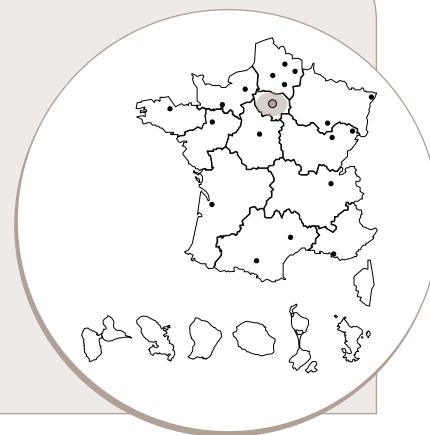
Adresse : 40 Rue Gabriel Crieé - 92240 Malakoff

Site web : www.epide.fr



Implantations régionales ou territoriales : 20 centres EPIDE :

Alençon, Alès-la-Grand'Combe, Belfort, Bordeaux, Bourges-Osmoy, Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Combrée, Doullens, Langres, Lanrodec, Lyon-Meyzieu, Margny-lès-Compiègne, Marseille, Montry, Saint Quentin, Strasbourg, Toulouse, Val de Reuil, Velet.



Activités

MISSIONS

L'EPIDE, anciennement Établissement public d'insertion de la Défense, est un établissement public ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Sur la base du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.

ACTUALITÉS

Dans le contexte de la mise en œuvre de son contrat d'objectifs et de performance (COP), ainsi que l'accentuation de ses efforts pour accroître la proportion de volontaires issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) afin d'atteindre l'objectif fixé à 40 % d'ici 2024, l'EPIDE a élaboré une stratégie de recrutement ciblée sur les jeunes provenant de ces quartiers. Cette stratégie est incarnée par la mise en place d'une *task force* dédiée et de référents QPV, qui orchestrent entre autre des séjours de cohésion et de remobilisation.

PERSPECTIVES

L'EPIDE s'engage activement dans l'expansion de ses capacités d'accueil. Conformément aux mesures décidées lors du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, l'établissement prévoit l'ouverture de 4 nouveaux centres sur les trois prochaines années, spécifiquement situés dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette initiative s'inscrit dans un plan d'action visant à accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV. Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), des efforts conséquents sont entrepris pour financer la création de 255 places supplémentaires. Cela inclut :

- le déménagement du centre de Combrée à Avrillé pour doubler la capacité d'accueil du centre (de 75 à 150 places) ;
- la rénovation du centre de Lanrodec et création de 30 places ;
- la création d'un vingt-et-unième centre en Seine-Saint-Denis (150 places) avec une double implantation (site principal à Neuilly-sur-Marne et centre-satellite à Drancy).



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 156 M€
 - personnel : 58,8 M€
 - intervention : 14,5 M€
- Recettes : 152,7 M€
 - SCSP : 102,2 M€ dont 67 M€ (prog. 102) et 33,2 M€ (prog. 147)

Effectifs

1 142 ETPT sous plafond

Chiffres-clés d'activité

- 2 955 places pour des jeunes peu ou pas qualifiés, en voie de marginalisation ;
- 4 250 volontaires admis en 2022 dont :
 - 29,3 % des volontaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
 - 27 % de jeunes femmes ;
- 30 % de mineurs ;
- 64 % de volontaires insérés soit en emploi soit en formation qualifiante ou diplômante.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 135 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 51 %
- Hommes : 49 %

Statut du personnel

- Contractuels : 94 %
- Fonctionnaires : 6 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres de la défense, de l'emploi et de la ville - Ministère des armées (tutelle principale), MTSS, MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire (SDCAT) - Bureau des relations avec les opérateurs et les agences

Opérateur de l'État

Oui (programme 102 : « Accès et retour à l'emploi »)



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

Date de création

2005

Texte(s) de référence

- Ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté,
- Articles L. 3414-1 et suivants et R. 3414-1 et suivants du code de la défense.

Directrice générale

Florence Gérald Chalet

Présidente du Conseil d'administration

Karima Silvent

Conseil d'administration (14 membres) :

- la présidente, nommée par décret ;
- 9 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées.

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Les centres EPIDE travaillent en lien avec le réseau préfectoral de la politique de la ville, notamment avec les préfets délégués pour l'égalité des chances et les sous-préfets. Cette relation favorise une meilleure connaissance de l'offre d'insertion de l'EPIDE et assure une meilleure visibilité du dispositif auprès des acteurs locaux de la politique de la ville.

Partenariats structurants

À ce jour, de nombreux partenariats ont été noués avec les acteurs sociaux et économiques qui orientent des jeunes vers l'EPIDE, les embauchent à l'issue de leur parcours ou participent à l'enrichissement du programme pédagogique :

- entreprises, mécènes, associations : ces partenariats de long terme représentent un levier et une condition de réussite durable pour les jeunes femmes et hommes accueillis à l'EPIDE ;
- partenaires institutionnels : notamment les collectivités territoriales qui sont en mesure d'identifier et de proposer de nouveaux sites dans le cadre de la montée en puissance du dispositif et peuvent nouer des partenariats financiers avec l'EPIDE. Elles constituent un puissant relais d'informations sur l'offre de formation et d'insertion professionnelles des centres vis-à-vis de nombreux publics ;
- prescripteurs, qui orientent des jeunes vers l'EPIDE : missions locales, France Travail, centres du service national, écoles de deuxième chance...



Direction générale de la prévention des risques/DGPR



- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES
- Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM
- Institut national de l'environnement industriel et des risques - INERIS
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - IRSN



Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Identité

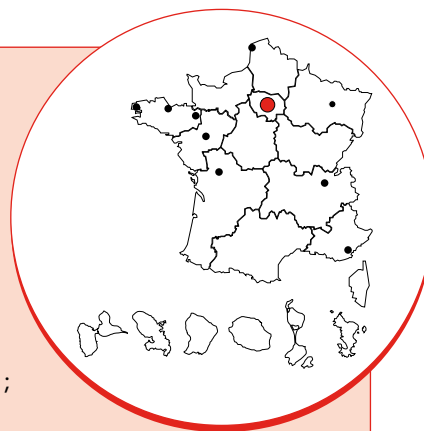
Adresse : 14 rue Pierre et Marie Curie 94700 Maisons-Alfort

Site web : www.anses.fr



Implantations régionales ou territoriales (réseau de 9 laboratoires recherche/référence) :

- laboratoire de Fougères ;
- laboratoire d'hydrologie et laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy ;
- laboratoire de Lyon ;
- laboratoire de Ploufagran-Plouzané-Niort ;
- laboratoire de santé animale et laboratoire de sécurité alimentaire de Maisons-Alfort ;
- laboratoire de santé végétale à Angers ;
- laboratoire de sécurité alimentaire de Boulogne-sur-Mer ;
- Laboratoire de Sophia-Antipolis.



Activité

MISSIONS

L'Anses assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence dans les domaines de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales.

L'Agence évalue ainsi l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les âges et moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions au travail, pendant ses transports, ses loisirs, ou via son alimentation.

L'Anses assure par ailleurs l'évaluation de l'efficacité et des risques des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et de leurs adjuvants, ainsi que des biocides, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché. Elle réalise également l'évaluation des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*) et CLP (*classification, labelling, packaging*).

ACTUALITÉS

L'ANSES est liée à l'État, pour la période 2023-2027, par un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), qui s'organise selon les axes suivants :

- une mission d'évaluation des risques sanitaires renforcée et fondée sur une approche « One health – Une seule santé » ;
- la mobilisation de l'excellence scientifique en appui aux urgences et aux crises sanitaires ;
- une politique de recherche et de référence ambitieuse au service de la sécurité sanitaire dans une approche « One health » ;

- une présence affirmée aux niveaux national, européen et international ;
- une action transparente et tournée vers l'efficacité.

Le Programme national de recherche environnement santé travail (PNR EST), piloté par l'ANSES, a fait l'objet de deux appels à projets, le premier à vocation généraliste et le second sur le thème « radiofréquences et santé » : 45 projets ont été retenus en 2023 (sur 208 dossiers).

Pour la sixième année, un budget spécifique du ministère chargé de l'environnement a permis de soutenir des projets sur le thème des perturbateurs endocriniens.

Quarante projets seront financés par l'Anses sur des budgets délégués par les ministères chargés de l'environnement, du travail, de la santé et de l'agriculture (6,7 M€), deux seront soutenus par l'Institut thématique multi-organisme Cancer de l'Alliance Aviesan dans le cadre du Plan Cancer (0,4 M€) et trois autres par l'Ademe (Agence de la transition écologique) (0,3 M€).

L'Anses et l'Ademe ont organisé un colloque sur les résultats de recherches sur les conséquences de la pollution de l'air sur la santé. Les pouvoirs publics ont été appelés à s'appuyer dès à présent sur une définition plus large des nanomatériaux que celle recommandée par la Commission européenne, pour les considérer de façon plus exhaustive.

PERSPECTIVES

Après plus de cinq ans, le programme conjoint européen « One Health EJP » s'est terminé en 2023. Coordonné par l'Anses, il a contribué à mettre en pratique le concept « One Health – Une seule santé » pour améliorer les connaissances sur les maladies transmissibles de l'animal à l'être humain, la sécurité sanitaire des aliments, l'antibiorésistance et les maladies émergentes.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 181,2 M€
 - personnel : 114,2 M€
- Recettes : 169,1 M€
 - SCSP : 117,3 M€
 - fiscalité affectée : 25,3 M€

Effectifs

- 1 329 ETPT sous plafond
- 96 ETPT hors plafond



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 448 agents

Âge moyen

44 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires : 78 %
- Contractuels de droit public : 21 %
- Autres statuts : 1 %



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Dans les domaines relevant de la direction générale de prévention des risques (DGPR), pour les saisines de l'Anses (VTR) à la demande des DREAL, c'est la DGPR qui procède aux saisines de l'ANSES.

Partenariats structurants

- Avec l'Institut national de la recherche et de la santé : accord renouvelé, renforçant la coordination des actions en matière d'expertises et d'autres travaux scientifiques, notamment les produits chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux et les risques émergents ;
- Avec l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : nouvelle convention pour cinq ans afin de prolonger leurs travaux communs pour le développement de systèmes de production durables et la préservation des écosystèmes, en cohérence avec l'approche « One Health - une seule santé » ;
- Avec le CEA : convention renouvelée en octobre 2023 pour renforcer l'apport des technologies innovantes pour la détection, la lutte et la prévention des risques sanitaires chez les animaux, les végétaux et dans les aliments ;
- Le réseau de coopération internationale pour la santé (IC4Health) a été renouvelé le 25 octobre 2023. Créé en 2015, ce groupement d'agences nationales de pays européens a pour but de relever des défis sanitaires pour lesquels la coopération et la collaboration européenne et internationale sont essentielles.



Organisation

Forme juridique

Établissement public administratif

Date de création

2010

Texte(s) de référence

Articles L. 1313-1 à L. 1313-11 et R. 1313-1 à R. 1313-40 du code de la santé publique

Directeur général

Benoît Vallet

Président du Conseil d'administration

Patrick Dehaumont par intérim

Conseil d'administration (35 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 7 représentants d'associations ;
- 6 représentants d'organisations professionnelles dont l'activité relève du domaine de compétence de l'agence ;
- 3 représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs et 5 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés au niveau national ;
- 2 élus désignés par l'association des maires de France et l'assemblée des départements de France et 1 personnalité qualifiée choisie pour sa compétence dans les domaines relevant des missions de l'agence ;
- 3 représentants du personnel de l'agence.

Contrôleur budgétaire

Odile Lemarchand (CBCM)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail - MASA, MEFSIN, MTECT, MTSS

Tutelle principale = tutelle tournante (2022 : MSP, 2023 : MTPEI, 2024 : MASA, 2025 : MTECT)

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/ - Bureau santé-environnement

Opérateur de l'État

Oui (programme 206 : « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »)



Bureau de recherches géologiques et minières



Identité

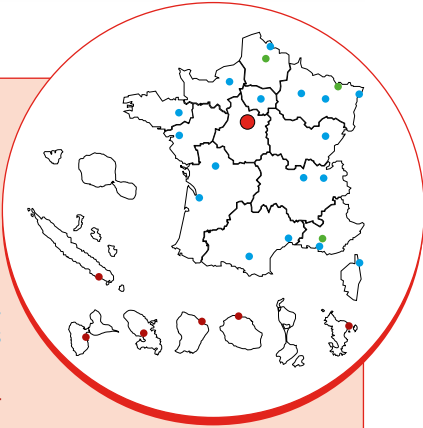
Adresse : 3 avenue Claude Guillemin - BP 36009 - 45060 Orléans cedex 2

Site web : www.brgm.fr



Implantations régionales ou territoriales :

- 1 centre scientifique et technique à Orléans
- 13 directions régionales en métropole (Lyon, Dijon, Rennes, Orléans, Bastia, Nancy, Lille, Paris, Rouen, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Marseille) et 5 délégations régionales (Clermont-Ferrand, Strasbourg, Reims, Poitiers, Toulouse)
- 5 directions régionales en outre-mer (Petit-Bourg, Cayenne, Saint-Denis, Fort-de-France, Mamoudzou) et 1 antenne en Nouvelle Calédonie (Nouméa).
- 4 unités territoriales après-mines (UTAM) : Billy-Montigny, Freyming-Merlebach, Orléans, Gardanne



Activités

MISSIONS

Au titre de son décret statutaire n° 59-1205 du 23 octobre 1959, le BRGM a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Il exerce, notamment, les fonctions de service géologique national.

En matière d'après-mine, il assure, pour le compte de l'État, la surveillance et la gestion des installations de prévention des risques miniers, et agit en tant que maître d'ouvrage délégué pour les opérations de travaux que l'État lui confie.

ACTUALITÉS

Le BRGM a signé avec l'État, fin 2022 un contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP), pour la période 2023-2027. Cette formule inédite, du COMP s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche qui permet de donner une vision budgétaire pluriannuelle pour les établissements de recherche.

Le COMP 2023-27 du BRGM réaffirme le triptyque des missions confiées au BRGM : la recherche scientifique, une mission d'expertise scientifique et technique en appui aux politiques publiques et aux acteurs économiques, et le soutien à l'innovation à destination des entreprises. Cette démarche a permis d'aboutir à l'identification de 13 objectifs et 31 actions, structurés autour de 3 axes :

- mener une politique scientifique ambitieuse pour l'acquisition de connaissances nouvelles en vue de pouvoir répondre plus complètement aux enjeux sociétaux ;
- développer l'impact du BRGM sur la société par sa science, son innovation et son expertise ;
- un pilotage de l'établissement engagé au service du développement durable, modernisé et simplifié pour renforcer son modèle économique et ses ressources.

Dans le cadre du plan d'action géothermie pour le dé-

veloppement des énergies renouvelables décidé par le Gouvernement, le BRGM met en place le cadastre géothermique, qui se concentrera sur les sondes géothermiques, à moins de 200 mètres de profondeur, est destiné aux collectivités territoriales pour les aider à développer la géothermie de surface sur leur territoire.

La politique de science ouverte du BRGM, qui a fait l'objet d'un document de politique générale en 2022, vise plusieurs objectifs :

- moderniser et refondre le portail unique InfoTerre de diffusion des rapports et données du BRGM ;
- aboutir rapidement à 100 % de la production scientifique en accès ouvert ;
- garantir la pérennisation des données scientifiques pour les activités de recherche et d'expertise, et assurer leur libre accès ;
- développer une culture de la gestion des données chez tous les acteurs du cycle de vie de la donnée basée sur les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable) ;
- développer et promouvoir des infrastructures, des outils et des standards permettant les requêtes et l'analyse des contenus scientifiques en toute indépendance.

PERSPECTIVES

La stratégie scientifique du BRGM se base sur les principaux défis globaux où les géosciences ont un rôle crucial à jouer dans les prochaines années : changement climatique, pression anthropique sur l'environnement et croissance urbaine.

Cette stratégie s'inscrit par ailleurs dans le cadre de [l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable](#), dont plusieurs objectifs concernent directement le BRGM : accès à l'eau salubre et à l'assainissement, recours aux énergies renouvelables, innovations et infrastructures, villes et communautés durables, consommation responsable, lutte contre le changement climatique.



Chiffres

Budget 2024

- Charges : 170,4 M€
- Produits : 170,4 M€

Effectifs

- 938 ETPT sous plafond
- 72 ETPT hors plafond



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

Le BRGM est lié à certaines DREAL et DDT par des conventions sur des sujets relatifs à la prévention des risques technologiques et naturels.

Partenariats structurants

- Collectivités territoriales (CPER et FSE) ;
- [Office français de la biodiversité](#) (OFB) et agences de l'eau (connaissance et gestion des eaux souterraines) ;
- EDF pour les sujets relevant de l'hydrologie de bassin, les risques sismiques, stockage d'énergie et de CO₂ ;
- VEOLIA avec pour sujets d'intérêts la réhabilitation de sites contaminés, gestion des déchets ;
- TOTAL Énergies sur les thématiques en lien notamment avec le RGF ;
- ATOS sur les services numériques ;
- CNRS couvrant les thématiques dont les sciences de la terre, l'environnement, l'énergie et les sciences pour l'ingénieur ;
- [ANDRA](#) sur les sujets de stockage souterrain ;
- [ADEME](#) concernant plusieurs thématiques dont la géothermie ;
- Conservatoire de l'espace littoral sur des sujets en lien notamment avec la gestion intégrée du trait de côte ;
- À l'international, des accords de coopération sont conclus avec l'Institut cartographique et géologique de Catalogne, avec le ministère de l'environnement du Pérou, avec le ministère de l'agriculture, de l'eau et de la forêt de Namibie, avec le ministère de l'énergie et des mines de la République Dominicaine, avec le service géologique d'Iran, avec l'office national des hydrocarbures et des mines du Maroc (ONHYM), avec le service géologique du Burkina Faso (BUMIGEB), avec le service géologique turc (MTA).



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1959

Texte(s) de référence

Décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM

Présidente directrice générale

Catherine Lagneau

Conseil d'administration (18 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants du personnel.

Commissaire du Gouvernement

Florence Riou - MESR

Contrôleur budgétaire

Jean-Pascal Codine (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

1 025 agents

Âge moyen

42 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

Statut du personnel

- Ingénieurs et cadres : 72 %
- Ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise : 28 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de la recherche, des mines et de l'environnement - MESR (tutelle principale) et MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information

Opérateur de l'État

Oui (programme 172 : « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »)



Institut national de l'environnement industriel et des risques



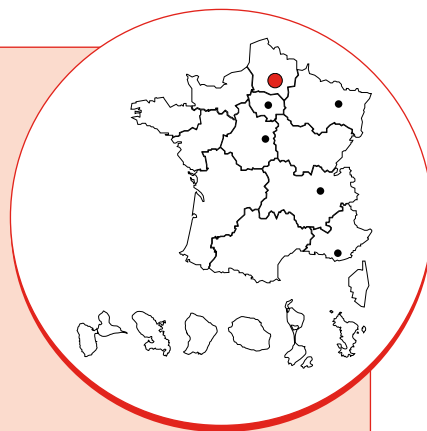
Identité

Adresse : parc technologique Alata - rue Jacques Taffanel - BP 2 - 60550 Verneuil-en-Halatte

Site web : www.ineris.fr



Implantations régionales ou territoriales : l'Institut est implanté à **Nancy, Lyon, Aix-en-Provence** et **Bourges** (antennes) et dispose de « bureaux de passage » à **Paris**.



Activités

MISSIONS

L'INERIS a pour mission de contribuer à la « prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement ».

Pour mener à bien cette mission, l'INERIS a construit un modèle original (le « trépied »), fondé sur une synergie entre appui aux politiques publiques, recherche et services aux entreprises, qui lui permet de faire progresser la réglementation comme les pratiques, en forte interaction avec la réalité du terrain. Ce modèle s'appuie sur des règles déontologiques strictes et une démarche d'ouverture à la société.

L'EPIC INERIS dispose de deux filiales INERIS Formation et INERIS Développement.

ACTUALITÉS

L'action de l'INERIS s'inscrit dans le cadre de son COP 2021-2025, qui s'articule autour de six orientations stratégiques transversales et des trois axes thématiques suivants :

- maîtriser les risques liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire ;
- comprendre et maîtriser les risques à l'échelle d'un site industriel et d'un territoire ;
- caractériser les dangers des substances et leurs impacts sur l'homme et la biodiversité.

Le programme de recherche et le programme d'appui aux pouvoirs publics de l'INERIS sont organisés selon ces mêmes axes.

L'INERIS poursuit, au fur et à mesure de leur réception, le déploiement des moyens matériels et informatiques acquis au titre des huit actions décidées consécutivement aux incendies de Lubrizol et de Normandie Logistique, dont quatre sont intégrées au plan d'investissement

pluriannuel de l'INERIS : renforcement des moyens d'analyse, dispositifs d'analyse projetables, bancarisation et diffusions des données en cas d'accident, modernisation des outils de pilotage de la cellule d'appui aux situations d'urgence (CASU).

À la suite de divers accidents industriels et à une prise en compte grandissante de leur impact environnemental éventuel, la CASU, mise en place il y a vingt ans, a vu son périmètre d'intervention, son organisation et ses outils évoluer. L'INERIS a développé en parallèle des compétences pour répondre à ces attentes. Ceci a permis notamment de mettre à disposition des guides et des moyens à déployer pour la gestion des accidents industriels. Par exemple, depuis dix ans, l'INERIS anime le réseau des intervenants en situation post-accidentelle (RIPA).

PERSPECTIVES

L'INERIS poursuit la mise en œuvre de ses programmes d'investissement, qui concernent les grands équipements, les matériels divers et les systèmes d'information, avec notamment :

- la rénovation de la zone d'essais pyrotechniques ;
- le déménagement du laboratoire de sécurité des procédés chimiques ;
- la réception des nouveaux équipements de mesures post accidentelle : camions, kits de mesures ;
- la numérisation des laboratoires et outils.

L'INERIS a engagé en 2023 une réflexion collective interne ayant pour thème « INERIS 2035 », en parallèle à une réflexion prospective sur les risques émergents susceptibles d'apparaître dans les trajectoires de rupture à l'horizon 2040-2050. Ces travaux mobilisent les instances de gouvernance de l'INERIS et leurs résultats sont largement diffusés.



Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 79,3 M€
 - personnel : 47,6 M€
- Recettes : 75,5 M€
 - SCSP : 41,2 M€

Effectifs

- 489 ETPT sous plafond
- 47 ETPT hors plafond



Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'Institut est le référent technique de l'administration chargée de la prévention des risques et de ses services déconcentrés, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Partenariats structurants

- Qualité de l'eau : l'INERIS, avec le **BRGM**, **l'Ifremer**, **l'Irstea** et le **LNE**, coordonne Aquaref, laboratoire de référence pour la métrologie de la qualité des eaux.
- Après-mine : l'INERIS est membre de Geoderis, groupement d'intérêt public (GIP) constitué par le ministère de la transition écologique et solidaire, le BRGM et l'INERIS. Il apporte à l'État (administrations centrales et services déconcentrés) une assistance et une expertise en matière d'après-mine.
- Dans ce même domaine, l'INERIS est devenu en 2023 membre du nouveau réseau européen REMINDNET (*Recovery of Mining District Network*) pour la gestion de l'après-mine en Europe. Il regroupe des experts et chercheurs dans les différents domaines de l'après-mine (géologues, économistes, ingénieurs, spécialistes de l'environnement et des sciences sociales, métallurgistes, représentants légaux, etc.), afin de consolider et favoriser les échanges de connaissances.
- Qualité de l'air : le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) est un GIS (groupement d'intérêt scientifique) coordonné par l'INERIS avec le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et IMT Lille Douai. En 2023, les trois membres ont signé pour une période de 10 ans une nouvelle convention du GIS LCSQA. Ils poursuivent ainsi leur collaboration dans la coordination technique du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air en appui au ministère chargé de l'environnement.



Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

1990

Texte(s) de référence

Articles R. 131-35 à R. 131-47 du code de l'environnement

Directeur général

Raymond Cointe

Présidente du Conseil d'administration

Nathalie Homobono, ingénieure générale des mines

Conseil d'administration (23 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 5 personnalités représentant les activités économiques de l'Institut dont une représentant l'industrie minière ;
- 3 personnalités qualifiées dans les domaines relevant de la compétence de l'établissement ;
- 8 représentants des salariés de l'Institut.

Commissaire du Gouvernement

Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques

Contrôleur budgétaire

Philippe Debet (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)



Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

Effectifs physiques

545 agents

Âge moyen

46 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 44 %
- Hommes : 56 %

Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 98 %
- Contrats aidés : 2 %



Tutelle

Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'environnement - MTECT

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information

Opérateur de l'État

Oui (programme 181 : « Prévention des risques »)



Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire



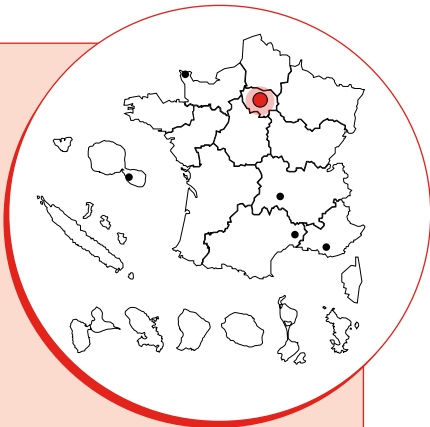
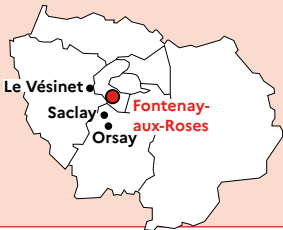
Identité

Adresse : 31 avenue de la division Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses

Site web : www.irsn.fr



Implantations régionales ou territoriales : l'IRSN est réparti sur 9 sites à travers la France et en outre-mer : Cherbourg-en-Cotentin, Saclay, Le Vésinet, Fontenay-aux-Roses, Orsay, Cardarache, Les Angles-Avignon, Tournemire, Vairao (Tahiti)



Activités

MISSIONS

Expert public en matière de recherches et d'expertises relatives aux risques nucléaires et radiologiques, l'IRSN traite l'ensemble des questions scientifiques et techniques associées à ces risques :

1. Recherche et missions de service public :

- définition et mise en œuvre de programmes de recherche nationaux, européens et internationaux pour faire avancer les connaissances sur ces risques et développer l'expertise ;
- surveillance radiologique du territoire, des travailleurs et des patients ;
- mise à disposition d'informations sur les risques auprès du grand public et de la société civile ;
- diffusion des connaissances par une contribution à la formation en sûreté, sécurité radioprotection.

2. Appui et concours technique et opérationnel aux pouvoirs publics et aux autorités :

- évaluation de risques nucléaires et radiologiques : installations nucléaires civiles ou de défense, transports de substances radioactives, application des traités sur le contrôle des matières nucléaires et sensibles, protection physique et sécurité des applications tant industrielles que médicales ;
- appui opérationnel aux autorités de sûreté et aux pouvoirs publics en cas de crise ou de situation d'urgence radiologique.

3. Prestations contractuelles d'expertise, de recherche et de mesure :

- réalisation d'expertises, de recherches et de mesures pour des organismes publics et privés.

L'IRSN intervient auprès des autorités de sûreté civiles (ASN) et de défense (ASND) et apporte son appui technique en matière de sécurité nucléaire et de non-prolifération nucléaire et chimique.

ACTUALITÉS

L'action de l'IRSN s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques 2019-2023 et du COP 2019. Elle prend en compte la réactualisation du plan à moyen terme (PMT) 2019-2023.

L'IRSN a fait l'objet en 2022 d'une évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). La précédente d'évaluation, menée sur la période 2016-2017, a donné lieu à un rapport publié le 3 avril 2018.

PERSPECTIVES

Les différents constats posés en 2021 par la Cour des comptes dans le cadre de son contrôle périodique de l'Institut et relatifs à la soutenabilité financière de l'établissement dans le contexte de relance du secteur nucléaire en France se traduisent pour la période 2023-2027 par une séquence de subventions et de schéma d'emplois prévus au titre du programme 190 en augmentation, notamment au titre du PLF 2023.

En tenant compte des efforts d'efficacité et des économies de fonctionnement, les principaux enjeux pour l'IRSN sont les suivants :

- dans le cadre de l'appui technique à l'ASN, répondre aux nouvelles demandes d'expertise de sûreté, tout en assurant la poursuite de celles associées au parc en exploitation ;
- fort du retour d'expérience des crises récentes, assurer un niveau du dispositif de crise à la hauteur des enjeux (renouvellement des moyens associés) ;
- maintenir à l'état de l'art le patrimoine scientifique et technique de l'Institut ;
- préserver et adapter les infrastructures numériques et le patrimoine immobilier.

Chiffres

Budget 2024

- Dépenses (CP) : 298 M€
 - personnel : 160,2 M€
- Recettes : 294,4 M€
 - SCSP : 165,9 M€

Effectifs

- 1 647 ETPT sous plafond
- 110 ETPT hors plafond

Organisation

Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

Date de création

2001

Texte(s) de référence

Décret 2016-283 du 10 mars 2016 relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

Directeur général

Jean-Christophe Niel

Présidente du Conseil d'administration

Marie-France Bellin

Conseil d'administration (25 membres) :

- 1 député ;
- 1 sénateur ;
- 10 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 8 représentants des personnels de l'établissement ;
- 6 personnalités présentes de droit ou associées.

Commissaire du Gouvernement

Cedric Bourillet, directeur général de la prévention des risques

Contrôleur budgétaire

Jean-Pascal Codine (CGefi)

Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)

Partenariats

Relations avec les services déconcentrés

L'IRSN mène des expertises en appui des DREAL. Ces expertises sont relayées via la mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection au sein de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), ministère de la transition énergétique

Partenariats structurants

Les études et recherches de l'IRSN sont menées en recourant à des coopérations programmatiques ou thématiques avec :

- les universités : l'IRSN est partenaire de laboratoire commun de recherche avec le CNRS au sein des universités de Montpellier, de Lille et de Aix-Marseille ;
- les organismes de recherche nationaux : CNRS, CEA, BRGM, ANDRA, CIRAD, INERIS, INRIA ;
- les organismes homologues dans d'autres pays : US-NRC aux États Unis, IBRAE et SEC-NRS en Russie, SSTC-NRS en Ukraine, GRS en Allemagne, Bel V en Belgique, NRA au Japon, CNSC au Canada et ENEA en Italie ;
- avec des industriels : EDF, New AREVA, ARVEA NP, CAMFIL, CLS (filiale du CNES), Air France.

Des partenariats sont prévus en 2023 avec le CNRS et l'Université Paris-Saclay ainsi qu'avec Aix-Marseille Université et une collaboration avec l'INSERM dans le domaine de la santé.

À noter également une collaboration resserrée avec l'INERIS dans le domaine de l'évaluation des risques nucléaires et technologiques pour renforcer leur capacité d'appui aux pouvoirs publics dans le contexte de crises impliquant des risques de natures multiples.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2021

Effectifs physiques

1 725 agents

Âge moyen

45 ans

Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 1 %
- Contractuels de droit privé : 99 %

Tutelle

Ministre de tutelle

Ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'énergie, de la recherche et de la santé - MEFSIN (tutelle principale), MTECT, MINARM, MESR, MTSS

Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information

Opérateur de l'État

Oui (programme 190 : « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables »)

Index des établissements publics

Nom	Forme juridique	Statut d'opérateur	Ministère concerné	Direction de tutelle	Ministère de tutelle principale	Page
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Sui generis		MTECT-Transport	DGAC	MTECT	80
Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	EPA	✓	MTECT-Transport	DGITM	MTECT	42
Agence de l'eau Adour-Garonne	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	86
Agence de l'eau Artois -Picardie	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	88
Agence de l'eau Loire-Bretagne	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	90
Agence de l'eau Rhin-Meuse	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	92
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	94
Agence de l'eau Seine-Normandie	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	96
Agence de la transition écologique (ADEME)	EPIC	✓	MTECT-MEFSIN	SG/STMAR	MTECT-MEFSIN	14
Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	138
Agence des 50 pas géométriques de la Martinique	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	140
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	EPA	✓	MTECT	DGCL	MTECT	210
Agence nationale de l'habitat (ANAH)	EPA	✓	MTECT-Logement	DGALN/DHUP-DGEC	MTECT	142
Agence nationale pour le contrôle du logement social (ANCOLS)	EPA	✓	MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	144
Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM)	EPA	✓	MEFSIN-MTECT	DGEC	MEFSIN	32
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)	EPIC	✓	MEFSIN-MTECT	DGEC	MEFSIN	34
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	EPIC		MTECT	DGCL	MTECT	212
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	EPA	✓	MTECT	DGPR	MTPEI	220
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	EPIC	✓	MTECT	DGPR	MESR	222
Business France	EPIC	✓	MTECT	DGCL	MEFSIN	214
Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)	EPA	✓	MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	146
Caisse nationale des autoroutes (CNA)	EPA		MTECT-Transport	DGITM	MTECT	44
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	EPA	✓	MTECT	CGDD	MTECT	22
Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	148

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)	EPIC	✓	MESR-MTECT	DGEC	MESR	36
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	98
Domaine national de Chambord	EPIC		MTECT	DGALN/DEB	Ministère de la culture	100
École nationale de l'aviation civile (ENAC)	EPSCP - Grd étab.	✓	MTECT-Transport	DGAC	MTECT	82
Établissement national des invalides de la marine (ENIM)	EPA	✓	SE Mer et Biodiversité	DGAMPA	SE Mer et Biodiversité	204
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)	EPSCP - Grd Éts	✓	MTECT	SG/STMAR	MTECT	16
École nationale supérieure maritime (ENSM)	EPSCP	✓	SE Mer et Biodiversité	DGAMPA	MTECT	206
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)	EPSCP	✓	MTECT	SG/STMAR	MTECT	18
Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	150
Établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	152
Établissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	154
Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	156
Établissement public d'aménagement de Nice Écovallée	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	158
Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPORSA)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	160
Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	162
Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (EPASE)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	164
Établissement public d'aménagement de Sénart	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	166
Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	168
Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	170
Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane (EPFAG)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	172
Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	174
Établissement public foncier de Bretagne	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	176
Établissement public foncier de Grand-Est	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	178

Nom	Forme juridique	Statut d'opérateur	Ministère concerné	Direction de tutelle	Ministère de tutelle principale	Page
Établissement public foncier des Hauts-de-France	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	180
Établissement public foncier de l'Île-de-France	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	182
Établissement public foncier de Normandie	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	184
Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	186
Établissement public foncier d'Occitanie	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	188
Établissement public foncier d'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	190
Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	192
Établissement public foncier de la Vendée	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	194
Établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)	EPA	✓	MTECT	DGCL	Ministère des armées	216
Établissement public du Marais Poitevin (EPMP)	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	102
Établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM)	EPIC	✓	MTECT	DGALN/DEB	Ministère de la Culture	104
Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)	EPA	✓	MTECT-Transport	DGITM	MTECT	46
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA)	EPA		MTECT-Transport	DGITM	MTECT	48
Fonds national des aides à la pierre (FNAP)	EPA	✓	MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	196
Grand Paris Aménagement	EPIC		MTECT-Logement	DGALN/DHUP	MTECT	198
Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (HAROPA Port)	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	50
Grand port maritime de Bordeaux	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	52
Grand port maritime de Dunkerque	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	54
Grand port maritime de la Guadeloupe	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	56
Grand port maritime de la Guyane	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	58
Grand port maritime de Marseille	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	60
Grand port maritime de la Martinique	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	62
Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	64
Grand port maritime de La Réunion	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	66

Grand port maritime de La Rochelle	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	68
Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN)	EPIC	✓	MEFSIN-MTECT	DGEC	MEFSIN	38
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	EPIC	✓	MTECT-SE Mer et Biodiversité	DGALN/DEB-DGAMPA	MESR	106
Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	EPIC	✓	MTECT	DGPR	MTECT	224
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	EPA	✓	MTECT	CGDD	MTECT	24
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	EPIC	✓	MEFSIN-MTECT	DGPR	MTECT	226
Météo France	EPA	✓	MTECT-Transport	CGDD	MTECT	26
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	EPSCP - Grd étab.	✓	MTECT	DGALN/DEB	MESR	108
Office français de la biodiversité (OFB)	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	110
Office national des forêts (ONF)	EPIC	✓	MTECT	DGALN/DEB	MASA	112
Parc amazonien de Guyane	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	114
Parc national des Calanques	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	116
Parc national des Cévennes	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	118
Parc national des Écrins	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	120
Parc national de forêts	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	122
Parc national de la Guadeloupe	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	124
Parc national du Mercantour	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	126
Parc national de Port-Cros	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	128
Parc national des Pyrénées	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	130
Parc national de La Réunion	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	132
Parc national de la Vanoise	EPA	✓	MTECT	DGALN/DEB	MTECT	134
Port autonome de Strasbourg	EPIC		MTECT-Transport-SEMer et Biodiversité	DGITM	MTECT	70
Régie autonome des transports parisiens (RATP)	EPIC		MTECT-Transport	DGITM	MTECT	72
Société des Grands Projets (SGP)	EPIC	✓	MTECT-Transport-Logement	DGITM	MTECT	74
Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)	EPIC	✓	MTECT-Logement	DGALN/DHUP	Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques	200
Université Gustave Eiffel (UGE)	EPSCP	✓	MTECT	CGDD	MESR	28
Voies navigables de France (VNF)	EPA	✓	MTECT-Transport	DGITM	MTECT	76



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau

Sous-direction de la stratégie de transformation et de l'animation des réseaux

Bureau des tutelles des établissements publics

Conception graphique : Benoit Cudelou (SG/DAF/SAS/SET/SET2.2) - Impression : atelier de reprographie de l'Arche (SG/DAF/SAS/SET/SET2.3).

Crédit photo : ©médiathèque Terra (SG/DICOM)

Grande Arche paroi sud

92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

